

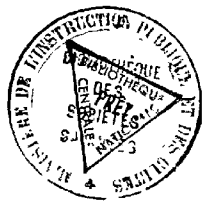
60033

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

1851 — 1852.



NIMES,

IMPRIMERIE C. DURAND-BELLE, PLACE DU CHATEAU, 8.

Pén. 8°
10.199

1832.



TABLE DES MATIÈRES.

LETTRES.

Compte-rendu des travaux de l'Académie par M. NICOT, <i>Secrétaire-perpétuel.</i>	<i>Pag.</i> 5
Eloge de M. le docteur Phélip, par M. NICOT.	16
De l'Emancipation des Noirs, par M. L. MAURIN.	29
Essai sur le Nymphée de Nîmes, par M. A. PELET.	83
Ode à la Tour-Magne, par M. J. REBOUL.	153
Stances sur un tableau de Scheffer, par M. J. CANONGE.	154
Épître de M. Isidore BRUN.	157
Apologues de M. Charles REY.	161
Fragments de traduction, par M. NICOT.	164

SCIENCES.

Observations georgico-météorologiques, par M. CHARLES D'HOMBRES.	173
Des Eaux de Nîmes, par M. JOUVIN.	179
Parallèle de Vaucanson, Paulet et Jacquard, par M. PH. HEDDE.	187
Essai statistique sur la population du Gard, par M. H. RIVOIRE.	223
Notices nécrologiques sur MM. de Bonafous et Requien, par M. le B ^{on} D'HOMBRES.	243

LISTE DES OUVRAGES REÇUS :

Des Membres résidants, non résidants et correspondants.	258
De MM. les Ministres de l'Instruction publique et du Com- merce.	259
Des Sociétés correspondantes.	260

Journaux reçus.	262
-------------------------	-----

CONCOURS.

Rapport sur le Concours de 1852 , par M. d'ESPINAS- SOUS.	247
Programmes des Concours de 1853.	256



COMPTE-RENDU
DES
TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL-GÉNÉRAL & DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le 27 Août 1852,

PAR **M. NICOT**, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

On remarque deux tendances dans la société actuelle.

Les uns, livrés aux intérêts du moment, entraînés par le mouvement des affaires qui se succèdent aujourd'hui comme les flots d'une mer agitée, se plaisent sur le terrain de la vie pratique, et dans ce monde multiple, mouvant, et matériel, d'où ils ne savent pas, d'où ils ne veulent pas sortir, s'étant dès-longtemps accoutumés à un rôle d'action physique et de positivisme tranché.

D'autres, s'arrachant par un généreux effort aux soins de leur avenir, résistant à l'impulsion de leurs intérêts, tentent de s'élever au-dessus de ces horizons bornés, et de toutes les ambitieuses misères. Interprètes des plus hautes vérités, voués aux idées spéculatives et aux saintes aspirations de l'âme, ils ne se plaisent que dans le domaine du beau, du grand et de l'idéal. Loin du monde, ils amassent les trésors de ces patientes

études, de ces produits splendides de l'entendement, qui ne font pas seulement les savants, mais les cœurs droits. A voir leur ardeur à connaître, à concentrer, à répandre, purs et ardents, les rayonnements du savoir, on dirait qu'ils ont reçu une sorte de mission providentielle, et qu'ils sont comme ces phares amis qui guident les navigateurs, et que la houle tempétueuse ne peut ni atteindre, ni agiter.

Certes, Messieurs, après avoir ainsi tant accordé au culte de l'esprit, et avoir retracé avec complaisance son action salutaire, il semble que je me sois enlevé le droit de vous dire que l'Académie du Gard n'a point perdu de vue le but de son institution, qu'elle a franchement dédaigné les habiletés des esprits pratiques, et que, soumise à la loi des anciens exemples, elle s'est réfugiée dans l'austère solitude de ses travaux.

Et pourtant, Messieurs, quoiqu'en écrivant ces lignes j'aie pu céder à un entraînement de position, qu'il me soit permis d'affirmer que je n'ai point blessé la vérité. Ne savez-vous pas, par la publication hebdomadaire de nos bulletins, que nos travaux ont été poursuivis avec zèle, que nous avons su vivre encore de cette vie laborieuse et recueillie, qui se retire derrière le foyer de la famille pour ne paraître et s'épancher que lorsque le département révèle, par la réunion de ses mandataires, toutes les forces de son intelligence, et vient ainsi montrer qu'il est bon que la pensée ait sa fête, précisément parce qu'elle a eu son prosélytisme et son apostolat ?

Je l'ai donc déjà dit, et il faut le redire, car c'est le trait le plus distinctif de nos travaux, nous n'avons point abandonné le domaine de l'idéal.

L'un de nous, M. Canonge, esprit éminemment

littéraire et délicat , a écrit des épîtres et des légendes gracieuses.

Un autre , M. Isidore Brun , a donné , dans le même genre , d'attachantes compositions , où , comme dans celles que nous venons de citer , il a retracé de touchants souvenirs d'enfance , ou les formes animées de la nature , et de la nature comprise par le cœur.

Un troisième , M. Charles Rey , non content d'éditer une tragédie de *Marie Stuart* , nous a présenté un volume d'apologues , d'épîtres et de satires , où l'on trouve , à côté des vives saillies de l'esprit , les inspirations du bon sens et du bon goût.

Enfin , celui qu'il n'est pas besoin de nommer quand il s'agit de poésie , a été encore bercé au bruit des plus doux chants de la muse , et du haut de notre Palladium , a lancé à nos cœurs émus une longue vibration d'harmonie (1).

Séduit par cet exemple , un de nos concitoyens , que couvre encore le voile de l'anonyme , a occupé nos séances de chants palingénésiques , où la métaphysique et la morale ont revêtu de brillantes couleurs.

D'autres , parmi nous , moins favorisés , ou plutôt , moins hardis , se sont livrés à des travaux simplement utiles.

Ainsi , M. Rivoire nous a entretenus , et entretenus avec autorité , des dénombrements du Gard et du mouvement de sa population depuis un demi-siècle , et M. Hedde a fait de nouvelles recherches sur le mécanicien Vaucanson , et sur le métier à mailles fixes. Cette ingénieuse machine est une des inventions les plus heureuses , et une des gloires de notre industrielle cité. A ce titre , notre patriotisme a dû applaudir aux deux

(1) Ode à la Tour-Magne , par M. J. Reboul

communications, et à toutes les démonstrations de notre laborieux confrère. Egalemeut animés du désir de servir le pays et la science, M. Jules Teissier a poursuivi le cours de ses consciencieuses investigations (1), et MM. les docteurs Martin et de Castelnau nous ont lu, le premier, des considérations pénétrantes sur l'hygiène et l'assistance publique ; et le second, un mémoire étendu dans lequel sont appréciées non pas toutes les causes de l'ordre psychique ou de l'ordre physique qui exercent une pression sur le libre arbitre, mais seulement les causes dont l'étude rentre dans le domaine de la médecine, et en particulier le cas de l'épilepsie, qui imprime souvent de telles aberrations aux volontés qu'elle doit amener l'irresponsabilité des actes.

M. Brun a, fort à propos aussi, fait sentir les dangers, ou plutôt, l'impossibilité d'associer la poésie à la politique, et, dans une autre dissertation, la nécessité d'éclairer l'exercice des droits par la connaissance des devoirs, et il a traité, dans un troisième écrit, des destinées des lettres au XIX^{me} siècle, qu'a osé caractériser aussi, et comme pressentir le secrétaire de l'Académie.

M. de Lafarelle a fait plus et mieux encore : il nous a lu un fragment considérable, où il a cherché à résoudre ce grave problème : s'il y a eu dans notre histoire un moment où la royauté aurait pu opérer d'elle-même les modifications nécessaires, et prévenir ainsi ces secousses profondes, ces explosions soudaines, ces vastes catastrophes qui n'amènent que trop souvent une longue succession de calamités.

M. Maurin nous a offert à son tour, sur les colonies occidentales, deux mémoires, où il examine, dans des

(1) Nouvelles recherches sur les moyens d'amener des eaux à Nîmes.

pages amples et colorées , et au point de vue économique et moral , les fâcheuses conséquences de la brusque émancipation des Noirs , et où il a concilié , où il a réconcilié les réalités quelquefois vulgaires de la statistique avec les allures hardies de l'imagination. — Dans ce même champ de la littérature , qui unit les données positives au libre jeu de la pensée , nous avons entendu des impressions de voyage de M. Alphonse Dumas , dans l'ouest , et notamment une comparaison bien jetée des anciennes et des nouvelles destinées de Nantes et de Bordeaux.

Nous avons reçu de M. d'Hombres-Firmas une notice curieuse sur la ville de Maëstricht et un éloge historique de M. Mathieu de Bonafous , à qui le Piémont et l'industrie séricicole doivent tant d'établissements et tant de procédés utiles.

Suivant fidèlement les traces de son docte père , M. d'Hombres fils , toujours si exact à consigner les faits scientifiques dont la connaissance intéresse le pays , M. d'Hombres fils nous a encore donné des renseignements précieux sur l'état atmosphérique du département en 1851 , et sur son influence par rapport aux récoltes diverses du Gard. M. Plagniol , de son côté , a communiqué des observations justes et nouvelles sur les froids précoces de l'année , lesquels ont fourni également à l'active observation de M. de Castelnau l'occasion de dresser une échelle des températures avec tous les accidents variés de l'hygrométrie et de l'anémométrie.

Ces observations et ces recherches , qui pourraient servir les efforts de nos agriculteurs , n'ont eu cette année qu'une place fort restreinte ; nous dirons même , étendant ici un nécessaire aveu , que les travaux dans la

section des sciences ont été moins suivis que dans les autres sections.

Il n'en a pas été ainsi de l'archéologie, la science favorite de l'époque, qui prospère toujours sur notre sol si riche en souvenirs, et qui s'y trouve comme implantée avec la pierre de nos monuments.

Vous le savez, Messieurs : les voies militaires Romaines se mesuraient par des *lapides miliarii*, espèces de colonnes cylindriques de trois mètres de hauteur, disposées sur les routes. Celles qui sont dans notre département, ou aux environs, s'élèvent aujourd'hui au nombre de 50. Elles appartiennent aux règnes d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Antonin, et quatre au temps de la république. M. Pelet en a étudié l'emplacement entre Ugernum (Beaucaire) et Sustantio ; il en a rétabli les inscriptions, a retrouvé, à l'aide de cette double donnée, la longueur du mille romain (1482^m), et il a su, comme notre savant confrère Teissier, tirer d'autres conclusions dans l'intérêt des sciences historiques et de la géographie des Gaules.

Le même membre nous a entretenus de la découverte d'instruments destinés par les Romains, selon toute probabilité, à l'excoriation des victimes offertes dans les sacrifices ; il nous a donné de plus une notice sur les nymphées, et en particulier sur le nôtre (le temple de Diane) ; enfin, il nous a tout récemment communiqué un plus grand travail : le récit des fouilles entreprises derrière ce même temple de Diane, et les conclusions qu'on peut en tirer.

Ces fouilles, Messieurs, vous en avez tous mesuré l'importance. Le savoir et l'obligeance de notre confrère vous ont éclairés sur ce point. Qui de nous, en effet, n'a joui de ce doux plaisir de la curiosité satisfaite, quand cette science, pourtant si sûre, rejetant

sans façon tout bagage doctrinal, le pied sur une ruine et la main sur un tronçon de colonne, nous explique tous ces vestiges de la grandeur Romaine, et tous ces restes de constructions bizarres, qui n'étaient vraisemblablement que des greniers publics de la plus belle des colonies de Rome ?

Notre confrère n'affirme pas, il se livre, et nous livre aussi au charme de la conjecture. Quel esprit morose pourrait l'en blâmer ? Ne sert-il pas ainsi la science ?

Combien de fois, à l'aide d'une observation d'abord incertaine, et comme entachée par l'imagination, ne s'est-on pas élevé à saisir la trace d'un évènement confusément indiqué, ou incompris jusqu'à ce jour ? Combien de fois, usant d'inductions hâtives, et même anticipées, n'a-t-on pas deviné et reconquis les principes d'un art ignoré, comme il arrive, dans le domaine des sciences exactes, qu'en passant par l'hypothèse on trouve l'explication, ou comme dans la philosophie, en traversant le relatif on atteint l'absolu ?

Comme toutes les choses humaines, notre Société a été soumise cette année à des épreuves. Des membres utiles lui ont été enlevés ou ont quitté le département. Le doyen de l'Académie a terminé sa longue carrière (1); l'auteur d'*Egmont* (2), à la parole forte et libre, s'est retiré dans une cité voisine; l'érudit capitaine Colson a suivi la loi du devoir; enfin, nous avons vu s'éloigner le confrère qui, dévoué à la cité (3), se prodigua pour elle, et qui, au sein de l'Académie, avait souvent montré combien d'heureuses facultés sont secondées et agran-

(1) M. le docteur Phélip. (Voir ci-après, pag. 16.)

(2) M. Alexandre Rolland.

(3) M. Phil^e Eyssette, ancien maire de Nîmes, actuellement juge à Largentière.

dies par la pureté de l'âme ; combien il est beau d'unir la vertu de bien faire à la science de bien dire.

Pour réparer ces pertes, l'Académie a affilié à ses travaux M. Aurès, qui lui apporte une aptitude marquée aux sciences mathématiques ; M. Jouvin, qui déjà a acquitté sa bienvenue par d'importantes considérations sur le projet des eaux ; M. Germer Durand, qui s'était recommandé à nos suffrages en partageant, en éclairant les œuvres du sagace archéologue que je viens de nommer ;

Enfin, Messieurs, nous avons ouvert nos rangs, il y a peu de jours, à l'un des plus intrépides et des plus doctes enfants de cette cité (1), à celui qui ne s'est pas contenté de triompher de l'Arabe, mais qui a voulu nous le peindre, et qui, en s'initiant à son idiôme, en lui apprenant nos arts, en le préparant à notre civilisation, s'est donné non pas seulement une mission académique, mais une mission nationale et humanitaire.

En rapprochant à la fois ces heureuses acquisitions et ces pertes douloureuses, on est porté à reconnaître cette vérité si bien exprimée par l'un de nous (2), qu'il faut toujours mêler une larme ou un regret aux plus vives allégresses, et que, dans la vie des corps littéraires comme dans celle de l'homme,

Les cris de joie ont leur tristesse,
Et les voluptés, leurs soupirs.

Je laisserais incomplet ce tableau de la situation de notre compagnie, si je ne rappelais les nouveaux encouragements que nous avons reçus en livres, ou en

(1) M. le général F^d Walsin-d'Esterhazy, commandant le département du Gard, auteur d'une Notice historique sur le Maghzen d'Oran.

(2) J. Reboul.

subventions, de M. le Ministre de l'Instruction publique, de M. le Garde-des-Sceaux, du Conseil municipal de la ville et du Conseil général du département ;

Si je ne rappelais le don précieux du portrait du regrettable Alexandre Vincens ; si je ne disais que, comme pendant à cette image déjà reproduite par l'habile pinceau de M. Jules Salles, M. Numa Boucoiran a orné la salle de nos séances d'un beau portrait de Séguier, qui a été de notre part l'objet d'un autre hommage. Vous le verrez par le programme qui vient de vous être remis.

Cette publicité, Messieurs, et le rapport que vous allez entendre nous dispensent de tout détail sur nos concours.

Il nous suffira de faire remarquer que, poursuivant la pensée qui nous occupe depuis plusieurs années, de mettre successivement en lumière toutes les illustrations du département, nous avons, après les éloges de Florian, Sigalon, le Père Bridayne et Jacques Saurin, proposé celui du célèbre antiquaire à qui la cité doit tant de belles collections, et l'Académie tant de gratitude (1).

Qu'il nous suffise aussi de signaler comme preuve de notre sollicitude la question relative à la maladie de la vigne, question approuvée par notre éminent confrère M. de Labaume.

Pressé d'arriver au terme de cette résumption nous ne parlerons pas non plus des nombreux hommages que nous ont adressés MM. J. Richaud, Seurre, Frossard fils, Rodier de La Brugnière, Robert, de Metz ; Ebrard, de Bourg ; l'abbé André, curé de Vaucluse ; Boyer,

(1) Séguier a institué l'Académie du Gard, son héritière universelle.

du Vigan ; Raymond de Castelnaud , et le spirituel professeur de rhétorique du Lycée de Nîmes , M. Gastou Boissier.

Nous ne mentionnerons pas même les rapports des membres de l'Académie , ni les communications de notre vénéré confrère , Mgr l'archevêque de Paris , ni les ouvrages envoyés par nos correspondants : Payan , d'Aix ; Jaquemin , d'Arles ; Mignet et Hardouin , de Paris ; Chabanon , d'Uzès ; Frossard père , Vingtrinière , de Rouen ; Barrié , de Toulouse ; Germain , de Montpellier.

Tous ces faits académiques que je regrette de n'indiquer que d'une manière si fugitive et si tronquée , serviront du moins à prouver que , de loin comme de près , on a porté intérêt , on s'est mêlé à nos modestes et persévérants travaux.

Les continuer avec le même zèle sera encore le but et l'occupation de l'Académie.

Excités par l'approbation des pouvoirs publics , enhardis par les sympathies croissantes des esprits sérieux , nous étudierons , nous activerons , infatigables pionniers du monde littéraire , toutes les manifestations de la vie intellectuelle , toutes les sciences qui sont la nécessité , le luxe et la récompense de la civilisation ; nous nous appliquerons à généraliser le progrès des lettres , en veillant au perfectionnement de la langue et à la conservation du goût ; nous essaierons même , après tant de troubles et d'agitations politiques , non-seulement de remettre sur son glorieux piédestal le génie des arts et des lettres , mais encore de replacer sur ses véritables bases la société ébranlée et chancelante , en encourageant toutes les œuvres utiles , en recueillant toutes les idées saines , non point par l'ambition de les concentrer en un foyer lumineux , mais avec

l'espoir de les renvoyer comme un écho fidèle , et accrues de tout ce que l'amour du bien peut y ajouter ;

Avec l'espoir de remplacer les clameurs des partis et toutes les questions d'actualité si souvent brûlantes et presque toujours stériles, par ces bruits scientifiques, par ces problèmes artistiques et littéraires, qui occupent si doucement les nations calmes et sages ; avec l'espoir de favoriser le développement des idées morales et des idées chrétiennes, de restituer l'art à sa dignité, au respect de lui-même, en l'éloignant des scènes tumultueuses, ou grossières, ou caduques des réalités, et en le rapprochant de la sphère sereine de l'idéal pour l'imprégner de ses émanations embaumées, et pour l'illuminer de ses clartés.

Noble et sainte émulation qui, en nous donnant les droits les mieux fondés à l'estime publique, assurerait encore les plus grands avantages aux lettres elles-mêmes ! Pour nous comme pour elles, il ne faut jamais oublier que le beau fut toujours inséparable du bon ; qu'aimer le bien, c'est presque saisir le vrai ; il faut reconnaître et proclamer que, grâce à une heureuse alliance des lumières et de la vertu, les vertus sont aussi des talents

ÉLOGE DE M. PHÉLIP,

LU EN SÉANCE PUBLIQUE LE 27 AOUT 1852,

PAR M. NICOT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'Académie du Gard accomplit en ce moment un douloureux devoir. Je viens en son nom rappeler le souvenir d'une vie pleine de jours, pleine de travaux sérieux, de pensées généreuses, et, ce qui vaut mieux, de bonnes actions.

Dans cette consécration de notre deuil, que l'éclat et la gravité de cette assemblée rendront plus solennelle encore, nous ne suivrons pas seulement un pieux usage. Nous nous montrerons fidèles à la mission d'utilité que nous ont léguée de glorieux devanciers, et nous fortifierons, par un frappant exemple, l'amour du bien public et le culte sacré de l'intelligence.

Henri-Pierre-Mathieu Phélip naquit à Lyon, le 20 septembre 1767. Sa famille, originaire d'Uzès, voulut qu'il fût élevé dans les lieux mêmes où elle avait longtemps prospéré, convaincue qu'elle était que, dans l'œuvre si difficile de l'éducation, rien n'est plus salutaire, rien n'est plus inspirateur que l'air de la patrie.

Ce fut donc à Uzès, dans la cité adoptive de Racine, que le jeune Phélip fut amené et placé dans un éta-

blissement dirigé alors par les Sulpiciens, que ses parents regardaient comme les plus dignes dépositaires du savoir, les plus actifs propagateurs des vérités évangéliques. Cette corporation jouissait en effet, dès ce temps-là, de la plus haute renommée. Elle savait, par un heureux système d'enseignement, associer le perfectionnement de l'esprit à l'épanouissement du cœur; mêler, comme dit Montaigne, l'affinement à l'assagissement (1); initier la jeunesse au devoir, en lui montrant le beau sous toutes les formes et dans toutes les littératures; alliant sans vain scrupule Cicéron à Chrysostôme, Homère à Moïse, et laissant avec raison ses disciples faire éclater leur admiration profane pour les œuvres païennes, prévoyant bien qu'un jour ils ne manqueraient pas à l'adoration due à leur Dieu, et préféreraient au prestigieux Olympe des Grecs la tranquille majesté du ciel des chrétiens.

Aussi, ces habiles instituteurs développèrent avec succès les rares dispositions de leur brillant élève, et ils gravèrent en lui, avec l'amour de l'honnête dont il ne s'écarta jamais, le goût de ces belles études de l'antiquité, dont l'empreinte ne s'effaça plus.

A la fin de ses cours classiques, où il obtint fréquemment de ces innocentes victoires qui enivrent l'enfance, qui flattent la vanité paternelle et auxquelles sourit l'âge mûr comme à des présages presque certains de talents qui doivent un jour honorer la patrie, l'éclat du barreau vint tenter sa jeune ambition. Il avait entrevu dans cette carrière tout ce qui pouvait satisfaire son cœur et exercer son esprit : l'occasion de préparer le triomphe de l'innocence et de la vérité, l'honneur d'interpréter la loi, d'éclairer la justice.

(1) ESSAIS, liv. III, ch. IX.

Quand tout à coup les événements à jamais mémorables de 1789 furent pour lui , comme pour tant d'autres , le signal d'une existence nouvelle. Arraché par les circonstances aux plaisirs de l'étude , il assista silencieusement à ce drame émouvant jusqu'au moment où , fatigué du rôle d'observateur , il se jeta dans cette vaste et ardente mêlée de peuples et de citoyens. Ses mœurs douces , la droiture de son caractère , ses tendances régulières et disciplinées , ce pur amour d'une liberté sage qui s'unissait déjà dans son cœur à la haine du despotisme déterminèrent son choix : il se porta tout naturellement du côté où il apercevait le bien , c'est-à-dire , vers ceux qui plaçaient la royauté avant la Constitution , parce qu'alors la Constitution semblait se jouer de la royauté , et il prit part au siège de Lyon avec les soldats improvisés de De Preçy. Sous ce chef intrépide , l'étudiant Phélip accepta les plus dures conditions du métier des armes. Il fut chargé d'un service de transport de vivres , et plus d'une fois arrêté dans sa marche par les feux redoublés du canon de l'ennemi , il la reprenait tranquillement , se montrant ainsi digne de cette milice bourgeoise qui protestait héroïquement contre les sanglants excès de la démocratie.

Mais quand des jours moins orageux succédèrent enfin à des jours de deuil et d'épouvante ; quand la nation , épuisée par les guerres civiles et fatiguée de combats , se releva sous la main du pouvoir directorial , incertain encore mais franchement réparateur , le jeune Phélip salua avec bonheur cette ère de recomposition sociale et intellectuelle.

Désormais rassuré sur les destinées de la patrie , animé de l'espoir d'être plus utile encore à ses concitoyens , il se tourna vers l'étude de la médecine.

Les méditations continues qu'elle allait lui offrir n'étaient-elles pas le plus sûr moyen d'échapper aux agitations? Et d'ailleurs, il appréciait déjà tous les avantages, il devinait toute la beauté de cette science. Examiner le merveilleux système et l'admirable jeu de nos organes, en hâter le développement, en prévenir les altérations, sonder les mystères de la vie et de la mort, étudier l'homme en-deçà du berceau et au-delà même de la tombe; soulager les maux physiques et souvent adoucir les douleurs morales; donner en quelque sorte une seconde vie au corps comme à l'âme, et, par le privilège de conserver et de consoler, se rapprocher de la puissance qui crée et qui console, n'y a-t-il pas là de quoi séduire une âme aimante et un esprit actif? Aussi, le jeune Phélip se livra-t-il à cette étude avec une vive ardeur, avec un enthousiasme réfléchi qui renonçait sans peine aux émotions du forum. Il se mit à suivre les cours de clinique du grand hôpital de Lyon, et là il écoutait, il observait, anno-tait avec cette attention et cette persévérance que l'on prendrait pour le talent lui-même, s'il est vrai, comme l'a dit Buffon, que le génie ne soit qu'une aptitude à la patience. Mais bientôt il reconnut que les leçons qu'il recevait, quoique utiles et fréquentes, ne le conduiraient que lentement au but élevé qu'il se proposait. Il y manquait cette philosophie de la science qui, en apprenant à généraliser, apprend à voir à la fois et de haut; qui constitue des préceptes avec des exemples, des lois avec des faits; puis de ces lois déduit tout un système régulateur, fait un corps de science.

Il résolut donc d'aller chercher à Montpellier, et il y trouva en effet ces belles doctrines Hippocratiques qui portent l'empreinte de l'expérience et de la raison, et qui, malgré les progrès récents de toutes les

sciences, demeurent debout et immuables comme la vérité.

Ces doctrines recevaient alors un nouvel éclat des maîtres éminents qui les professaient.

C'était le fécond Dumas, l'illustre Chaptal, l'éloquent Baumes, l'ingénieux Lafabrie, les habiles praticiens Fouquet et Pitiot; c'était, au-dessus de ces grandes renommées, le puissant Barthez qui, franchissant les limites jusqu'alors assignées à la médecine, établissait des lois d'un ordre supérieur, trouvait un principe propre à expliquer bien des effets; Barthez, qui eut du moins la gloire de créer une médecine conservatrice, que l'on a assez louée en disant qu'elle fut, qu'elle est encore un Hippocratisme perfectionné.

Quand M. Phélip reçut, et reçut avec distinction, en juillet 1797, le bonnet doctoral des mains de pareils maîtres; quand il l'obtenait avec les mêmes mentions accordées à ses brillants émules Lordat, Bailly et Anglada, il prouvait assez qu'il était bien préparé à l'exercice de sa profession, qu'il allait être un vrai médecin, un médecin spiritualiste.

Il avait en effet appris à dédaigner les systèmes désolants de Lamétrie, qui ne voyait dans les fonctions de l'économie vivante que des phénomènes dépendants de la structure et de la constitution physique du corps, et qui, réduisant déjà, comme Broussais, la vie à la sensation et nos droits à nos besoins, croyait tristement que notre cerveau pense comme notre poumon respire ou notre estomac digère; il savait accueillir d'un sourire les rêves ingénieux de ces phrénologues qui, disséminant la pensée dans des sièges et des compartiments, font de l'homme, cette belle unité, une sorte d'être multiple, de clavier sonore, un assemblage momentané de forces végétatives, une coagulation

d'atomes éphémères. Habitué à spiritualiser la matière et non à matérialiser l'esprit, l'adepte de Montpellier aimait mieux voir dans l'homme un être pensant à l'aide d'organes, qui ne sont que les instruments et non point les auteurs de l'intelligence, et il se plaisait à reconnaître, sous la gangue grossière du corps, cette étincelante paillette, ce principe spirituel, indivisible, qui forme l'essence même de l'être, dont seul il entretient l'harmonie, explique l'action, permet l'unité morale et annonce la durée immortelle.

Ainsi riche des trésors de cette savante école, il voulut aller à Paris, non qu'il se défilât des doctrines qu'il avait apprises, et des provisions de savoir qu'il avait amassées; mais le bruit qui se faisait autour de quelques systèmes nouveaux; l'ardeur des combats livrés à propos du rôle agrandi de l'anatomisme, ou à l'occasion de l'irritabilité et de l'asthénie; l'avantage de pouvoir juger sur les lieux les explications récentes données par la physiologie, la chimie et la physique, et surtout l'impérieux désir d'entendre Corvisart et Portal l'entraînèrent invinciblement. Pendant sept mois il étudia ces questions graves; pendant sept mois il écouta avec assiduité, avec fruit les leçons de ces deux professeurs célèbres, dont il acquit l'estime et l'amitié. Ces sentiments semblaient naturellement s'attacher à sa personne. Puis quand il comprit qu'il avait, laborieux enfant du devoir, bien achevé son tour de France, ou, disons mieux, qu'il avait terminé sa savante odyssée, qu'il venait de passer de l'âge où l'on apprend à l'âge où l'on applique, il vint à Nîmes prendre place parmi les médecins de notre cité. Ses débuts furent heureux. Sagement éclectique, mêlant le dogme à l'empirisme, et l'observation à la théorie; cherchant toujours à seconder les efforts médicateurs de la na-

ture , et sans s'occuper stérilement à savoir si la santé est une stabilité d'énergie ; l'harmonie des impressions et des mouvements ; la paix des fluides et des solides ; si les maladies sont l'antagonisme des parties du cerveau , ou un défaut d'équilibre entre la force sensitive ou plastique et le principe morbide , entre la puissance vitale et la modification vicieuse , il étudia les faits , il les considéra sous le rapport utile , les dégagea des opinions incertaines ou hypothétiques ; en un mot , il s'appliqua à connaître les maladies , et surtout il parvint à les guérir. Il fut bientôt en possession de la confiance du public ; toutefois il sentit bien que ses succès n'élèveraient peut-être sa position que tardivement. Il avait besoin à la fois d'appui et d'affection ; tous ses désirs furent comblés. Le docteur Granier , professeur à l'École centrale , lui accorda , avec son bienveillant patronage , la main de sa fille qui unissait à une raison saine le plus pur dévouement.

Dès ce moment , la carrière du docteur Phélip fut agrandie , en même temps que commencèrent pour lui les félicités des tendresses domestiques.

Un préfet honoré , M. d'Alphonse , l'abrita sous son aile puissante , et le fit nommer , à de courts intervalles , médecin des prisons , médecin pour les épidémies , médecin du Lycée , et secrétaire de la Société de médecine qui se formait sous ses auspices.

Je ne suivrai point pas à pas notre confrère dans la tâche si étendue et si variée qu'il eût à remplir ; je ne le montrerai pas non plus dans le sacerdoce qu'il exerça plus tard à la Maison centrale. Qu'il me suffise de dire en général que partout il fut à la hauteur de ses fonctions. Fallait-il soigner ou ranimer l'enfance ? il avait pour elle des soins délicats et des paroles pénétrantes. Fallait-il visiter les malheureux que les troubles et les

désordres de l'âme prédisposent si souvent aux plus terribles maladies ? il montrait encore une science sûre et une âme compatissante. Mais c'est avec les indigents surtout qu'éclataient son désintéressement et sa bonté. Jamais il ne trouvait leur affluence importune, les excursions demandées par eux fatigantes, parce qu'il ne savait entendre que la voix de l'humanité.

Aussi, Messieurs, ses succès étaient-ils de plus en plus marqués. Ses occupations étaient devenues incessantes. On accourait de toutes parts solliciter ses conseils, implorer ses lumières. Chaque jour avait sa croissante peine, chaque travail, son heure, chaque devoir, son dévouement. Ses facultés semblaient s'accroître devant cet encombrement de détails et d'affaires, comme le courage grandit devant le danger. Oui : telle était l'ardeur, la puissance de travail qui distinguait M. Phélip, qu'au milieu de la laborieuse pratique de son art il trouvait encore le temps et le moyen de cultiver les lettres,

A cette époque elles étaient encore incertaines et timides ; dans nos longues discordes elles avaient perdu presque toute leur puissance. Le moment était venu de les ranimer, de déchirer le voile funèbre qui couvrait nos poétiques contrées, d'y ramener le génie des arts en créant un centre d'action, un foyer d'inspirations sereines, et, permettez-moi ce mot, en songeant aux importants travaux de nos prédécesseurs, il fallait restaurer le portique.

M. Phélip avait fait preuve du talent d'écrire, il avait même introduit dans quelques œuvres médicales ces tours corrects et ces agréments du langage que les sciences n'excluront jamais, quand ils seront sagement distribués sur des sujets arides. Il fut jugé digne d'être associé à ce réveil de la pensée.

Devenu membre de l'Académie qui venait de se reconstituer, et qui lui donnait son véritable acte de naissance à la vie littéraire, il en remplit tous les devoirs avec autant d'exactitude que d'habileté : comptes-rendus, notices nécrologiques, rapports sur les ouvrages, procès-verbaux analytiques des lectures et des discussions, il se plia à tous les genres de travaux, et nos recueils attestent depuis un demi-siècle la variété de ses connaissances et la facilité avec laquelle il les exposait. Entre tous les mémoires qu'il nous a lus, et que nous avons publiés, on a remarqué ceux qui traitent des fièvres, des poisons, de la constitution médicale de Nîmes, de l'abus des systèmes, et de l'heureuse influence des habitudes littéraires. La société de médecine s'est aussi pendant longtemps enrichie et honorée du fruit de ses veilles, et lui a longtemps vu alimenter d'attachantes séances. C'est que le goût de M. Phélip pour les méditations subjectives était si vif qu'il ne les interrompait presque jamais ; il s'en était fait un besoin et se mettait ainsi à l'abri de deux terribles fléaux de la société nouvelle : l'ambition et l'oisiveté. Sans cesse livré à ses études chéries, il n'apportait dans sa famille ni les langueurs d'un esprit accablé sous le poids du temps, ni l'amer souvenir des mécomptes de l'administration publique.

Ainsi s'écoulait paisiblement sa vie entre les lettres et l'exercice de son art, entre les plaisirs de la pensée et les satisfactions du devoir accompli, lorsqu'arriva de nouveau un moment de tourmente politique. Cette fois encore M. Phélip ne demeura pas étranger aux périls de la patrie ; il fut nommé adjoint pendant les Cent-Jours, et tous les hommes sages reconnurent, quand il quitta ces fonctions, qu'il s'était créé, en les remplissant, de nouveaux droits à l'estime et à la considération publiques. Puisque nous sommes conduit à

parler de l'homme politique, nous ne craindrons pas de redire ses opinions, et parce qu'elles sont un trait profond de sa vie, et parce qu'elles nous paraissent un véritable enseignement, à cause de la modération et de la sagesse qui en furent le caractère distinctif.

Il pensait que la liberté est un privilège inhérent à l'homme, et que si elle a besoin d'être réglée, elle ne peut l'être que par la loi, qui doit être une limite, et jamais un obstacle.

Il pensait encore que si les gouvernements ont pour mission de corriger successivement les abus qui s'attachent à un long exercice du pouvoir, les peuples, à leur tour, n'ont point le droit de renverser les institutions qui ont donné naissance, ou seulement asile à ces abus. Acceptant de la révolution ce que le temps avait rendu nécessaire, il en répudia les excès, et même les passions. Peu porté en général vers les innovations et la recherche impatiente et fébrile du bien, il ne concevait pas que l'on aspirât à fonder le pouvoir sur des spéculations métaphysiques, des doctrines aventureuses et de vaines utopies, mais il se glorifiait d'être le promoteur du progrès pacifique de l'humanité, et l'ami chaleureux de ces lumières pures, qui éclairent et n'incendient pas; de ces lueurs sereines qui illuminent les autels, les trônes et tout le monde social, et le conduisent à la vérité comme à l'ordre par les voies sûres de la science et de la raison.

Je n'aurais donné qu'une idée incomplète de l'homme dont je raconte la vie, si, à côté de ses opinions politiques, je ne plaçais pas l'exposition, ou plutôt, la mention de ses opinions religieuses. Je dirai ici, sans déguisement, parce que les intérêts de la vérité me sont plus chers que ceux de l'amitié, qu'elles furent d'abord peu conformes aux traditions exemplaires des

siens et aux enseignements reçus dans son enfance.

Le doute avait traversé cette âme.

Je ne puis admettre, avec quelques esprits superficiels et prévenus, que la religion ait peu d'accès dans le cœur de ceux qui s'appliquent à l'étude de la médecine. Etrange aveuglement que de vouloir que ceux dont l'esprit est le plus éclairé sur le plus merveilleux ouvrage du Créateur soient le plus rebelles à en admettre l'idée et la nécessité; que plus on compte de bienfaits, moins on reconnaisse le bienfaiteur! Non, Messieurs: là n'est pas le principe d'une illusion passagère; elle prit sa source dans les tendances de l'époque, dans un courant d'idées presque irrésistible.

Nul de vous ne l'ignore: quand le jeune Phélip entra dans le monde, il n'y trouva qu'une philosophie railleuse qui répudiait bruyamment les consolantes vérités de la foi. De toutes parts on voyait naître et se propager des maximes subversives et s'étendre une conspiration ardente et presque universelle, dont la marche fut rapide, fut constante, jusqu'au moment où un puissant génie semant la gloire et recueillant l'ordre, rendit leur empire aux immortelles croyances de Pascal et de Bossuet.

Si M. Phélip ne résista pas d'abord à la commune erreur, combien le changement fut profond! Comme il sut bien, en avançant dans la vie, rejeter loin de lui ce poids accablant du doute, le racheter par l'accomplissement du devoir des chrétiens, et retrouver cette ligne droite et sainte que ne briseront pas, que n'inclineront même jamais longtemps les violences d'une époque ou les entraînements du jour!

Après ces graves aperçus, descendrai-je, Messieurs, à retracer en détail le caractère de l'homme privé?

Je veux me borner à dire que M. Phélip fut toujours

intègre ; résistant toujours, dans sa constante et solide contexture, au choc des passions et des intérêts, et qu'il avait la franchise des temps antiques.

Sévère pour les écarts de l'esprit ou pour des torts quelquefois légers, il réservait toute son indulgence pour les fautes et les malheurs qui avaient besoin de consolation, et son visage, qui participait à ce mélange de tons, offrait une empreinte austère adoucie par des éclairs de bonté.

Je ne sais, Messieurs, qui a dit qu'il en est des facultés affectives comme des facultés intellectuelles : qu'elles vont aussi s'érouissant avec l'âge, ou, pour parler la langue concrète de quelques adeptes, on assure qu'il se forme avec le temps comme des callosités autour de notre cœur qui s'atrophie et s'oblitére. M. Phélip montra, par sa sensibilité croissante, que l'observation est sans fondement.

A mesure qu'il vieillissait, il devenait plus aimant, plus compatissant. Un seul trait va le montrer.

Depuis plus de vingt années il se rendait périodiquement tous les jeudis et tous les dimanches auprès d'un de nos meilleurs confrères (1), de qui nous tenons ce précieux détail. Souvent il arrivait que, chemin faisant, le charitable docteur donnait aux pauvres tout ce qu'il avait. La soirée finie, et au moment de se séparer, il songeait douloureusement qu'il ne lui restait plus rien pour l'aumône à offrir à la mère ou à l'honnête ouvrier quierrant quelquefois sur nos places pendant les longues heures de la nuit. Alors il empruntait à cet ami, il empruntait de jour en jour plus abondamment, et il l'eût fait sans mesure pour assister encore les malheureux qu'il espérait de rencontrer.

(1) M. Liotard père, bibliothécaire de la ville.

Depuis assez longtemps, renfermé dans son intérieur, tout entier à une famille pleine pour lui d'affection et de déférence, le doyen émérite de notre compagnie ne se mêlait plus à nos assemblées, laissant à celui qu'elle a choisi pour interpréter ses regrets l'insigne et périlleux honneur de le remplacer.

Pendant ces années calmes et silencieuses, il jouissait de son repos et de ses souvenirs. Il pouvait avec orgueil se replier sur lui-même et remonter doucement le long cours de sa vie; il n'y rencontrait que des sentiments élevés, des écrits utiles, de nobles actions.

Une constitution saine, un sage ménagement de ses forces, des goûts et des attachements honnêtes, et toutes les habitudes contenues et bien ordonnées qui préservent des secousses que donnent au corps ainsi qu'à l'âme les passions extrêmes, firent parvenir le docteur Phélip à un âge très-avancé, sans qu'il fût affligé d'aucune infirmité bien grave. Toujours actif et dispos, souvent préoccupé de travaux intellectuels, il traçait d'une main ferme, il y a à peine six mois, un important mémoire sur la vieillesse.

Enfin, messieurs, la dernière heure sonna pour l'infatigable octogénaire. Il l'avait pressentie, et pour rendre sa mort digne de sa vie, il invoqua l'assistance de la religion qui le marqua du signe consacré pour l'éternité, et il s'éteignit insensiblement le 13 du mois passé, à l'âge de 85 ans, avec toute la sérénité du sage et toutes les espérances du chrétien. L'Être suprême, en lui envoyant une fin si douce, qui fut vraiment *le soir d'un beau jour*, ne semble-t-il pas avoir voulu témoigner que cette âme pure n'avait jamais cessé de lui appartenir?

Cette mort fut un sujet de profonde douleur pour sa famille et pour ses nombreux amis, un sujet de deuil pour l'Académie et pour tous les habitants de la cité.

C'est que le docteur Phélip, dans la durée peu commune de son existence patriarcale, avait toujours su mériter le respect par ses mœurs, l'amitié par ses qualités, l'estime des savants par ses travaux, la reconnaissance du pays par ses services, et les bénédictions du pauvre par ses bienfaits.

DES CHANGEMENTS OPÉRÉS

PAR

L'ÉMANCIPATION DES NOIRS

DANS L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ COLONIALE

Au point de vue des Intérêts,

PAR M. L. MAURIN.

Avril 1851.

MESSIEURS,

Pour celui qui n'a jamais habité que notre zone tempérée d'Europe, rien ne peut rendre la sensation que l'on éprouve, lorsque, par une matinée de décembre, on aborde à la Martinique. Ces hautes falaises qui se dressent comme une muraille à pic au-dessus de l'Océan; ce sol tourmenté qui accuse l'action incessante des volcans; cette mer d'un azur si vif et d'une allure si calme en une saison qui n'est pas celle des ouragans, qu'on dirait un lac de la Suisse; ces mornes recouverts d'une végétation si luxuriante que l'illusion du tableau serait complète, n'était le riant feuillage du cocotier et du palmier acéré qui remplace la sombre verdure du sapin; ce soleil si brillant et si chaud; ces poissons argentés qui s'élancent de l'onde en déployant des ailes pour

échapper à la poursuite de la bonite ; puis, arrivé à terre, ces colibris au plumage étincelant qui secouent leur huppe d'émeraude dans les fleurs du makata et du jastrum, tout est pour l'Européen un spectacle émouvant. Et l'émotion redouble encore, lorsque, traversant les allées de la Savanne, on se voit entouré des flots d'une population curieuse où se rencontrent sur les visages toutes les nuances de la couleur, depuis le jaune-citron jusqu'au noir-bronze, où le blanc n'apparaît que par exception. On a besoin d'entendre parler autour de soi la langue natale pour ne pas oublier qu'on est sur une terre française. Mais, hélas ! il ne faut pas l'avoir foulée longtemps, cette terre, pour reconnaître qu'à 1800 lieues de la mère-patrie on n'est pas dépaycé, car nos querelles ont traversé les mers et ont déteint sur le fond local des divisions de race. On y a des opinions multicolores comme en France, on y a des haines politiques comme en France ; et si les haines empruntent au climat leur incandescence ardeur, à la peau leur principal aliment, les discordes de l'esprit de parti ont conservé du pays d'origine leurs modes particuliers d'existence et jusqu'à leurs dénominations diverses.

L'émancipation des Noirs, au moment où éclata la révolution de Février, était un fait marqué par la fatale nécessité ; la question était mûre depuis plusieurs années. Si les conseils coloniaux résistaient encore, il était évident pour les esprits clairvoyants que le dernier gouvernement allait être obligé de la proclamer sous peu. Il y avait, du reste, déjà préparé les situations par une série de mesures qui, au dire des colons eux-mêmes (je l'ai recueilli de leur bouche), étaient plus dures que ne pouvait l'être l'affran-

chissement pur et simple. Seulement, au lieu d'y procéder sans transition et sans précautions, il est probable qu'il eût combiné un ensemble de moyens gradués et défensifs qui eût prévenu tous les désordres et toutes les ruines qu'a fait éclore le passage subit de l'esclavage à la liberté.

On aperçoit encore dans une des rues de la plus populeuse et de la plus riche cité de la colonie la trace des malheurs effroyables qu'a entraînés l'œuvre brusquement opérée de l'émancipation des Noirs. La dévastation de la maison de Sanois, où périrent dans les flammes 33 personnes, vieillards, enfants, jeunes filles qu'on repoussait à coups de fusil, alors qu'elles voulaient fuir une mort inévitable, accuse l'imprévoyance des hommes qui gouvernaient à cette époque et la lâcheté des dépositaires de la force publique, qui demeurèrent les témoins impassibles de ces scènes sauvages. J'ai entendu raconter qu'on vit les soldats, plus humains que leurs chefs, qui les retenaient l'arme au pied, à peu de distance du foyer de l'incendie, pleurer en entendant les cris des victimes, et mordre de rage et d'indignation les fusils dont il ne leur était pas permis de faire usage pour les sauver. On pourrait, en parcourant les environs de St-Pierre, exhumer des souvenirs aussi lugubres et non moins accusateurs. Et, faut-il l'ajouter, tous ces excès de cannibales ont été couverts par une amnistie dite politique; et des magistrats honnêtes, courageux, ont été blâmés, disgraciés même pour n'avoir pas vu des délits politiques dans des assassinats commis avec un raffinement de barbarie qui multipliait la mort, une mort lente et calculée, comme pour se donner le plaisir sauvage de contempler les souffrances prolongées de l'agonie.

Aujourd'hui que, grâce à une impulsion plus saine et plus énergique imprimée par l'administration coloniale, aujourd'hui que, grâce surtout à l'influence bienfaisante d'un homme de couleur dont la calomnie essaie vainement de ternir la noble conduite, les lois ont repris leur empire ; que le calme a reparu sur ce sol qui recouvre tant et des innocentes victimes, on peut se demander avec une paisible et impartiale curiosité quelles ont été les suites de l'émancipation au double point de vue des intérêts de l'ancien maître et de ceux de l'ancien esclave. C'est un sujet, à coup sûr, digne d'attention, que l'étude de la transformation sociale que ce fait nouveau est venu opérer ; et si l'œuvre dont j'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser l'hommage, bien que préparée sur les lieux mêmes, n'est pas suffisamment digne de vous, n'en accusez que la plume qui a tenté de l'esquisser.

Pour résoudre le problème dont je viens de poser les termes, on peut ainsi délimiter le champ des questions à parcourir :

Quelle est, depuis l'émancipation, la richesse productive de la Martinique ?

Si cette production est en décroissance, à quelles causes faut-il l'attribuer ?

Est-ce à l'insuffisance des bras ou à celle du capital ?
D'où procèdent l'une et l'autre de ces causes ?

Quelle est la situation actuelle des propriétaires ?

Quelle est celle des travailleurs ?

On se plaint depuis longtemps des charges qu'imposent à la France les débris de notre vieux empire colonial qui était si florissant au dernier siècle, avant le traité de Paris de 1763, qui, après même ce traité, n'était pas dépourvu de grandeur quand nous étendions encore notre domination sur l'Ile-de-France, St-Domingue et

la Louisiane. Depuis la paix de 1814, nous sommes réduits à la Réunion, à Pondichéry, au Sénégal, à la Guyane, à la Martinique, à la Guadeloupe et à St-Pierre-de-Miquelon; et l'on comprend qu'on puisse se demander si ces quelques coins de terre occupés par notre pavillon valent tout ce qu'ils nous coûtent. Mais la question coloniale est une question complexe qui ne doit pas être examinée par le seul côté de la dépense; puis, à la voir par ce côté, il ne faudrait pas se contenter de mettre en relief l'article de cette dépense, sans tenir compte de celui de la recette.

Or, s'il est vrai que lorsque, parcourant les pages du dernier budget, de celui de 1850, nous trouvons que le chiffre des dépenses coloniales a été arrêté à la somme ronde de 18 millions, il est juste de remarquer que les recettes coloniales font descendre ce chiffre à 11 millions.

Certes, en présence d'un budget qui se solde tous les ans par des découverts considérables, on peut facilement admettre que bien des voix s'élèvent même contre ce chiffre de 11 millions qui forme l'excédant des dépenses sur les recettes; et il semble assez dur au premier abord, pour la métropole, d'être obligée de couvrir cet excédant par ses propres engagements. Mais cette obligation pour la métropole n'est qu'apparente, ainsi qu'on va en juger.

Il est, en effet, aussi inexact que contraire à l'équité de ne juger des produits de l'impôt aux colonies que par le chapitre du budget où nous lisons que, défalca-tion faite des recettes, les dépenses coloniales exigent de la métropole une allocation supplémentaire de onze millions. Il est une autre source de produits sur laquelle cette allocation peut être considérée comme prélevée, et qui en dépasse de beaucoup la quotité, car

elle fournit, au contraire, un boni considérable au profit du Trésor.

Si nous passons au chapitre des douanes, de la loi de finances, nous voyons, en effet, que la recette des droits sur les sucres coloniaux a été évaluée, pour l'année 1850, à plus de 30 millions. Elle avait été évaluée, pour 1849, à près de 36 millions, et, antérieurement, le chiffre en était beaucoup plus considérable. Ce n'est pas tout encore, car il faut bien faire entrer en ligne de compte les droits perçus sur les tafias, les cafés, les cacao et sur quelques autres produits de moindre importance qui nous viennent des colonies. Ces produits se trouvant confondus au budget, sous ce titre : *Marchandises diverses*, il nous est impossible d'en faire le décompte exact. Et maintenant, sans doute, il n'y a pas à répondre à cette vieille objection, à l'adresse de tous les impôts indirects, que ce n'est pas le producteur, mais le consommateur qui acquitte, en pareil cas, la taxe, car la réponse est faite depuis longtemps; et pour ce qui touche spécialement aux sucres, n'est-il pas évident que si la taxe n'existait pas, la consommation en serait plus grande, et par suite les prix se relèveraient? Dès à présent même, la suppression des droits sur les sucres opérée, sans attendre les effets d'un accroissement de consommation, le producteur profiterait sinon de leur totalité, au moins d'une portion très-considérable; et il est donc bien vrai de dire qu'il les acquitte, en réalité, tout comme acquitte les droits d'octroi le producteur de vin.

Mais ce serait encore un tableau incomplet des avantages que nous retirons de nos colonies, que de s'arrêter à ce fait, qu'elles nous donnent un excédant de recettes sur les dépenses, qu'on peut, sans exagération, porter à plus de 25 millions. Elles sont, en outre, il faut bien

le rappeler, un marché réservé au pavillon français, et, au Havre, à Bordeaux, à Nantes, à Marseille, nos armateurs savent très-bien ce qu'ils perdraient à l'abandon des privilèges que leur confère ce marché. N'oublions pas non plus que derrière nos ports de l'Océan et de la Méditerranée, nos villes de fabrique, nos pays de vin (1) et de céréales (2) trouvent des débouchés assurés dans ces contrées lointaines où flotte le drapeau de la France, qui couvre et protège nos produits avec lesquels nulles marchandises étrangères ne peuvent entrer en concurrence. Nous y écoupons pour 52 millions de nos produits, et elles nous offrent un mouvement d'échange de 114 millions.

Ce serait donc bien méconnaître l'importance de la question coloniale, que d'en juger seulement par le chiffre du budget qui est inscrit sous ce titre : *Dépenses coloniales*, et même par le boni résultant de l'excédant réel des recettes sur les dépenses.

Ecartons, du reste, toute préoccupation de sentiment et cessons de nous souvenir que, par delà les mers, de l'un et de l'autre côté de la ligne équinoxiale, battent des cœurs français qui sympathisent avec nos joies et nos douleurs patriotiques, qui ne respirent que par nous et pour nous. Ne voyons les choses qu'au point de vue des affaires, des intérêts positifs, et nous demeurerons convaincus que des liens puissants et étroits attachent nos colonies aux destinées de la France; que, dès-lors, nous ne saurions rester indifférents à leur sort, et il semble, en conséquence, que ce serait un crime de lèse-patrie que de songer à les abandonner.

Je sais bien que l'économie politique ne professe pas

(1) Dix millions d'hectolitres vont dans nos colonies.

(2) Huit millions de kilogrammes en grains ou farines vont également dans nos colonies.

une grande prédilection pour le régime colonial, et que, suivant elle, les échanges entre les peuples devraient être laissés à leur pleine liberté d'expansion au lieu d'être emprisonnés dans les voies qu'on leur a artificiellement ouvertes ; mais l'économie politique vit dans le monde des théories, de l'absolu, et les affaires, dans leur enchaînement avec le passé, se prêtent peu à la réalisation de l'absolu. Il faudrait les refondre en entier, et les vieilles sociétés s'accoutument difficilement de ces refontes générales. Pour préciser la question, ce serait, dès aujourd'hui, abandonner un marché certain pour courir après un marché incertain ; ce serait préférer l'ombre à la proie. Or, on ne proposera jamais cela à aucun gouvernement, aussitôt que, cessant de parler du haut de la chaire, l'économie politique commencera à aborder la tribune politique.

Gardons nos colonies, c'est la sagesse qui le dit : maintenons-les en état de prospérité ; elle ne le dit pas moins : leur richesse nous importe au même titre que leur possession. Reste à savoir si elles ne sont pas atteintes d'un mal incurable.

Or, quelle est aujourd'hui la situation particulière de la Martinique ?

« Avant les guerres de 1750 et de 1756, elle était » la principale île française, dit un écrivain célèbre. » Là s'accumulaient toutes les marchandises de l'Europe et des Indes : 150 vaisseaux allaient et venaient » dans ses ports ; elle étendait son commerce direct à » la Louisiane et au Canada. Mais la perte de ces colonies et la prospérité de St-Domingue ont remis la » Martinique à un rang moins brillant quoique toujours » très-éminent. »

Depuis que ces lignes ont été écrites, nous n'avons pas recouvré les colonies dont il y est parlé et qui sont

perdues à toujours pour la France ; mais St-Domingue a cessé de prospérer. Cela a-t-il influé en bien sur le sort de la Martinique ? Il serait difficile de le prétendre. Comme cela n'a pas influé davantage en mal, c'est à d'autres causes qu'il faut attribuer l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui, et qui n'est pas très-prospère, disons-le dès à présent sans réticence et sans ambages.

Alors comme à présent, du reste, les terres de la Martinique se divisaient en deux classes principales de propriétés, connues sous le nom d'habitations vivrières et d'habitations sucrières. Les cultures, comme le café, l'indigo, le coton, le tabac, les épices, ne formaient pas de classe à part, car elles se rencontraient dans les unes comme dans les autres. Néanmoins, peut-être faudrait-il faire une exception pour le café, car cette culture avait autrefois plus d'importance qu'elle n'en a aujourd'hui, et elle absorbait des domaines d'une grande étendue où l'on ne cultivait pas autre chose.

Les habitations vivrières, le mot le dit assez, ne s'occupent pas de la fabrication du sucre, elles ne produisent que des denrées alimentaires. On y élève des moutons et des bœufs, que l'on nourrit avec l'excellent fourrage du pays, connu sous le nom d'*herbe de Guinée*. La chair du mouton créole est très-bonne, ainsi que celle du veau, mais il n'en est pas de même de celle du bœuf, auquel on préfère les bœufs de race espagnole, qu'on élève à Porto-Rico, et dont il se fait une consommation considérable à la Martinique. On cultive, dans les habitations vivrières, le manioc, avec la racine féculente duquel on prépare une galette nommée cassave, qui forme la base de l'alimentation des Noirs, lesquels ne mangent pas le pain de céréales. On y recueille encore des fruits, tels que le melon, l'orange, la banane, la mangue, l'ananas, la goyave,

la sapotille, l'avocat, la pomme rose, la pomme-cannelle, qui donne une espèce de crème végétale, etc., etc. La plupart de nos légumineuses d'Europe y fournissent aussi des produits abondants que l'on a l'avantage d'obtenir en toute saison.

Mais ce n'est pas évidemment dans ces habitations destinées uniquement à pourvoir aux consommations alimentaires des habitants, que réside la fortune de l'île. C'est sur la production du sucre et du café qu'elle repose; c'est dans ces riches denrées des tropiques qui entretiennent le commerce d'exportation.

Disons tout d'abord, pour simplifier la question, que la culture du café est bien déchue de ce qu'elle était autrefois. Par le fait d'un insecte qui depuis plusieurs années attaque les racines du caféyer, le précieux arbuste, qui avait valu à la Martinique une si brillante renommée pour son fruit savoureux, digne de celui de la terre d'Yémen, tend de plus en plus à disparaître, et ses produits sont supplantés, sur nos marchés européens, par des cafés de la Côte-Ferme et de St-Domingue, qui souvent même usurpent son nom pour se faire mieux accepter par les consommateurs. Pour ceux qui savent que dans le détail de l'épicerie on ne connaît guère que trois espèces de café, le Bourbon, le Martinique et le Moka, et qui ont donné leur préférence à la qualité Martinique, malgré la réputation du Moka et son prix supérieur, ma parole va être un sujet d'étonnement, quand je leur dirai qu'il n'est pas très-aisé de se procurer du café martinique même à la Martinique, où il se consomme le plus ordinairement des cafés venus de la Guayra ou de Port-au-Prince. Or, la différence des qualités est grande, et quand une fois on a goûté la liqueur de cette délicieuse fève martiniquaise, de celle surtout qu'on obtient dans le canton favorisé des Anses-d'Ar-

lets, la suavité de son arôme vous défend de jamais confondre avec elle les produits inférieurs qui se vendent dans le commerce sous son nom usurpé.

Il faudrait, pour rendre à la Martinique ce brillant fleuron de sa couronne, aviser au dépérissement des caféyers et y porter un prompt remède. Le seul remède possible, ce serait de renouveler les plants, et pour cela d'en demander à l'Arabie, d'où sont venus primitivement ceux qui ont été introduits dans le pays, car le caféyer n'était pas un arbuste indigène; mais, certes, le moment serait peu propice pour les colons; et au gouvernement seul il appartiendrait de prendre l'initiative d'une œuvre de ce genre, qui, pour être profitable, devrait être conçue et exécutée sur une assez grande échelle.

Bien autrement déclassé encore dans son rang de production, le tabac ne compte guère plus dans les exportations de l'île. Celui dont usent les fumeurs du pays est du reste de qualité très-inférieure. On en fait des cigares qui ont une longueur démesurée et qu'on nomme vulgairement des *bouts*. On lui préfère les tabacs des États-Unis et celui de la reine des Antilles, de Cuba, qu'il est très-aisé de se procurer, le monopole de la régie n'existant pas aux colonies. Le tabac à priser du Macouba a conservé sa réputation et son mérite. Il est surtout une provenance de Sainte-Marie qui donne un parfum délicieux, surtout en passant par les manipulations d'un habile fabricant. Mais, néanmoins, il faut le dire, le goût français s'accommode mal de ces préparations alcoolisées auxquelles rien de ce qui peut accroître le montant n'est épargné. Le tabac à priser de la régie, c'est un fait reconnu, est de beaucoup supérieur à celui qui se consomme dans les autres états de l'Europe. Il n'est pas fait seulement avec des

feuilles indigènes , et les feuilles exotiques entrent dans les manipulations à l'aide desquelles on l'obtient ; mais aucunes feuilles de nos colonies ne sont employées , et même alors que nous mettons l'Amérique à contribution , ce n'est pas dans nos possessions que nous allons nous pourvoir. Il en serait autrement peut-être si l'on donnait plus de soins à la culture du tabac dans nos colonies , et surtout si l'administration des tabacs dirigeait par ses instructions et par ses conseils les producteurs dont elle achèterait les produits.

Mais , en l'état , toujours est-il que la culture du tabac est à peu près nulle dans ses résultats pour les propriétaires du sol.

Reste donc la production sucrière qui est , à vrai dire , la grande industrie du pays ; et nous comprenons dans cette production la fabrication des tafias , qui s'obtient par la distillation des écumes et des mélasses fermentées.

Les habitations sucrières ont bien perdu de leur importance dans ces derniers temps. Il en était qui rendaient autrefois de 6 à 700 boucauts (le boucaut est de 500 kilogrammes). Tout est bien changé à l'heure présente , et telle habitation qui produisait jadis plusieurs centaines de boucauts , est tombée aujourd'hui à un chiffre bien réduit , sinon à un chiffre nul. Aussi la production moyenne , comparée à ce qu'elle était , offre dans son ensemble un écart déjà considérable , mais qui n'est pas destiné , à coup sûr , à en rester là. Ce n'est pas en effet le terme , c'est plutôt le commencement d'une ère de décadence qui s'avance rapidement. On en jugera plus tard dans la suite de ce mémoire. Ce serait donc ne voir la question que d'une manière fort insuffisante et risquer des conclusions très-hasardées que de s'en tenir à la différence de production

entre le passé et le présent le plus actuel, si je puis ainsi parler, pour apprécier la vérité des choses.

L'exportation des six premiers mois de l'année dernière s'est élevée à 17,690 boucauts de sucre. La moyenne antérieure avait été de 24,766 boucauts. C'est bien quelque chose sans doute qu'une différence de plus de 7,000 boucauts; mais cette différence n'est pas assez grande néanmoins pour mesurer la progression de décroissance qui menace l'avenir de production de la Martinique.

Notre île se trouve, en effet, au moment présent, dans des conditions privilégiées, ainsi que nous l'expliquerons plus tard. Toute autre est la situation de la Guadeloupe. Aussi offre-t-elle un état de production qui mérite d'être médité.

Avant l'émancipation, la Guadeloupe produisait, à raison de la plus grande étendue de son territoire, une plus forte quantité de sucre que la Martinique. C'était une différence en plus de 10 à 15,000 boucauts. Or, dans le courant de l'année 1850, la proportion de décroissance a été autrement considérable qu'à la Martinique. Ainsi, tandis qu'antérieurement à 1848, l'exportation s'élevait à une moyenne d'environ 30,000 boucauts à la Guadeloupe, elle n'a été, en 1850, que de 16,653, c'est-à-dire qu'elle a été inférieure de près de moitié au chiffre de la moyenne, tandis que le rapport de décroissance n'a été que du tiers à la Martinique. En outre, et c'est un fait important à noter, la production de la Guadeloupe est descendue au-dessous de celle de la Martinique, tandis que, dans les années normales, elle la primait de plus d'un cinquième.

Si, comme on l'a dit, rien n'est tel comme un fait, on induira bien de cet abaissement de l'exportation sucrière l'abaissement, par voie de conséquence, de la

richesse coloniale, dont c'est la principale source de revenus. Cela sera vrai pour la Martinique comme pour la Guadeloupe ; mais cela sera plus vrai encore pour la Guadeloupe que pour la Martinique , si l'on veut bien se souvenir des éléments numériques des deux productions comparées que nous avons essayé de mettre en relief.

Il est à observer, du reste, que le gouvernement et l'Assemblée législative, dans leurs prévisions budgétaires, ont tenu compte de cette diminution de produits sur les droits de douanes ; car, dans ce chapitre, les sucres coloniaux ne sont compris que pour une recette de 30 millions ; recette qui, lors du règlement définitif de la loi des finances de 1850, ne se retrouvera peut-être pas. Et cependant, en admettant même qu'il n'y ait pas de déception sur ce point, cette recette de 30 millions sera elle-même au-dessous de celle de 1849, qui avait été évaluée à 35 millions. Disons encore que ce chiffre de 35 millions marquait l'ouverture d'une période décroissante, car, dans les exercices précédents, les évaluations et, probablement aussi les recouvrements, avaient dépassé 45 millions.

Mais, pour se faire une idée exacte des changements opérés depuis quelque temps dans la situation de la fortune coloniale, il ne suffit pas de consulter les statistiques officielles ; il est un élément de fait qui a bien son éloquence, mais qui ne peut être qu'à l'usage de ceux qui ont parcouru le pays.

Si l'on pénètre dans les habitations, le spectacle qui frappe la vue est vraiment déplorable. Ici, de magnifiques étendues de terrain d'une fertilité admirable sont en friche, l'usine est silencieuse et l'on n'y entend plus résonner la voix des travailleurs ; là, si les cultures ne sont pas abandonnées, elles sont bien res-

treintes ; et , à voir l'immensité des terres et la faible quantité des travaux qui s'y exécutent , on se demande avec effroi si quelque fléau du ciel a passé par là.

Aussi , la misère fait-elle des progrès rapides sur ce sol , comblé cependant par la main de la Providence de ses dons les plus merveilleux ; sur ce sol où la nature ne se repose jamais , la misère grandit et s'étend comme ces plantes gigantesques qui couvrent ses cultures abandonnées de leur végétation stérile. Ce n'est plus le temps des oncles d'Amérique et des jeunes filles dont les riches dots avaient valu une si brillante renommée aux mariages créoles. Les magnificences de ce luxe asiatique , qui étaient le partage de la race blanche aux colonies , ont fait place à la plus profonde des détresses. Qui n'a entendu parler de ces splendeurs d'autrefois , dont le récit , en traversant les mers , nous apparaissait comme une de ces fictions que l'on ne retrouve que dans les contes arabes des *Mille et une Nuits*? Qui de nous , dans son enfance , n'a été bercé de ces merveilleuses histoires de l'Occident , qui empruntaient à leurs lointaines perspectives quelque chose de féérique comme les images fantastiques venues de l'Orient? Hélas ! aujourd'hui , la source en est bien tarie , et l'imagination trouverait difficilement à s'exercer sur les ruines de ce passé évanoui.

On sait bien en France , à Paris surtout , les dépenses excessives auxquelles se livraient naguère encore les familles venues des Antilles ; mais on s'y fait une idée fort insuffisante encore de cette recherche de bijoux , d'argenterie , de tout le luxe de cette vie princière que ne s'épargnait pas le créole dans son île. Les plus élégants de nos lions qui se promènent sur le boulevard de Gand , ne se sont jamais avisés d'attacher à leurs habits des garnitures de boutons en or massif , dé

porter à leurs pantalons et à leurs bretelles des boucles également en or massif. J'ai vu encore tout récemment quelques restes de ces magnifiques et prodigues existences d'autrefois ; mais quelle déchéance, grand Dieu ! et combien de ces maisons opulentes qui se sont faites, hélas ! trop remarquer par l'abus de la richesse, par les superfluités de leur luxe orgueilleux, et qui n'ont plus même du pain aujourd'hui !

Il n'est que trop démontré qu'au temps présent la source de la production se trouve profondément atteinte, et que, par suite, le malaise est grand au sein de la classe qui possède la terre ; que peu importe l'étendue des terrains, que peu importe leur fécondité, qu'il n'y a pas moins souffrance parmi ceux qui sont les propriétaires du sol, à quelque degré qu'ils le soient.

Quelle est la cause d'une situation aussi mauvaise qui commence à peine dans le présent, qui est appelée à dérouler toutes ses conséquences dans un avenir prochain ?

Sans doute, il y a à faire la part de l'imprévoyance et de la dissipation. Sans doute, le sucre indigène a causé un grave préjudice au sucre des colonies, mais là n'est pas tout le mal, ainsi qu'il est facile de le démontrer.

Disons, à l'occasion du sucre de betterave, dont nous venons de prononcer le nom, que tels sont les progrès accomplis dans sa fabrication, que c'est le sucre de canne qui a besoin d'être protégé contre lui à présent, tandis qu'il n'y a pas si longtemps encore qu'il en était tout autrement, alors que, d'abord, aucun impôt ne grevait le sucre indigène, et que, postérieurement, l'échelle des droits différentiels se graduait à son profit.

Vous allez en juger par des chiffres précis : il est reconnu qu'aux lieux de provenance le sucre de canne peut être livré aujourd'hui à moins de 23 fr. les 50 kil.

Le producteur indigène ne peut le vendre, il est vrai, à moins de 25 fr. les 50 kilog. : ce qui semble constituer, au premier abord, un avantage de 3 fr. au profit du premier. Mais il faut considérer que, rendu dans les ports où s'exerce l'industrie de la raffinerie, il faut ajouter à ce chiffre de 23 fr. une somme de 11 fr. qui, au dire des colons, représente le fret et les droits de commission, ce qui porte à 34 fr. le prix intégral des 50 kil., d'où résulte, en fin de compte, une différence de 9 fr. entre les deux sucres. Admettons que, par suite de certains progrès dans la fabrication ou d'une réduction sur les frais d'expédition, cette différence ne fût plus que de 4 à 5 fr., il y aurait toujours une balance au profit du sucre indigène. Si donc l'impôt ne venait au secours du sucre colonial, il serait impossible à celui-ci de soutenir la concurrence du sucre indigène.

On sait que les deux sucres avaient été mis sur le même pied d'impôt par la loi de 1847 : 49 fr. 50 c. les 50 kil. Cette égalité d'impôt n'avait pas empêché la fabrication indigène de s'élever à 64 millions de kil., c'est-à-dire à une quantité équivalente aux trois quarts de la production coloniale ; et, d'autre part, cette fabrication considérable n'avait pas arrêté l'essor de la production coloniale elle-même. En revanche, de 1848 à 1849, la sucrerie indigène est descendue à 38 millions de kil. ; et pendant la même période, de son côté, la sucrerie coloniale s'est abaissée énormément, à tel point que les deux productions réunies n'ont pas suffi à la consommation française, qui est de 120 millions de kil. ; et il a fallu, pour en combler les lacunes, avoir recours aux sucres étrangers, qui sont assujétis, comme on le sait, à la surtaxe.

De là, il faut conclure que ce n'est pas dans les quantités produites de sucre indigène qu'il faut chercher

la cause du mal qui mine la production coloniale, mais dans les conditions de revient de cette production.

Or, ces conditions de revient ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois.

En 1839, un inspecteur des finances, envoyé aux colonies pour étudier leur situation au point de vue de la richesse productive, constatait que les prix de :

22 fr. les 50 kil. pour bonne quatrième (1^{re} qualité);

20 *id.* pour bonne ordinaire;

18 *id.* pour les qualités inférieures,

étaient suffisants pour que les colons retirassent un revenu raisonnable de leurs terres.

S'il avait aujourd'hui à refaire son travail en présence des circonstances nouvelles dans lesquelles se trouve placée la propriété, certainement il n'aboutirait pas à d'identiques conclusions. Il ne trouverait pas ces prix suffisamment rémunérateurs.

Le prix de revient de la production se trouve, en effet, modifié par l'émancipation qui est venue transformer les conditions du travail aux Antilles. Les colons auraient pu, peut-être, supporter la concurrence de la betterave, malgré les progrès du rendement obtenus à l'aide de meilleurs procédés de fabrication; mais ils ne le peuvent aujourd'hui sans des droits protecteurs.

Cette différence de 9 fr., ou même de 4 ou 5 fr. au moins entre le sucre indigène et le sucre de betterave que nous signalions tout à l'heure en est la preuve bien évidente. Mais à quoi tient-elle cette différence? Nous allons le voir.

Quand on parcourt les habitations sucrières, on reconnaît que beaucoup d'entre elles chôment, et ce ne sont pas les moins productives. D'autres, au contraire, n'ont que des cultures fort insuffisantes relati-

vement à la quantité de terres qu'elles pourraient mettre en valeur. D'où cela vient-il ?

Nous avons posé la question en ces termes : Est-ce faute de travailleurs ou de capitaux ? Nous répondrons, dès à présent, que c'est pour l'une et l'autre cause.

C'est d'abord faute de travailleurs ; car il est constant, pour ceux qui ont visité l'intérieur du pays, que plusieurs habitations sous le vent de l'île ont été abandonnées par divers motifs tenant exclusivement au refus volontaire des bras. C'est ainsi que les unes l'ont été à cause de leur insalubrité ; les autres, parce que les Noirs, confondant le travail agricole avec l'idée de servitude, n'ont pu se décider à y rentrer après les avoir désertées, et à reprendre la houe et la pioche, se souvenant toujours des coups de fouet du commandeur. Sur une terre si richement dotée par la main divine et où il est si aisé de se procurer sa subsistance sans beaucoup de peine, on voit d'anciens esclaves se livrer à la pêche, au petit cabotage le long des côtes de l'île, dans des bateaux qu'on appelle gros-bois et sur lesquels ils transportent des voyageurs et des marchandises, rechercher la pratique de mille petites industries lucratives et nullement pénibles au sein des villes dont le séjour leur plait davantage. D'autres, dressant leur tente dans les terres vagues qui abondent dans l'île et qui, bien que domaniales, ne leur sont pas disputées, se sont construit des cases dont les matériaux leur ont été fournis par la forêt voisine, ont planté autour de ces cases quelques arbres à fruit, et cultivent le manioc, dont le produit leur donne la cassave, qui leur tient lieu de pain, ainsi que nous l'avons déjà dit. Somme toute, il résulte des observations multipliées qui ont été faites que la transformation des esclaves en travailleurs libres n'a

pas été aussi générale et aussi facile qu'on a pu le croire au ministère de la marine.

Nous ne parlons pas encore d'un certain nombre de Noirs livrés au vagabondage et contre les habitudes vicieuses desquels il a été nécessaire de resserrer les liens de la législation pénale : on comprend quelles peuvent être les ressources de cette classe qui tend à s'augmenter tous les jours. Les statistiques criminelles le prouveraient au besoin, en montrant l'accroissement progressif des attentats contre la propriété.

D'ores et déjà, on peut regarder comme un fait constant que les bras manquent aux cultures, et ce n'est pas dans les terres les moins favorisées du côté de la fertilité que se rencontre cette disposition de la race africaine à fuir le travail agricole.

Aussi, est-ce pour remédier à cet état de choses, dont le gouvernement se préoccupe avec raison, que les divers chefs d'administration des colonies ont été consultés sur les chances de réussite que pouvait avoir l'immigration agricole, et qu'on a encouragé toutes les tentatives qui ont été essayées pour faire venir des travailleurs de France, ou même d'autres lieux plus propices, comme Madère, par exemple.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il faut habiter Paris pour faire une question aussi facile de l'immigration française. Il faut n'avoir jamais dépassé les barrières pour traiter aussi cavalièrement le soleil des tropiques ; il faut ignorer l'appareil dont la nature prévoyante a pourvu les Noirs pour y résister, quand on imagine que des travailleurs de nos latitudes même les plus méridionales pourraient s'acclimater facilement sous le ciel de la zone torride. J'ai été témoin d'un avortement de ce genre, bien fait pour décourager les fois les plus robustes et pour empêcher de nouveaux essais.

Un conseiller à la Cour de Paris, beau-frère d'un ancien ambassadeur à la Cour d'Espagne, avait obtenu du Gouvernement la faveur de faire arriver gratuitement à la *Rivière-Pilote*, village de l'île, un certain nombre d'ouvriers lorrains qu'il voulait établir sur les terres de son habitation. Mais à peine avaient-ils mis la main à l'œuvre, qu'ils tombaient malades ou fuyaient cet intolérable soleil qui les frappait verticalement sur la tête et qui les mettait, par l'épuisement de leurs forces, résultat naturel d'une transpiration inaccoutumée, dans l'impuissance de travailler. Aussi, après quatre mois d'efforts redoublés pour les acclimater, il a abandonné, de guerre lasse, sa tentative malheureuse, et il est revenu à Paris, où son exemple et ses discours serviront de préservatif à l'imitation, renonçant à tout jamais, dans son découragement excessif, non pas seulement à la culture par des mains européennes, mais à toute espèce de culture sur son habitation.

Du reste, en admettant même que l'Européen pût s'accoutumer à travailler aux champs dans les régions équinoxiales, la question ne serait pas plus avancée, car il resterait toujours à savoir à quelles conditions il y travaillerait. Or, ce ne serait pas, à coup sûr, à des conditions favorables pour le producteur.

L'alimentation du Noir est peu coûteuse : il ne mange point de viande ; de la morue sèche et du manioc lui suffisent. La rémunération de son travail étant calculée sur sa subsistance, il peut dès-lors se contenter d'un salaire moindre que l'Européen, dont le régime alimentaire est plus dispendieux.

Or, cette surélévation de salaire, qui serait la conséquence forcée d'une plus forte dépense alimentaire, devrait naturellement réagir sur le prix de revient du

sucré , et dès-lors la situation des colons n'en serait pas améliorée.

Les Madériens ne réussiraient pas mieux , si l'on en juge par l'essai tenté dans la Guyane Française , où il a échoué complètement , comme j'ai pu m'en convaincre de mes propres yeux. Bien que le climat de Madère se rapproche plus que celui de la France du climat des Antilles , il y a cependant encore une assez notable différence entre eux pour qu'on comprenne qu'il ne soit pas aisé de substituer les Madériens aux Noirs dans les exploitations rurales. Les Noirs sont organisés , en effet , pour résister aux fortes chaleurs tropicales , grâce à la laine qui couvre leur tête et à l'huile que sécrète leur peau. J'ignore , pour mon compte , ce qu'il en est ; mais c'est une opinion admise dans le pays , que la laine de la tête les met à l'abri des insulations qui sont si fréquentes parmi les Européens , et que l'huile de la peau les préserve de l'extrême débilitation qui est le résultat d'une transpiration cutanée excessive , et qui expose les Européens à des fièvres pernicieuses presque toujours mortelles.

Au milieu des conceptions diverses qui ont été imaginées pour remédier à une diminution de travailleurs qui est la ruine des colonies , j'ai entendu émettre la pensée de l'immigration des Noirs libres qu'on irait embaucher sur la côte méridionale d'Afrique. Il est permis de douter du succès de cette traite d'un nouveau genre. La contrainte seule a pu jeter hors de leur pays natal ces esclaves , que l'avidité mercantile allait payer à beaux deniers comptants. Il n'est guère probable que les souvenirs de cette expatriation forcée , accomplie au milieu des larmes et des gémissements , souvenirs qui ont dû rester gravés dans la mémoire de ces populations , heureuses par l'absence de tout besoin , les

déterminent jamais à abandonner volontairement la case et l'ombrage du palmier sous lequel elles ont vécu. Je me rappelle avoir vu à Cayenne un Noir, que le gouverneur de la colonie me dit avoir été le premier ministre du roi Denis, qui l'avait livré à des marchands de chair humaine pour compléter une cargaison qu'il leur avait vendue. Bien qu'attaché par un long séjour au jardin du gouvernement, où il a été traité avec infiniment d'égards et où la situation qui lui a été faite est même assez douce, ce n'était pas sans tristesse qu'il parlait de la patrie absente, et ce qu'il en regrettait n'était pas certes les misérables honneurs de la position qu'il y avait occupée... On sait d'ailleurs, et de nombreuses relations de voyages l'attestent, que les Noirs ont souvent résisté, les armes à la main, à leur embarquement; qu'on les a vus quelquefois, plutôt que d'abandonner leur grossière cabane, aller se réfugier dans les forêts, dans les antres des lions et des panthères. Leurs chants nationaux, si l'on peut se servir de cette expression ambitieuse pour rendre les grossiers essais de poésie d'un peuple non civilisé, racontent les misères de l'esclavage, les luttes tentées pour y échapper, les défaites subies, les victoires bien rarement remportées. Comment donc leur faire accepter un état nouveau qu'ils ne comprendraient pas, qu'ils ne distingueraient pas d'un passé qui pèse sur leurs souvenirs, et d'ailleurs, quelle que fût la différence, trop chèrement acheté par les douleurs de l'exil, plus grandes toujours pour le sauvage que pour l'homme civilisé.

Les Anglais, qui ne sont jamais en arrière des autres peuples pour les tentatives susceptibles de réussir, ont essayé, dit-on, avec succès, de l'immigration des coulis de l'Inde à Maurice. Mais, quelle que soit l'ana-

logie du climat, je ne sache pas qu'ils aient eu la pensée de les engager pour les exploitations de la Barbade et de la Jamaïque, dont les cultures sucrières sont loin de prospérer, bien que la métropole ait fait d'immenses sacrifices pour les protéger, ce que l'on feint d'ignorer quand on répète à satiété qu'elle a voulu concentrer la production du sucre dans ses colonies des Indes Orientales.

La Martinique est encore, du reste, moins défavorisée que la Guadeloupe, ainsi que nous l'avons reconnu ; et les ateliers sont moins désertés par les Noirs. Elle le doit à cet homme de couleur, intelligent et honnête, qui, après avoir beaucoup souffert sous le régime de l'esclavage, a mis son honneur à couvrir de son égide ses anciens persécuteurs, les propriétaires du sol, persuadé, du reste, qu'il faisait en cela le bien des nouveaux libres, tout en faisant celui de leurs maîtres du temps passé. Aussi, grâce à ces prédications incessantes, à ce dévouement de missionnaire avec lequel il a parcouru les campagnes, en nouveau Pierre l'Hermitte, prêchant une croisade de paix et d'union, beaucoup de Noirs sont restés attachés aux habitations ou y sont revenus après les avoir désertées. Mais son œuvre, hélas ! ne tient qu'à sa personne, on ne le sait que trop de l'autre côté de l'Océan, et on ne s'abuse pas sur la portée et sur la durée du mouvement qu'il a opéré. Que l'heure de sa mort vienne à sonner ou que cette chose si fragile qu'on appelle la popularité ait son retour, et l'édifice croulera sur sa base. Alors on verra les influences qui détournaient naguère ces populations crédules et si impressionnables du travail, on les verra ces influences, qu'il a fait reculer, reprendre bientôt le dessus, et les habitations risqueront de ne plus offrir que l'aspect d'un immense désert.

On peut en avoir une idée par ce qui se passe à la Guadeloupe, où il ne s'est pas rencontré un homme assez bien intentionné et assez influent pour rapprocher la classe des propriétaires de celle des travailleurs. M. Bissette, qui a voulu y étendre son œuvre de pacification, a été obligé d'y renoncer, et sa personne, à cette occasion, a couru de sérieux dangers. Là, la discorde règne sans partage, et la haine des Noirs se trahit par une arme terrible, l'incendie. Aussi, le nombre des habitations abandonnées est autrement considérable qu'à la Martinique. C'est ce qui explique la forte diminution qu'y a subie la production sucrière. Par suite, la dépréciation des propriétés est arrivée à un taux fabuleux. J'ai entendu dire que depuis l'abolition de l'esclavage, la Barbade, la Jamaïque et les autres îles que possède l'Angleterre dans l'archipel des Antilles, avaient été témoins du même fait; mais, en consultant un tableau que j'ai eu sous les yeux, je n'ai pas vu que la dépréciation se fût étendue au-delà des $\frac{2}{3}$. Or, j'ai pu constater par moi-même qu'à la Martinique l'abaissement de valeur a été bien plus considérable, et cet abaissement n'est rien encore à côté de celui qu'offre la Guadeloupe, où, je le tiens de mon ancien collègue M. Rabou, une habitation cédée dans un partage de famille au prix de 800,000 fr., a été adjugée, à la suite d'une vente judiciaire, à celui de 10,000 fr.

Cela ne prouve que mieux la vérité de ce que j'ai souvent entendu dire aux colonies : ici, la richesse n'est pas la terre, c'est la main-d'œuvre. Le terrain ne manque pas aux travailleurs, mais les travailleurs manquent au terrain.

Jusqu'à présent le salaire n'est pas monté au niveau qu'il a atteint aux Antilles Anglaises; mais qui pourrait

affirmer que cela ne se verra pas ? Le salaire , comme toute marchandise , se règle par le rapport entre l'offre et la demande , et la demande des propriétaires est déjà supérieure à l'offre des travailleurs. Aux Antilles Anglaises , l'offre des travailleurs s'est tellement rarifiée comparativement à la demande des propriétaires , qu'on a vu le salaire s'élever progressivement jusqu'à 5 , 10 et même 15 fr. la journée. On a parlé quelquefois , dans notre société française, où tout est si différent de la société coloniale , de l'exploitation de l'homme par l'homme. Or , si avant l'abolition de l'esclavage il était vrai de dire que le maître exploitait son esclave , alors surtout qu'il lui arrachait son travail à coups de fouet, tout est bien changé aujourd'hui. Au temps présent , je le demande , quel est l'exploité , en pareil cas , du travailleur qui exige jusqu'à 15 fr. pour la rémunération de son travail , ou du propriétaire qui est obligé de subir des conditions aussi onéreuses ? Il n'est pas douteux que les prétentions des anciens esclaves ne montent à leur tour dans nos possessions coloniales ; et, d'ici à quelque temps , nous les verrons suivre un égal mouvement ascensionnel , les mêmes causes devant produire les mêmes effets.

Quoi qu'il en soit de l'avenir qui se prépare, toujours est-il que dès aujourd'hui les bras ne sont plus en proportion du travail qu'il y a à exécuter. Mais la diminution des bras n'est pas la seule cause de la décroissance de la production. Il y a pénurie de fonds entre les mains des propriétaires , et le capital roulant manque à la plupart d'entre eux pour leur exploitation rurale.

Autrefois les Noirs , parqués dans l'habitation comme un troupeau de moutons , travaillaient pour le compte des maîtres , qui n'avaient à leur fournir que la pitance et les vêtements. C'était là toutes les avances de ces

derniers, qui les faisaient mouvoir sous l'action incessante des coups de fouet, que la loi Makau avait tarifés, car il était défendu de dépasser le nombre de quinze en une seule correction, sous peine d'être poursuivi criminellement.

On comprend qu'avec une pareille organisation du travail dans les habitations, les fonds nécessaires à la mise en valeur se réduisaient à peu de chose pour la main-d'œuvre. Aujourd'hui tout est bien modifié par le nouvel état qu'a créé l'émancipation.

Divers modes de travail ont été essayés : le métayage, le bail à prix d'argent combiné avec l'association, le salariat. De tous ces modes, un seul semble prévaloir, c'est le salariat. Le Noir s'est bien vite dégoûté du métayage et surtout du bail par association. Il n'a pu, malgré son infériorité intellectuelle, se faire à l'idée que là où les capacités étaient inégales, là où les efforts étaient inégaux, la rémunération devait être la même. Aussi, malgré toutes les recommandations venues de Paris, il a rejeté loin de lui un système qui froissait les notions les plus vulgaires du sens commun. Le métayage n'a pas été aussi vite et aussi complètement abandonné.

Un créole des Anses-d'Arlets, maire de cette commune et membre du Conseil privé, a pu l'organiser d'une manière durable dans son habitation. Néanmoins, on ne citerait pas beaucoup d'essais de ce genre qui aient réussi. On le comprend, le métayage exige quelques avances, et ce n'est pas dès-lors, ce ne peut pas être l'affaire des Noirs, qui n'en possèdent guère.

Le salariat va mieux à leurs habitudes, à leur situation. Aussi s'est-il généralisé partout. Les anciens esclaves qui n'ont pas déserté l'habitation y ont conservé leur case, la jouissance d'un petit jardin qu'ils cultivent

pour leur compte un jour de la semaine , et , en outre , ils touchent un salaire qui n'est pas encore très-élevé , puisqu'il n'excède pas 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. , en moyenne , par journée.

Mais quelle que soit la dépression actuelle du salaire , il est bien évident que la dépense de l'esclave était moindre autrefois , alors qu'on n'avait à déboursier que ses frais de nourriture et d'entretien. Même à ce taux de 1 fr. 25 c. , l'exploitation rurale est assez coûteuse , à raison du nombre des ouvriers employés aux champs , à la culture de la canne , à la production du vesou , à sa cristallisation , à la fabrication du tafia. Il y a là , en effet , des travaux de plantation , de sarclage , de labourage , de fauchage ; des travaux d'usine , comme le service du moulin à râpe , des fourneaux , des bassins d'épuration où le jus de la canne est ramené au degré de concentration voulu ; de terrage ou de clairçage , opération nécessaire pour former le sucre brut qui est expédié en France ; de distillation des résidus par l'alambic ; et tout cela exige un emploi assez considérable de bras.

Il faut donc que les propriétaires aient à leur disposition des fonds qui leur permettent de subvenir aux dépenses variées de la main-d'œuvre. Or , ces fonds leur manquent en général.

Qu'ils aient trop compté sur le présent , et qu'ils aient à se reprocher de n'avoir pas fait des épargnes au temps de la prospérité pour les jours où le vent de l'adversité devait se lever , c'est chose incontestable ; mais il faut prendre les faits tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils auraient dû être. En l'état , il faut bien reconnaître que peu d'entre eux se sont trouvés munis de capitaux au moment où l'émancipation a été proclamée. Mais , du moins , n'ont-ils pas pu s'en procurer à l'aide de leurs titres

d'indemnité? Là est la question qui reste à examiner.

On sait que l'indemnité coloniale a été fixée, par une loi postérieure au décret d'émancipation, au taux de 30 fr. de rente par tête de Noir, et qu'en outre, une somme de 6 millions a dû être répartie entre tous les propriétaires d'esclaves, comme représentant l'intérêt couru depuis le moment de l'émancipation. Cela est peu de chose si on le compare aux avantages octroyés aux propriétaires des Antilles Anglaises, même au prix de 1,200 fr. par tête qui avait été offert aux Conseils coloniaux, et repoussé par eux, à l'époque où un projet d'émancipation fut élaboré par une Commission dont M. le duc de Broglie était président, sous le gouvernement déchu. Mais, enfin, il n'y a pas à revenir sur un passé où, gouvernants et colons, tout le monde a péché, les uns par excès de confiance et d'enivrement, les autres par excès de timidité et de scrupule; prenons le fait tel qu'il est, et déduisons-en les conséquences.

D'une part, une foule de titres d'indemnité ne sont pas parvenus aux propriétaires; ils ont été attribués à leurs créanciers.

D'autre part, ces titres se sont négociés à un taux bien au-dessous du capital que représentaient les 30 fr. de rente qui y étaient attachés. En général, le maximum des négociations n'a pas dépassé 350 fr. Plusieurs ont été cédés à deux doublons, c'est-à-dire à 172 fr., car le doublon ou le quadruple, ce qui est la même chose, vaut 86 fr. dans nos colonies. La moyenne a varié entre 250 et 300 fr. Le besoin d'argent d'un côté, et la rareté des capitaux de l'autre, a été cause d'une telle dépréciation des titres. Puis l'agiotage s'est emparé de cette matière à spéculation et a profité des circonstances pour l'obtenir aux meilleures conditions possibles. Somme toute, l'indemnité a peu profité aux

propriétaires ; ils n'y ont trouvé que des ressources précaires bien vite absorbées par leurs besoins courants.

Aussi, le travail des ateliers n'a guère ressenti les effets de cette émission de titres qui semblaient devoir venir à son aide en lui fournissant des valeurs susceptibles de l'alimenter.

Sous un autre rapport, le propriétaire ne trouve pas des facilités à se procurer des fonds dans la législation qui règle la matière des emprunts d'argent. La loi qui limite le taux de l'intérêt en France n'existe pas aux colonies, de manière qu'il atteint parfois un chiffre fabuleux.

Le minimum d'intérêt est de 10 à 12 p. 0/0 l'an ; mais il est fort rare que ce minimum ne soit pas dépassé, et il s'élève parfois jusqu'à 2 p. 0/0 par mois, et au-delà même.

Dans de telles circonstances, on s'explique à quelles conditions onéreuses travaille l'habitant sucrier qui est obligé de demander à l'emprunt le capital nécessaire à ses exploitations.

Il existe bien une maison de prêt sur gage à la Martinique qui, sous les auspices du gouvernement, fournit de l'argent à des conditions moins léonines ; mais il est à remarquer que les prêts n'ont lieu dans cet établissement que sur dépôts d'objets mobiliers ; et, dès-lors, il est bien évident que ce mode d'emprunt ne peut être à l'usage des producteurs de sucre.

Il est question, depuis quelque temps, de l'institution des banques coloniales ; mais pour que cette institution fonctionnât utilement et rendit des services réels, il faudrait qu'elle s'écartât tout à la fois du mode d'opération suivi par la Banque de France et du mode suivi par les comptoirs nationaux. Il faudrait qu'elle offrît comme une espèce d'organisation du crédit foncier.

Or, on sait tous les obstacles qu'a rencontrés dans la métropole l'organisation de ce crédit, et il n'est pas à croire qu'à raison des conditions dans lesquelles se trouvent placées les colonies, les difficultés fussent moindres. Le projet soumis actuellement aux délibérations de l'Assemblée législative laisse cette question intacte, et il n'est qu'une application du principe des prêts sur marchandises, que les comptoirs nationaux ont été autorisés à traiter avec le commerce. Est-il probable que la discussion parlementaire l'étende au-delà des prêts sur récoltes? C'est douteux.

Mais quelles que soient les éventualités de l'avenir, il est certain qu'à voir les choses au point de vue de l'actualité des faits, il y a pénurie de fonds pour le propriétaire qui ne peut s'en procurer qu'à des conditions qui compromettent le prix rémunérateur de sa production sucrière.

Et maintenant, arrivant à la conclusion qui ressort des faits que nous venons d'exposer, nous sommes autorisés à prétendre que c'est l'émancipation qui est venue augmenter le chiffre du capital nécessaire aux exploitations rurales, en convertissant l'esclave en travailleur salarié, et que de là se sont accrues pour le sucre colonial les difficultés qu'il rencontrait déjà à lutter contre le sucre indigène.

Mais les difficultés de la lutte sont bien plus grandes, si on les envisage, non pas au point de vue du sucre indigène, mais à celui du sucre exotique, contre la concurrence duquel il n'est protégé que par des droits différentiels qui, dans la pensée des pouvoirs publics de la métropole, doivent décroître d'année en année, pour s'effacer finalement. Cuba, Porto-Rico, le Brésil, Java, sont dans des conditions de tout point meilleures. Outre que l'esclavage y existe et que le revient

y est par conséquent moins coûteux, la production y est plus féconde et les plants de canne n'ont pas besoin d'y être renouvelés aussi fréquemment. A Cuba, il ne faut replanter que tous les cinq ans au lieu de trois, et le rendement moyen pour un carré de terre (1 hectare 29 arcs) est de 6,000 kilog. au lieu de 4,000 kilog. que produit la Martinique, plus favorisée encore que la Guyane Française, dont le produit n'est en moyenne que de 3,000 kilog. Ce sont nos ports de commerce transatlantiques, qui par leurs réclamations incessantes, s'efforcent d'obtenir cette échelle décroissante de droits sur le sucre exotique, qui tendent à le ramener un jour au niveau du sucre colonial; mais nos ports qui, sans relâche, sont préoccupés de l'idée d'avoir du fret, ne devraient pas oublier que nos colonies leur présentent un marché privilégié, et qu'il n'est pas de leur intérêt sans doute de ruiner définitivement des pays qui offrent à leurs expéditions un débouché assuré, risquant ainsi fort imprudemment des avantages certains contre des avantages qui ne sont pas même incertains. Ils n'ignorent pas, en effet, que nous navigons en France à des conditions plus chères que les Américains et les Anglais, et il serait difficile d'admettre qu'à des conditions égales, sous le rapport des droits, nous pussions lutter avantageusement avec eux.

On comprend ce qui doit se trouver au fond de cette situation qu'un fatal concours d'événements a contribué à amener; et maintenant, si nous avons à dire quel est le sort du colon, quel il sera d'ici à quelques années, la réponse sera facile. Sa misère est grande à l'heure qu'il est, et il n'a pas même l'espérance qui restait au fond de la boîte de Pandore, quand les maux en furent sortis. L'avenir est, en effet, pour lui encore plus sombre que le présent.

Sans doute, il s'est trop endormi sur l'oreiller de la fortune, il a trop compté sur les bénéfices de la consécration donnée par le temps à l'esclavage ; il n'a pas entendu les bruits précurseurs de l'orage qui lui annonçaient que la source de ses revenus allait se tarir. S'il avait retranché sur ses folles dépenses pour les mauvais jours, s'il avait compris que l'état de choses artificiel dont il avait si largement profité, battu en brèche par la propagande des idées anglaises, ne pouvait durer plus longtemps, et qu'un jour ou l'autre il devait être forcé de capituler, il ne serait pas réduit à la détresse profonde à laquelle il est condamné aujourd'hui ; mais est-ce seulement aux colonies que lorsque le vent souffle dans les voiles on s'abandonne aveuglément à l'espérance que les faveurs de la fortune seront éternelles ? Au temps où nous sommes, où nous avons vu tant et de si hautes existences renversées sur cette terre de France, qu'elles ont couverte de leurs débris, pourrions-nous refuser notre indulgente pitié à ces compatriotes d'outre-mer, qui ne sont pas plus coupables de n'avoir pas vu à l'horizon les signes avant-coureurs de la tempête, que nous ne le sommes de ne pas les avoir aperçus nous-mêmes ?

On se ferait difficilement une idée des souffrances de toutes ces familles naguère opulentes et en proie présentement aux souffrances du besoin, mêlées aux souffrances de l'orgueil humilié. Les plus élevées par leur naissance ne sont pas exemptes de ces douleurs morales de la faim. J'ai vu le chef d'une noble et jadis très-riche maison, qui compte parmi ses gendres un Tascher de la Pagerie, réduit à accepter une place de commissaire de police de campagne, pour subsister et faire subsister les siens. J'ai vu d'autres colons, alliés à nos familles historiques les plus illustres de France, enfermer leur

misère dans leurs habitations désertes et oisives , dont les bâtiments tombent en ruines , y vivre de mille privations , à la veille même d'en être dépossédés , ne pouvant même plus servir les intérêts de leurs dettes , et bientôt sans asile , sans pain , obligés de repasser les mers pour aller demander à la mère-patrie l'aumône de sa dédaigneuse charité , qu'il leur coûtera moins de solliciter et d'obtenir qu'aux lieux qui furent témoins de leur splendide existence. Que d'intéressantes jeunes filles , élevées dans les maisons les plus accréditées de Paris , parées des plus riches dons de la nature et des agréments qu'y ajoute une brillante éducation , souffrent les poignantes tortures de la misère et sont destinées à en subir peut-être toutes les horribles tentations. Quelques colons , plus forts de caractère ou plus favorisés par les circonstances de leur position , ont pris résolument leur parti et se sont décidés à aller aux Etats-Unis recommencer bravement l'existence. Ils sont devenus *farmers* ; et leurs filles , qui avaient été élevées pour faire l'ornement du monde , sont réduites , à la Nouvelle-Orléans ou à St-Louis-de-Missouri , à donner des leçons de musique , de dessin ou de littérature , pour vivre ou pour faire vivre leurs vieux parents.

« Pourquoi n'iriez-vous pas en France ? disais-je à un » créole que les événements forçaient à s'exiler et qui se » disposait à aller s'établir dans la vallée de Mississipi. » — Qu'irais-je faire , me dit-il , essayer la pitié de gens » qui ne me connaissent pas ? Je suis plus Américain » que Français ; et vous voyez d'ailleurs que je choisis » de l'Amérique du Nord le pays qui peut le mieux me » reproduire les traditions de mon origine nationale. Je » vais dans l'ancienne Louisiane , et là je trouverai des » hommes qui , comme moi , descendent de ces Français » courageux dont l'expatriation valut jadis à la mère-pa-

» trie un agrandissement de territoire et de richesses
 » dont elle a bien perdu le souvenir. »

Le petit nombre des colons qui, prévoyant une révolution prochaine, ont eu la bonne pensée d'économiser quelque argent pour se mettre à couvert des premiers besoins, se trouve disséminé à Paris, à Bordeaux, au Havre, à Nantes, à Marseille, et demande à la France ce que la terre natale ne peut guère lui offrir, le bienfait de faire fructifier leurs dernières ressources.

• Et ce n'est pas seulement, du reste, la misère que l'on fuit en quittant cette terre désolée que le présent accable, que l'avenir menace; on fuit encore les orages qui pourraient survenir et amener de redoutables et sanglantes complications, au cas où éclaterait en France un nouveau mouvement, car le souvenir de St-Domingue est là qui pèse cruellement sur toutes les mémoires, et une poignée de blancs, qui ne sont pas au-delà de 8 à 10,000, se sent toujours épouvantée au contact d'une population noire ou mulâtre qui peut bien s'élever à 115 ou 120,000 âmes.

L'esclavage était un état contre nature, nul doute à cela. Il ne pouvait subsister plus longtemps, et la révolution de Février a été moins la cause que l'occasion de son abolition, on ne peut le méconnaître. Mais puisque le gouvernement l'avait, pendant tant d'années, favorisé, encouragé, il eût été de sa justice et de son honneur qu'en le faisant cesser, il eût accordé autre chose au propriétaire dépossédé qu'une indemnité dérisoire. Il fallait surtout qu'il lui donnât de l'argent, qui lui était nécessaire pour ses cultures, dont la forme modifiée exigeait des avances, au lieu de lui attribuer des titres de rente qui devaient s'évanouir sans laisser de traces, et cela par la nécessité des situations,

sans qu'il y eût même à en accuser l'agiotage qui devait du reste s'en emparer, comme on pouvait le supposer. Malheureusement l'état du trésor public, au moment de la crise qui a frappé le pays à la suite de la révolution, n'a pas permis à la France de se montrer grande et généreuse vis-à-vis de ses enfants d'outre-mer. Elle les a expropriés violemment; et en les expropriant, comme elle en avait le droit, elle n'a pas observé vis-à-vis d'eux le principe admis dans nos lois, que nul ne peut être exproprié sans une juste et préalable indemnité. Je sais bien que l'aggravation de la dépense eût été lourde, si l'on songe qu'il y avait environ 74,000 esclaves à la Martinique, 80,000 à la Guadeloupe, sans nous occuper de la Guyane et de Bourbon. La pesanteur de la charge financière n'a pas été, du reste, la considération unique qui ait agi, et la nature de la propriété, le souvenir de la résistance du colon à l'œuvre d'émancipation, l'avertissement dont il avait si peu tenu de compte et qui lui avait été donné par la suppression de la traite, tout cela a influé sur la détermination du chiffre de l'indemnité. Nous n'avons pas à examiner la valeur de ces raisons, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il en est une qui a figuré beaucoup dans les documents de l'abolition et qui est assez singulière. On a, en effet, très-fréquemment reproché aux colons d'avoir méconnu la portée de l'avertissement que leur donnait la suppression de la traite et qui était l'avant-coureur de l'émancipation; mais ils peuvent répondre qu'on était singulièrement inconséquent vis-à-vis d'eux; car, d'un côté, on les empêchait de se pourvoir d'esclaves en dehors de leur île, et de l'autre, on leur permettait, au-dedans, de profiter de l'accroissement qui résultait du rapprochement des sexes dans leurs habitations.

Mais, que ce soit d'une façon ou d'une autre, par de bonnes ou de mauvaises raisons, c'est un fait constant que l'indemnité coloniale a été insuffisante et qu'elle n'a nullement amélioré le sort des propriétaires en adoucissant pour eux la transition de l'esclavage à la liberté.

Ce n'est pas ainsi que les Anglais avaient procédé à l'émancipation de leurs esclaves; et certes, à part l'état de leurs finances, les circonstances n'étaient pas pour eux différentes. Néanmoins, on a évalué à plus de 2,000 fr. par tête de Noir l'indemnité que la métropole a consentie aux producteurs de sucre de leurs colonies des Indes Occidentales. Cette évaluation a été calculée en ajoutant à la somme fixe qui a été comptée en argent, les avantages résultant des cinq années du travail d'apprentissage et des droits différentiels qui ont protégé spécialement les sucres de ces colonies. Sans doute, les cultures sucrières n'ont pas mieux prospéré; mais, du moins, la misère ne sévit pas aussi cruellement.

Malgré tout ce que présente de malaise la condition de l'habitant sucrier de la Martinique, à voir cependant la tranquillité actuelle dont jouit cette île, on ne la trouve pas aussi malheureuse quand on la compare à celle du colon de la Guadeloupe qui vit, lui, au milieu des trances continuelles que lui inspire l'état agité de la population noire. Là, l'incendie est sans cesse suspendu sur sa tête; l'incendie, cette arme si dangereuse dans un pays où les maisons sont construites en bois, à cause des tremblements de terre; où la combustibilité du bois est augmentée par l'action dessiccative d'un soleil de la zone torride. Là, la race africaine ne nourrit contre la race blanche que d'atroces sentiments de haine qui ne demandent qu'un jour, qu'une heure pour se satisfaire. Là, elle ne dissimule pas ses désirs effrénés de luxure pour les femmes blan-

ches dont l'aspect allume son sang et qui seraient la proie de sa brutalité, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, elle ne rencontrait plus le frein de la loi et de l'autorité qui arrête aujourd'hui ses penchants désordonnés.

Mais, néanmoins, le colon de la Martinique, tout en reconnaissant que sa situation est meilleure que celle de son compatriote de la Guadeloupe, ne s'abuse pas sur l'avenir. Il sait bien que si de nouvelles commotions venaient à ébranler la société métropolitaine, il ne serait pas garanti du choc qui en rejaillirait sur la Guadeloupe. Il est bien convaincu que toute l'influence et tout le dévouement de celui que, dans l'enthousiasme un peu excessif de sa reconnaissance, il a appelé un Christ colonial, ne suffiraient pas pour refréner les passions endormies plutôt que domptées de ces populations qui ont conservé toute la grossièreté des instincts de leur nature originelle, accrues de toutes les convoitises que leur a données le tableau des jouissances de la société civilisée qu'elles ont eu sous les yeux.

Ainsi, misère profonde pour le présent, grave péril pour l'avenir, voilà où l'on aboutit quand on considère l'état de nos Antilles.

L'émancipation y a produit une révolution véritablement sociale. Le principe de cette révolution est encore à l'état rudimentaire, mais il brisera son enveloppe à la longue, et il sera bien difficile de mettre obstacle à ses développements.

Si ce mouvement vers lequel entraînent nos colonies sucrières les progrès de l'industrie indigène, combinés avec la déchéance de l'industrie coloniale, n'est pas arrêté, s'il est, au contraire, favorisé par les événements qui peuvent s'accomplir de ce côté de l'Océan, il arrivera ces deux faits qu'une logique impitoyable déduit de nos laborieuses prémisses :

Les terres tomberont en friche ;

La race blanche, chassée par la violence ou par la misère, abandonnera le sol à la race africaine.

Et cependant, ce sont d'intéressantes populations que celles qui habitent nos Antilles, et elles seraient dignes d'un meilleur sort. Ce sont des Français au cœur libéral et bon, aux manières affables, à l'hospitalité généreuse, malgré tout le poids de préoccupations pénibles qui les oppresse. Pour recevoir l'étranger qui vient rendre visite à l'habitation, on se pare d'habits de fête, on cache ses plaies, on jette un voile sur ses nudités ; et, dans l'empressement que l'on met à traiter noblement son hôte, on dévore en un jour les ressources de toute une semaine. Puis, quand on l'a entouré des témoignages de la plus cordiale des réceptions, qu'on a chargé la table des mets et des vins les plus délicats qui puissent se réunir aux colonies, on s'excuse de ne pouvoir mieux faire, et on ajoute, en poussant un profond soupir : Les temps sont durs ! Excellentes natures à qui l'on ne peut reprocher qu'un orgueil excessif, cause de bien des fautes et de bien des ruines.

Et, toutefois, qu'il me soit permis de le dire, à moi qui ai visité quelques-unes de ces habitations, où j'ai pu constater de mes propres yeux toute la sollicitude qui environnait les Noirs, en voyant la chapelle où ils étaient élevés chrétiennement, l'hôpital où ils étaient soignés en cas de maladie ou d'infirmité ; à moi qui ai été témoin de la sympathie profonde qu'éprouvent encore aujourd'hui d'anciens esclaves pour ceux qui naguère étaient leurs maîtres, qu'il me soit permis de le dire, on a calomnié les maîtres quand on les a représentés comme des tyrans impitoyables qui traitaient leurs esclaves à l'égal d'un immonde bétail, et quand on a voulu tra-

duire quelques faits exceptionnels de barbarie en système général de conduite.

Sans doute les Noirs étaient privés de la liberté , et il n'était plus possible d'admettre que des hommes , quelle que fût la couleur de leur visage , pussent être considérés comme une matière vénale. La dignité de la nature humaine , trop longtemps offensée , méritait une réparation qui plus elle avait été tardive , plus elle était nécessaire. Les châtimens corporels à l'aide desquels on contraignait la paresse du Noir avaient quelque chose d'odieux , mais ils n'étaient pas particuliers , du reste , à l'esclavage , puisqu'à bord des bâtimens de l'Etat , les coups de corde figuraient, il n'y a pas si longtemps encore , au nombre des punitions. Tout cela a cessé , tout cela devait cesser.

Néanmoins , et en écartant quelques rares abus qui ne sauraient infirmer la vérité du fait , le sort des esclaves n'avait rien , au point de vue purement matériel , qui fût de nature à soulever les légitimes réclamations de la philanthropie. Il y a plus , c'est qu'on peut affirmer qu'à ce point de vue , il ne sont pas aujourd'hui peut-être aussi heureux qu'ils l'étaient , et on peut l'affirmer à la justification des maîtres , sans paraître suspect de regretter un état de choses vicieux.

Quoi qu'en ait dit cet illustre homme d'Etat qui , dans le parlement anglais , laissant à d'autres la thèse de morale évangélique et d'humanité , voulut traiter la question au point de vue purement économique et prétendit que le travail du Noir émancipé serait plus productif pour les propriétaires du sol , une fois qu'il serait aiguillonné par le stimulant de l'intérêt personnel , rien n'est plus certain qu'il s'abandonne avec volupté au plaisir de ne rien faire , et que pour lui la liberté n'est guère comprise que comme le droit à ne

pas travailler. Sans doute, à celui qui veut utiliser ses bras et sa vigueur naturelle, l'existence est assurée ; mais si c'est quelque chose que de vouloir dans cette zone brûlante où la puissance de la volonté est si rare et si difficile, chez cette race africaine surtout qui ne sait qu'obéir aux instincts physiques, il faut néanmoins encore le pouvoir. Et s'il est facile de le pouvoir, en ce sens que le travail est abondant et s'offre de lui-même, il n'est pas aussi aisé de triompher de certaines impossibilités naturelles qui s'opposent à la volonté. Ainsi, l'âge, la maladie, les infirmités sont autant d'obstacles contre lesquels vient se briser l'inclination laborieuse la mieux disposée.

De là, ceux qui n'ont plus par eux-mêmes les moyens de gagner les choses nécessaires à la vie sont dans un état complet d'abandon par le fait de cette liberté qui n'est pour eux qu'une charge lourde à porter et dont ils ne comprennent pas les avantages en présence des dures nécessités qu'elle leur impose. Ils ont perdu cette sollicitude paternelle du maître qui leur garantissait le vivre et le couvert, qui les couvrait de sa protection jusqu'à la dernière heure de leur existence, qui, en santé, leur assurait du pain, qui, en cas de maladie, leur donnait les soins et les remèdes, et ils sont à se demander ce qu'ils ont obtenu en échange de ce qu'ils ont perdu.

Si la famille avait existé pour le Noir antérieurement à l'émancipation, sans doute il eût trouvé dans le foyer domestique de quoi remplacer la tutelle du maître qui s'en allait avec l'esclavage ; mais la famille n'existait pas pour lui, la famille à l'état légal du moins, car le mariage civil lui était interdit ; et s'il pouvait faire bénir son union par le prêtre, outre que cette union n'engendrait ni droits ni obligations aux

yeux de la loi, il ne la pratiquait guère, ses habitudes vicieuses de vagabondage nocturne y répugnaient, et l'on sait que les efforts faits pour les corriger ou les réprimer avaient toujours échoué.

La mesure de l'émancipation aurait dû être précédée, pour les Noirs, de l'octroi de l'état civil, et c'était, du reste, la pensée de l'ancien gouvernement qui allait présenter aux Chambres un projet dans ce sens, au moment de la Révolution. Il eût fallu constituer la famille avant de proclamer la liberté. Ce qui ne s'est pas fait avant l'émancipation se fait après, du reste; et clergé, fonctionnaires de tout ordre et de tout rang rivalisent de zèle, s'occupent avec un égal intérêt de faire des mariages, de fonder la famille, pierre angulaire de cette nouvelle société à créer au milieu de l'ancienne; mais c'est tout un état de choses à organiser et qui rencontre sur son chemin les obstacles puisés dans les habitudes vicieuses dont nous parlions tout-à-l'heure. Il faut régénérer le moral de ces populations abruties par les habitudes nées de l'esclavage, leur apprendre que si la liberté confère des droits, elle n'impose pas moins des devoirs, et que l'accomplissement des devoirs est la garantie la plus sûre de la jouissance des droits.

Puisque l'émancipation a précédé cette initiation morale qui aurait dû être la clé de voûte de l'édifice nouveau, il faut bien attendre le résultat des efforts qu'on n'épargne point pour souder le passé au présent. Jusqu'à ce que ce but soit atteint, il y aura bien des souffrances auxquelles il ne sera pas toujours facile d'apporter remède.

Il y a eu quelque légèreté, il faut bien le reconnaître, pour les auteurs de l'émancipation, à s'être si peu préoccupés des moyens de transition. Ils devaient bien prévoir, dans l'intérêt même des populations éman-

cipées, qu'un fait aussi nouveau pour elles, que la liberté qui établissait comme une espèce de solution de continuité avec le passé, allait jeter sur le pavé bien des malheureux à qui il retirait le nécessaire. Ils auraient dû songer au moins à organiser un système de patronage qui, sous les auspices de l'autorité, se fût exercé sur ces infortunés qui allaient regretter le temps où l'esclavage avait pour eux achevé le cercle de ses duretés, où ils n'avaient plus à en recueillir que les avantages protecteurs.

Disons, du reste, que si ce patronage officiel leur a manqué, celui de leurs anciens maîtres ne leur a pas fait défaut, quand il est resté à ceux-ci assez de ressources pour pratiquer à leur égard la charité affectueuse du passé. Mais, hélas ! la plupart d'entre eux portent aujourd'hui le collier de misère et ne peuvent dès-lors suffire à la tâche dont ne se sont pas doutés les auteurs imprévoyants de l'émancipation.

Quelles que soient, du reste, les justes craintes qu'inspire l'avenir au milieu de populations si mobiles, si crédules, si ardentes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'à la Martinique il existe, au moment présent, une certaine fraternité entre les Noirs et les Blancs, qui atténue les misères de l'état de transition. Malgré tout ce qui a été fait pour détruire le prestige de la classe blanche aux yeux des Noirs, ceux-ci ont encore pour leurs anciens maîtres une déférence profonde, et cette déférence n'est pas dépourvue de sympathies affectueuses de leur part. M. Bissette est, on le comprend, le lien de ces relations bienveillantes, auxquelles n'est pas étrangère, du reste, la conduite des Blancs.

De tout autre nature sont les relations qui existent entre les Blancs et les hommes de couleur. Au moment où la révolution de 1848 est venue transformer la société

coloniale par l'abolition de l'esclavage, le nombre des hommes de couleur libres était considérable, et il en était parmi eux qui comptaient dans le pays par la fortune, l'éducation et le mérite personnel. Mais il leur manquait néanmoins quelque chose sous le rapport de la position sociale. C'est ainsi qu'ils n'étaient pas acceptés par la classe blanche comme pouvant arriver aux emplois publics, à égalité de mérite avec elle, bien qu'une loi spéciale eût consacré leur admissibilité. Il y avait donc pour eux, à l'abolition de l'esclavage qui ne les concernait pas en apparence, comme une émancipation à conquérir, une sorte d'émancipation morale qui devait effacer les privilèges de la classe blanche, jusque là en possession à peu près exclusive de toutes les fonctions publiques. Il y eut un instant où la propension à lui en ouvrir la porte fut aussi vive qu'elle avait été contraire dans l'ancien régime. Cela dépassa même toute mesure. Au lieu de se contenter de pratiquer le principe de non-exclusion à raison de la qualité de Mulâtre, au lieu de s'affranchir uniquement du préjugé qui repoussait l'homme de couleur d'un emploi qu'il eût parfaitement rempli, au lieu, en un mot, d'abolir le monopole qui existait au profit de la classe blanche, on érigea, en pratique, qu'il suffisait d'être Mulâtre pour prétendre à tout, qu'on eût ou non les qualités nécessaires pour occuper la place à laquelle on aspirait; et que d'ignobles comédies se sont jouées à cette occasion, en 1848, aux Antilles! Là, Tartufe ne se faisait pas ouvrier, comme en France, mais il se faisait Mulâtre; la peau de Mulâtre était aussi bien portée que le costume d'ouvrier l'était à la même époque dans la métropole. Que de fonctionnaires n'a-t-on pas vu revendiquer une qualité qu'ils ont repoussée plus tard comme une tache dont ils étaient bien purs,

celle d'avoir , dans leur filiation , du sang africain , et cela , on le conçoit , pour obtenir les faveurs du régime qui prévalait à cette époque. N'en ai-je pas connu un qui , à défaut d'autre chose , invoquait les titres qu'il puisait dans la paternité d'un enfant tout au moins naturel , sinon adultérin , né du commerce qu'il avait eu avec une métive ! Ah ! quels que soient les changements opérés dans les institutions qui ne touchent en rien aux mœurs qui restent les mêmes , n'est-ce pas le cas de répéter le mot de Tibère : *O homines ad servitutem paratos !* A l'époque que nous rappelons , le gouverneur de la colonie , un des trois Chefs d'administration , des Conseillers à la Cour , un Procureur de la République , des Substituts et bien d'autres fonctionnaires appartenant à l'ordre administratif , étaient Mulâtres , sans qu'on pût , à bon droit , contester leurs titres d'origine , ces titres qui , renversant les bases de l'ancienne hiérarchie , faisaient du sang mêlé une caste privilégiée. C'était évidemment trop , puisque c'était , suivant une expression célèbre , après avoir trouvé l'arc trop courbé d'un côté , le courber beaucoup trop de l'autre. La liberté politique qui fut octroyée aux Noirs en même temps que la liberté civile , l'usage qu'ils firent du droit électoral pour nommer des députés de race africaine ou de race mêlée , les tendances de l'administration centrale des colonies que dirigeait alors le fameux abolitionniste M. Schœlcher , tout explique la création de ces privilèges de nouvelle sorte qui semblaient à certaines gens une expiation ou une réparation du passé. Alors le mot de substitution , devenu proverbial aux colonies , fut prononcé. Cela a fait son temps , et la réaction est venue , excessive comme l'est toujours une réaction. Aujourd'hui , M. Schœlcher ne siège plus qu'à l'Assemblée législative , et , grâce à M.

Bissette, l'influence est retournée aux Blancs, les Noirs sur lesquels il appuie sa prépotence locale ne pouvant, à raison de leur nullité intellectuelle, leur faire concurrence, et les hommes de couleur étant presque tous rangés sous le drapeau opposant de M. Schœlcher. Aussi, des conquêtes de ce régime éphémère qui avait inauguré l'avènement de l'émancipation, peu de positions leur ont été maintenues; de là, on le pense bien, ils n'éprouvent pas beaucoup d'attraction sympathique vers les Blancs, qu'ils regardent comme les adversaires qui leur font obstacle.

A ces sérieux motifs qui touchent à leur vanité blessée, à leurs aspirations d'ambition, un moment satisfaites, aujourd'hui froissées, viennent s'en joindre d'autres qui ne contribuent pas peu à entretenir leurs sentiments d'hostilité : c'est l'éloignement que leur témoignent les Blancs et surtout les Blanches dans les rares salons où ils se trouvent réunis, la politique acrimonieuse de la presse qui a une verve de personnalité inconnue même en France, où elle se passe assez ses fantaisies néanmoins. Tout cela creuse de plus en plus le fossé qui les sépare.

Mais toujours est-il qu'à part les hommes de couleur qui font ombre au tableau, l'harmonie existe au moment actuel entre les Blancs et les Noirs; et leur alliance dans les élections fait prévaloir ce qu'on appelle là-bas les candidats Bissettistes, à l'encontre de ce qu'on appelle encore les candidats Schœlchériens.

A la Guadeloupe, dont M. Schœlcher est le représentant, tout est bien différent, non pas toutefois du côté des fonctions publiques, qui ne sont pas plus restées qu'à la Martinique aux mains des gens de couleur ou de leurs adhérents; mais dans les élections, les Mûlatres et les Noirs s'entendent parfaitement pour exclure les

Blancs. Là, les anciens esclaves sont livrés aux plus mauvaises passions, aux plus perverses excitations. Quelques meneurs de la classe de couleur ne cessent de les entretenir de l'idée que cette terre qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, dans l'intérêt d'un maître égoïste et cupide, de leurs larmes, quand le travail leur était commandé à coups de verge, est une propriété qui doit leur revenir, et qu'ils ont acquis le droit de la posséder un jour, par tout le labeur et toutes les souffrances du temps passé. Ce n'est pas là une semence qui tombe vainement sur ce sol embrasé. Aussi les conspirations du feu y éclatent incessamment, et tous les efforts de la justice sont impuissants pour en étouffer le germe.

On conçoit, dès-lors, qu'il y ait pour les malheureux, accablés par l'âge ou les infirmités, qui eux ne conspirent pas, mais qui sont victimes des conspirations d'autrui, moins de sympathie de la part des colons, plus de difficultés dans la position de ceux-ci à pouvoir exercer le patronage de charité dont nous parlions tout-à-l'heure. Aussi, les souffrances y sont plus profondes, la misère plus étendue.

J'ai entendu expliquer le succès de l'œuvre de conciliation à la Martinique et de son échec à la Guadeloupe par une autre considération que celle qui se présente à l'esprit naturellement, lorsqu'on songe que Bissette, qui a été l'apôtre de cette œuvre, a passé sa vie à la Martinique, où les esclaves ont été témoins de ce baptême du martyr qu'il a enduré pour leur cause et où son nom se montre, par suite, entouré de l'auréole d'une éclatante popularité. Il aurait trouvé, dit-on, un terrain mieux préparé, à raison des circonstances, pour recueillir la semence de sa parole, dans son île natale.

On prétend , en effet , qu'à la Martinique , les Mulâtres qui possédaient des esclaves avant 1848, étaient des maîtres plus durs pour eux que ne l'étaient les Blancs , tandis qu'il en était autrement à la Guadeloupe. Il est certain que l'on cite à la Martinique peu de traits de cruauté de la part des Blancs ; ils ont été rares. Leurs esclaves s'en vengeaient avec usure , du reste. J'ai vu , sur le penchant d'un morne , les bâtiments ruinés d'une habitation déserte , où les campêchiers et les mimoses croissaient à travers les lézardes des cloisons ; et quand je demandai si c'était depuis l'émancipation qu'elle avait été abandonnée , on me raconta que , plusieurs années auparavant , le propriétaire , sa femme , ses enfants avaient disparu en quelques jours , emportés par le poison , sans que les recherches de la justice eussent pu aboutir à la punition des coupables. Le ressentiment d'un esclave , horriblement maltraité par la barbarie du maître , était présumé avoir commis le crime ; mais , étranger à l'art perfide des Locustes , il avait été évidemment aidé par un complice versé dans la connaissance des plantes vénéneuses , et ce complice , il fut impossible de le découvrir. On disait , à cette occasion , que les Noirs possédaient , en matière de toxicologie végétale , une science étendue qui eût fait honneur à un médecin légiste consommé. C'étaient la haine et l'esprit de vengeance qui leur en avaient révélé tous les secrets.

Quelle que fût , du reste , la bonté des maîtres en général , il y avait naturellement des exceptions à la règle générale ; mais les rares faits d'inhumanité qu'on pourrait emprunter à l'histoire de l'esclavage à la Martinique sont bien distancés par les actes d'atrocité révoltante dont la Guadeloupe a été le théâtre , dans les dernières années surtout qui ont précédé l'émancipation.

C'est à l'audience des cours d'assises de la Basse-Terre ou de la Pointe-à-Pitre qu'on vit se dérouler les drames sombres qui mettaient à nu tout ce que pouvait engendrer d'abus la possession de l'homme par l'homme. Ici, c'était la peau de l'esclave que l'on déchirait à coups de lanières jusqu'à ce que mort s'ensuivit ; là, c'était le supplice d'Ugolin que l'on infligeait à ces misérables créatures qui n'avaient commis que des fautes légères. Quelquefois, le caprice du maître exigeait que le Noir vint nettoyer avec sa langue le parquet sur lequel on présumait qu'il avait craché. D'autres fois, le maître, après avoir reçu ses amis à sa table, leur livrait au dessert les Nègresses de son habitation et se retirait pour leur laisser toute liberté de satisfaire à leurs désirs. Joignant l'impudeur du langage à l'impudeur de la conduite, il plaisantait agréablement, à son retour au salon, sur le profit qui devait lui en revenir au bout de neuf mois, comme s'il s'agissait du croit d'un troupeau.

Mais, disons-le, tout en faisant une part fort large à la Guadeloupe, des faits pareils étaient excessivement rares dans cette île, et les abolitionnistes ont négligé les droits de la vérité historique quand ils ont composé avec ces faits un tableau d'ensemble plus émouvant que sincère. Ils ont donné tout simplement l'exception pour la règle.

On a remarqué que les fils des plus impitoyables persécuteurs des Noirs appartenaient en général, aujourd'hui, au parti exalté, et l'on peut se demander si c'est un moyen de réparer les fautes de leurs pères que de s'allier avec les gens qui arment la main des Noirs de la torche incendiaire. C'est une observation qu'on a pu faire pour un ancien représentant des colonies à l'Assemblée constituante, aujourd'hui représen-

tant d'un département français à la législative (1). Son père avait subi une condamnation pour le traitement odieux qu'il avait fait subir à un des Noirs de son habitation. La même observation peut se reproduire pour le rédacteur en chef d'une feuille bien violente dont la mère avait été condamnée également pour avoir tué l'un de ses esclaves à coups de couteau.

Chose assez singulière et qui marque la différence de situation de nos deux Antilles. Le Noir pur sang ne se contente pas, à la Martinique, de ne pas éprouver peu de sympathie pour l'homme de couleur; il le méprise, en général, dans le fond de son âme. C'est bien le cas de dire *où va se nicher l'orgueil*. Voici le motif de ce mépris qui n'aurait rien que de moral si ses habitudes de conduite n'y étaient si contraires: *Dieu, dit-il, a créé le Noir et le Blanc; le Diable a créé le Mulâtre*. Ce produit de sang mêlé est quelque chose d'impur à ses yeux.

Tous les efforts que nous avons faits pour établir, soit en considérant le passé, soit en considérant le présent, quelle est la différence de la situation respective des classes entre elles dans nos deux colonies, n'ont pas eu d'autre but que de mettre en lumière cette proposition qui nous en semble la dérivation logique, c'est que le sort matériel des Noirs est plus triste à la Guadeloupe qu'à la Martinique, et qu'à la Martinique même l'émancipation a fait naître bien des misères pour le Noir qu'il ne connaissait pas, en lui imposant une responsabilité qu'il ne sait pas, qu'il ne peut pas toujours porter.

Et, reprenant nos conclusions de plus haut, nous disons que l'existence de nos colonies peut être mise

(1) M. Dain.

dès aujourd'hui en question par l'abolition de l'esclavage.

Nous l'avons dit , l'industrie sucrière qui a fait leur richesse ne peut lutter , dans l'état actuel des choses , contre la production indigène qu'à l'aide de droits protecteurs ; et que sera-ce plus tard , en supposant qu'il reste encore des travailleurs dans les ateliers , si le salaire s'élève , comme il s'élèvera inévitablement , ainsi qu'il est arrivé pour les colonies anglaises ? En outre , elle ne peut lutter contre le sucre exotique qu'à l'aide de la surtaxe.

Or , le système protecteur , en ce qui touche cette provenance , est bien discrédité , et non pas seulement par la théorie. La pratique se met aussi de la partie , puisqu'au bout de quelques années , il n'est que trop certain que les sucres , quelle que soit leur origine , se rencontreront sur nos marchés avec des conditions égales d'impôt. La loi qui se discute actuellement ne peut être considérée , en effet , que comme une mise en demeure adressée aux colonies , mise en demeure à laquelle on ne voit pas comment elles pourront répondre.

Et si l'industrie sucrière est chassée de la Martinique par l'impossibilité de placer ses produits sur les marchés de la France , il reste à savoir par quelle autre on pourrait la remplacer utilement. Le café , le cacao , le tabac , le coton , les épices , l'indigo , en supposant qu'on pût relever celles de ces cultures qui ont été abandonnées à une autre époque , ou étendre et améliorer celles qui survivent encore , pourraient-elles suffire à lui rendre la prospérité qu'elle a perdue ? Ce serait s'abuser étrangement que de le croire.

Et quand il ne se rencontrerait pas d'obstacles du côté des choses , est-il sûr qu'on n'en trouverait pas du

côté des personnes ? Les difficultés qu'éprouve aujourd'hui la production du sucre ou qu'elle éprouvera plus tard à l'endroit des travailleurs , ne se reproduiront-elles pas pour tout autre production ?

Indépendamment de la résistance d'inertie qu'oppose la race noire , n'y a-t-il pas à se préoccuper des dangers que présente l'irritation toujours croissante de la classe de couleur ? Celle-ci a toujours les yeux tournés vers l'Océan , l'oreille avidement inclinée aux bruits qui en viennent , attendant quelque ébranlement nouveau qui lui rende une prépotence dont elle n'a eu que la prélibation. Aussi , quand le steamer de la correspondance anglaise aborde à St-Pierre , il faut la voir se précipiter sur l'embarcadère pour y recueillir les nouvelles de France avec une impatiente curiosité , et , son attente déçue , remettre , sans se lasser , à quinzaine ses espérances de révolutions. D'autre part , son œuvre de tous les jours , de tous les instants , c'est de miner le travail de pacification de M. Bissette , de détruire son influence , de persuader aux Noirs que c'est un traître qui a déserté les intérêts de sa race , de leur insinuer que leurs anciens maîtres n'ont pas renoncé définitivement à l'esclavage , et que le moyen de couper court à ces complots qui se tiennent dans l'ombre contre leur liberté , c'est de faire cause commune avec eux et de partager leur culte pour M. Schœlecher , qui , lui , ne saurait les trahir.

De son côté , la race blanche , qui n'ignore pas la haine des Mulâtres et leurs tentatives d'embauchage , fait-elle quelque chose pour remédier aux dangers d'une situation aussi tendue ? Tout au contraire ; irritée par ses propres malheurs , méprisant plus encore que haïssant ceux à qui elle les attribue , par l'aigreur de son langage , par l'imprudence hautaine de ses procédés ,

elle ulcère davantage une plaie qu'elle devrait s'attacher à fermer, elle entretient un funeste antagonisme qui l'effraie sans lui inspirer une meilleure conduite.

Aussi, une révolution sociale est-elle imminente. Tôt ou tard, suivant que les événements hâteront ou retarderont la crise, il n'est que trop à craindre, comme nous l'avons dit, que les cultures ne soient abandonnées, que le sol ne soit déserté par la race blanche, et que la race noire ne finisse par se trouver seule aux Antilles. Dieu fasse, sans doute, qu'une prophétie aussi sinistre ne s'accomplisse pas, et autant dans l'intérêt de celle-ci que dans l'intérêt de celle-là; mais, du train dont vont les choses, il est impossible de ne pas éprouver le triste pressentiment de sa réalisation inévitable.

Le sucre de betterave a ouvert la brèche de la société coloniale; l'émancipation des esclaves l'a profondément élargi; l'abandon de la France fera le reste.

L'abandon de la France est le seul fait auquel il fût permis de remédier; mais, qu'on ne s'y trompe pas, le vent ne souffle pas de ce côté. Cette plainte continue qui nous arrive, multipliée par les échos de l'Océan, importune nos hommes d'Etat, et ils l'ont bien prouvé par ce projet de loi (1) qui prononce implicitement la condamnation à mort de nos colonies, condamnation à terme, si l'on veut, mais condamnation certaine, quelques illusions que puissent nourrir les colons, qui prennent pour un remède les gouttes d'opium qu'on leur envoie de la métropole pour calmer les souffrances de l'agonie.

Et cependant il semble, à ne considérer la question

(1) Ceci a été écrit dans le courant du premier semestre de 1851. Il est nécessaire de le rappeler.

coloniale qu'au point de vue des intérêts généraux du pays, qu'on devrait en avoir plus de souci. Pendant la période décennale de 1837 à 1847, la moyenne des valeurs de nos importations et de nos exportations dans l'ensemble de nos colonies d'outre-mer, s'est élevée à 217 millions de fr. par année. C'est la part des transports réservés à notre marine. Le contingent assigné à la navigation de commerce a été de 484 millions de fr. Le mouvement total de notre marine marchande étant de 695 millions de fr., c'est un peu moins du tiers de l'ensemble qui forme la portion des transports coloniaux affectés par privilège à notre pavillon.

Je sais bien que dans la période quinquennale suivante la même proportion ne se retrouvera pas ; mais à qui la faute, si l'émancipation, brusquement opérée, est venue jeter la perturbation dans tous les intérêts ? Quand on a semé le vent, peut-on recueillir autre chose que la stérilité ?

Jamais la France pourra-t-elle recouvrer dans la navigation de concurrence ce qu'elle a perdu, ce qu'elle perdra encore du côté des transports réservés à notre pavillon dans le mouvement des transactions coloniales !

Poser de telles questions, il semble que c'est les résoudre. Et cependant tel est l'arrêt de l'impitoyable destinée contre laquelle se débattent en vain nos compatriotes d'outre-mer. A moins d'une chance imprévue, à moins d'un retour de fortune dont il est impossible de préjuger l'heure et le motif, à moins d'une intervention éclatante de la Providence, disons-le avec tristesse mais avec certitude : nos colonies s'en vont !

ESSAI SUR LE NYMPHÉE DE NIMES ,

PAR M. AUGUSTE PELET.

Description du Monument.

I.

NYMPHÉE.

La symétrie qui existe entre les diverses constructions, dont se composaient les anciens bains de Nîmes et le monument connu sous le nom de Temple-de-Diane, fait supposer, avec raison, que ce dernier n'était, dans le principe, qu'un appendice de ce vaste établissement. La façade primitive du temple a été détruite, et l'intérieur n'est, aujourd'hui, qu'une imposante ruine, où cependant l'artiste peut trouver encore tous les éléments de son élégante décoration.

Les antiques bains de Nîmes étaient circonscrits par la nature dans une vaste enceinte demi-circulaire que forme le coteau de la Tourmagne à l'est, à l'ouest et au nord de cet édifice. C'est contre la partie occidentale de ce coteau qu'est adossé le monument que nous allons décrire.

ÉTAT ACTUEL DU TEMPLE DE LA FONTAINE.

Ce monument est, comme tous ceux que les Romains nous ont laissés, construit en pierres de taille des carrières de Baruthel, de Roquemalière et de Lens, posées à sec sur leur lit de couche.

Son plan se compose d'une *cella* (A) rectangulaire de 9^m 55 de largeur sur une longueur de 14^m 80 , et de deux galeries latérales (E) larges de 2^m 50 , qui ont leur entrée dans les angles au fond du temple, et se prolongent jusqu'à sa façade ; celle de droite est entièrement conservée ; il n'existe de la seconde que les fondations et le soubassement du mur qui faisait parpaïn entre elle et la *cella*. On entre dans le temple par une arcade à plein-cintre de 3^m 60 d'ouverture, et l'on trouve sur les trois murs restés debout à l'intérieur tous les éléments de sa décoration première. Elle se composait de douze niches rectangulaires (B) placées à 1^m 80 du sol ; cinq sur chacun des côtés , et une à droite et à gauche de l'entrée principale. Ces dernières sont couronnées de demi-frontons triangulaires d'un goût assez bizarre , et les dix autres , dont cinq seulement existent encore , par des frontons entiers alternativement triangulaires et en segment de cercle. L'intérieur de ces niches était orné de bas-reliefs en marbre blanc et de pilastres sculptés supportant un petit entablement sur lequel reposait le fronton (1).

Cette ornementation était relevée par seize colonnes d'ordre composite , placées dans les angles de la *cella* , de chaque côté de la porte , entre chaque niche , et en avant de l'autel principal dont nous parlerons tout-à-l'heure ; leur base , attique , reposait sur des piédestaux formant saillie sur le stylobate intérieur et portant les mêmes moulures que lui.

Le fût est monolithe ; elles ont 0^m 49 de diamètre sur 4^m 95 de hauteur , en y comprenant la base et le

(1) Sous le n° 70, nous avons réuni dans une des niches quelques-uns de ces bas-reliefs.

chapiteau ; trois de ces colonnes , marquées a sur le plan , sont encore à leur place.

Les chapiteaux sont exécutés avec pureté et élégance ; la cloche est entourée de feuilles d'eau que recouvrent deux rangs de feuilles d'acanthé ; le tailloir à volutes ioniques est peut-être un peu trop chargé d'ornements.

L'entablement en saillie que supporte cet ordre est d'une grande simplicité et d'un très-bon goût ; la corniche denticulaire est d'un profil très-pur ; l'architrave a trois bandes couronnées d'un simple filet ; un bossage laissé à la frise peut faire supposer qu'elle était destinée à recevoir , plus tard , des ornements.

Le fond de la *cella* est occupé par trois renfoncements qui exigent une description particulière ; celui du milieu, D C , placé à la hauteur des douze niches, a une largeur de 2 mètres sur une profondeur de 3^m 60 ; sa position et l'élégance de ses ornements disent assez que c'était là le *sacrum* ou la place de la divinité principale du lieu.

En indiquant la position des seize colonnes qui décoraient l'intérieur du temple , nous avons dit : qu'il y en avait deux placées sur les côtés de l'autel principal ; elles n'existent plus aujourd'hui , mais on voit , par la disposition de leurs piédestaux , qu'elles étaient entièrement isolées et formaient même un avant-corps sur lequel l'entablement général retournait en saillie ; un fronton en segment de cercle couronnait cette décoration. Les refends sculptés sur le mur du fond , au-dessus de l'entablement , portent les amorces de ce fronton ; il paraît qu'il existait encore en 1559 , d'après le dessin que le plus ancien historien de Nîmes nous a conservé de ce *bastiment tel qu'il s'y voit*

pour le iourd'hui dont le pourtrait en est tel (1).

L'intérieur du *sacrum* était en harmonie avec l'élégance de sa partie antérieure ; quatre pilastres monolithes et rectangulaires , placés deux à deux derrière chaque colonne , servaient d'encadrement à la statue ; les deux premiers , entièrement isolés , avaient leurs quatre faces égales deux à deux et lisses ; ils supportaient le mur du fond de la *cella* ; les deux autres , moins larges sur leurs faces latérales , n'étaient , à proprement parler , que les antes d'un petit mur , formé d'une seule pierre , qui les rattachait au fond de la niche par une de leurs faces ; les trois autres portaient , sur toute la hauteur du fût , un encadrement orné de moulures , avec une baguette en saillie au milieu du champ.

Les chapiteaux des antes ne sont pas les mêmes que ceux des pilastres ; ils diffèrent tant par la forme que par les dimensions. Purs de profils et riches d'ornementation , ils ont un caractère qui leur est particulier ; on voit que , dans son œuvre , l'artiste ne s'est inspiré que de son caprice et de sa fantaisie ; hâtons-nous de dire que ce romantisme architectural est d'un effet si gracieux , que le classique le plus austère pardonnera volontiers cette bizarrerie.

D'après ce que nous venons de dire , le *sacrum* se divisait en deux parties distinctes : dans le fond , la niche proprement dite où devait être placée la statue , et sur le devant un autel que formait , aux pieds de cette divinité , l'espace rectangulaire compris entre les quatre pilastres.

Deux plafonds différents , richement sculptés dans une seule pierre et soutenus par des entablements par-

(1) Poldo d'Albenas , pag. 84. — Palladio , pag. 312.

ticuliers, autres que celui du temple, recouvraient chacune des parties du *sacrum*; le plafond antérieur était plus élevé d'un mètre que celui du fond (1); pour racheter cette différence de hauteur, on avait établi, sur le devant, un second entablement immédiatement au-dessus du premier. Il résulte de ce singulier assemblage une décoration bizarre, contraire à toutes les règles de l'art, et en même temps une nouvelle preuve que ce monument n'appartient pas à la belle époque de l'architecture romaine.

Les renforcements latéraux (GG), élevés jusqu'à l'entablement du temple, avaient une profondeur de 5^m50; ils se divisaient, dans le sens de cette profondeur, en deux parties distinctes, Q et G; la première n'était, pour ainsi dire, qu'un vestibule carré, élevé de trois marches au-dessus du sol, recouvert d'un superbe plafond monolithe, dans le même genre, mais d'un dessin plus varié que celui du *sacrum*. L'un des côtés de ces vestibules était ouvert sur l'autel principal, et l'autre donnait accès, au moyen de six marches, dans les galeries latérales, E. Le mur du fond de ces renforcements latéraux était occupé par une niche carrée, G, établie à 1^m50 au-dessus du stylobate général; ces niches se terminaient par un mur formé de larges dalles dont il ne reste que l'encastrement; leur destruction laisse apercevoir derrière elles une espèce de tour demi-circulaire de 1^m12 de diamètre, construite en moellons d'appareil, dont la partie supérieure s'élevait jusqu'au-dessus des plafonds et le bas reposait sur le

(1) Le plafond de la niche est à sa place; celui de la partie antérieure est dans le temple, sous le n° 27; plusieurs de ses fragments proviennent des fouilles exécutées en 1832; ils servaient de couverture au regard de l'aqueduc longeant le côté méridional du temple.

roc. Nous parlerons de ces tours à propos des fouilles faites en 1848. Un petit avant-corps de 45 centimètres de saillie formait, sur le devant de ces niches, un petit autel en contre-bas de 50 centimètres.

On avait pensé, jusqu'ici, que le mur en gros quartiers de pierres de taille que l'on voit au fond de l'autel principal, était immédiatement adossé contre la colline, et qu'en-delà il n'y avait plus de constructions; il n'en est point ainsi : les fouilles exécutées en 1848, comme on le verra plus loin, ont prouvé qu'il y avait aussi derrière ce mur une troisième tour demi-circulaire de 1^m60 de diamètre, construite de la même manière que celles qui existent au fond des niches latérales.

La cella était recouverte par une voûte à plein-cintre en pierres de taille, formée de dix arcs doubleaux alternativement en saillie et en retraite de 40 centimètres les uns sur les autres, correspondant au milieu des colonnes et des niches; la dégradation de toutes les arêtes des arcs en saillie nous fait supposer que les travées en retraite étaient, comme le Panthéon de Rome, décorées de rosaces en bronze, que l'avidité des destructeurs du temple a fait disparaître.

L'intérieur est éclairé par une large fenêtre carrée, placée au-dessus de la porte d'entrée et s'élevant jusqu'à la voûte.

Le pavé était construit en plaques de marbre de diverses couleurs dont, en 1846, il restait encore plusieurs fragments en place.

Lorsque des vestibules du fond, G, on pénétrait dans les galeries latérales, E, après avoir monté les six marches que nous avons indiquées, on trouvait d'abord un palier carré, puis quatre marches immédiatement suivies d'un plan incliné. Par ces divers modes d'ascension, empreints encore sur les murs la-

téraux, on atteignait une large arcade ouverte, à 7 mètres du sol, sur le mur opposé à celui de la *cella*.

Ces galeries étaient couvertes par trois travées horizontales de voûtes à plein-cintre, formée chacune de trois et quatre arcs doubleaux, afin de conserver au-dessous une élévation en harmonie avec l'inclinaison de la rampe; ces trois travées sont placées à des hauteurs différentes, de telle sorte que la travée la plus haute est aussi la plus rapprochée de la façade et la seule qui soit au niveau de la grande voûte du temple.

Une fenêtre décorée de pilastres et d'un petit entablement donnait du jour à ces galeries du côté de la façade.

La galerie méridionale a été détruite par la chute du mur de la *cella*; celle du nord est encore conservée; on remarque facilement sur ses murs les amcres des marches, de la rampe, des paliers, ainsi que l'arcade où aboutissait ce système d'escalier.

Nous ferons remarquer qu'à l'intérieur, la colonne de l'angle sud-ouest, ainsi que la portion d'entablement qu'elle supporte, sont le résultat d'une restauration faite en 1846.

D'après le dessin que nous a laissé Poldo-d'Abenas du temple de la Fontaine en 1559, la toiture était formée de larges dalles, se crochant les unes sur les autres; nous sommes disposé à penser que cette toiture avait eu pour modèle quelques vestiges de couverture antique, mais nous n'accordons pas une origine aussi reculée à l'inclinaison rapide que semble lui donner le dessin de notre vieil historien; si cette inclinaison n'est pas l'effet du peu de connaissance qu'on avait alors de la perspective linéaire, elle était certainement le résultat d'une restauration opérée, lorsque le temple païen

fut transformé en chapelle à l'usage des religieuses de St-Sauveur.

Dans notre opinion, la couverture antique n'avait que la pente nécessaire à l'écoulement des eaux pluviales et formait, au-dessus de la *cella*, une terrasse qui dominait toute l'étendue des bains.

Une rampe douce facilitait l'accès de ce délicieux point de vue ; on y arrivait, comme sur le plateau d'une montagne, par trois lacets dont on peut encore suivre les traces et la direction sur la partie conservée du temple (1).

Nous avons déjà fait remarquer le premier, partant du fond des galeries, E, pour arriver à une arcade établie sur le mur extérieur, à la hauteur de 7 mètres. On entrait par cette arcade dans une nouvelle galerie, située parallèlement à la première où l'on trouvait un second lacet, dont l'inclinaison, en sens inverse, conduisait sur la plus basse des voûtes de la galerie, E. La différence que nous avons remarquée dans le niveau de ces trois voûtes n'avait pas seulement pour but de conserver une hauteur suffisante au-dessus de la première rampe, elle avait aussi le double avantage de former, par cette disposition même, le dernier lacet par lequel on arrivait sur la grande voûte du temple.

Dans les reins communs aux voûtes des galeries et de la *cella*, il existe encore sur place des pierres de taille de 3 mètres de longueur sur 70 centimètres d'équarrissage, creusées en canal destiné à l'écoulement des eaux pluviales ; ces pierres, disposées comme le seraient des noues, forment, les unes sur les autres,

(1) La voûte rampante qui supportait le second lacet et le mur latéral qui l'encadrait se voyaient très-bien du côté du nord de l'édifice, à l'extérieur.

de petites cascades dirigées d'abord du devant au derrière du temple , à partir du mur de façade , puis se retournant à angle droit au-dessus de la plus basse travée , pour jeter les eaux en dehors de l'édifice , dans quelques canaux d'écoulement.

L'examen de ce système prouve , d'une manière évidente , que les deux barbacanes que l'on voit sur chaque côté de la porte d'entrée n'ont jamais été destinées à l'écoulement des eaux pluviales , puisque les canaux que nous venons de décrire ont non-seulement leur pente dirigée en sens inverse , mais que leur creusement , réduit à zéro sur la ligne de la façade , augmente progressivement en avançant vers le derrière du temple , jusqu'à une profondeur de 50 centimètres et une largeur de 40 au point où elle sort du mur latéral de l'édifice.

Voyons maintenant quels ont été les résultats des diverses fouilles faites autour de notre intéressant monument.

Historique du Monument.

II.

ESSAI SUR LA DESTINATION PRIMITIVE DU TEMPLE DE LA FONTAINE.

On a largement exploité le champ qu'ouvre aux conjectures la destination , encore incertaine , du temple de la Fontaine de Nîmes. Tour à tour dédié à Diane , à Vesta , à Apollon , aux dieux infernaux (1),

(1) Rulman , Palladio , Deyron.

selon l'idée de chacun, cet édifice a été considéré, en dernier lieu, comme le Panthéon nimois.

Cette dernière opinion, qui a du moins le mérite de résumer toutes celles qui l'ont précédée, ne nous paraît pas mieux fondée; il nous semble qu'un porche semblable à celui du Panthéon d'Agrippa, des niches alternativement couronnées de frontons triangulaires et en segment de cercle comme celles de cet édifice (1), ne suffisent pas pour en conclure que ces deux monuments avaient une destination identique, lorsqu'il existe, d'ailleurs, une si grande différence dans toutes leurs dispositions; il ne faut pas oublier que la forme des panthéons était déterminée par des règles dont il n'était pas permis à l'architecte de s'écarter, parce qu'elles étaient prescrites par la religion. Ces édifices étaient ronds, nous disent les historiens (2), parce que les temples dédiés à tous les dieux devaient ressembler au ciel. Spon (3) suppose que cette forme avait été adoptée afin que les statues des divinités se regardassent les unes les autres; Lucien ajoute que cette disposition avait aussi l'avantage d'éviter toute jalousie relative à la préséance entre les dieux. Or, le temple de la Fontaine de Nîmes, rectangulaire dans son plan, décoré d'une niche principale et de douze plus petites, ne présente aucune des dispositions qui caractérisent les temples dédiés à tous les dieux.

Les ressources que la tradition pourrait nous fournir sur la destination de cet édifice sont aussi nulles que nos archives; c'est le monument qui peut seul nous ra-

(1) Grangent et Durand, *Monuments romains du Midi de la France*.

(2) Dion Cassius.

(3) *Voyage en Grèce et au Levant*.

raconter l'histoire de ses premières années. « *Ce mode d'investigation n'a rien d'arbitraire ni de chimérique, il constitue une science encore à son début* (1). » Faisons une excursion sur ce nouveau domaine, et voyons si, dans les dispositions insolites qui donnent à ce monument un caractère tout particulier, nous ne trouverons pas une solution que nous chercherions vainement dans les fausses et ridicules traditions.

Quoique placé sur l'axe principal des bains antiques, ce temple se trouve plus élevé de deux mètres que le bassin de la source; cette circonstance qui semblait le rendre indépendant de l'établissement thermal donnait accès à toutes les conjectures possibles sur sa première destination; mais les fouilles exécutées en 1830 ont dû nécessairement restreindre le cercle des hypothèses. Les divers bassins découverts autour de ce monument, la grande quantité de canaux qui en dérivent, la rigole d'écoulement établie dans le pavé même de la *cella*, enfin cet aqueduc, construit à grands frais, pour amener contre ses murs une source lointaine, ont prouvé d'une manière évidente que les eaux jouaient un rôle important dans la destination de ce temple. Cette particularité ne peut-elle nous aider à découvrir l'objet de son érection?

Il existe près de Rome, ainsi qu'aux environs de Naples, deux monuments dont la situation et la forme ont une grande analogie avec le temple de notre Fontaine. Le premier (2), créé par la nature, n'était, dans le principe, qu'une simple grotte cachée sous le pampre

(1) Vitet, *Revue des Deux-Mondes*.

(2) La grotte de la nymphe Egérie. « *Hic ubi nocturnæ Numa constituabat amica.* » Juvén., sat. III.

et le lierre, au fond de laquelle jaillit encore le triple jet d'une source réputée sacrée.

C'est dans cet asile écarté que le second roi des Romains recevait, par l'entremise d'une nymphe, les inspirations de la divinité; c'est dans ce modeste palais législatif que fut élaboré le code d'un peuple qui devait subjuguier le monde!

Plus tard, la Rome impériale voulut embellir à sa manière le séjour mystérieux des entretiens secrets de Numa avec sa nymphe inspiratrice; l'art remplaça la nature; des marbres, des niches, des statues enlevèrent à cette grotte sauvage sa simplicité native; l'image du roi législateur fut placée sur l'autel principal; les vestales durent tous les jours laver et arroser leur sanctuaire avec l'eau de la divine fontaine, et ce nouveau temple, consacré par les Romains à la nymphe Egérie, prit alors cette forme rectangulaire qu'il conserve encore aujourd'hui (1).

Dans la *villa Leucopetrea*, entre Naples et le Vésuve, il existe une construction semblable. « Elle est » de forme carrée; ses murs sont revêtus de marbre de diverses couleurs: on y entre par une seule » porte; son pavé est en marbre; des statues décorent ses côtés; l'eau d'une fontaine limpide remplit » un canal qui règne tout autour, et une statue d'un » très-beau marbre blanc, représentant Aréthuse toute » nue, semble commise à la garde de cette fontaine (2). »

Il y a dans cette description une ressemblance si frappante à celle qu'on ferait aujourd'hui de la grotte

(1) Maintenant le temps a refait ce que l'homme avait détruit en l'arrangeant; la nature a repris ses droits. (*Rome souterraine*, par Ch. Didier).

(2) Rosinus, *Ant. rom.*, pag. 79.

d'Égérie , qu'il paraît tout simple d'assigner à ces deux monuments une même destination , c'est-à-dire de donner au sanctuaire égérien le nom de Nymphée que la tradition conserve à la grotte napolitaine.

Si l'on compare ces deux édifices au temple de la Fontaine , on trouvera une très-grande analogie dans leurs dispositions ; ils sont comme lui de forme rectangulaire , recouverts d'une voûte , décorés sur les côtés de niches et de statues , ornés , dans le fond , d'un autel principal , et tous les trois adossés contre une colline.

Nous ne trouvons pas , il est vrai , dans le temple nimois la source jaillissante qui donne aux deux autres un caractère tout particulier ; mais les nombreux canaux découverts autour de cet édifice , ce long aqueduc qui amenait dans ses bassins la source pure et abondante d'une nymphe lointaine , nous ont déjà démontré que les eaux n'étaient point étrangères à la destination de ce monument ; il est donc très-probable que , sous ce dernier rapport , la ressemblance existait aussi dans la disposition de ces trois édifices ; une si parfaite analogie nous conduit naturellement à cette conclusion : que le temple des anciens bains de Nimes était également un Nymphée (1).

Il est souvent question de ces sortes d'édifices dans les écrits des anciens auteurs , mais aucun d'eux ne nous indique quelle était leur destination. Au commencement du xvi^me siècle , on était encore convaincu que ces monuments avaient été entièrement détruits par les barbares , et que , dans les temps modernes , on n'en

(1) Les bains étaient consacrés aux nymphes ; c'est pourquoi on les appelait *Nymphæe* (Spon , *Recherches curieuses sur les Antiquités* , pag. 484).

avait pas découvert le moindre vestige (1) Ce fait, qui ne nous paraît nullement fondé, donnait accès à toute espèce de conjecture sur la destination des Nymphées, et, sous ce rapport, le champ a été largement exploité; nous nous dispenserons de rapporter tout ce qui a été dit à ce sujet en renvoyant à l'ouvrage de Rosinus le lecteur désireux de connaître toutes les hypothèses dont ces monuments ont été l'objet.

Chez les anciens, les divinités étaient en grand nombre; chacune avait un temple particulier, dont la forme, la décoration et le style étaient en harmonie avec le culte qu'on lui rendait; or, l'analogie vient de nous conduire à donner le nom de Nymphée (2) à trois édifices antiques, dont la situation exceptionnelle et les emblèmes semblent se rapporter d'une manière plus particulière au culte des nymphes. Pourquoi ces édifices, qui ont d'ailleurs un caractère religieux dans leurs dispositions, ne seraient-ils pas de véritables temples consacrés à ces divinités *secondaires*?

Dans cette hypothèse, le nom que portent ces monuments indique par lui-même leur destination et motive suffisamment le silence des anciens à ce sujet; il nous paraît, en effet, tout aussi simple de voir dans un Nymphée un sanctuaire dédié aux nymphes, que de reconnaître dans un Panthéon un temple consacré à tous les dieux.

(1) *De forma aut usu illorum operum non satis constat ista maxime insigna fuisse... de Nymphis veteribus nullum ad nostra aut patrum usque tempora duravit...* (Rosinus, *Ant. rom. auctorium*, p. 79).

(2) Les lieux consacrés aux nymphes étaient quelquefois de petits temples, mais, le plus souvent, des antres naturels ou creusés et ornés à dessein de plantes appelées *Nymphææ*. Ces lieux étaient situés auprès des fontaines, des sources, des ruisseaux ou des petites rivières. (*Encycl. myth.*, art. *Nymphes*.).

Toutes les fois qu'on a découvert, dans les temps modernes, quelques restes de temple antique, on a toujours eu la faiblesse d'en attribuer la consécration à l'un des douze grands dieux reconnus par les lois romaines, sans songer que le polythéisme avait peuplé le sol de l'empire d'une foule de divinités secondaires qui avaient chacune leur culte et leur temple (1).

Ce fut là probablement le seul motif qui fit donner, au commencement du xvii^me siècle, le nom de Temple-de-Diane à l'édifice que nous consacrons aujourd'hui au culte des nymphes des fontaines (2).

Cette nouvelle destination, nous devons le dire, n'est pas seulement fondée sur les inductions que l'analogie vient de nous fournir, elle repose également sur un fait matériel qui, à cet égard, n'est pas sans importance.

Lors des fouilles exécutées en 1740 autour de ce temple, on découvrit sur le parvis un grand nombre d'inscriptions votives dédiées aux nymphes augustes, **NYMPHIS AVGVSTI SACRVM** (3). Il y a apparence que de pareilles offrandes n'étaient faites à ces divinités que dans le voisinage du sanctuaire où leur culte était célébré; peut-être même le jour des *Fontinales* (4), officiellement consacré à cette célébration.

(1) Notre pays est si plein de divinités qui l'honorent de leur présence, qu'on y trouverait plus facilement un dieu qu'un homme (Quartilla).

(2) Les nymphes des eaux étaient subdivisées en plusieurs classes: les nymphes marines appelées *Océanides*, *Nérides* et *Mélie*s; les nymphes des fontaines ou *Naiades*, *Crénées*, *Pygées*; celles des fleuves et des rivières ou les *Potamides*; les nymphes des lacs ou des étangs, *Eymnades*. (*Encyc. Myth. Voy. Nymphes.*)

(3) Le Nymphée et le Musée en renferment encore plusieurs.

(4) C'était le 13 octobre, 3^me jour avant les Ides; on leur offrait de l'huile, du lait ou du miel, quelquefois on leur immolait des chèvres. (*Virg., Eg., 5.*)

Les nymphes des fontaines étaient au nombre de trois ; on les représentait généralement à moitié nues, tenant d'une main un vase ou une coquille versant de l'eau, et de l'autre une feuille de *nymphaea* (1). Sur tous les bas-reliefs découverts jusqu'à ce jour, elles sont accompagnées des divinités champêtres (2) et plus particulièrement de Sylvain, le dieu des bois et des forêts ; de Bacchus, dont elles étaient les nourrices et les compagnes (3), et d'Hercule Musagète, considéré comme protecteur des nymphes (4), confondues par les anciens avec les muses (5).

Parmi les inscriptions votives découvertes en 1740, près de notre Nymphée, il s'en trouvait une portant (6) :

DEO SILVANO ET LIBERO
PATRI ϕ ET NEMAVSO ϕ
.....ARCHV̄S SYNODI

Il est évident que le grand-prêtre (Archiereus) de ce collège ne pouvait choisir un lieu plus convenable que le sanctuaire des Nymphes pour adresser un vœu à leurs compagnons Sylvain, Bacchus et Nemausus, ce dieu topique qui personnifiait la fontaine de Nîmes (7).

(1) Spon, *Rech. curieuses d'Ant.*, page 469 et suiv.

(2) *Idem*, p. 469 à 481. — *Missellanea erudite antiquitates.* (Spon, sect. 2, art. 7.)

(3) *Idem*, p. 473.

(4) Chaque divinité supérieure avait ses nymphes ; les muses étaient celles d'Apollon. (*Encyc. Myth.* Nymphes.)

(5) Horace. — Virgile.

(6) Rulman. — Ménard, vol. VII, p. 216.

(7) *Non aponus potu, vitrea non luce Nemausus*

Purior, etc. (Ausonne, *De con. urb. carm.* 13.)

D'après Ausonne, la fontaine Divona, de Bordeaux, avait été considérée, comme celle de Nemausus, comme la divinité tutélaire de cette ville. (*Relig. des Gaulois*, vol. 2, p. 208.)

Nous concluons de ce faisceau de probabilités que l'édifice connu sous le nom de Temple-de-Diane était un véritable Nymphée et non point le Panthéon de Nemausus, ainsi que le suppose Ménard (1); toutefois nous respectons la statue de cette divinité que notre historien place sur le *Sacrarium* du Nymphée. Le dieu de la fontaine devait nécessairement occuper l'autel du temple consacré à ses nymphes.

Si l'origine de Nîmes est incertaine, on ne saurait douter que son abondante source n'ait été la cause première de sa situation, et par suite de son existence comme ville importante; à ce point de vue, la fable qui attribue à un fils d'Hercule, appelé Nemausus, la fondation de cette métropole (2) gauloise, serait moins une fiction qu'une heureuse métaphore, puisque Nemausus (3) était le nom que portait cette source.

Chez les anciens, les fontaines étaient sacrées et considérées comme des divinités que l'on honorait d'un culte particulier; c'est ainsi que Nemausus devint le génie tutélaire et le fondateur de la ville qui portait son nom; ses habitants lui consacrèrent un culte, et les inscriptions votives qu'on a découvertes et qu'on découvre tous les jours autour du Nymphée, ont dévoilé plus tard l'existence de ce dieu topique.

En décrivant l'état actuel du Nymphée, nous avons dit: que les eaux arrivaient jusqu'à son mur latéral du nord d'un réservoir taillé dans le roc sur la partie orientale de la plate-forme; des fouilles dirigées par nous sur ce point en 1830 confirmèrent l'existence de ce bassin, mais, arrêté dans nos recherches par la crainte

(1) Vol. VII, p. 49.

(2) Strabon et Pline.

(3) Voyez la page précédente (7).

de détruire des plantations nouvellement effectuées , nous nous bornerons à rapporter ce que dit , à ce sujet , l'historien nimois (1) :

« En creusant dans cette partie , qui , depuis longtemps , formait un champ cultivé par des particuliers , on découvrit les débris de deux bassins , l'un supérieur revêtu de grandes pierres de taille ; l'autre inférieur taillé dans le roc , mais plus grand que le précédent. A la suite du premier était une auge et une martelière ou écluse qui servait à transmettre les eaux dans le second. De là , ce liquide passe à trois toises de l'enceinte des bains ; il était conduit par un aqueduc de 3 pieds de large à l'ouverture de ceux qui étaient destinés pour la distribution dans la ville ; au reste , ces deux bassins n'avaient rien de commun avec les eaux de la fontaine , et n'étaient alimentés que par l'aqueduc du Pont-du-Gard. »

« On a trouvé le bassin inférieur plein de débris de colonnes , de bases et de chapiteaux de marbre qui désignaient une grande magnificence (2).

» Le Nymphée a dû conserver sa destination primitive jusque vers le commencement du v^{me} siècle , époque probable de la destruction des monuments romains de Nîmes par les Visigoths devenus possesseurs de cette ville ; il faut reconnaître néanmoins que l'existence historique de cet édifice ne date en réalité pour nous que de la fin du x^{me} siècle ; tout ce qui est antérieur n'est fondé que sur des conjectures.

• L'an 991 , l'évêque Frotaire fit des établissements considérables à Nîmes ; il y fonda un monastère de filles qui fut honoré du titre d'abbaye et qui prit le nom de

(1) Ménard , vol. VII , p. 69.

(2) Voir , dans le Nymphée , le n° 83.

St-Sauveur de la Fontaine. Ce fut Frotaire qui le fit bâtir et lui donna pour église l'ancien temple construit par les Romains au bord de cette source ; le logement des religieuses était placé tout auprès (1)... Ce monastère fut réformé en 1532, à cause du relâchement des mœurs qui s'y était introduit (2). »

Trente ans après, cet édifice conservait encore la même destination, puisqu'il est dit : qu'à cette époque, De Jean, capitaine des religionnaires, pilla et détruisit cette église, ce qui força les religieuses à se retirer à Lédénon (3).

Livré à des fermiers, ce temple servit alors à différents usages. Rulman rapporte (4) que l'un d'eux y serra, en 1556, une quantité considérable de bois ; mais un ennemi de ce fermier y mit nuitamment le feu, ce qui causa un incendie si violent que toutes les parties du devant de l'édifice furent extrêmement endommagées ; on voit partout les traces du feu (5).

« En 1557, les habitants de Nîmes, craignant que le maréchal de Bellegarde ne s'emparât du temple de la Fontaine, qui, situé hors la ville, était très-propre à être fortifié, démolirent cet ancien et magnifique édifice par moitié, en abattant toute la partie qui faisait face au midi.

» En 1622, ceux qui avaient le prix-fait du revêtement des bastions de la ville continuèrent à le dégrader et le mirent en l'état où nous le voyons maintenant. »

Jusqu'à l'époque de cette destruction, cet édifice est

(1) Ménard, vol. 1^{er}, p. 164. — *Arch. de l'Eglise de Nîmes*, cart. 8, v.

(2) Ménard, vol. iv, p. 116.

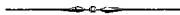
(3) Ménard, vol. iv, p. 338.

(4) Inventaire MS des affaires de Nîmes, l. xi. Rub. 21.

(5) Ménard, t. vii, p. 51.

toujours désigné, dans les actes, sous le nom de *Temple-de-la-Fontaine*; ce n'est que très-postérieurement qu'on lui a donné celui de *Temple-de-Diane*, sous lequel il est connu de nos jours.

Ce nouveau nom n'est pas même motivé par les inscriptions découvertes autour de ce monument. Une seule, trouvée du côté opposé, sur l'emplacement du temple d'Isis, portait en seconde ligne le nom de cette divinité, tandis qu'il s'en est découvert plus de vingt exclusivement consacrées au dieu Nemausus et cinq aux nymphes.



Inventaire des Fragments renfermés dans le Monument.

—
III.

INVENTAIRE DES FRAGMENTS D'ANTIQUITÉ QUE RENFERME AUJOURD'HUI LE NYMPHÉE.

Faisons une dernière visite à ce monument pour y étudier les vieux débris que les temps modernes ont placés dans son enceinte sous le patronage tutélaire du dieu Nemausus.

N° 1.



D M MODESTAE NVNDINILB L·POMPEIORAS VXORI	Aux dieux mânes de Modesta, affranchie de Nundinus; L. Pompeidoras à son épouse.
	<i>(Inédite).</i>

Ce cippe, en forme d'autel, s'est trouvé dans les constructions de la Maison-d'Arrêt de Nîmes; la corni-

che est détruite sur le devant. Hauteur, 0^m 90 ; largeur, 0^m 51.

N° 2.

MARTI

A Mars et au génie tuté-

ET·G·FLAVIANI·N

laire de notre Flavianus ;

MARCVS·ET·LVCIVS·HERMOLAIF. Marcus et Lucius, fils
d'Hermolaius.

La pierre sur laquelle on lit cette inscription forme un fronton triangulaire ; il paraît qu'elle servait de couronnement à un *sacellum* dont elle faisait partie ; les caractères sont beaux ; la dédicace est renfermée dans le tympan, et la dernière ligne au-dessous. Largeur, 1^m 90 ; hauteur, 0^m 65. (Maffei, *Gal. ant.*, ép. 14, p. 66).

N° 3.

M. COMINIO

.....VOLT

.....ANOEQ

.....HABEN

.....VINC

.....M·COL

.....I·VIR

.....ONTIF

.....ARM

.....ORF

.....NO

La partie gauche de ce cippe en forme d'autel est tellement usée que l'inscription est illisible : on voit cependant que M. Cominius, auquel elle avait été consacrée, était un personnage de distinction, de la tribu Voltinia, jouissant d'un cheval entretenu aux dépens du public ; qu'il était

quartumvir, pontife, préfet des cohortes nocturnes et des armes, etc., et que ce fut là un témoignage de reconnaissance d'une ville à son patron.

La base et la corniche qui décorent maintenant ce cippe ne lui appartiennent pas. Hauteur, 1^m; largeur, 0^m 70 (Millin, vol. iv, pag. 233. Elle a été mal copiée par cet auteur).

N° 4.

D M	Aux dieux mânes de Ju- lia Rhodia; L. Julius Epic- tetus à son épouse chérie, et Julius Perpetuus et Pa- ternus à leur mère bien-ai- mée.
IVLIAE.RHODIAE L·IVL·EPICITETUS VXORI·KARISS.ET IVLII·PERPETVVS ET·PATERNVS MATRI PIUSSIMAE	

La partie inférieure de ce cippe manque; il a été retrouvé naguère sur l'ancien emplacement du jardin de Ménard, à l'avenue Feuchères. Hauteur, 0^m 60; largeur, 0^m 50 (Gruter, *Insc. ant. urb Rom.*, p. 795, *insc.* 9).

N° 5.

G·ASVIO·ATEPILLAE·C·AS... MESSIO·ATESSATIS·FIL·PA.. ASVIA·ASVI·FIL SIBI ET..... EX. TESTAME.....	A. G. Aspius Ate- pilla. C. As.... A. Messius, fils d'Ates- satis Pa.... Asvia, fille d'Asvius, pour elle et par testament.
---	---

Les caractères de cette inscription sont fort beaux; on ignore l'endroit où elle fut trouvée. Hauteur, 0^m 49; largeur, 0^m 64. (*Inédite*).

N° 6.

VENERI·AVG	A Venus Auguste.
------------	------------------

Cet autel votif, dont les caractères sont très-beaux, fut trouvé en 1740 devant le Nymphée, ce qui fait supposer à Ménard que la statue de Vénus était placée dans l'une des niches qui décorent la *cella*.

La corniche placée sur cet autel lui est étrangère. Hauteur, 1^m; largeur, 0^m70 (Ménard, vol. VII, p. 243).

N° 7.

Fragment de corniche denticulaire trouvé au-devant du Nymphée, lors des fouilles exécutées en 1830; il pouvait faire partie de l'entablement qui décorait le devant des deux grandes niches.

N° 8.

Ce bas-relief représente un personnage drapé, relevant sa robe de la main droite, tenant de la gauche un double bâton auquel pend une espèce de queue de cheval; sur un cadre, placé à la hauteur de son épaule, on distingue la lettre F et le commencement du titre de III VIR AVG, généralement suivi, sur les inscriptions de Nîmes, des mots: *ab ærario pontifici*, officiers que Ménard suppose avoir été chargés de l'administration des finances de la colonie. Quelles qu'aient été ces fonctions, notre bas-relief nous fait au moins connaître le costume et les attributs de ces espèces de pontifes.

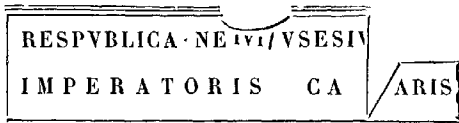
Le n° 80 paraît avoir appartenu à la même décoration et représenter un personnage semblable. Hauteur, 1^m05; largeur, 1^m26.

N°s 9 A 13.

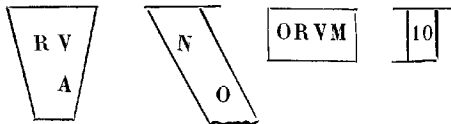
Les dix fragments qui portent cette suite de numéros

appartiennent au fronton d'un édifice tétrastile découvert en 1739 sur l'allée qui sépare les bains antiques de ce qu'on appelle aujourd'hui le *Bassin des Romains* ; les chapiteaux corinthiens et les colonnes de ce monument étaient en marbre blanc à veines verdâtres ; ces dernières avaient 0^m65 de diamètre et 1^m82 d'entrecolonnement, ce qui indique dix mètres de longueur pour la corniche horizontale de ce fronton ; les fragments nos 9, 11, 12, 13, qu'il en reste, ne font donc à peu près que la moitié de cette longueur ; le n^o 10 appartient à la partie rampante de gauche ; et les nos 15 et 16 à celle de droite ; les nos 17 et 18 faisaient probablement partie du fronton postérieur dont la corniche était de moindre dimension.

Cet édifice portait sur la frise une inscription dont quelques pierres ont échappé à une destruction totale. Les lettres de cette inscription, probablement en bronze, n'existent plus aujourd'hui, mais les rainures, d'un centimètre de profondeur, dans lesquelles elles étaient enchâssées, nous permettent de lire ce que portent ces fragments. Réunis, autant que possible, dans la position qu'ils devaient occuper, on y lit sur deux lignes :



A l'époque de cette découverte, il existait, de la même inscription, quatre fragments de plus qui sont maintenant perdus et que nous croyons devoir faire connaître ; ils portaient :



Les Vandales, destructeurs impitoyables de tout ce qui pouvait rappeler la puissance romaine dans ces contrées, ont dû plus particulièrement se ruer sur le nom de l'empereur que portait cette inscription, ce qui fait qu'on n'a jamais pu découvrir la moindre trace de ce point, le plus important.

De là un vaste champ ouvert aux conjectures et largement exploité par tous les antiquaires qui se sont occupés des monuments de Nîmes. Ménard s'est borné à faire connaître ces fragments ; Séguier et Paulin-Malosse pensent qu'elle doit être attribuée à l'empereur Auguste, tout en avouant cependant que les lettres n'annoncent pas la belle époque de l'art romain ; ils auraient pu ajouter que la quantité de moulures dont la corniche est chargée ne saurait faire rapporter le monument au règne de ce prince.

M. Jules Teissier, par une combinaison ingénieuse de la coupe des pierres qui restent de l'inscription, pense que ce monument doit dater du règne de Commode.

Nous-même, en nous fondant sur des éléments qui présentent peut-être moins de probabilité, l'architecture de l'édifice et quelques autres considérations qui n'ont

pas plus d'importance, nous croyons devoir le rapporter au règne d'Adrien, en avouant toutefois que nous ne sommes nullement disposé à rompre, en faveur de cette opinion, une lance qui s'amortirait infailliblement contre l'élasticité du sujet.

Toujours est-il certain, d'après cette inscription, que c'est la petite République de Nîmes qui a fait construire le monument auquel elle appartenait; nous croyons qu'il formait l'entrée principale du portique qui entourait les bains, et que, dans cette circonstance, la ville avait été secondée, *ex beneficio*, ou *ex pecunia*, ou *ex liberalitate*, de l'empereur régnant, expressions que réclame nécessairement le génitif *imperatoris Caesaris*, qui commence la seconde ligne de l'inscription.

On remarquera que l'un de ces fragments avait visiblement trois lignes, tandis que tous les autres n'en portent que deux; cela pourrait faire supposer que la partie horizontale de la corniche était interrompue sur le milieu, ainsi que l'architrave, comme au prétoire de Vienne, et occupée par une première ligne, qui portait la dédicace du monument, peut-être *Divae faustinae*, dont ce fragment porte encore les deux avant-dernières lettres.

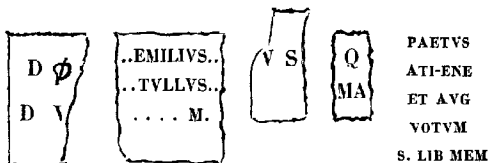
N° 10.

—

D..	...CVRCI...
L. CAE...	..VBRIAE...
SATVRI...	..VB ^Δ DAS. T...
LVGLIAS...	..ICIAE R ^Δ ...

Fragments inédits trouvés autour du Nymphée.

N° 20.



Les fragments d'inscriptions qui portent ce même numéro ont été découverts dans les environs du temple; ils sont inédits; le dernier est un petit cippe qui n'a de hauteur que 25 centimètres; il indique un vœu fait à Minerve et à Auguste, et volontairement, par Pætus.

N° 21.

.... E·TRI...
 .. D' COS PR. .
 ... CONS, VI...
 .. MO EXP...
 .. ETO D...
 .. NEM...

Les caractères de ce fragment de cippe sont fort beaux; il a été découvert près du Nymphée.
 Haut^r, 0^m56; larg^r, 0^m23.
 (Inédite).

N° 22.

† ANO: M: CC:
 MESERDIS: DE...
 BRARDI: V n π...

Inscription inédite du XIII^{me} siècle; on ne sait où elle a été découverte.

N° 23.

Petite stèle arrondie dans sa partie supérieure, portant seulement les trois lettres P·R· I; sa hauteur est de 0^m36, et sa largeur, 0^m17 (inédite).

N° 24.

—

... Les caractères de ce fragment
VINDIO^r. ... d'inscription sont de la plus belle
 ...STO... époque. Haut^r, 0^m29 ; larg^r,
 0^m30 (inédite).

N° 25.

—

ANNO DOMINI MILLESIMO TRESSENTESIMO SECVNDO
 DOMINA CONSTANSA ACTERIA MATER
 DISTI..... RE. ..ASTERII

L'an treize cent deux du Seigneur, la dame Constance Asteric, sa mère, a desti R. ... Asterius.

Cette inscription, qui date du commencement du XIII^e siècle, est inédite ; elle porte, sur la partie supérieure du champ, deux blasons. Hauteur, 0^m 58 ; largeur, 0^m 64.

N° 26.

—

....DIVS IVNIOR
ARENT **PONTIFICE...**

Hauteur, 0^m 55 ; largeur, 2^m.

N° 26 bis.

—

.....C.TREBONIVS SECVNDVS
P.SERVILIVS FRONTO
EX TROGIVS SEVERUS
BAEBIVS VIRILIS
PO.....

Hauteur, 0^m 55 ; largeur, 1^m 87.

Cette dernière pierre , sauf sa partie unie qui est à droite , avait été découverte en 1740 et rapportée par Ménard (1) ; mais ce n'est qu'en 1830 que des fouilles exécutées devant le Nymphée nous ont fait connaître cette partie unie , ainsi que la première inscription ci-dessus , n° 26.

Quoiqu'il y ait une légère différence dans la moulure de leur couronnement , nous ne doutons point que ces deux pierres n'aient fait partie de la même décoration ; nous croyons même , d'après leur forme arrondie à la partie supérieure , et leur peu d'épaisseur , qu'elles avaient été destinées à servir d'appui ou de balustrade.

On a remarqué , comme nous l'avons déjà dit à propos du n° 8 , que la qualification de **IPI VIR AR-RARIO** était toujours suivie , dans les inscriptions de Nîmes seulement , du titre **PONTIFICI** , ce qui peut faire supposer que c'était là des prêtres consacrés au service de notre dieu topique Nemausus , dont la statue décorait la niche principale du Nymphée.

Il n'est donc pas étonnant que le nom des pontifes consacrés au service de cette divinité fussent gravés sur les murs mêmes de son temple.

N° 27.

Les cinq fragments qui portent ce même numéro appartiennent tous à la pierre qui formait seule le plafond compris entre les quatre pilastres d'encadrement de la niche principale du temple ; trois de ces fragments n'ont été découverts qu'en 1852 ; on les avait fait servir de couverture au regard de l'aqueduc nouvellement exhumé au midi du monument ; la réunion de ces frag-

(1) Ménard , vol. vii.

ments suffit pour démontrer l'inexactitude de tous les dessins qui ont été donnés jusqu'à ce jour de ce plafond.

N^{os} 28 ET 29.

—

Les deux fragments compris sous ces numéros faisaient partie ou plutôt le complément du plafond de la niche latérale de gauche ; ce plafond était encore entier en 1822 ; une réparation faite à cette époque au Nymphée provoqua la destruction partielle de cette décoration.

N^o 30.

—

Fragment de statue découvert dans le bassin de la source , lors des premières fouilles exécutées en 1742.

N^o 31.

—

CANDOLATIVS C. Andolatus a librement
NEMAVSO·V·S·LM accompli ce vœu à Nemausus

Cette pierre , dit Ménard , fut découverte en 1740 , sur les bords du bassin de la source , près des piles du pont antique sous lequel était la première fuite des eaux ; c'est une des plus belles pierres que l'on ait jamais vues ; elle est néanmoins toute unie et sans ornements ; il y a sur la face supérieure trois trous rangés selon la diagonale , qui indique que ce cippe supportait la statue de Nemausus.

La pierre se trouvait posée sur un piédestal plat qui s'y rapportait parfaitement.

(Ménard , vol. VII , p. 225. Hauteur , 1^m 26 ; largeur , 0^m 70).

N° 52.

—

Ce torse a été découvert, lors des fouilles de 1830, sur le piédestal du portique qui se trouve entre les deux premières colonnes de droite; nous en ferons fait la description à propos de ces fouilles.

N° 53 A 44.

—

Ces douze fragments d'objets divers ont été découverts à différentes époques.

N° 45.

—

SATVLLII·L·F	A Satullius, fils de Lucius.
PARVCIAE	A Parucia Concessa.
CONCESSAE	

Cette stèle, avec fronton à palmette, fut recueillie par Ménard; elle a été trouvée à l'ancien emplacement de son jardin, près de l'avenue Feuchères. Hauteur, 0^m 46; largeur, 0^m 45. (Mén., vol. VII, p. 394).

N° 46 A 55.

—

Fragments d'une inscription monumentale dont nous avons déjà parlé à propos de sa corniche. (Voir les n°s 9 à 16).

N° 54 ET 55.

—

M. AGRIPPA

Ces deux fragments appartiennent, comme on le voit, à la même inscription, ils furent trouvés dans

les débris des aqueducs situés à l'extrémité méridionale des bains du côté de la ville ; ce qui fait penser à Ménard que le gendre d'Auguste avait concouru à la première construction des bains. Cette pierre devait former le linteau d'une porte.

Une pierre semblable, portant la même inscription, fut découverte dans un aqueduc aux environs de l'église neuve de St-Paul ; on le voit encore dans le jardin de l'ancien hôtel de l'Académie, rue Séguier. (Hauteur, 0^m 43 ; longueur, 1^m 30).

N° 56.

—

...VSO SACRVM Consacré à Nemausus par ..
..NICCI·F CAPITVLUM fils de Nicius Capitulum.

Cette inscription, gravée sur le tailloir d'un chapiteau toscan, fut découverte en 1740, dans les décombres de la Fontaine.

Hauteur, 0^m 25 ; largeur, 0^m 36 (Ménard, vol. VII, pag. 224).

N° 57.

—

L·SAMMIO A L. Sammius, fils de
L·F·VOLT Lucius, de la tribu Voltinia.

Cette belle inscription n'est que la partie supérieure d'un cippe en forme d'autel. Le personnage auquel elle s'applique était un homme de distinction, comme le prouve une inscription qui le concerne et que l'on voit à l'extérieur du Musée sous le n° 57.

Ce cippe fut trouvé, en 1739, dans le déblaiement des anciens bains. (Académie des Insc., vol. XII).

.....N	...VI	Simon Novi , Avocat.
AVOCAT.S.	...ON BROV..	Simon Brayet , Bour-
BOVRGEIS. I	AOQVESTAIL	geois.
MARCHANT	ET FOVCAR	Jacques Taillard, Mar-
VANEL LAB	OVREVR	chand.
ET.....	OVVRIERS	Foulcaran Vanel, La-
EVRS IEANR	. POVRCE	boureur.
ET DELON RRVIE	
IVRE EN	LANNEE	
	M. DCLXVI.	

Les quatre premiers noms portés dans ces deux fragments d'une même inscription sont ceux des consuls de Nîmes en 1666 ; ils furent chargés à cette époque de construire un lavoir public (Ménard , vol. VI , p. 184).

C'est probablement ce fait qui a provoqué l'inscription ci-dessus et qui a dû être placée sur ce lavoir.

(*Inédite*).

N^o 60.

.....		
VICTORIAE		Vœu adressé à quelque divinité
AVG		dont le nom manque et
M. VALERIVS		A la Victoire auguste , par M.
SEVERVS PoN ^T .L.F		Valerius Severus , Pontife , des
EX. STIPE		deniers de l'œuvre , des rideaux
VELA ET ARAM.		et de l'autel.

Cette inscription, découverte, en 1740 , dans les anciens bains , est rapportée par Ménard (vol. VII , pag.

241). Elle fut envoyée à l'Académie des Inscriptions qui en fit le rapport suivant :

« L'inscription n'est pas entière , il y manque au moins la première ligne ; on ne saurait décider si les mots *Victoria Augusti* sont deux épithètes du dieu à qui l'inscription était dédiée , ou bien s'il s'agissait d'abord de quelqu'une des grandes divinités et ensuite de la Victoire. *Ex Stipe* ne signifie point , comme l'a cru M. Ménard , que le pontife *Valerius Severus* s'était servi des deniers des trésors particuliers des prêtres , et M. l'abbé de Caveyrac a beaucoup mieux rencontré en rendant *extipe* par les deniers de l'œuvre. En effet , *Stips* signifie une contribution volontaire que les particuliers s'imposaient à eux-mêmes , soit pour subvenir aux besoins publics , soit pour l'entretien ou les réparations des temples. Les contributions de cette dernière espèce se levaient tous les ans , et c'est pour cela que dans une inscription d'Aoste en Dauphiné , publiée par M. de la Bastie dans une lettre latine à M. le marquis Maffei , et imprimée dans le trésor d'inscriptions de Muratori , on lit : *MATRIS AVG. EX-STIPE ANNVA* , etc. MM Ménard et de Caveyrac se sont trompés en expliquant le mot *VELA* par tapisserie ; ils auraient dû rapporter quelque passage des anciens auteurs qui nous apprit que les anciens étaient dans l'usage de tapisser leurs temples , et prouver , par quelque autorité bien précise , qu'ils ont employé le mot *velum* pour exprimer une pièce de tapisserie. *Vela* n'était certainement autre chose que des rideaux et des portières , et pour s'en convaincre , on n'a qu'à jeter les yeux sur ce qu'en disent les interprètes du Nouveau-Testament sur ces mots : *Velum templi Soissum est* , etc. (Acad. des inse , 1730 v. 7).

Deux fragments d'un même linteau portant sept têtes d'une sculpture barbare ; il formait en 1809 la couverture d'une porte démolie à cette époque dans l'Amphithéâtre.

N° 63.

Sédiment de neuf centimètres d'épaisseur trouvé, probablement, comme celui qu'on voit au *Castellum divisorium*, dans un des tuyaux de plomb qui distribuaient les eaux de la fontaine d'Eure dans les divers quartiers de la ville.

N° 64.

La base de colonne qui porte ce numéro fut trouvée dans les ruines des anciens bains, lors des premières fouilles exécutées en 1840.

Le fragment de chapiteau qui se trouve au-dessus avec le même numéro ; il appartient à la décoration du Nymphée et fut découvert par nous, en 1830, dans le grand aqueduc qui est au nord du monument.

N° 65.

Base et chapiteau découverts au-devant du Nymphée et qu'on suppose avoir appartenu aux colonnes qui décoraient les niches latérales sur la façade du temple.

N° 66.

Ces figures grossières, carrées de tous les côtés,

sans pieds, sans bras et seulement avec une tête, étaient la représentation de Mercure, ce qui leur fit donner le nom d'*Hermes* chez les Grecs; on les mit dans les carrefours, sur les grands chemins, parce que Mercure, en sa qualité de messager des dieux, présidait aux grands chemins.

Les Romains empruntèrent des Grecs l'usage des hermes qu'ils nommèrent *termes*, et s'en servirent sur les grands chemins, dans les endroits dangereux, pour indiquer aux voyageurs leur route.

Virgile nous apprend que ces figures étaient toujours grossièrement taillées :

Illi falce deus colitur, non certe politur.

Celui-ci fut trouvé dans un champ près de la Tourmagne.

(Bergier, *Hist. des Grands Chemins*, p. 808.)

N° 67.

—

Les divers fragments qui portent ce numéro sont entièrement étrangers à l'édifice; ils ont été trouvés, à diverses époques, dans les fouilles des bains antiques, ainsi que bien d'autres qui ont été, fort mal à propos, transportés à la Maison-Carrée.

N° 68.

—

Cette inscription celtique est inédite, bien qu'elle ait été trouvée dans les premières fouilles de la Fontaine, en 1742; elle est gravée sur la face principale du tailloir d'un chapiteau rectangulaire d'une forme particulière, mais élégante; il a, sur sa face, une largeur de 0^m 87 sur une hauteur de 0^m 13 seulement; cette inscription se compose de deux lignes de caractère

grec, dont la forme est un peu altérée. Séguier, qui l'a parfaitement transcrite dans ses notes, n'en donne aucune explication; Ménard ne la rapporte point, et tous les auteurs qui se sont occupés des inscriptions de Nîmes l'ont passée sous silence, de sorte qu'elle est restée jusqu'à ce jour non-seulement inédite, mais indéchiffrée.

M. Germer-Durand y trouve huit mots qu'il regarde comme les noms celtiques d'autant de localités des Volces Arécomiques; voici la lecture qu'il propose :

I..APTA. I...ΛΛΑΝΟ ΙΤΑΚΟ ΣΔΕΔΕΜΑ
ΤΡΕΒΟ ΝΕΜΑΤΣ ΙΚΑΒΟ ΒΡΑΤΟΥΔΕ

Cette lecture, bien arrêtée dans l'esprit de M. Germer Durand, ainsi que la croyance à la forme celtique des noms de huit localités des Volces Arécomiques, il était naturel de comparer ces noms avec ceux d'une inscription latine de même genre conservée au Musée de Nîmes, sous le n° 26.

Il existe une si grande ressemblance entre plusieurs noms mentionnés dans ces deux inscriptions, que l'on peut regarder actuellement comme certaine la connaissance de leur forme celtique.

Encouragé par ce premier succès, M. Germer Durand tente l'explication complète des deux inscriptions. Les attributions qu'il propose sont basées sur l'analogie des différentes formes de ces noms de lieux aux époques celtiques, gallo-grecques, gallo-romaines, du moyen-âge et modernes; sur les altérations qui se rencontrent fréquemment en passant d'une langue à l'autre, dans une foule de cas semblables; enfin, sur la connaissance des localités.

Nous croyons rendre un véritable service aux amis de la science que de les renvoyer au *Courrier du Gard*

du 31 juillet 1851, auquel nous empruntons nous-même les explications ci-dessus; ils y liront, avec le plus vif intérêt, les détails des savantes recherches auxquelles M. Germer Durand s'est livré pour nous amener à conclure avec lui que les huit noms celtiques que porte l'inscription dont nous nous occupons, se rapportent à St-Nazaire-de-Gardes, Vedelenc, Uzès, Seyne, Trèves, Nîmes, Uchaud et Vié-Cioutat. M. le capitaine Colson, rapporteur à l'Académie du Gard de l'opinion de M. Germer Durand, termine son rapport de cette manière :

En résumé, je pense :

1^o Que l'inscription celtique, trouvée à la Fontaine de Nîmes, a été bien lue par M. Germer Durand; qu'elle contient huit noms de lieux des Volces Arécomiques, et que, par conséquent, elle est du plus haut intérêt sous le triple rapport de l'épigraphie, de la linguistique et de la géographie ancienne du pays.

2^o Que trois de ces noms sont mentionnés sous leur forme gallo-romaine dans l'inscription du Musée de Nîmes, sous le n^o 26, savoir : ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΒΡΑΤΟΥΔ, qui répondent à VGETIA, STATVMAE & VATRVTE.

3^o Que si les attributions proposées par M. Germer Durand ne sont pas toutes certaines, elles sont, du moins, probables comme application raisonnée des altérations que les noms de lieux ont généralement éprouvées pour venir jusqu'à nous. Une connaissance parfaite des antiquités locales permettra, sans doute, de rectifier un jour les attributions douteuses.

N^{os} 69 A 79.

Sont autant de fragments ayant appartenu au Nym-

phée ou fait partie du monument lui-même; le Musée de Nîmes en renferme aussi une grande quantité.

N^o 80.

Ce bas-relief a évidemment fait partie de la même décoration, à laquelle appartenait le n^o 8; voir ce que nous en avons dit.

N^o 81.

.....D.CAESAR	Ce fragment d'inscription
..HICO.P.P. COS	a été trouvé lors d'une
..NE VOL PAR...	fouille faite au-devant du
.....PRAE.....	Nymphée.
Hauteur, 0 ^m 20; largeur, 0 ^m 27 (<i>Inédit</i>).	

N^{os} 82 et 85.

Cette base attique appartient, par son style, au siècle d'Auguste; elle fut découverte en 1740 dans le bassin de la source; elle faisait probablement partie d'un édifice construit lors du premier établissement des bains; quant à la portion de fût en marbre d'Italie placé sur cette base, il a été découvert, en 1830, sur la plateforme, à l'est, dans un bassin dont les fondations circulaires ont servi de base à cette partie de la plateforme qui conserve la même figure.

N^o 84.

IIII· VIR AVG	A Julius Aemilius Anicetus,
ET DECVRIONI	sévir augustal, décursion
ORNAMENTAR	ornamentaire, et à Julia
IVLIO AEMILIO	Théophile.
ANICETO ET	Exécuté par lui-même de
IVLIAE THEOPHILE	son vivant.
V . S . P	

Superbe inscription accentuée retrouvée dans un mur de la prison des femmes, au Palais-de-Justice, à propos d'une réparation exécutée en 1845. Hauteur, 0^m 97 ; largeur, 0^m 87. (Guiran, *Insc. Ant. de Nîmes*, ch. IV, p. 45 MSS).

N° 85.

D ϕ M	Aux dieux mânes de C.
C·ANTISTIVS	Antistius Quintillius qui vé-
QVINTILLI	cut douze ans et dix mois ;
VIX·ANN·XII·MENS·X	C. Antistius Epictetus et
C·ANTISTIVS EPICETET ET	Pompeia Quintillia, ses père
POMPEIA QVINTILLIA	et mère.
PARENTES	

Cette inscription, entourée d'une guirlande de feuillage, a été retrouvée au même endroit que la précédente et à la même époque.

Hauteur, 0^m 95 ; largeur, 0^m 63. (Poldo d'Albenas, *Histoire des Ant. de Nîmes*, chap. xxxvii, pag. 181).

N° 86.

DIS MĀNIB	Aux dieux mânes de M.
M·SAPPI·L·F·VOL	Sappius, fils de Lucius, de
MERVLAE ET	la tribu de Voltinia, et de
TERTI SAPPĪ·L·F VOL	Merula, et de Tertius Sap-
FREQUENTIS	pius Frequens, fils de Lu-
	cius, de la tribu Voltinia.

Cette belle inscription accentuée est entourée d'une frise ; elle a été retrouvée au même endroit que les deux précédentes.

Hauteur, 0^m 91 ; largeur, 0^m 90 (Ménard, vol. VII, pag. 390).

T·FIRMIVS
FIRMÀNI F·VOL
MARÍNVS
VOCONTIVS
V·SIBI·F

T. Firmius Marinus Vocontius, fils de Firmanus, de la tribu Voltinia. Erigé pour lui vivant.

Belle inscription accentuée, entourée d'une frise de feuillage, retrouvée au même endroit que les précédentes. Il est probable que ce personnage était voconce d'origine.

Hauteur, 0^m90 ; largeur, 0^m88 (*Mémoires de l'Académie des Insc.*, tom. VII, pag. 247).

C. TESSIVS
C. F. VOLT
AVITVS
VIVVS SIBI

Caius Tessius Avitus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, pour lui vivant.

Belle inscription accentuée, entourée d'une frise, trouvée comme les précédentes.

Hauteur, 0^m90 ; largeur, 0^m88 (Guiran, MSS. Ménard, vol. VII, pag. 391).

L. MÉLIVS
C. F. VOLT
PATERNVS
VIVVS SIBI

L. Mélius Paternus, fils de Caius, de la tribu Voltinia, pour lui vivant.

Belle inscription accentuée, entourée d'une frise de

Ce cippe, dont l'inscription est entourée d'une frise de feuillage, indiqué par Ménard chez M. Massip de Bouillargues, aujourd'hui maison Jalaguier, rue des Quatre-Jambes, vient d'être donné à la ville par M. Nègre-Bergeron.

Hauteur, 1^m10; largeur, 0^m80.

(Grasser, *Ant. de Nîmes*, pag. 56.)

N° 92.

—

T. SAVINIS	T. Savinis, fils d'Ornatris,
ORNAT F.	a librement accompli ce vœu
IIISIDI. V. S. L. M.	à Iisis.

Ce petit autel votif a été mal copié, et par conséquent mal interprété par Ménard, vol. VII, pag. 235.

N° 95.

—

D.	M.	
CAMBIAE HELEN....	Aux dieux mânes de Cambia	Hælena et de Cambius
ET · Q · CAMBI...	Cyriadis, érigé de son vivant	pour lui et pour son épouse.
CYRIADIS SIBI		
VXORI V..		

Ce cippe vient du cabinet Séguier; l'inscription a été mal copiée par Millin, vol. IV, pag. 274.

Hauteur, 0^m65; largeur, 0^m54.

N° 94.

—

D . M	Aux dieux mânes de Sex-
SEX. PATERNI	tus Paternus Maconianus,
MACONIANI	Julia Severa à son petit-fils.
IV ··· EVERA	
NE TI · S	

Cette inscription , sur une plaque de marbre de peu d'épaisseur , faisait partie de la collection Séguier.

Hauteur , 0^m43 ; largeur , 0^m30.

(Mén. , vol. , VII , pag. 329.)

N° 95.

M. V. R
IVENCVS.

*Mariæ Virgini , Regiæ
Juvençus.*

Cette stèle a appartenu à un tombeau chrétien fort ancien ; il a été rapporté dans les Mémoires de l'Académie de Nîmes , année 1810 , pag. 387.

N° 96.

L. VAERIVS
SECUNDIVS
M. BIS COLLEG
VTRICVAËRIOR
NEMAVSENSI
VM.
VIVVS · SIBI · POS.

L. Varius secundinus ,
maître pour la seconde fois
dans le Collège des Utricu-
laires de Nîmes , l'a érigé
pour lui de son vivant.

C'était une association musicale de joueurs de cornemuse ou de tympanum ; c'était aussi des bateliers qui franchissaient les rivières au moyen d'outrés enflées et réunies.

Hauteur , 0^m33 ; largeur , 0^m39. (*Académie de Nîmes* , année 1810 , pag. 381).

N° 97.

M
PATERNAE
P. F.
SAVRO LIB

Aux mânes de Paterna ,
fille de Paulus ; Savron , son
affranchi.

Hauteur, 0^m50 ; largeur, 0^m40. Trouvée en 1801, à l'Esplanade (*Top. de Nîmes*, pag. 582.)

N^o 98.

—

....A SVA·T..	Fragment provenant de la
...XIII IN C....	collection Séguier. Les ca-
.. VGIN. A'FR	ractères sont fort beaux.
..D	

Haut. , 0^m 30 ; larg. , 0^m 30. (Inédit.)

N^o 99.

—

Cette petite colonne, recueillie par M. Séguier, porte une inscription du douzième siècle ainsi conçue : *Anno Domini millesimo ducentesimo primo. Silvestre patre regente tertium Kalendas aprilis obiit. Martinus Darsalis Ho/talarius Nemausi cujus anima requiescat in pace amen ! orate pro eo , pro me*

Haut. Diam. (Inédite.)

N^o 100.

—

S. T · R · S
 SISTE · VIATOR ET PERLEGE
 DEFUNCTVS LOQVATVR.
 OPIBVS EXVTVS NASCEBAR
 SVDORIBVS QVÆ SINAE HAVD
 EXIGVAS FIDEI MEAE COMMISSAS
 P̄M̄ PAVPERIBVS ELARGIEBAR
 INVIDI NEMINI INVIDIA VIX IPSA
 MIHI INVIDI F̄OIS MORV̄ FACILITATE
 ANIMI CANDOILET PACE IN OËS

CONIVGLSVPERSTITI VIX SYAE SOR
 TIS FEMINARVM VLLI SECVNDÆ III DE
 NOS ANN SE TANTILLVLAE EXAC
 ERBATI ANIMI NOTACOABITAVII
 ILLAM LABOR MEOR TESTEM TV
 CONSORTEM FIDEI ET CARITA
 TIS MEAE PRAECONES MOR
 TALES LINQVENS AHIMAIN
 PACIS MANIBVS PIE POSVI CORP.

Passant, arrête et lis avec attention ; un mort parle : J'étais sans richesses, celles qui, acquises par tant de sucurs, ont été confiées à ma foi, j'en ai fait des largesses aux pauvres ; je n'ai porté envie à personne, l'envie elle-même n'a pu m'atteindre ; doué de mœurs faciles, d'une âme candide, j'ai vécu en paix pendant quarante-six ans, conservant toujours les mêmes sentiments, avec une femme qui survit à peine à son sort, et qui n'a point de pareille parmi les autres femmes ; elle fut témoin de mes travaux, partageant ma foi et mon amour ; mon âme est en paix et je laisse mes restes mortels en des mains pieuses.

Cette pierre a été trouvée dans la maison qui sert actuellement de couvent aux religieuses de St-Vincent-de-Paul ; elle a été donnée par Mme la Supérieure. Hauteur, 1^m36 ; largeur, 0^m92. (Inédite.)

N° 101.

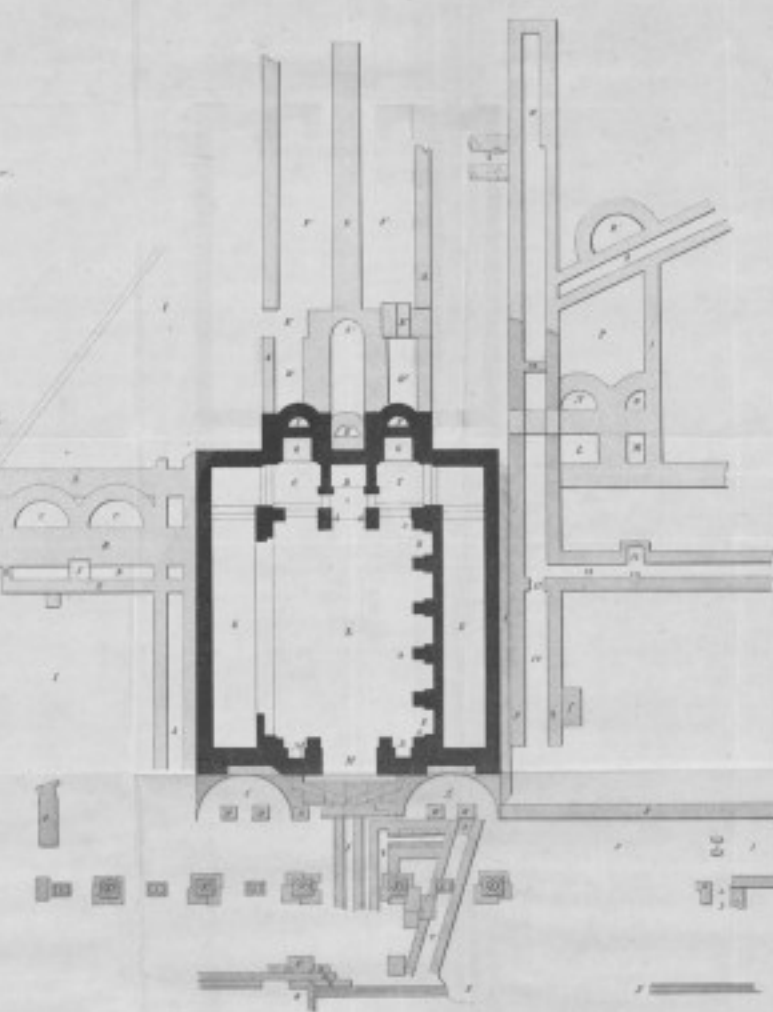
Les deux chapiteaux corinthiens qui portent ce même numéro ont appartenu à deux pilastres d'angle ; ils ont été trouvés, en 1852, dans les fouilles exécutées au midi du Nymphée, et ont probablement servi de décorations à l'un des nombreux édifices dont les

PLAN du NYMPHÉE et de L'HORREUM de NIMES

Légende explicative du Nymphée

Légende explicative de l'Horreum

- 1 Colonne
- 2 Niches pour les statues
- 3 Vestibule des galeries latérales
- 4 Niche principale
- 5 Galerie latérale
- 6 Restauration récente subsistant à deux parties séparées
- 7 Niches latérales du front
- 8 Mosaïque latérale à supports des colonnes
- 9 Canal en forme de N sous les dômes des portiques
- 10 Vestibule du portique général du front
- 11 Restauration récente adjointe au Nymphée
- 12 Niche principale
- 13 Régule au-dessus des marches de l'escalier
- 14 Escalier en avant des marches
- 15 Puits servant particulièrement au puits de l'escalier
- 16 Mosaïque latérale à supports des colonnes
- 17 Mosaïque au-dessus des galeries au vestibule à puits de l'escalier
- 18 Puits au-dessus de l'escalier
- 19 Vestibule latéral servant à l'entrée de la salle
- 20 Canal d'irrigation sous le puits de l'escalier
- 21 Mosaïque au-dessus de la salle
- 22 Mosaïque au-dessus de la salle
- 23 Mosaïque au-dessus de la salle
- 24 Mosaïque au-dessus de la salle
- 25 Mosaïque au-dessus de la salle
- 26 Mosaïque au-dessus de la salle
- 27 Mosaïque au-dessus de la salle
- 28 Mosaïque au-dessus de la salle
- 29 Mosaïque au-dessus de la salle
- 30 Mosaïque au-dessus de la salle
- 31 Mosaïque au-dessus de la salle
- 32 Mosaïque au-dessus de la salle
- 33 Mosaïque au-dessus de la salle
- 34 Mosaïque au-dessus de la salle
- 35 Mosaïque au-dessus de la salle
- 36 Mosaïque au-dessus de la salle
- 37 Mosaïque au-dessus de la salle
- 38 Mosaïque au-dessus de la salle
- 39 Mosaïque au-dessus de la salle
- 40 Mosaïque au-dessus de la salle
- 41 Mosaïque au-dessus de la salle
- 42 Mosaïque au-dessus de la salle
- 43 Mosaïque au-dessus de la salle
- 44 Mosaïque au-dessus de la salle
- 45 Mosaïque au-dessus de la salle
- 46 Mosaïque au-dessus de la salle
- 47 Mosaïque au-dessus de la salle
- 48 Mosaïque au-dessus de la salle
- 49 Mosaïque au-dessus de la salle
- 50 Mosaïque au-dessus de la salle
- 51 Mosaïque au-dessus de la salle
- 52 Mosaïque au-dessus de la salle
- 53 Mosaïque au-dessus de la salle
- 54 Mosaïque au-dessus de la salle
- 55 Mosaïque au-dessus de la salle
- 56 Mosaïque au-dessus de la salle
- 57 Mosaïque au-dessus de la salle
- 58 Mosaïque au-dessus de la salle
- 59 Mosaïque au-dessus de la salle
- 60 Mosaïque au-dessus de la salle
- 61 Mosaïque au-dessus de la salle
- 62 Mosaïque au-dessus de la salle
- 63 Mosaïque au-dessus de la salle
- 64 Mosaïque au-dessus de la salle
- 65 Mosaïque au-dessus de la salle
- 66 Mosaïque au-dessus de la salle
- 67 Mosaïque au-dessus de la salle
- 68 Mosaïque au-dessus de la salle
- 69 Mosaïque au-dessus de la salle
- 70 Mosaïque au-dessus de la salle
- 71 Mosaïque au-dessus de la salle
- 72 Mosaïque au-dessus de la salle
- 73 Mosaïque au-dessus de la salle
- 74 Mosaïque au-dessus de la salle
- 75 Mosaïque au-dessus de la salle
- 76 Mosaïque au-dessus de la salle
- 77 Mosaïque au-dessus de la salle
- 78 Mosaïque au-dessus de la salle
- 79 Mosaïque au-dessus de la salle
- 80 Mosaïque au-dessus de la salle
- 81 Mosaïque au-dessus de la salle
- 82 Mosaïque au-dessus de la salle
- 83 Mosaïque au-dessus de la salle
- 84 Mosaïque au-dessus de la salle
- 85 Mosaïque au-dessus de la salle
- 86 Mosaïque au-dessus de la salle
- 87 Mosaïque au-dessus de la salle
- 88 Mosaïque au-dessus de la salle
- 89 Mosaïque au-dessus de la salle
- 90 Mosaïque au-dessus de la salle
- 91 Mosaïque au-dessus de la salle
- 92 Mosaïque au-dessus de la salle
- 93 Mosaïque au-dessus de la salle
- 94 Mosaïque au-dessus de la salle
- 95 Mosaïque au-dessus de la salle
- 96 Mosaïque au-dessus de la salle
- 97 Mosaïque au-dessus de la salle
- 98 Mosaïque au-dessus de la salle
- 99 Mosaïque au-dessus de la salle
- 100 Mosaïque au-dessus de la salle



- 1 Canal souterrain sous le vestibule du Nymphée
- 2 Mosaïque au-dessus de la salle
- 3 Mosaïque au-dessus de la salle
- 4 Canal souterrain sous le vestibule du Nymphée
- 5 Mosaïque au-dessus de la salle
- 6 Régule de la salle
- 7 Mosaïque au-dessus de la salle
- 8 Mosaïque au-dessus de la salle
- 9 Mosaïque au-dessus de la salle
- 10 Mosaïque au-dessus de la salle
- 11 Mosaïque au-dessus de la salle
- 12 Mosaïque au-dessus de la salle
- 13 Mosaïque au-dessus de la salle
- 14 Mosaïque au-dessus de la salle
- 15 Mosaïque au-dessus de la salle
- 16 Mosaïque au-dessus de la salle
- 17 Mosaïque au-dessus de la salle
- 18 Mosaïque au-dessus de la salle
- 19 Mosaïque au-dessus de la salle
- 20 Mosaïque au-dessus de la salle
- 21 Mosaïque au-dessus de la salle
- 22 Mosaïque au-dessus de la salle
- 23 Mosaïque au-dessus de la salle
- 24 Mosaïque au-dessus de la salle
- 25 Mosaïque au-dessus de la salle
- 26 Mosaïque au-dessus de la salle
- 27 Mosaïque au-dessus de la salle
- 28 Mosaïque au-dessus de la salle
- 29 Mosaïque au-dessus de la salle
- 30 Mosaïque au-dessus de la salle
- 31 Mosaïque au-dessus de la salle
- 32 Mosaïque au-dessus de la salle
- 33 Mosaïque au-dessus de la salle
- 34 Mosaïque au-dessus de la salle
- 35 Mosaïque au-dessus de la salle
- 36 Mosaïque au-dessus de la salle
- 37 Mosaïque au-dessus de la salle
- 38 Mosaïque au-dessus de la salle
- 39 Mosaïque au-dessus de la salle
- 40 Mosaïque au-dessus de la salle
- 41 Mosaïque au-dessus de la salle
- 42 Mosaïque au-dessus de la salle
- 43 Mosaïque au-dessus de la salle
- 44 Mosaïque au-dessus de la salle
- 45 Mosaïque au-dessus de la salle
- 46 Mosaïque au-dessus de la salle
- 47 Mosaïque au-dessus de la salle
- 48 Mosaïque au-dessus de la salle
- 49 Mosaïque au-dessus de la salle
- 50 Mosaïque au-dessus de la salle
- 51 Mosaïque au-dessus de la salle
- 52 Mosaïque au-dessus de la salle
- 53 Mosaïque au-dessus de la salle
- 54 Mosaïque au-dessus de la salle
- 55 Mosaïque au-dessus de la salle
- 56 Mosaïque au-dessus de la salle
- 57 Mosaïque au-dessus de la salle
- 58 Mosaïque au-dessus de la salle
- 59 Mosaïque au-dessus de la salle
- 60 Mosaïque au-dessus de la salle
- 61 Mosaïque au-dessus de la salle
- 62 Mosaïque au-dessus de la salle
- 63 Mosaïque au-dessus de la salle
- 64 Mosaïque au-dessus de la salle
- 65 Mosaïque au-dessus de la salle
- 66 Mosaïque au-dessus de la salle
- 67 Mosaïque au-dessus de la salle
- 68 Mosaïque au-dessus de la salle
- 69 Mosaïque au-dessus de la salle
- 70 Mosaïque au-dessus de la salle
- 71 Mosaïque au-dessus de la salle
- 72 Mosaïque au-dessus de la salle
- 73 Mosaïque au-dessus de la salle
- 74 Mosaïque au-dessus de la salle
- 75 Mosaïque au-dessus de la salle
- 76 Mosaïque au-dessus de la salle
- 77 Mosaïque au-dessus de la salle
- 78 Mosaïque au-dessus de la salle
- 79 Mosaïque au-dessus de la salle
- 80 Mosaïque au-dessus de la salle
- 81 Mosaïque au-dessus de la salle
- 82 Mosaïque au-dessus de la salle
- 83 Mosaïque au-dessus de la salle
- 84 Mosaïque au-dessus de la salle
- 85 Mosaïque au-dessus de la salle
- 86 Mosaïque au-dessus de la salle
- 87 Mosaïque au-dessus de la salle
- 88 Mosaïque au-dessus de la salle
- 89 Mosaïque au-dessus de la salle
- 90 Mosaïque au-dessus de la salle
- 91 Mosaïque au-dessus de la salle
- 92 Mosaïque au-dessus de la salle
- 93 Mosaïque au-dessus de la salle
- 94 Mosaïque au-dessus de la salle
- 95 Mosaïque au-dessus de la salle
- 96 Mosaïque au-dessus de la salle
- 97 Mosaïque au-dessus de la salle
- 98 Mosaïque au-dessus de la salle
- 99 Mosaïque au-dessus de la salle
- 100 Mosaïque au-dessus de la salle

Parties connues depuis long temps
 Parties découvertes en 1836
 Parties découvertes en 1852



bains des Romains étaient composés ; ils sont parfaitement conservés , très-bien exécutés et d'un beau dessin , mais l'exécution elle-même prouve qu'on aurait tort de les rapporter à la brillante époque de l'art romain.

N° 102.

—

Cette colonne torse , si bizarre par sa forme et par celle de son chapiteau terminé par deux énormes artichauts , a été découverte en même temps que les deux chapiteaux ci-dessus et au même endroit.

Nous n'osons émettre aucune opinion relativement à la destination de cette colonne bizarre ; nous n'hésitons pas cependant à croire qu'elle appartient à l'époque romaine.

N° 103.

—

Poids romain en silex , pesant actuellement 39 kil. ; il faisait partie de la collection Séguier.

Fouilles exécutées en 1830 , sur le devant du Monument.

—

**ESSAI SUR LES DÉCOUVERTES FAITES AUTOUR DU NYMPHÉE
A NIMES.**

J'ose à peine vous dire que c'est aux révolutions politiques que nous devons les découvertes intéres-

santes faites autour du Nymphée de Nîmes ; et, ce qui vous surprendra beaucoup plus encore, c'est qu'elles sont dues à ce que l'on a appelé des ateliers nationaux, à cette plaie hidense qui ne manque jamais de se découvrir à l'époque de ces grandes commotions politiques.

Arrêtées aujourd'hui par le manque de fonds, ces découvertes, pour être continuées, doivent-elles attendre une catastrophe nouvelle ? Notre amour pour l'antiquité ne va pas jusqu'à former ce vœu ; la bonne volonté de l'administration nous suffit ; c'est beaucoup moins dangereux !

L'irrégularité de la façade actuelle du Temple, son peu d'harmonie avec les beaux restes de la décoration intérieure faisait supposer que le péristyle antique avait été détruit, et que des fouilles exécutées sur le devant de cet édifice pourraient en découvrir les amorces.

Des ateliers de secours ouverts aux malheureux, par le conseil municipal de 1830, nous permirent de réaliser ce projet et d'en diriger nous-même l'exécution. Les détails que nous allons donner sur le résultat de ces fouilles ont d'autant plus d'intérêt que, pour satisfaire des exigences de localité, on ne voit plus aujourd'hui qu'une très-petite portion des découvertes faites à cette époque.

FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1830.

Ces fouilles ont démontré que l'irrégularité choquante qu'on remarque aujourd'hui sur la façade du Nymphée était masquée, dans le principe, par des constructions de 3 mètres d'épaisseur adhérentes à cette façade ; leur disposition symétrique donnait au monument un carac-

tère de grandeur que son état actuel ne pourrait faire supposer.

En jetant un coup d'œil sur le plan , où ces découvertes sont indiquées en teinte plus claire, on s'apercevra facilement que la partie antérieure de l'édifice n'existe plus.

Comme au Panthéon (1) et au temple de Jupiter à Rome (2), cette façade se composait d'un porche carré (M), *Pronaos*, précédant l'entrée du temple, et de deux grandes niches demi-circulaires (g) placées sur ses côtés. Le devant de ces niches était orné de deux colonnes isolées (H) couronnées d'un entablement particulier qui profilait sur les pieds-droits, en forme d'imposte, pour recevoir les voûtes du porche et des niches latérales. La colonne était unie, sa base attique et le chapiteau, d'ordre composite, avait des ornements différents, mais en harmonie parfaite avec ceux de la décoration intérieure (3).

Cette façade s'élevait au-dessus d'un perron, large de 7^m 30, sur lequel on arrivait par trois marches (X); en avant de ce perron, vis-à-vis les jambages de la porte principale, il y avait deux piédestaux (O) plus longs que larges, comme s'ils avaient été destinés à supporter des statues équestres.

Le perron était partagé dans sa largeur par une ligne de colonnes (K) placées parallèlement à la façade du temple, de manière à correspondre à chacun des trumeaux; cette disposition paraissait indiquer que l'entrée était précédée d'un péristyle, et que le temple était du genre de ceux qu'on appelait *prostyle*; mais, dans ce cas, la

(1) Desgodez, p. 4.

(2) Palladio, p. 225.

(3) La base de ces colonnes se voit dans le temple sous le n° 85; le chapiteau sous le n° 65, et l'entablement sous le n° 7.

largeur de la façade n'aurait dû comporter que quatre colonnes, tandis que nos fouilles nous démontraient que leur nombre était bien plus considérable et qu'elles s'étendaient, à droite et à gauche, fort au-delà de cette limite ; poussées du côté du midi, les fouilles amenèrent à la découverte d'un empatement (Q), placé à 4^m75 en avant de la quatrième colonne de gauche, et parfaitement conforme à ceux sur lesquels reposaient les autres ; une telle disposition semble indiquer qu'à ce point la rangée de colonnes parallèles à la façade du temple retournait à angle droit vers le levant, dans la direction du monument détruit que nous a fait connaître Ménard, auquel appartenait la grande inscription dont les fragments n^{os} 9 à 16 se voient dans la nef du temple.

Si nous admettons qu'il y eût à droite une disposition analogue, il sera démontré que cette colonnade n'appartenait pas exclusivement au péristyle du temple, mais qu'elle formait un portique d'enceinte autour des divers monuments compris dans le système général des bains romains de Nîmes. Cette disposition est commune à tous les édifices publics découverts à Pompéi ; nous la retrouvons également autour de la Maison-Carrée.

L'écartement des colonnes de ce portique était de 6 mètres d'un axe à l'autre ; le milieu de ce large intervalle était occupé par des statues en marbre blanc, posées sur des piédestaux (L) ; quelques fragments de l'une d'elles furent trouvés sur place ; ils se composent d'une partie du torse, du bras, de l'épaule gauche couverte d'une draperie, de la partie postérieure de la tête à cheveux courts, ceints d'une bandelette. Tous ces fragments ont été réunis dans le temple sous le n^o 32.

A cinq mètres en avant des colonnes, nous avons

reconnu toute l'ossature de l'escalier , et retrouvé , à leur place , une partie des marches qui ont 0^m20 de hauteur sur 0^m35 de large.

Au pied de la plus basse de ces marches , il existe , dans l'épaisseur du sol , une rigole demi-circulaire (N), de 22 centimètres de largeur ; sa pente , du nord au midi , nous a donné 18 centimètres sur une longueur de 5 mètres ; des sondes exécutées sur plusieurs points ont démontré que ce n'était pas seulement sur le devant du temple , mais sur toute la longueur du portique que régnait cette rigole destinée à l'écoulement des eaux pluviales , qui s'épanchaient dans des canaux souterrains par de petites ouvertures circulaires pratiquées de distance à distance ; nous avons remarqué qu'il n'en existait aucune au point où cette rigole passe sur l'aqueduc (T), ce qui nous a fait penser que l'eau de ce canal devait être conservée dans toute sa pureté.

Toutes ces constructions sont en pierres de Baruthel ; la rigole seule a été taillée dans une pierre tendre , comme moins susceptible , sans doute , de se déliter par la gelée.

Un système d'aqueducs pratiqués dans le massif du perron prouve que les eaux jouaient un rôle important dans ce temple ; nous croyons même qu'elles étaient la conséquence de sa destination. Voici quelle était la disposition de ces aqueducs :

Sur l'axe même du temple , on trouve un canal (I), large de 0^m 70 , qui , partant de la façade , a sa pente vers l'est dans la direction d'un bassin (S) placé entre les bains et le temple , d'après l'indication qu'en a donnée Ménard. Du côté du monument , ce canal prend la forme d'un Y ; il se divise en deux branches de moindre dimension qui partent des pieds droits de la porte d'entrée ; la branche de gauche seule , percée en voûte dans l'épaisseur du mur , arrive , par sa partie supérieure ,

jusqu'au sol intérieur de la *cella*, pour y recevoir par une rigole (Z), incrustée dans le pavé, l'eau qui pouvait se répandre dans l'intérieur; à cet effet, la pente du sol est dirigée vers cette rigole.

À quatre mètres en avant de la façade actuelle, il existe un second canal (V) de même dimension que le précédent, creusé à 0^m 60 plus bas que lui; il forme un angle droit; l'un de ses côtés, parallèle à la façade du temple, vient s'amortir contre le mur latéral d'un troisième aqueduc (T) dont nous allons parler; l'autre côté suit la direction du canal (I), mais il est moins bien conservé que lui.

Plus considérable que les précédents, l'aqueduc (T) a sa direction et sa pente dans le sens du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire qu'il fait un angle de 55° avec le mur de façade du temple; sa largeur est de 0^m 90, et sa hauteur d'un mètre; il est beaucoup mieux soigné que les autres dans sa construction et recouvert en larges dalles de 0^m 25 d'épaisseur qui formaient en même temps le pavé du perron. Sa pente est extrêmement rapide, puisqu'en conservant toujours la même hauteur, il passe au-dessous de la rigole (N), placée au bas des marches du portique. Cet aqueduc commence à l'hémicycle nord de la façade contre le massif qui supportait la petite colonne de droite; à sa naissance se trouve un plan incliné formé d'une seule dalle (2), dont l'extrémité inférieure repose sur le sol même de l'aqueduc et le côté opposé sur le pavé de l'hémicycle.

Nous avons remarqué que dans le massif de droite qui, dans l'hémicycle méridional, sert de fondation à l'une des petites colonnes, il y a un canal carré de 0^m 30 de côté qui traverse ce massif dans toute son épaisseur, et semble avoir servi à renfermer un tuyau de plomb.

Une tranchée, exécutée sur l'axe de l'édifice, nous

a conduit à cette espèce de réservoir ou égout (S) indiqué par Ménard comme ayant servi à recevoir les eaux pluviales du temple, dont il est éloigné de 24^m 60 ; le fond, non pavé, est à 2 mètres plus bas que le sol antique, et ses murs n'ont aucun parallélisme avec ceux du monument.

Sur le prolongement du mur de façade, du côté du nord, il existe, contre la colline, un mur (R) de 0^m80 d'épaisseur, plus ou moins détruit sur sa hauteur, qui, dans l'état actuel, est de 0^m60 ; ce mur s'étend, au nord, jusqu'à 27^m60 de l'axe du temple ; il se retourne à angle droit vers l'est, pour se joindre à un autre mur parallèle au mur (R), établi sur le prolongement des colonnes du portique.

Dans le rectangle formé par cette enceinte, les murs et le sol sont revêtus de grandes plaques de marbre gris qui n'ont qu'un centimètre d'épaisseur sur une longueur qui varie entre 1^m et 1^m20. Tout ce placage de marbre est incrusté dans un ciment rouge très-dur de six centimètres d'épaisseur ; le même appareil s'est trouvé sur les parois de l'hémicycle nord, ainsi que sur les murs d'un petit canal (5) d'un mètre de largeur ; ce canal a sa direction vers le pont-aqueduc qui existait autrefois sur le même emplacement où se trouve celui qui sert de passage aux eaux en sortant du bassin de la source. A l'endroit marqué (7), il s'est trouvé deux passerelles en pierre fortement cimentées dans le sol qu'elles dépassent de 0^m30.

Il est évident pour nous que de pareilles dispositions ne peuvent avoir été provoquées que par des considérations hydrodynamiques ; aussi ne voyons-nous dans les deux hémicycles latéraux et le rectangle revêtus de marbre que des bassins alimentés par l'eau de la fontaine d'Éure, conduite, selon toute apparence, par des

tuyaux en plomb, jusqu'à l'extrémité supérieure des niches, pour retomber en cascade dans ces bassins.

Ce système explique la destination des deux ouvertures perpendiculaires que l'on voit aujourd'hui sur les côtés de la porte, et qui se trouvaient, autrefois, cachées dans l'épaisseur des constructions. En étudiant la disposition intérieure de ces ouvertures, beaucoup plus spacieuses qu'elles ne le paraissent vues de l'extérieur, on demeure convaincu que c'était là des espèces de couloirs par lesquels le *castellarius*, dans l'intérêt du service hydraulique, pouvait communiquer de dessus le portique à la partie cintrée des niches (1).

Les bassins que nous décrivons étaient entourés d'une espèce de margelle ou balustrade formée par des dalles d'un mètre d'élévation, sur une épaisseur de quinze centimètres, ornée d'une double moulure et recourbée en forme d'appui à leur partie supérieure (2).

On ne connaissait que quelques mètres du canal qui sert aujourd'hui de cave au café voisin ; les fouilles de 1830 ont permis d'en étudier les dispositions qu'il est important de faire connaître.

Il longe, du côté du nord, le mur latéral du temple dont il est séparé par deux murs contigus, l'un en béton (6), l'autre en moellons d'appareil (9).

Après une longueur de seize mètres, à partir de la façade, on trouve une porte carrée (11) dont le linteau est brisé ; dans ce court espace, le sol et la voûte ont été établis en pente rapide, calculée sur un dixième de cette longueur ; immédiatement après la porte carrée,

(1) Les Romains étaient dans l'usage de placer les tuyaux de plomb dans des canaux construits de manière qu'un homme pût facilement s'y introduire pour les visiter et réparer.

(2) Plusieurs fragments ont été découverts [à l'époque des fouilles.

un autre aqueduc (13), de même dimension, vient se réunir perpendiculairement au premier, mais sa voûte est horizontale et élevée de trois mètres. Sur son mur de gauche, à cinq mètres de leur point de jonction, il existe un regard (14) établi jusqu'à la naissance de la voûte et à ce même niveau; sur le mur opposé se trouve une grosse pierre, en saillie de vingt centimètres, destinée à servir d'appui à une planche, de manière à former, au travers de l'aqueduc, une espèce de pont et faciliter ainsi l'inspection du canal dans sa longueur.

Cette nouvelle branche n'a plus aujourd'hui que douze mètres de longueur, après quoi elle a été détruite; on voit cependant qu'elle suivait la courbe que formait la colline dans la direction du réservoir principal des eaux de la fontaine d'Eure, dont l'enceinte, taillée dans le roc, est à l'est de la plate-forme moderne.

A partir du point de jonction (11) de ces deux branches de l'aqueduc, la première continue en ligne droite dans la direction de l'ouest, et sa voûte, qui devient horizontale, se divise en trois travées d'inégale hauteur, s'élevant, à mesure qu'on avance à l'ouest. La première travée a six mètres de longueur, la seconde quatre, et la troisième, non poursuivie à cette époque, n'a été découverte qu'en 1852; nous la retrouverons en parlant des fouilles exécutées à cette époque; des portes carrées couvertes d'un énorme linteau forment la séparation de ces travées.

Là se sont bornées les découvertes faites en 1830.

Les fouilles faites en 1848 et 1852 n'auront pas pour résultat, nous le croyons du moins, de jeter une clarté nouvelle sur la destination première du temple de la Fontaine, mais, à notre point de vue, elles auront ouvert une nouvelle carrière à l'étude de l'antiquité, en dotant notre ville, déjà si riche, d'un de ces monu-

ments publics auxquels les empereurs romains tenaient à attacher leur nom.

Les constructions qui font l'objet des dernières découvertes sont situées au midi et particulièrement à l'ouest du Nymphée, vulgairement appelé Temple-de-Diane ; elles sont généralement exécutées en moellons d'appareil sur les faces, et dans leur épaisseur en blocage noyé dans le ciment le plus dur. Quelques-uns de ses murs étaient revêtus en gros quartiers de pierres de taille dont on distingue encore l'arrachement, et qui furent enlevés en 1742 pour exécuter les grands travaux faits, à cette époque, à la Fontaine de Nîmes.

FOUILLES AU MIDI DU TEMPLE.

Elles ont mis à découvert : 1^o un canal voûté (A) de 1^m 30 de largeur, longeant le mur latéral du temple, depuis sa façade jusqu'à son extrémité ouest ; 2^o un massif rectangulaire de constructions, d'une longueur de 14 mètres du nord au midi, sur une largeur de 10 mètres ; ce massif comprend, entre deux murs parallèles de 1^m50 d'épaisseur (B), deux hémicycles (C) de 3^m50 de diamètre, placés côte à côte dans le sens de sa longueur ; leurs murs ont une épaisseur de 0^m95 ; ils sont fondés sur le roc et circonscrivent un espace de 5 mètres de profondeur, ouvert seulement à sa partie supérieure.

Ce massif renferme encore, dans le sens de sa longueur, un canal (D) se joignant à angle droit avec celui dont nous venons de parler, de même dimension que lui, mais dont la voûte, parfaitement conservée, est à 3 mètres de hauteur ; cette branche, flanquée entre deux murs (E) d'un mètre d'épaisseur, a un regard (F) vers

le milieu de sa longueur, et se termine, du côté du midi, par un petit mur (G) de 1^m50 d'élévation, qui laisse à découvert la partie supérieure du canal.

3^o Les constructions qui sont au midi du massif que nous venons de décrire, nous semblent indiquer une rue sous laquelle on voit un canal d'écoulement recouvert de larges dalles pareilles à celles qui forment le pavé de la Porte-d'Auguste.

FOUILLES A L'OUEST.

Pour l'intelligence de la description, nous diviserons en deux parties les découvertes faites à l'ouest du Nymphée; nous décrirons :

1^o Celles qui sont situées immédiatement derrière le temple;

2^o La portion de ces fouilles qui dépasse à l'ouest son mur latéral du nord.

Les premières sont comprises entre deux murs (A') qui semblent former, à l'ouest, la continuation des murs latéraux de la cella, et qui, se prolongeant jusqu'à 29 mètres du temple, vont s'y réduire à zéro, par suite de la déclivité du rocher à l'ouest de l'édifice.

Ces murs, en moellons d'appareil à l'intérieur, étaient revêtus extérieurement de gros blocs de pierres de taille arrachées en 1742 pour les constructions de la Fontaine, mais dont nous distinguons encore les dimensions et les assises par la dureté du ciment dans lequel elles étaient incrustées.

L'espace compris entre ces deux murs est occupé par un système de construction pour l'intelligence duquel il est indispensable de nous suivre sur le plan.

Les trois niches qui décorent le fond du temple se terminaient, à l'extérieur, par des tours demi-circulaires (F) fondées sur le roc et ouvertes seulement à leur partie supérieure.

Derrière celle du milieu, on voit un rectangle de maçonnerie en moellons d'appareil, large de 5^m16, du nord au midi, sur une longueur de 7^m50.

Ce rectangle sert d'encadrement à un vide (C') ménagé dans l'axe même du temple, sur une longueur de 6^m et une largeur de 2^m12, se terminant à l'ouest par un hémicycle et par un grand mur (G') de 1^m52 d'épaisseur, qui se prolonge à 17^m20, où il vient se réduire, par suite de l'inclinaison du roc, à la hauteur de 1^m30. Les murs de la cavité (C') sont parfaitement parementés à l'intérieur jusqu'au rocher sur lequel ils reposent, à 7 mètres de profondeur; là se trouvent les restes d'un pavé mosaïque dont les axes n'ont aucun rapport avec ceux de la cavité, et qui ont dû appartenir à une maison particulière détruite, sans doute, par un motif d'utilité publique, à l'époque de ces vastes constructions.

FOUILLES EXÉCUTÉES EN 1848 ET 1852 AUTOUR DU
MONUMENT.

Derrière chacune des tours latérales, il existe des vides (D') analogues à celui que nous venons de décrire, mais qui se terminent, du côté du couchant, par un mur rectangulaire (E') de 1^m90 d'épaisseur, formé de gros blocs de pierres de taille à l'alignement du rectangle en maçonnerie établi sur l'axe du temple.

L'espace qui suit en se dirigeant vers le couchant est divisé en deux parties (F'/F') par le grand mur (G') dont nous avons parlé. Un commencement de

voûte qui existe contre le temple, après la galerie latérale du nord, semble indiquer que toute cette partie devait être couverte d'une voûte de la même dimension que celle du temple.

La portion des fouilles qui dépasse, à l'ouest, le mur extérieur du Nymphée du côté du nord, nous a fait connaître la continuation vers l'ouest de l'aqueduc découvert en 1830, dont une partie sert actuellement de cave au café de la Fontaine ; mais du point où il sert à cet usage jusqu'à celui où il se termine par un mur rectangulaire à 24 mètres du temple, sa pente ascendante sur le rocher est tellement rapide et le sol si anfractueux, qu'il est évident que ce canal (11) n'a jamais été fini, et que, dans tous les cas, il n'aurait pu avoir d'autre destination que de servir de passage pour aller puiser, dans la partie inférieure de l'aqueduc, l'eau qui arrivait de la fontaine d'Eure jusqu'à six mètres au-dessus du sol actuel du Nymphée.

Au nord de ce canal, et toujours sur le derrière du temple, il s'est découvert un troisième groupe de constructions d'une analogie parfaite avec les précédentes ; elles ont, de l'est à l'ouest, une longueur de 20 mètres et sont comprises entre deux murs parallèles (1), éloignés de 8 mètres l'un de l'autre, partant d'un autre mur fort épais dans la direction, vers le nord, du mur postérieur du temple ; jusqu'à présent, nous n'avons déblayé que la partie supérieure sur une longueur de 14 mètres ; nous ne savons s'il s'étend plus loin, car le nerf de la guerre est aussi celui des fouilles, et nous avons manqué de nerf dans cette circonstance.

A 1^m74 à l'ouest de ce mur, et parallèlement à lui, il s'en trouve un second de 1^m50 d'épaisseur, plus élevé de 2 mètres que le premier ; l'espace compris

entre ces deux murs est occupé par deux niches rectangulaires, L et M, l'une de 2^m28 de large, et l'autre de 1^m42; elles ont pour sol le rocher à trois mètres de profondeur; elles étaient recouvertes de voûtes en moellons; leur partie supérieure au-dessous de ces voûtes était ouverte sur le devant, de manière à présenter l'aspect d'un théâtre ambulant de marionnettes.

Derrière la plus large de ces niches et après le mur qui leur sert de fond, il se trouve une construction en hémicycle (N) pareille à celles que nous avons déjà décrites, mais dont le diamètre n'est que de 2^m20, et la profondeur, jusqu'au rocher, de trois mètres. La construction (O), qui est établie derrière la moins grande des deux niches, est absolument pareille pour les dimensions et la profondeur, mais c'est seulement un quart de cercle et non point un hémicycle comme sa voisine.

L'espace qui suit immédiatement, en se dirigeant vers le couchant, forme un trapézoïde (P) d'environ 30 mètres de surface et 3 mètres de profondeur jusqu'au rocher; ce vide est borné, au couchant, par un petit canal (Q) ou couloir, de 0^m90 de largeur, dont la pente est de plus de 3 mètres sur sa longueur, qui n'est que de dix mètres. Nous croyons que ce canal n'avait pour but que de garantir de l'humidité. Tant le vide que nous venons de décrire, qu'un dernier hémicycle (R) de 3^m65 de diamètre et d'une profondeur de 2 mètres, terminaient, à l'ouest, ces dernières constructions.

Ces fouilles ont également exhumé cinq maisons romaines pavées en mosaïque; mais comme elles sont étrangères à l'objet qui nous occupe, nous les indiquons seulement pour faire remarquer que deux d'entre elles s'étant trouvées comprises dans le vaste plan de

l'édifice que nous décrivons, ont été détruites pour l'établir, ce qui déjà pourrait faire supposer qu'il s'agissait d'un monument d'utilité publique, lors même que l'importance de ces fouilles ne l'indiquerait pas d'une manière presque certaine.

Quel qu'ait été le but de l'architecte dans la destination de cet édifice, l'horizontalité de ses murs à leur extrémité supérieure, leurs parements sans crépissure, les anfractuosités du rocher qui forme le sol de toutes ses parties, sont autant de preuves qu'il n'a jamais été terminé et qu'il n'était qu'en cours d'exécution lorsqu'un événement quelconque, peut-être la mort de l'empereur régnant, est venu arrêter tout-à-coup les travaux au point d'exécution où nous les trouvons aujourd'hui.

Et, si nous avons à déterminer cette époque, nous rapporterions ces constructions à la fin du règne d'Antonin, alors que la ville de Nîmes était arrivée à l'apogée de sa prospérité; tout semble indiquer, en effet, que ce prince fut le dernier bienfaiteur d'une cité que ses successeurs n'avaient aucun intérêt à protéger et dans laquelle on ne trouve aucune trace de leur passage à l'empire.

L'origine romaine de ces constructions bizarres ne pouvant être douteuse, l'on se demande quel était le monument auquel elles devaient servir de base?

Cette question, que nous nous sommes si souvent et toujours si vainement adressée, nous a conduit à supposer que l'édifice qui en fait l'objet pourrait bien se trouver dans la catégorie de ceux qui, mentionnés seulement par l'histoire, n'ont laissé dans le monde matériel aucune trace de leur existence.

Nos recherches ainsi restreintes, le champ des conjectures est devenu moins vaste, et les sillons, plus

faciles à tracer , peuvent nous faire espérer , sinon une récolte certaine , du moins un résultat susceptible d'une interprétation plausible. Vous allez en juger :

« La coutume de distribuer du blé à bas prix au peuple romain (1), était aussi ancienne que la République. Pline (2) en rapporte le commencement à l'édile plébéen Manius Marcius. Minutius l'imita et distribua de même au peuple le blé qu'avait amassé Spurius Mœlius , pour capter la bienveillance des Romains qu'il voulait asservir. Les empereurs renouvelèrent souvent ces distributions de blé qu'ils donnaient à bas prix , et même quelquefois sans rien exiger de ceux qui le recevaient. On en voit des témoignages fréquents sur les médailles qui en ont pris les noms de *Libéralites* ou de *Congiaires*.

» On ne trouve rien de précis , avant les empereurs , sur le nombre de ceux qui avaient pris part à ces distributions et que l'on appelait *Fruementantes*. Suétone dit que César le réduisit à 150,000 de 300,000 qu'il était auparavant. Auguste (3) le porta à 200,000 , et Tibère (4) l'augmenta encore.

» Quels étaient ceux qui avaient part aux distributions de blé ? C'étaient des citoyens pauvres (5). Les affranchis étaient compris dans ces distributions (6). On y comprenait aussi les enfants (7).

» Il paraît qu'avant le règne d'Auguste , les labou-

(1) Mongez , pag. 466 , article blé.

(2) Pline , liv. XVIII , c. 3.

(3) Dion , 53.

(4) Tacit. , *Ann.* , 10 , 16.

(5) Sénèq. , *De Ben.* , 4 , 27.

(6) Le Scoliaſte de Perſe le dit expreſſément en expliquant le 73^{me} vers de la ſatire 5.

(7) Pline , *Paneg.* , c. , 26.

reurs et les marchands étaient exclus de ces distributions (1). Les nobles, ceux qui avaient occupé les grandes dignités, et les sénateurs, avaient part de droit aux distributions de blé. Cicéron (2) raconte que Gracchus voyant Pison Frugi, ancien magistrat, approcher pour participer à la distribution de blé, lui demanda devant tout le peuple comment il pouvait prendre part à une chose après s'être opposé à la loi *frumentaria* qui l'ordonnait. Adrien (3) assura des distributions de blé aux sénateurs dont le patrimoine était dissipé, afin que leurs enfants pussent jouir un jour du revenu nécessaire pour entrer dans la classe des sénateurs.

» Les soldats recevaient tous les mois la portion de blé qui devait les nourrir. Cela n'empêchait pas que dans des circonstances particulières on ne leur en fit des largesses. On leur donnait leur nourriture en blé plutôt qu'en pain, parce qu'il était plus léger d'un tiers (4), et parce qu'en outre ils le mangeaient souvent en bouillie, *puls*, que les Romains aimaient beaucoup, ou en pâtes cuites légèrement sous la cendre.

» Les édiles furent d'abord chargés de ces distributions; mais elles furent attribuées ensuite au préfet de l'annone, *præfecto annonæ*, qui commandait aux *frumentarii*, officiers préposés au recouvrement des blés que devaient à Rome les provinces *frumentaires* et aux gardes-magasins, *mensores*. Les édiles, le préfet de l'annone, les empereurs, les généraux, tous ceux enfin qui faisaient les distributions de blé, donnaient à chacun de ceux qui se présentaient un billet ou tessère

(1) Suét., in *Aug.*, c. 42.

(2) Cicér., *Tusc. quest.* 11, 20.

(3) Spartien, c. 7.

(4) Plinc, xviii, 7.

sur lequel était marquée la quantité de blé qui formait la *libéralité* ou le *congiaire*. On portait ensuite cette tessère au garde-magasin qui était chargé des GRENIERS PUBLICS, et l'on recevait la quantité de blé marquée sur la tessère.

» P. Victor porte à 39 le nombre de greniers publics que renfermait Rome dans son enceinte. Quelquefois on distribuait du pain au lieu de blé. Ces distributions se faisaient depuis Gracchus dans les premiers jours de chaque mois ; Suidas nous apprend que c'était au jour des Nones. Auguste voulut réduire à trois jours de l'année ces distributions, afin de détourner moins souvent le peuple de ses occupations ; mais les sollicitations de ce même peuple l'en détournèrent (1).

» ... Les tribuns veillaient à ces distributions, examinaient L'ÉTAT DES GRENIERS, la qualité du blé et l'emploi qu'en faisaient les soldats ; car il était défendu à ceux-ci de le vendre. Nous voyons dans Salluste (2) qu'une des marques de la corruption d'une armée était d'y vendre publiquement le blé des rations. Galba ayant appris qu'un soldat avait économisé une mesure de blé sur sa ration, et qu'il l'avait vendue cent deniers, défendit à tout le monde de lui donner de la nourriture, de sorte qu'il mourut de faim (3). Cependant, on donnait pour récompense, à des vétérans ou à des soldats qui s'étaient distingués dans quelques occasions, une double ration de blé, d'où leur vint le nom de *duplicarii*, mais ils ne pouvaient le vendre ; ils donnaient leur superflu à leurs camarades.

» Les empereurs ne dédaignaient pas de veiller eux-

(1) Suét., c. 40, n. 3.

(2) Bell. Jug.

(3) Suét., c. 7, n. 4.

mêmes aux distributions de blé , et d'en examiner les qualités. Tel fut Adrien (1) ; tel fut aussi Alexandre Sévère (2). De là vient l'usage de présenter aux empereurs ou aux généraux, un essai du blé que renfermaient les GRENIERS MILITAIRES, appelé *proba* (3).

» *Frumentum æstimatum* était la quantité de blé que recevaient les magistrats romains dans les provinces, pour l'entretien de leur maison, *in cellam*, et qu'ils prenaient quelquefois en argent. Ces magistrats fixaient eux-mêmes la quantité du *frumentum in cellam*, et cette ordonnance s'appelait *æstimatio* (4).

» *Frumentum decumanum* était la quantité de blé ou la dixme que chaque laboureur devait fournir sur sa récolte, dans certaines provinces, pour l'approvisionnement de Rome (5).

» *Frumentum emptum* était une seconde dixme que le peuple romain exigeait, en payant, dans un temps de disette. Les prêteurs étaient autorisés, par des sénatus-consultes, à lever ces dixmes, et ils étaient chargés de les payer.

» *Frumentum honorarium* était une quantité de blé que les provinces fournissaient de plein gré aux magistrats romains, au-delà du *frumentum æstimatum* (6).»

Il résulte évidemment de toutes ces citations, que nous empruntons à Mongez, que, chez les Romains, le blé était considéré comme une des branches importantes de l'impôt ; on doit supposer, d'après cela, que

(1) Spartien, c. 2.

(2) Lampride, c. 15.

(3) Ammien Marcellin, 21, 16.

(4) Cicér., *Verr.* 11, l. 84.

(5) Asconius, *in Cicér.*

(6) Cicér., *in Piso*, c. 35.

l'administration avait dû veiller avec la plus grande sollicitude aux moyens de conserver, pendant un temps plus ou moins considérable, une denrée qui, perçue en nature au moment de la récolte, ne devait être distribuée, de la même manière, qu'à la longue (1).

Il y avait donc à cet effet des magasins publics, *horrea*, dépôts de grains et de vivres établis dans les cités et dans les mansions, pour distribuer aux soldats, suivant les routes militaires de l'empire romain. Ces *horrea* donnèrent quelquefois leur nom aux villages qui les renfermaient. C'est pourquoi l'on rencontre dans l'itinéraire d'Antonin et dans les tables de Peutinger, ces mots : *ad horrea* (2).

Or, il est évident que la ville de Nîmes, par son importance et sa situation sur la *via munita* d'Espagne en Italie, devait avoir au moins un horreum dans son enceinte.

Nous savons que les Africains enfouissaient leur blé dans la terre, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui ; ils appellent *matamors*, et nous donnons le nom de *silos* aux trous dans lesquels ils le renferment ; que les Grecs et les Romains conservaient le blé dans des greniers ; mais ces monuments sont dans la catégorie de ceux dont les anciens auteurs ne nous ont laissé aucune description ; ils nous apprennent seulement que les Romains donnaient le nom d'*Horrea* ou *Condita* à ces établissements qui servaient non-seulement de magasins de blé, mais encore de chair salée et d'autres provisions destinées aux soldats.

Les principaux greniers publics ou *Horrea* de Rome, étaient : 1^o les greniers d'Anicetus, appelés aussi gre-

(1) Voy., à la fin, les lois relatives à ces établissements.

(2) Voy. *Horrea*, Dict. encycl. méth.

niers de Vargunteius et de Domitien, situés dans la XIII^{me} région, qui renfermait les blés apportés de la Sicile, de la Sardaigne, de l'Attique et de l'Égypte ; 2^o les greniers de Papyrus, *Horrea Chartaria*, qui étaient situés dans la IV^{me} région ; 3^o les greniers Galba, *Horreum Galbianorum*, qui étaient aussi dans la XIII^{me} région, de même que les greniers bâtis par Germanicus et Agrippine, dont ils portaient les noms. Dioclétien agrandit les greniers du peuple romain, dont Bois-sard (1) a cru reconnaître les restes dans cent cinquante chambres creusées dans le Mont-Testaceo, près des rives du Tibre (2). On a cru en trouver aussi des traces au pied du Mont-Cœlius (3).

C'est dans une situation à peu près analogue, sur une colline, dans l'antique enceinte de Nîmes, que nous découvrons aujourd'hui, creusé, en quelque sorte, dans le rocher, un monument de construction romaine, dont les dimensions indiquent évidemment un édifice public, mais dont les dispositions bizarres n'ont aucune analogie avec celle des monuments connus chez les Romains.

Nous savons cependant, par Ammien Marcellin, que les colonies étaient l'image de Rome ; que tous les édifices de même nature y étaient taillés sur un patron commun, ce qui fait que nous hésitons rarement à déterminer la destination d'un monument dont nous découvrons les ruines, parce que l'antiquité nous a légué, quelque part, des restes d'édifices analogues.

Mais lorsque ces points de comparaison nous man-

(1) *Top. urb., Rom.*, tom. I, pag. 16.

(2) Voyez à la fin les lois du *Code Justinien*, relatives aux *Horrea* et *Conditia* publics.

(3) *Rome au siècle d'Auguste*, vol. I, pag. 5.

quent, ce qui arrive rarement, c'est le monument lui-même que nous devons interroger. Dans une circonstance qui n'est pas loin de nous, le *Castellum divisorium* nous a donné une satisfaction complète. Si les réponses des ruines que nous découvrons sont moins péremptoires, elles nous paraissent toutefois susceptibles d'interprétations fort plausibles.

Quelle pouvait être, en effet, la destination de ces énormes sacs de pierre, de formes et de dimensions différentes, tous ouverts seulement à leur partie supérieure, ayant pour fond le rocher, entourés de doubles murailles de telle force et de telle épaisseur, qu'elles résisteraient aujourd'hui à l'artillerie la plus formidable? Disposées sur trois points différents autour du Nymphée, il est évident, par leur analogie, que ces constructions avaient une destination commune. On ne saurait admettre que c'était là des piscines, l'eau ne pouvait y arriver de nulle part, ni qu'elles fussent destinées à servir de contre-fort, il n'y avait rien à garantir, encore moins d'hypocauste pour chauffer les bains, leur forme et leur manque d'issue par le bas rend cette destination impossible; d'ailleurs ces constructions ne font nullement partie du Nymphée, elles sont sans adhérence avec ses murs; il semble même qu'on ait affecté, en certains endroits, de laisser entre eux un léger intervalle, comme si l'on avait craint que, par leur juxtaposition, l'humidité qui pouvait régner dans le temple se communiquât au monument contigu. Il sera évident, pour tous ceux qui voudront étudier consciencieusement ces constructions, qu'elles ont été combinées, tant par leur situation que par les soins apportés à leur confectionnement, de manière à préserver de toute infiltration, de toute humidité et de la poussière les objets qu'elles étaient destinées à renfermer, telles,

enfin , qu'on devrait les faire aujourd'hui si l'on avait à conserver de grands approvisionnements de grains (1).

Nous concluons, de ce que nous venons de dire , que les ruines qui font l'objet de nos récentes découvertes , nous rendent l'*Horreum* ou grenier public que possédait la ville de Nîmes sous les Romains ; que chacune des trois divisions qui le composent était destinée à recevoir une des trois espèces principales de grains : le *Far* , le *Triticum* et le *Seigle* , désignés par eux sous le nom général de *Fruementum* ; et puisque ces monuments renfermaient aussi des viandes salées destinées aux soldats , nous serions tenté de croire que le canal situé au midi , auquel nous n'avons trouvé aucune communication avec celui du nord , où arrivait l'eau de la fontaine d'Eure , était destiné à cet usage.

Ici se termine ce que j'avais à vous dire , Messieurs ; le premier j'ai osé émettre une opinion sur ces bizarres constructions que les fouilles ont révélées ; n'est-ce pas une témérité de ma part ? Votre indulgence habituelle me la pardonnera ; la voie est ouverte, de plus habiles et de plus expérimentés que moi arriveront peut-être au but !

(1) Les Horrea servaient également aux citoyens à mettre en dépôt l'argent et les objets précieux qu'ils ne croyaient pas en sûreté chez eux.

Locator Horrei propositum habuit *se aurum, argentum, margaritam non recipere suo periculo* : deinde cum sciret has res inferri, passus est. Deinde cum futurum tibi obligatum dixi, ac si propositum fuit remissum videtur (Labeon, in digest. xix, tit. 2, leg. 60, §. 6).

Effracturæ fiunt plerumque in insulis, in horreisque ubi homines pretiosissimam partem fortunarum suarum reponunt : cum vel cella effringitur, vel armarium, vel arca : et custodes plerumque puniuntur. Et divus Antoninus Erycio claro rescripsit : ait enim, *posse eum horreis effractis questionem habere de Servis custodibus* (Paulus in digest, 1, tit. 15, leg. 3, §. 2).

Horrea in omnibus regionibus publica fecit (Alex. Severus), ad quæ conferrent bona ii, qui privatus custodias non habent (Lamprid, Alex. Sever., 59).

NOTE.

Extrait du Code de Justinien

(Tit. xxvi, p. 726).

*De conditis in publicis Horreis : Imp. Valentinianus et Valeus
AA ad Volustanum P. V.*

Omnia, quæ in horreis habentur, expendi volumus, ita ut non prius ad id frumentum extendatur expensio, quod sub Præfectura tua urbis horreis inferitur, quam vetera condita fuerint erogata; et si forte vetustata species ita corrupta est, ut per semet erogari sine querelâ non possit, eidem ex nova portione misceatur, cujus adjectione corruptio velata damnum fisco non faciat. Ad istud autem negotium arbitrato, ac iudicio tuo nobilis, prudens, fidelis, optime sibi conscius, pro integritate mentis apponatur custos, ac mensor; qui vel frumenta modio metiatur, vel justis æstimationibus colligat, quanta habeantur in condito.

Dat. 6 idus April, Divo Joviano et Varroniano Coss. 364.

2. Idem AA Anthemio Præsidi.

Cum ad quamlibet urbem, mansionem ve accesseris, protinus horrea inspicere te volumus, ut devotissimis militibus depuratæ, et incorruptæ species præbeantur: nam si per incuriam officii Gravitatis tuæ, sartorum tectorum neglecta procuratione, aliqua pluviis infecta perierint ad damnum tuum referentur.

Dat. 8 Cal Septembr. Arclate, Joviano et Varroniano Coss. 364.

3. Imp. Arcad et Honor AA Anatolio PP Illyrici AA.

Nulli posthac horreaticas species contingendi copia præbeatur. Si vero quisquam temerator horreorum extiterit, qui sibi ex prædictis aliquid audeat usurpare, hanc pœnam sciat nostro arbitrio definitam, ut deportationis pœnæ subjectus, totius substantiæ cogatur subire jacturam.

Datum, 7 Id Jul Constantinop.

Cæsario et Altico Coss 397.

A LA TOUR-MAGNE ,

PAR M. JEAN REBOUL.

Sur le soir accablant d'un jour caniculaire ,
Avide d'un peu d'air , plus rapproché des cieux ,
Parfois , à mon insu , je m'en vais solitaire ,
Gravir de ton coteau les sentiers sinueux .

Là , pour t'interroger , j'aime à te revoir seule ;
Mais , loin de me parler des choses d'autrefois
De ma cité natale , ô vénérable aïeule !
Pour moi , comme pour tous , tu demeures sans voix .

Les siècles sur ton front ont tant amassé d'ombres ,
Que tout ton souvenir y reste enseveli :
On dirait qu'un génie , hôte de tes décombres ,
En a commis la garde au spectre de l'oubli .

Si je demande au Temps ce que tu pouvais être ,
Le Temps t'effleure , passe et ne me répond pas ,
Témoignage d'un deuil que tu n'as pu transmettre ;
Portais-tu jusqu'au ciel le néant d'ici-bas ?

Ou bien , phare élevé sur ces tristes parages
Afin d'en éloigner les imprudents nochers ,
La vieille mer , un jour , désertant ses rivages ,
T'aurait-elle laissée à nu sur tes rochers ?

Ton squelette a subi tant de vicissitudes ,
Que l'on voudrait en vain lire sur ton chaos ;
Les fils de la science y perdent leurs études ;
Et nul n'a jamais pu que mesurer tes os .

Et cependant , malgré ton obstiné silence ,
Le Nimois , de tout temps , l'a voué son amour :
Ses rêves , dans l'exil , sont pleins de ta présence ;
Ton image est pour lui l'aiguillon du retour .

Par le sort désignés pour le métier des armes ,
 Que de pauvres conscrits , en quittant leur maison ,
 Honteux de leur faiblesse , ont essuyé leurs larmes
 En voyant ton sommet se perdre à l'horizon !

Justifiés des pleurs qu'ils avaient pu répandre ,
 Oh ! combien loin de toi , dans le champ du repos ,
 N'entendent que les blés qui germent sur leur cendre ,
 Ou le soc étranger passant sur leurs tombeaux !

Mais celui qui revient au foyer domestique ,
 Après avoir bravé les hasards des combats ,
 Comme l'aimant lointain de ta cime électrique
 Lui fait battre le cœur et redoubler le pas !

Dans nos temps malheureux de luttes acharnées ,
 Où si souvent le sable est pris pour fondement ,
 Où tout règne vieillit après quelques journées ,
 Où l'on change de chef comme de vêtement ,

Tu portes tour-à-tour toutes les oriflammes ;
 Mais , ne reconnaissant ni vaincu ni vainqueur ,
 Toi seule es un drapeau , cher à toutes les âmes ,
 Et dont le sang jamais n'a terni la couleur.

Ah ! s'il en est ainsi , garde ton caractère ,
 Tes secrets dévoilés nous seraient superflus ;
 La vénération est fille du mystère :
 Peut-être , mieux comprise , on ne t'aimerait plus.

CHRÉTIENNE ET PAIENNE ,

A M. ARY SCIEFFER ,

PAR M. JULES CANONGE.

L'une est debout , pensive et chastement vêtue ;
 L'autre , nonchalamment , repose à demi-nue ;

Sybarite qu'un rien gêne et pourrait blesser,
 Pour s'asseoir mollement, elle a fait entasser
 La pourpre des tapis, la peau d'une panthère ;
 Son regard est distrait, sa main tient une fleur ;
 Insouciant et folle, elle penche en arrière
 Son front, ses blonds cheveux entrelacés de lierre :
 Sa lèvre, où le dédain dessine un pli railleur,
 Sourit, et, doucement à ses propos frivoles,
 Sa compagne répond par de graves paroles.
 Poétique penseur, maître au divin pinceau,
 Voilà ce qu'au regard présente ton tableau ;
 Si j'ai su le comprendre et peux le bien traduire,
 Voici ce que cette œuvre à l'esprit semble dire :

LA PAÏENNE.

Quand vient l'heure où Phœbus, de pourpre étincelant,
 Dans le sein de Thétis plonge son char brûlant,
 Il est doux d'effeuiller une rose vermeille
 En songeant aux plaisirs du jour et de la veille.

LA CHRÉTIENNE.

Quand, semblable au parfum qu'exhale l'encensoir,
 Se répand dans les airs l'ombre calme du soir,
 Il est doux de songer au bien qu'on a su faire
 Et d'élever à Dieu son cœur par la prière.

LA PAÏENNE

J'ai donné trois deniers à l'artiste Thébain,
 Dont la flûte charma les langueurs de mon bain,
 Et cinquante à Myrto, la belle esclave noire,
 Habile à manier le strigillum d'ivoire.

LA CHRÉTIENNE.

J'ai, priant sous la voûte où nos frères en chœur
 S'unissent pour chanter la gloire du Seigneur,
 Distribué l'aumône, et, par la pénitence,
 Expié les erreurs de mon adolescence.

LA PAÏENNE.

Les graves Sénateurs, à mes côtés assis,
 Oubliaient, chez César, les mets les plus exquis ;

Tandis qu'ils m'adulaient , je riais de voir pâfe
La fière Méléenis , ma jalouse rivale.

LA CHRÉTIENNE.

Nous avons , à genoux , au banquet fraternel ,
Reçu le sang divin et le pain éternel ;
Puis , le baiser de paix , dans nos âmes sereines ,
A répandu l'oubli des passions mondaines.

LA PAÏENNE.

Comme , dans mes cheveux , l'onix et le saphir
Nuançaient la blancheur de mes perles d'opfir !
J'ai bien fait d'acheter Chresmès.... elle est unique-
Pour donner de la grâce aux plis d'une tunique.

LA CHRÉTIENNE.

J'ai vendu mes bijoux , tout le luxe odieux
Que payaient les sueurs de tant de malheureux ;
Cet or que prodigua ma profane opulence
Rachète l'esclavage et nourrit l'indigence.

LA PAÏENNE.

Le jeune et beau Pallas possède mes amours ;
Au Cirque , à la tribune on l'applaudit toujours ,
Et nul gladiateur , Gaulois , Germain ou Thrace ,
Ne sait , comme les siens , expirer avec grâce.

LA CHRÉTIENNE.

De quels tendres respects je le vois entouré
Celui que , pour époux , mon cœur a préféré !
Quel feu dans son regard ! quel noble et saint délire
Lorsqu'il vantait hier les gloires du martyre !

LA PAÏENNE.

La pourpre était tendue au théâtre ; on dansait ;
Un grec chantait des vers ; le peuple applaudissait....
Je n'ai vu que Pallas ! et Pallas.... l'infidèle ,
Oubliait pour Chrysis que je suis jeune et belle !

LA CHRÉTIENNE.

Les bruits du jour mouraient dans le calme du soir,
 Au jardin, près de nous, Cyrille vint s'asseoir;
 Son amour est si doux, si constant, que ma mère
 De le nommer son fils était heureuse et fière.

LA PAÏENNE.

Au souper de Gallus chacun vantait les vins,
 Les lits d'or, les bouffons et les vases murrhins....
 Rien ne peut émouvoir mes sens, ni ma pensée,
 Et l'ennui reste seul dans mon âme lassée.

LA CHRÉTIENNE.

Mon ange, sous son aile, abrita mon sommeil;
 J'ai cru le voir sourire et bénir mon réveil.
 Aujourd'hui, comme hier, ma journée accomplie
 De foi, de charité, d'espérance est remplie.

Ainsi se répondaient par de charmantes voix
 Le passé, l'avenir, deux mondes et deux fois.

Rien n'altéra le calme au front de la Chrétienne;
 Mais dans l'œil étonné de la jeune Païenne,
 Sur sa bouche entr'ouverte et n'osant plus parler,
 On voyait que pour elle une aube était prochaine
 Et qu'un divin mystère allait se révéler.

ÉPITRE A UN CONDISCIPLE,

PAR M. ISIDORE BRUN.

En nos temps agité de tant d'inquiétudes,
 Aimes-tu, comme moi, de nos jeunes études
 A rappeler parfois le riant souvenir?
 Moi, vers mon doux printemps je semble revenir,
 Alors que je me peins ces jours d'insouciance
 Où s'égayait sans fin notre candide enfance.
 Viens : ranimons tous deux ce souvenir aimé

Qui parfume mes sens comme un souffle embaumé.
 D'un professeur chéri j'esquisserai l'image (1) :
 A lui premièrement notre pieux hommage.
 Tu le sais comme moi : c'était un noble esprit.
 Son regard m'apparaît, sa mémoire me rit,
 Semblable à ces beaux jours que le printemps ramène,
 Ou pareille à l'éclat d'une aurore sercine.
 Oh ! combien nous l'aimions ! joyeux à son aspect,
 Nous unissions pour lui la tendresse au respect ;
 Respect profond et pur, utile et douce crainte,
 Procédant de l'amour, jamais de la contrainte.
 Il joignait l'élégance à la haute raison ;
 Homme docte et poli, cœur délicat et bon,
 Point triste et point pédant, moins professeur que père,
 Il mélangeait la grâce avec le ton sévère.
 Un mot d'éloge, un seul dit par son amitié,
 Était un bien par nous constamment envié ;
 Mais il nous punissait d'un châtement suprême,
 S'il eût dit simplement : « Quoi ! tu veux que l'on t'aime ?
 Et tu n'es qu'un méchant ! » Confus, désespéré,
 L'élève se sentait de remords déchiré,
 Heureux si, par une âme au travail assidue,
 Il pouvait regagner cette amitié perdue.
 L'étude avec ce guide était un champ de fleurs,
 Un facile sentier où, sans rudes labeurs
 Et sans ennui surtout, la jeune intelligence
 Trouvait la poésie et cueillait la science.
 Il avait, homme aimable, esprit ingénieux,
 Semé partout chez lui des noms harmonieux.
 Couronné de verdure et de fleur fraîche éclosé,
 Ce tertre en son jardin s'appelait le *Mont-Rose* ;
 Plus loin c'était le *Cirque* où, sur un gravier fin,
 Courait, poussant des cris, le turbulent essaim.
 Là, sur le sol, nos doigts faisaient rouler l'argile,
 Rebondir le palet, tourner le buis agile.
 De ce joyeux Eden que ne puis-je, vraiment,
 Retracer chaque site avec son nom charmant ?
 Mon vers à ce labeur se complait et s'amuse,

(1) M. Roman, homme d'esprit et de goût, membre de l'Académie du Gaid, et pendant de longues années directeur, à Nîmes, d'un pensionnat renommé. Il est mort il y a environ vingt-cinq ans.

Et se gardera bien d'oublier le *Valmuse* (1).
 Puis, lorsque le soleil lançait un rayon d'or,
 « Enfants, le ciel est pur, criait notre Mentor;
 Du jeudi vagabond la journée étincelle;
 Nous irons visiter ce soir l'*Henriadèle* (2).
 L'*Henriadèle* était un agreste vallon,
 Solitaire, abrité du sauvage aquilon;
 Une vigne y croissait et, sur les molles pentes,
 Étendait le réseau de ses tiges grimpanes.
 Là, sur la terre assis, par le pampre ombragés,
 A la voix du régent en long cercle rangés,
 Nous récitons Virgile, et nos voix enfantines
 Frappaient de doux accords le rocher des collines.
 L'étude terminée, on s'élançait joyeux:
 Chacun courait au loin et cherchait de son mieux
 A s'égayer, tantôt suivant à perdre haleine
 L'insecte aux ailes d'or égaré dans la plaine;
 Tantôt cueillant des fleurs qu'un herbier, sur le soir,
 Dans ses replis devait doctement recevoir.

Souvenirs embaumés, débordant d'ambrosie,
 Vous décidez nos ans de chaste poésie.
 Revenez, accourez, sylphes charmants et doux,
 Est-il au cœur humain rien d'aussi pur que vous?

Non loin des murs bâtis sous le nom de Césaire (3),
 Notre ami possédait une modeste terre
 Où nous allions aussi, sitôt que, dans les bois,
 Du premier rossignol chantait la jeune voix.
 Mais l'instant du départ, qui pourrait le décrire?
 Dans mon âme pourtant cette image respire;
 A son frais souvenir je me laisse charmer,
 Et je la vois encor devant moi s'animer.
 Quel tumulte! quels cris! L'aube s'éveille à peine
 Et teint le haut des toits de sa lueur sereine,

(1) Ce nom signifiait évidemment le *Vallon des Muses*; c'était un lieu de récréation.

(2) M. Roman avait formé ce mot du nom de ses deux enfants, *Adèle* et *Henri*.

(3) Le hameau de St-Césaire, très-rapproché de Nîmes et souvent visité des Nimois.

Que déjà haletants nous voilà réunis,
 De ses provisions Rose nous a munis (1).
 Le sage directeur lui-même nous appelle,
 A la vieille carriole un vieux coursier s'attelle ;
 Dans ses flancs spacieux l'élève s'est blotti ;
 La roue enfin s'ébranle et le char est parti.
 Mais tandis que roulant sur le chemin qu'il broie,
 Le pesant *omnibus* trace sa lourde voie,
 Moi-même du bon maître assidu compagnon,
 J'écoutais, en marchant, son utile leçon.
 Ensemble nous causions d'Horace et de Virgile,
 Du bon sens dans les arts, du vrai goût dans le style.
 « Cherchez, me disait-il, la noble expression ;
 Mais évitez l'emphase et la prétention.
 Rien ne me déplaît tant que de fausses pensées
 Se cachant sous l'éclat de phrases cadencées.
 Le bon sens avant tout : Horace nous l'a dit (2).
 Sans la raison, vraiment, que m'importe l'esprit ? »

Oh ! qu'ému je prêtais une oreille attentive
 A ce sage discours ! Puis, d'une main furtive,
 Entr'ouvrant un papier, je lisais à l'écart,
 Devant l'œil souriant du gracieux vieillard,
 Des vers, ode ou sonnet, élégie ou romance,
 Maigres et pâles fruits de mon adolescence ;
 Lui, vrai censeur, ami salutaire et fervent,
 Applaudissait parfois, critiquait plus souvent,
 Châtiait sans pitié, dans l'apprenti poète,
 Tout mot sonore et creux, toute oiseuse épithète ;
 Mais si dans ce fatras quelque vers mieux tourné,
 Un mot plus délicat et d'élégance orné,
 Quelque trait rayonnant de poétique flamme,
 Jaillissaient tout-à-coup et saisissaient son âme,
 « C'est bien, s'écriait-il, c'est concis et nerveux,
 Juste, clair et correct ; c'est là ce que je veux.
 Qu'à vos moindres essais le goût toujours préside :
 Le goût ! morbleu, le goût ! c'est l'infailible guide. »

Ainsi dans l'art des vers ce généreux ami

(1) *Rose* était le nom de la cuisinière

(2) *Scrībendi rectè sapere est et principium et fons* — Art. poét.

Soutenait par sa voix mon pas mal affermi.
 Mais poète lui-même, il savait avec grâce
 Suivre en ses tons divers l'ingénieux Horace,
 Et dans ses rythmes purs, délicats ou touchants,
 Du vieillard de Téos reproduire les chants (1).
 Homme modeste et bon, pour moi rempli de zèle,
 Il m'aimait et souvent, mon cœur se le rappelle,
 Professeur indulgent, loin d'exciter mes pleurs,
 Sur mes jours enfantins il répandait des fleurs ;
 Il préservait mon âme et d'orgueil et d'envie ;
 Vers l'utile et l'honnête il dirigeait ma vie,
 Et dans mes sens sauvés de tout honteux travers,
 Versait les plaisirs purs et l'amour des beaux vers.
 Ainsi lorsqu'un ruisseau, source fraîche et limpide,
 Court vers d'infects marais où sa pente le guide,
 De l'adroit laboureur l'industrireuse main
 A la source docile ouvre un autre chemin ;
 Et l'onde désormais, loin des noirs marécages,
 Serpente au sein des fleurs, à travers les bocages.

LA LANTERNE SANS CHANDELLE,

APOLOGUE,

PAR M. CHARLES REY.

Jocrisse avait, à la foire acheté
 Une lanterne neuve en ferblanc, bien polie
 Et de verres brillants munie,
 Par qui le soleil réllété
 Répandait autour d'elle une vive clarté.
 Enchanté de sa bonne aubaine,
 Je vais, se disait-il, épargner tous les jours
 Un gros bout de chandelle, et rentrerai sans peine,

(1) M. Roman avait traduit avec beaucoup d'élégance et de délicatesse bien des morceaux d'Anacréon et d'Horace. Il avait publié aussi, surtout dans l'ancien Almanach des Muses, bien de petites pièces tirées de son propre fonds, et qui se faisaient remarquer par un goût très-pur et une forme très-distinguée.

Au bout d'un mois dans mes débours.
 Mais lorsque la nuit fut venue ,
 Sa lanterne perdant son éclat emprunté ,
 Et forcé par l'obscurité
 A ne marcher qu'à tâtons dans la rue ,
 On m'a trompé, dit-il , et ces marchands
 Sont de bien malhonnêtes gens.
 Mes Joerisses du jour — et j'en sais plus de quatre
 Qu'on peut voir ailleurs qu'au théâtre , —
 Fiers d'être nés dans nos temps si vantés
 Pour le vif éclat des lumières
 Dont étaient dépourvus nos pères ,
 Sans étude et labeur , qui vous croyez dotés
 Du feu sacré dont l'étincelle
 Aux grands esprits ne fait défaut ,
 Vous n'êtes , dussiez-vous me traiter d'Ostrogoth ,
 Que des lanternes sans chandelle.

LA NAIÏADE ET LE VOYAGEUR ,

APOLOGUE ,

PAR LE MÊME.

« A ton onde fraîche et pure ,
 » Naïade , je t'en conjure ,
 » Laisse un pauvre voyageur
 » Calmer la soif qui le brûle.
 » Soit ! dit la nymphe crédule ,
 » Bois , appaise ton ardeur. »
 Et dans les ondes limpides
 Plongeant ses lèvres avides,
 Rendu léger et dispos ,
 L'ingrat lui tourne le dos.
 A vous la leçon , bergères
 Qui , d'un amant bien épris ,
 Craignez surtout les mépris ;
 De vos faveurs ménagères ,
 Connaissez-en mieux le prix.
 A la bouche qui vous jure
 De toujours brûler pour vous ,
 Ne prodiguez sans mesure

Propos et baisers trop doux.
 Qu'une légère rosée
 Laisse attendre au pèlerin
 Quelque chose pour demain ;
 Car , son ardeur apaisée ,
 Il passera son chemin.

LE SOLLICITEUR ,

PAR LE MÊME.

A la porte d'un ministère ,
 Certain gascon , son placet à la main ,
 Attendait dès le grand matin ,
 Et , pour n'être retardataire ,
 Il avait renvoyé son barbier à demain.
 Jusqu'au soir , cependant , il fait le pied de grue ,
 Non sans maugréer , mais bien bas :
 Avec les grands il ne faut pas ,
 Dût-on transir de froid ou rôtir dans la rue ,
 Laisser trop voir sa bile émue.
 L'huissier enfin fait entendre son nom.
 Sans perdre un instant il s'avance ;
 Mais celui-ci , remarquant ce menton
 Que n'a depuis deux jours rafraîchi le savon :
 « Monsieur , dit-il , devant son excellence ,
 » C'est une grave inconvenance
 » De paraître en ce négligé.
 » — Oh ! monseigneur , dit l'autre , aura quelque indulgence :
 » Sans doute , c'est depuis que j'attends audience
 » Qu'ainsi mon poil s'est allongé. »

LE FILS D'UN BANQUEROUTIER ,

PAR LE MÊME.

Quand je vois , le front haut , le regard assuré ,
 Mondor , en carrosse doré ,
 Écraser les passants ruinés par son père ,

Je trouve au code criminel,
 Sur les banqueroutiers un autre article à faire.
 Entre l'arrêt de mort, peut-être un peu sévère,
 Et le travail perpétuel
 Autrefois appelé galère,
 Il manque un châtement plus juste et moins cruel :
 C'est la galère héréditaire.

FRAGMENTS DE LA TRADUCTION

DE LA

3^{me} SATIRE DE JUVÉNAL,INTITULÉE : *LA NOBLESSE.*

PAR M. NICOT.

Qu'importe, ô Ponticus, la généalogie !
 À quoi sert d'étaler une longue série
 Des portraits enfumés des plus nobles aïeux ?
 À quoi bon nous montrer sur leurs chars glorieux
 Et les Emiliens et ces hauts personnages,
 Ces Curius du temps subissant les outrages,
 Qui déjà n'offrent plus que des troncs, des moitiés,
 Ces Corvinus sans bras et ces Galba sans pieds ?
 À quoi bon nous montrer, sur une toile immense,
 Ces illustres guerriers, quand on vit en présence
 Des immortels Lévide et d'un fier dictateur,
 Sans émulation, sans élan, sans honneur ?
 Lorsqu'oubliant au jeu le lustre héréditaire,
 Devant les Scipions on rit la nuit entière ;
 Lorsqu'on ne va dormir qu'au lever du soleil,
 À l'heure où, secouant un importun sommeil,
 Ces héros, l'aigle en main, couraient à la victoire !
 Comment un Fabius peut-il se faire gloire
 Du surnom d'Allobroge et de l'autel si beau
 Dont le puissant Hercule ombragea son berceau,

S'il est ambitieux, vain et plein de mollesse,
 Autant que la brebis qu'à Padoue on engraisse;
 Si ses membres toujours délicats, épilés,
 Démentent ses aïeux noblement maculés;
 Si, les déshonorant, empoisonneur à gages,
 Il va de sa statue insulter leurs images;
 En vain un portrait brille à ton seuil suspendu,
 Car la seule noblesse, ami, c'est la vertu.
 Sois Paulus par tes mœurs, sois Cossus, sois encore
 Le sévère Drusus; que leur buste décore
 Même avant tes aïeux ton austère maison;
 Et si le consulat à ton ambition
 Vient un jour présenter sa pompe accoutumée,
 Mets devant tes faisceaux leur pure renommée.
 Tu dois compte avant tout des qualités du cœur.
 Es-tu de la justice un ferme défenseur?
 Tes actes, tes discours te valent-ils ce titre?
 Je te proclame noble, et des nobles l'arbitre.
 Salut, ô rejeton du divin Lentulus,
 Glorieux Gétulique, ô puissant Silanus,
 Ou, quel que soit le père à qui tu dois la vie,
 Rare et grand citoyen, orgueil de ta patrie,
 Salut! A ton aspect je veux pousser des cris
 Comme l'Égyptien qui retrouve Osiris.
 Peut-on appeler noble un héritier indigne,
 Démentant d'un grand nom le privilège insigne
 Et ne nous montrant plus que l'éclat de ce nom?
 Quelquefois nous traitons d'Hercule un mirmidon;
 De cygne, un Africain; qu'une fille tortue
 Se présente, et du nom d'Europe on la salue.
 Un chien maigre, galeux, décharné, languissant,
 Qui ne lèche qu'à peine un lampion gluant,
 Prend le nom de lion, de tigre, de panthère,
 Un plus terrible encor, s'il en est sur la terre.
 Prends donc bien garde et tremble, ô mon cher Ponticus,
 De l'entendre à ce titre appeler Créticus.
 Mais à qui, dira-t-on, cette leçon s'adresse?
 A toi, Blandus, qui viens nous vanter ta noblesse.
 Fier du sang des Drusus, enflé de leurs exploits,
 Tu crois sur ton mérite avoir fondé tes droits,
 Et même tu te crois digne d'avoir pour mère
 Une fille d'Iule, et non la mercenaire

Qu'on voit sur le rempart, glacial de Tarquin
 Fabriquer en plein air des étoffes de lin.
 Et vous, petites gens, dis-tu, pauvre vulgaire !
 Qui de vous peut nommer le pays de son père ?
 Mais moi je dis : Tout droit de Cecrops je descends.
 D'une telle origine applaudis-toi longtemps.
 Dans la plèbe pourtant naît la voix éloquente
 Qui défend au forum la noblesse ignorante.
 C'est du sang le plus vil que sort cet érudit
 Qui connaît de nos lois et la lettre et l'esprit,
 Celui qui combattant en des rives lointaines
 Sur l'Euphrate et le Rhin suit les aigles romaines ;
 Mais toi qui de ton rang toujours t'énorgueillis,
 Qu'es-tu donc ? De Cecrops tu n'es rien que le fils,
 Un vrai torse d'Hermès. C'est là ta ressemblance,
 Comme lui creux et vain, la seule différence
 C'est qu'il est fait de marbre et ton corps est vivant.
 Des enfants de Teucer illustre descendant,
 Parmi les animaux, réponds-moi, je te prie,
 Est-ce le noble, ou bien le fort qu'on apprécie ?
 Nous vantons le coursier qui, rempli de vigueur,
 Obtient en se jouant la palme du vainqueur,
 Qui fait pousser au cirque un long cri d'alégresse,
 De quelque pré qu'il vienne on croit à sa noblesse ;
 Oui, quand il fuit rapide avant tous ses rivaux
 Et que de la poussière il soulève les flots,
 Il est noble, mais si rarement la victoire
 S'assied sur le timon d'un char lent et sans gloire,
 De Coryte et d'Illirpin vile postérité,
 A la première foire il sera brocanté.
 Là l'on ne compte pas les titres des ancêtres
 Et l'on livre à bas prix au joug de nouveaux maîtres
 Le coursier efflanqué qu'on attèle aux chariots,
 Ou que l'on fait tourner la meule de Nepos.
 Ainsi donc, ô Blandus ! si tu veux qu'on admire
 Ta personne et non pas tes aïeux, fais inscrire
 A côté de leur titre un titre glorieux,
 Et nous l'honorons autant que tes aïeux.
 Laissons ce jeune fou qui dans son arrogance
 A l'empereur Néron rattache sa naissance.
 Parmi ces favoris du sort en est-il un
 Qui soit pourvu de sens et de sens bien commun ?

Ah! je ne voudrais pas que de ta race antique
 La gloire et les hauts faits fussent ton titre unique,
 Et que leur seul passé fondât ton avenir.
 Se reposer toujours sur un grand souvenir,
 N'est-ce pas, Ponticus, s'avouer incapable?
 Oui: des conditions c'est la plus misérable.
 Renversez la colonne, un toit s'écroulera;
 La vigne sans l'ormeau sur le sol rampera.
 Sois un brave soldat, sois un tuteur fidèle,
 Un arbitre équitable, et puis si l'on t'appelle
 A déposer d'un fait incertain ou douteux,
 Même quand Phalaris, ce tyran odieux,
 De son brûlant taureau t'annonçant la torture,
 Voudrait à ton effroi commander le parjure,
 Regarde comme un crime indigne d'un grand cœur
 De préférer jamais l'existence à l'honneur,
 Et d'aller, familier avec l'ignominie,
 Perdre le droit de vivre en aimant trop la vie.
 Qui mérite la mort a cessé d'exister.
 Quand même à son repas il pût se délecter
 De cent huîtres de Gaure à la chair délicate,
 Eût-il tous les parfums dont Cosmus nous empâte.
 Un jour si du Sénat la tardive faveur
 D'une province enfin te nomme gouverneur,
 Modère tes desirs, réprime ta colère,
 Et de nos alliés soulage la misère.
 C'est là que tu verras des fantômes de rois,
 Dont un préfet avide a méconnu les droits,
 Et souvent jusqu'aux os a sucé la substance.
 De nos lois avant tout respecte la puissance;
 Obéis au Sénat et, sage citoyen,
 Vois quelle récompense attend l'homme de bien.
 Songe à ces Capiton, ces Numitor cupides,
 Des bords Ciliciens déprédateurs avides,
 Vrais pirates qu'un jour notre foudre brisa.
 Mais pourquoi les punir lorsque le vil Pansa,
 Ravit impudemment ce que Natta te laisse?
 Ah! mon pauvre Cherippe, allons, dans ta détresse,
 Cherche un crieur et vends tes nippes et paquets;
 Puis, tais-toi; car, si pour te plaindre des préfets,
 Tu veux venir à Rome, à rester je t'engage;
 Tu perdrais sottement les frais de ton voyage.

Si tu sais t'entourer d'hommes sages et purs ;
 Si pour un favori qu'alimente le vice
 Tu ne consens jamais à vendre la justice ;
 Si ton épouse enfin , modèle de vertus ,
 Ne va pas , en harpie , avec des doigts crochus
 Dérober de l'argent courant de place en place ,
 Jusques au grand Picus fais remonter ta race.
 Oui : pour mieux châtouiller ton oreille , tu peux
 T'élever aux Titans et même jusqu'aux dieux.
 Oui : descends , si tu veux , du divin Prométhée ,
 Et choisis , en un mot , la tige incontestée
 De tes nobles aïeux , partout où tu voudras.
 Mais si la volupté , si ses mortels appas
 Ou si l'ambition ont corrompu ton âme ,
 Si , lâche proconsul que la colère enflamme ,
 Tu trempes tes faisceaux au sang des alliés ;
 Si tu vois en riant tes licteurs fatigués ,
 D'émousser devant toi leur redoutable hache ,
 Alors de tes aïeux la noblesse sans tache
 Se dresse contre toi ; leur gloire est un flambeau
 Qui jette sur ta honte un éclat tout nouveau.
 Au rang du criminel se mesure le crime.
 Tu parles de naissance et de ton rang sublime
 Et tu ne rougis pas , toi qu'on vit si souvent
 Démentir tes aïeux par un faux testament ,
 Dans les temples bâtis par leur main tutélaire ,
 Et devant la statue élevée à ton père ,
 Toi banal adultère et trop indigne fils ,
 Sous la cape gauloise errant toutes les nuits.
 Le long des monuments où repose la cendre ,
 Des illustres héros dont il prétend descendre ,
 Damasippe l'épais fuit sur un char brillant ;
 Il est consul , eh bien ! c'est lui qu'on voit pourtant ,
 De ce char trop léger enrayer une roue ;
 Ce n'est que dans la nuit , il est vrai , je l'avoue ;
 Mais la lune le voit et les astres aussi.
 Quand de sa dignité le temps sera fini ,
 Damasippe en plein jour maniera la bride ,
 Et bien loin d'éviter , lui qu'on vit si timide ,
 Un ami vénérable à le voir empressé ,

Il le saluera de son fouet abaissé,
 Aux chevaux fatigués donnera leur pâture,
 Et d'avoine et de foin versera la mesure.
 Aussi, lorsque fidèle aux lois du roi Sabin,
 Il va sacrifier un taureau de sa main,
 Ce n'est point Jupiter à qui sa voix s'adresse,
 Il n'invoque qu'Épone ou tout autre déesse
 Qu'on a près de la crèche esquissée à grands traits.
 Retourne-t-il veiller la nuit aux cabarets,
 Un Syrien qui demeure à la porte Idumée,
 Tout ruisselant d'amome et la main parfumée,
 Accourt à sa rencontre et, lui jurant sa foi,
 Lui prodigue les noms et de maître et de roi.
 Cyané qui le suit retroussée et vermeille,
 Apporte en gambadant son vin et sa bouteille.

.....

C'est là qu'on le verra ravalant sa noblesse,
 Avec des assassins boire jusqu'à l'ivresse,
 S'asseoir comme eux à table avec des matelots,
 Des faiseurs de cercueils, des larrons, des bourreaux;
 Avec un ramassis de vils prêtres, de Galles,
 Qui ronflent étendus auprès de leurs cymbales.
 Là, pleine liberté, droits égaux pour chacun,
 Table, coupes et lit, là tout est en commun.
 Ah! si tu possédais un esclave semblable;
 Qu'en faire? ô Ponticus! Dis-moi, ce misérable
 Tu l'enverrais sans doute en Lucanie, ou bien
 Tu lui réserverais l'ergastule Etrurien.
 Mais vous, fils de héros, vous êtes moins sévères,
 Vous vous pardonnez tout. Ce que des mercenaires,
 Des savetiers croiraient être ignominieux,
 Volésus et Brutus le jugent digne d'eux.
 A ces vices honteux que je viens de décrire,
 Faut-il donc que j'ajoute un exemple encor pire?
 Après avoir perdu tous tes biens à la fois,
 Damasippe, oui, toi même allas vendre ta voix,
 Pour figurer au spectre et pour brailler un rôle.
 Comme toi, Lentulus a joué Lauréole,
 Avec un tel talent qu'il a bien mérité,
 Que l'on le mit en croix.... mais en réalité.
 Et le peuple! il n'a pas droit à plus d'indulgence;

Lui, n'a-t-il pas le front, la sotte complaisance
 D'écouter les lazzis d'ignobles Fabius,
 Ou de rire des coups qu'endosse un Mamerqus ?
 Et qu'importe après tout la noblesse avilie,
 Et qu'importe le prix qu'elle met à sa vie,
 Qu'elle vend sans attendre un mot de l'empereur,
 Au président des jeux, à Celsus le prêteur.
 Mets d'un côté le glaive et de l'autre la scène,
 On opérerait plutôt pour une mort certaine
 Que de jouer l'amant jaloux de Thymélé,
 Ou d'être à Corinthus en un rôle accolé.
 Et pourtant si l'on voit un noble, acteur comique,
 Alors qu'un empereur se fait chanteur lyrique;
 Je le demande, a-t-on le droit d'être surpris ?
 Ce qui serait encor plus digne de mépris,
 C'est qu'un noble devint athlète en sa patrie.
 Eh bien ! Rome a subi ce degré d'infamie :
 Gracchus sur notre arène à nos yeux s'est offert,
 Non comme un mirmillon d'un casque recouvert,
 Et brandissant sa faux d'une main indécise,
 Tous ces déguisements, il les hait, les méprise ;
 Il est fier de son arme, il agite un trident
 Et lance son filet ; puis il fuit en courant
 Et montre aux longs regards de la foule étonnée
 Une figure en l'air qu'il a contaminée.
 C'est lui, n'en doutons pas, croyons en ses réseaux,
 Et l'or qu'on voit briller sur ses flottants bandeaux,
 Et sa riche tunique et sa mitre salienne ;
 Aussi le mirmillon le combat avec peine.
 Eh ! que lui font les coups d'un tel gladiateur,
 Combattre avec Gracchus, voilà le déshonneur !
 Si le peuple exprimait librement son suffrage,
 Qui donc hésiterait et serait si peu sage
 Pour ne pas préférer Senèque au vil Néron,
 Qu'on noierait volontiers avec une guenon,
 La vipère et le sac, tant il fut homicide ?
 Le fils d'Agamennon fut aussi parricide,
 D'accord ; mais les motifs étaient bien différents.
 Oreste obéissait à des dieux tout puissants ;
 Pour un père immolé par un fer adultère,
 Il frappa sans pitié, mais il vengeait un père.
 Fit-il mourir sa femme ? égorga-t-il sa sœur ?

Fut-il de ses parents l'infâme empoisonneur ?
 Et le vit-on jamais roucouler sur la scène
 Ou déplorer en vers l'infortune troyenne ?
 Virginius , Galba , ces Romains généreux ,
 Auraient-ils pu frapper rien de plus odieux ?
 Qu'a-t-il fait dans le cours de son règne funeste ,
 Ce Néron , descendant d'une race céleste ?
 De ce sale empereur voici tous les exploits :
 Sur de lointains tréteaux prostituant sa voix ,
 Il chante , et comme un Grec dans une ignoble fête ,
 De quelques feuilles d'ache il couronne sa tête ;
 Quel triomphe , ô Néron ! de ces prix glorieux
 Ombrage les portraits de tes nobles aïeux .
 Fils de Domitius , cours parer sa statue ,
 Du peplum dont on vit Menalippe vêtue ,
 De celui que tu pris quand un rôle nouveau ,
 Te faisait de Thyeste arborer le manteau ;
 Du masque d'Antigone orne les pieds du buste ,
 Ou suspends ta cithare au colosse d'Auguste .
 Dites , Catilina , Cethégus , avons-nous
 Quelqu'un d'un plus beau nom et plus noble que vous ?
 Pendant des Gaulois , imitateurs infâmes ,
 Vous avez préparé les armes et les flammes
 Qui devaient , dans la nuit , renverser nos maisons .
 Un juge , pour punir vos lâches trahisons ,
 Aurait dû vous vêtir de la robe soufrée (1) .
 Oui : mais le consul veille et Rome est délivrée .
 Une puissante main brise votre drapeau .
 C'est l'enfant d'Arpinum , c'est un homme nouveau
 Qui , citoyen obscur dans son obscure ville ,
 N'y montait qu'avec peine à la charge d'édile ;
 C'est lui dont les soldats , en tous lieux répandus ,
 Rassurent tout à coup les esprits éperdus ;
 Il embrasse et défend la nation entière .
 Ainsi , sans quitter Rome , et sans habit de guerre ,
 Protecteur de nos murs il obtint plus d'honneur
 Qu'Octave même , alors que ce sanglant vainqueur
 Triomphait à Leucate et dans la Thessalie ,
 Et Rome l'a nommé père de la patrie . —

(1) La robe soufrée était un supplice particulier infligé aux chrétiens.

C'est peu : dans Arpinum un second habitant,
 D'abord d'un maître Volsque alla bêcher le champ ;
 Et bientôt dans nos camps , devenus son asile ,
 Sous un sarment noueux courbant un front docile ,
 Il attendait le coup de son centurion ,
 Quand sa pioche trop lente élevait le bastion .
 C'est ce rustre pourtant , dont la main glorieuse ,
 Des Cimbres , arrêtant la horde aventureuse ,
 Couvrait l'Etat tremblant comme d'un bouclier ,
 Et seul était l'appui du pays tout entier .
 Aussi , quand refoulés de rivage en rivage ,
 Ces barbares , tombant dans des champs de carnage ,
 Eurent rassasié des essaims de corbeaux
 De cadavres géants pour eux encor nouveaux ,
 Devant le plébéien toute gloire s'efface ,
 Et son noble collègue eut la seconde place .
 Ames des Decius , ô héros citoyens !
 Vos grands noms , qu'étaient-ils ? que des noms plébéiens !
 Ils ont suffi pourtant pour éteindre la guerre ,
 Pour désarmer les dieux , pour apaiser la terre ,
 Pour grossir des Latins les jeunes bataillons ,
 Et seuls ils remplaçaient toutes nos légions .
 C'est que les Decius s'élançant au carnage
 Valaient plus que tous ceux que sauvait leur courage .
 Tu naquis d'une esclave , ô dernier des bons rois !
 Puissant Servius , qui méritas à la fois
 Le sceptre , la trabée et les faisceaux de Rome .
 Mais les fils du Consul démentant un grand homme ,
 Dans nos murs affranchis appelaient les tyrans ,
 Qui traînaient dans l'exil la honte et leurs vieux ans .
 Ils auraient dû plutôt d'une main bienfaisante
 Fonder la liberté jusqu'alors chancelante ;
 Pour elle s'efforcer d'égalier Mutius ,
 Ou le fait glorieux du grand Horatius ,
 Et pour elle imiter la Vierge fière et libre ,
 Qui nagea triomphante au sein des flots du Tibre .
 Une esclave a connu le coupable attentat
 Qu'on voile de mystère . Il l'annonce au Sénat ,
 Et les fils de Brutus traîtres à la patrie ,
 Battus de verges et mulctés perdent la vie
 Et vont inaugurer la hache des licteurs .
 Mais toi , Vindex , reçois le tribut de nos pleurs !

RÉSULTAT DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT dominant	ANÉMOMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS							
	Maxim.	Minim.	MÉDIA.		Maxim.	Minim.	Méd.	PLUIE				N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.	Heures.	Naufrage.	Couverts.	Pluie.	Brouillard.	Vent.	Glacé.	Soleil obscur.
			de Mois.	du Mois.				du Jour.	de Nuit.	du Mois.																	
JANVIER...	756 42	758 45	749 75	749 74	12° 80	2° 50	8° 88	24 50	50 25	74 75	S.	4	8	»	»	15	»	»	6	9	8	14	10	2	4	1	5
FÉVRIER...	757 07	754 00	748 54	748 40	12 50	1 50	8 16	79 50	20 »	99 50	N.	15	8	»	»	6	»	»	4	16	5	7	5	»	1	11	9
MARS.....	752 70	757 51	747 40	747 41	16 50	5 »	10 62	5 »	42 50	47 50	N-E.	9	15	»	1	6	»	»	2	12	12	7	4	»	15	5	5
AVRIL.....	754 85	756 64	745 04	745 10	21 »	5 50	15 50	16 70	57 80	54 50	S.	5	8	»	1	15	1	»	»	6	15	9	11	1	7	1	5
MAI.....	754 79	741 10	747 65	747 64	26 80	6 »	16 45	16 05	19 »	55 05	N.	10	9	»	1	7	1	»	5	10	15	6	7	1	16	»	5
JUN.....	755 35	745 79	750 14	750 12	35 »	16 »	24 »	1 »	2 50	5 50	N.	15	10	»	1	5	1	»	»	19	40	1	2	1	12	»	»
JUILLET...	751 65	742 27	747 06	746 94	51 50	18 »	26 79	5 25	54 80	60 05	N.	15	7	»	2	4	5	»	»	14	11	6	9	5	12	»	»
AOÛT.....	755 94	745 »	748 24	748 42	52 80	16 »	27 20	2 50	1 50	4 »	N.	15	7	»	»	7	»	»	4	22	8	1	5	4	15	»	»
SEPTEMBRE	756 92	745 71	748 97	748 94	29 »	11 »	20 88	62 »	21 »	85 »	N-E.	11	15	»	»	5	»	»	»	15	11	4	5	6	12	»	»
OCTOBRE..	752 22	755 74	748 11	748 09	25 »	8 »	16 79	14 25	49 75	64 »	N.	14	5	»	»	10	»	»	1	9	18	4	5	4	11	»	2
NOVEMBRE.	755 45	757 45	745 16	745 25	14 »	1 »	7 09	28 »	15 »	41 »	N.	21	6	»	»	1	»	»	2	15	15	4	7	7	12	17	11
DÉCEMBRE.	760 46	749 »	754 78	754 86	15 »	-2 15	5 55	»	52 »	52 »	N.	17	7	»	1	5	»	»	2	25	4	2	2	8	4	29	22
	15 décembre 760 46 9h. du soir.	20 Octobre 755 74 2 h 1/2.	748 59	748 41	29 juin, 55° » 2h. soir.	50 déc. -2° 15 6h. mat.	15° 64	254 75	544 10	598 85	N.	145	101	»	7	82	7	»	25	170	150	65	60	59	149	62	60

J'aime mieux, Ponticus, te voir fils de Thersite,
 Si la valeur d'Achille est en toi reproduite,
 Si du fer de Vulcain tu sais armer ton bras,
 Que si, vrai fils d'Achille, à l'heure des combats,
 A l'ignoble Thersite on te voyait semblable.
 Quand tu rattacherai ta famille honorable
 Aux premiers temps de Rome en montrant un beau nom,
 Tu n'en serais pas moins, vois-tu, le rejeton,
 De brigands ramassés dans un asile infâme;
 Oui : quelque soit le rang que ton orgueil proclame,
 Sache que le premier de tes nobles parents
 Fut un pâtre, ou bien un.... je me tais, tu comprends.

SCIENCES.

OBSERVATIONS GÉORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES,

SUR L'ANNÉE 1851,

Faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard),

PAR M. CHARLES DHOMBRES.

Nous pouvons classer 1851 au nombre des années peu favorables aux produits agricoles. Toutes les récoltes ont souffert, presque toutes ont été au-dessous de la moyenne. Où en est la cause? Devons-nous la chercher dans la sécheresse excessive dont en général on s'est plaint dans nos contrées; devons-nous en accuser les écarts de la température?

Si le manque d'humidité peut avoir eu quelque influence sur les faibles produits que nous avons obtenus,

les effets de la température, ses variations brusques, nous paraissent en avoir été les premiers agents.

Nous regardons l'année qui vient de finir comme très-sèche, puisque nous ne trouvons, soit dans les observations de mon père, soit dans les nôtres, c'est-à-dire, depuis 1802, qu'une seule année (1837) où la quantité de pluie tombée a été inférieure à celle que nous annotons dans notre tableau. Mais on conviendra que c'est moins la quantité de pluie qui devient favorable ou contraire à l'agriculture, que l'opportunité, que la répartition de cette pluie. — C'est donc moins l'eau tombée dans l'année, que celle de chaque saison, que l'on doit considérer dans l'appréciation de ses effets sur les biens de la terre.

Ce que nous disons ici doit, à plus forte raison, être appliqué aux variations atmosphériques, puisqu'il suffit d'un jour, d'un instant, pour compromettre une récolte.

Dans la constitution météorologique du printemps, nous trouvons une raison suffisante pour expliquer les tristes résultats de nos éducations de vers à soie.

La pluie, dans cette saison, égale la moyenne annuelle, mais les brusques écarts de la température, les gelées blanches, ont seuls compromis la récolte la plus importante de notre pays. Nous ne nous étendrons pas davantage à ce sujet, nous rapportant à la note que nous avons adressée à l'Académie du Gard, le 3 juillet dernier, et qu'elle a bien voulu insérer dans les procès-verbaux de ses séances (17 juillet, pag. 327).

C'est encore à la température basse du printemps, à ses fréquentes variations, que nous attribuons le rendement minime de nos prairies artificielles.

Les plantes fourragères, le sainfoin, que nous cultivons plus particulièrement et qui réussit bien dans nos

Terrains calcaires , ont besoin pour se développer , non-seulement d'humidité , mais encore de chaleur , principe actif que l'on peut appeler la vie de la végétation. Cette cause manquant , les plantes languissent , leur développement s'arrête , elles parcourent lentement les phases de leur existence , fleurissent et ne donnent que de faibles produits. C'est ce qui nous est arrivé cette année.

Le 3 juillet dernier , lorsque nous rendons compte de notre récolte de cocons , nous exprimions nos craintes sur les produits présumables des céréales. Ces craintes , ne se sont que trop vérifiées , et nous pouvons dire : moyenne récolte de grains.

La sécheresse de l'été , ou pour mieux dire , du mois de juin (celle de juillet et d'août ne saurait influer sur les blés), a sans contredit une part dans la diminution de leurs produits. Mais cette part n'est devenue si large , si fâcheuse , que par la concomitance de l'élévation de la température. Ces deux causes réunies , on le comprend , ont précipité la végétation , sans lui permettre de se développer ; et par suite , les grains n'ayant pas eu le temps de se nourrir , sont restés grêles , desséchés , ou comme nous le disons ici : *aganis*.

Notre vieux proverbe Cevenal ,

Per sain Jean

Voulan en man,

ne s'est point vérifié cette année. La moisson a été retardée , mais une série de beaux jours favorisant les travaux des aires , dans l'espace d'un mois à-peu-près , tous les grains étaient rentrés. Cette récolte a été mauvaise non-seulement par rapport au rendement , mais à la qualité des produits ; petits , flétris , en partie ,

les blés sont encore mêlés de beaucoup de graines étrangères, dont le sarclage, opération faite toujours imparfaitement dans nos contrées, n'était point parvenu à les purger.

Les pommes de terre ont peu rendu aussi. Nous en faisons ordinairement deux récoltes. La première en juillet, provenant des plantations de février ou de mars. La deuxième, fin septembre, provenant de celles qui ont lieu en mai ou juin. Les premières n'ont presque rien donné; et c'est moins le manque d'humidité que les froids de mai, que nous regardons comme la cause de cet échec. Nous avons eu onze jours de pluie en avril, sept en mai. La quantité d'eau tombée, sans être considérable, sans même égaler la moyenne de ces deux mois, était suffisante pour les biens de la terre. Mais les gelées tardives, qui firent périr les feuilles de nos mûriers, frappèrent aussi les pousses tendres des pommes de terre; et durent par là nécessairement nuire au développement des tubercules. La sécheresse de juin leur porta le dernier coup, et lorsque les pluies arrivèrent en juillet, il était trop tard.

Dans ce dernier mois, nous avons noté neuf jours de pluie, qui rafraîchirent l'atmosphère et donnèrent une nouvelle vie aux plantes, aux mûriers, aux vignes déjà languissantes. La température fut plus élevée que celle du mois précédent, la chaleur se soutint, et, sous cette double influence, les légumes, les pommes de terre, les blés maïs, les fourrages reverdirent. Ces derniers donnèrent encore de faibles produits, il est vrai, mais auxquels on ne s'attendait plus.

Les vignes avaient souffert par les bronillards au moment de la floraison. Les raisins, qui avaient échappé à leur atteinte malfaisante, furent frappés avant leur maturité par une cause à laquelle on avait fait peu

d'attention jusque dans ces derniers temps, quoiqu'elle eût été reconnue en 1845, en Angleterre, par M. Tucker, et que M. Puits annonce avoir observée, dès 1834, sur les bords du Rhône. Nous avons nommé *Pœidium tuckeri*.

Mais ne parlant ici qu'en agronome, il ne nous appartient pas d'entrer dans des détails sur la muccidinée qui, cette année, a causé quelques dommages dans nos vignes. Nous dirons seulement que nous l'avons observée sur les raisins de treille et même dans quelques vignes de St-Hippolyte, mais plus spécialement sur les raisins blancs. Nous constaterons que les grains contaminés prenaient un aspect poudreux, se fendillaient, se desséchaient, sans être parvenus à leur maturité. Nous laisserons aux naturalistes à classer cette nouvelle espèce de cryptogame que M. Guérin-Méneville croit être la même que celle qui attaque les sainfoins, à expliquer si la cause efficiente de la maladie est produite par le champignon parasite ou par le sarcopte qui l'accompagne; si la désorganisation, si la rupture de la peau, qui paraît être la cause première du mal, est due à l'accroissement de l'oïdium ou à la succion de l'animal (1).

Quoiqu'il en soit, le mal que nous signalons n'a point été observé dans toutes les vignes; il a été même fort rare dans nos localités. Mais une cause générale a influé sur les raisins; nulle part ils n'ont bien mûri. Dans les plantations les mieux exposées, malgré la température très-élevée de juillet, d'août et septembre, ils étaient acides au moment de la vendange.

La seconde récolte des pommes de terre fut moyenne,

(1) *Bulletin de la Société nationale et centrale d'Agriculture*, tom. 6, pag. 275. Rapport de M. Des Moulins, au Congrès scientifique d'Orléans.

mais de bonne qualité. Elles se sont bien conservées, et nous pouvons constater qu'elles ne présentent point, jusqu'à présent, la maladie que l'on a signalée depuis quelques années.

Les oliviers, les châtaigniers, n'ont pas été exempts des influences atmosphériques. Les uns et les autres, nous faisaient concevoir des espérances qui ont, en partie, été déçues. Les brouillards, la sécheresse leur ont été contraires, et si nous avons été moins frappés que certaines contrées voisines, nous le devons aux orages de juillet qui n'ont point éclaté sur ces mêmes pays. Grâce à l'humidité qu'ils nous ont apportée, nos arbres, déjà souffrants, ont repris une nouvelle vigueur. Leur végétation s'est activée et leurs fruits ont été préservés. Mais ils n'ont pu atteindre tout le développement qu'on attendait; ils sont restés petits.

Les olives cueillies à propos et bien mûries ont donné de la bonne huile.

Si maintenant nous jetons un coup-d'œil sur nos observations météorologiques de cette année, dont le résumé est constaté dans le tableau ci-après, nous n'y voyons aucun fait particulier qui mérite d'être relaté. La marche du baromètre a été régulière, sans oscillations brusques, sans écarts notables, et si l'étendue de ses variations n'a pas été aussi grande qu'elle l'est annuellement, nous trouvons néanmoins les moyennes de midi et du mois différant fort peu entr'elles, et égales à peu près à celles qui résultent de toutes nos observations.

Les variations diurnes présentent un résultat qui confirme encore le principe reconnu. Ainsi m étant la hauteur barométrique à midi, nous avons :

$$\text{Le matin.....} = m + 0,40$$

$$\text{Midi.....} = m$$

$$\text{Après-midi..} = m - 0,49$$

Le soir = $m + 0,28$

L'abaissement du jour = 0,89

L'ascension du soir.. = 0,77.

Rarement, nous avons vu le thermomètre plus haut que cette année ; souvent, au contraire, il est descendu au-dessous du minimum que nous présentons dans notre tableau de récapitulation.

Mais ces deux extrêmes ne sont point ce qu'il faut le plus considérer dans l'appréciation de la température. C'est la moyenne thermométrique qui seule peut l'établir. En considérant la constitution atmosphérique de l'année et de chaque saison en particulier, nous pouvons en déduire :

1° Que 1851 peut être classée au nombre des années les plus chaudes et les plus sèches ;

2° Que si nous avons eu des froids plus intenses, ils ne se sont jamais fait sentir avec une persistance pareille à celle que nous avons observée en novembre et décembre 1851.

St-Hippolyte, le 15 janvier 1852.

NOUVEL ASPECT

DE LA

QUESTION DES EAUX DE NIMES,

ET MOYENS PROPOSÉS POUR LA RÉSOUDRE,

PAR M. JOUVIN.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Il est peu de sujet plus digne de votre intérêt, que celui que je vais essayer de traiter, si vous voulez bien

me prêter quelques moments d'attention. Il s'agit des eaux de Nîmes et de la recherche des moyens de lui en procurer, non-seulement pour l'alimentation de la ville, mais surtout pour le maintien et le développement de son industrie.

Vous le savez tous, Messieurs, cette importante question des eaux s'agite depuis plus d'un demi siècle, et, lorsque je considère le mérite réel des hommes qui m'ont précédé dans la voie où mon désir d'être utile et mes études spéciales semblent me pousser, j'ai dû me demander si le peu de succès obtenu par les diverses solutions de cet intéressant problème, ne serait pas, dû en très-grande partie, à la manière dont il avait été posé.

En effet, quel a été jusqu'ici le but principal de tous les projets présentés ? N'est-ce pas de procurer à la ville de Nîmes un certain volume d'eau réclamée impérieusement pour la satisfaction de ses besoins domestiques ?

Quant à la question industrielle d'où dépend pourtant sa prospérité future, elle a passé presque inaperçue. Et cependant, avec son admirable Fontaine, avec un sol placé au-dessus d'une riche nappe d'eau où chaque maison peut puiser ce qu'il faut à la consommation de ses habitants, notre ville n'est certainement pas exposée à périr par la disette d'eau ; elle a vécu des siècles avec ces seules ressources et elle pourrait vivre encore longtemps de la sorte. Mais ce qu'il faut à Nîmes pour soutenir son industrie, pour en créer de nouvelles, pour marcher enfin dans la voie du progrès où s'avancent les grandes cités, ce sont des moteurs mécaniques produits par des chutes d'eau. C'est là, croyez-moi, le point capital de la question, celui qu'il faut placer en première ligne quand on l'examine d'un peu haut ; demander seulement 300 ou 600 pouces d'eau,

c'est-à-dire, 66 ou 132 litres d'eau par seconde pour l'alimentation de la ville, n'est-ce pas mettre une borne immuable au développement de son industrie, et dire, en quelque sorte, à sa prospérité, ce que le créateur a dit à la mer : Tu n'iras pas plus loin !

C'est surtout en envisageant l'avenir que la question doit être posée de la manière suivante :

1° *Amener à Nîmes, à la plus grande hauteur possible, un volume d'eau capable de servir de moteur à de nombreuses usines ;*

2° *Lui fournir en même temps de l'eau potable pour satisfaire amplement aux usages publics et privés de ses habitants.*

Chacune de ces deux parties, traitée isolément, pourrait bien n'être pas assez productive pour donner quelque bénéfice en sus de l'intérêt des capitaux engagés ; mais en marchant de front, en se prêtant un mutuel appui, elles doivent offrir à la ville, comme à la compagnie qui se chargera de les résoudre, des avantages considérables.

Figurez-vous pour un instant, Messieurs, tout ce que pourrait produire de richesses une chute d'eau de 75 mètres aux portes d'une cité comme la nôtre, donnant pour ainsi dire la vie à de nombreux établissements industriels, par une puissance mécanique de 1,200 à 2,000 chevaux-vapeur, pouvant aller progressivement jusqu'à 3,000, et vous allez tous vous écrier : Plût à Dieu que cela fut possible ! Eh bien ! ce vœu n'a rien de chimérique ; il peut, il doit se réaliser (1).

(1) L'habile ingénieur anglais, Rober-Tom, à qui l'on doit le projet des réservoirs de Greenock en Ecosse, évaluait à 4,350,000 livres sterling (52,250,000 f.) le mouvement annuel des capitaux provoqué par l'emploi d'une force de 4,666 chevaux-vapeur.

Si l'on admet avec nous que la partie essentielle de la question des eaux est la création de moteurs hydrauliques, il faut écarter tout d'abord les projets basés sur l'emploi des machines; il faut renoncer aussi à ce moyen si séduisant en apparence de se servir de l'aqueduc romain. Cet ouvrage merveilleux pour l'époque qui le vit s'élever n'a pas été construit dans ce but; ses dimensions et sa pente ne permettront jamais, quelle que soit d'ailleurs l'abondance de la source où l'on aille puiser, de conduire à Nîmes un volume d'eau suffisant (1).

Mais, parmi les cours d'eau qui arrosent le département du Gard, il en est deux surtout qui peuvent satisfaire à la partie industrielle de la question: le Rhône et le Gardon.

Le premier, par l'abondance de ses eaux, nous parut d'abord le plus digne d'attention; mais ayant reconnu que sa pente, qui n'est en moyenne que de 48 à 50 centimètres par kilomètre, ne permettait d'avoir une chute un peu considérable à Nîmes qu'en le dérivant de très-loin, et qu'alors le grand développement du canal, les difficultés de son exécution et l'énorme dépense qu'elle entraînerait seraient en disproportion avec les avantages obtenus, nous avons dû

(1) La pente de l'aqueduc romain entre le Pont-du-Gard et Lafoux, sur plus de 5 kilomètres de développement, n'est, d'après M. l'ingénieur Dhombres, que de 7 centimètres par kilomètre. Dans ses dimensions primitives, cette partie de la conduite ne pouvait débiter au plus que 288 litres d'eau par seconde (1,296 pouces); dans ses dimensions actuelles, la largeur étant réduite à 70 centimètres, son débit ne serait que de 133 litres. L'aqueduc ne saurait donc fournir les eaux voulues; il donnerait tout au plus à un niveau bien inférieur les 600 pouces qui, d'après notre projet, seraient affectés exclusivement à l'alimentation de la ville de Nîmes.

renoncer à ces premières idées pour nous rattacher au Gardon, comme la plupart de nos devanciers (1).

Cette rivière ayant, en effet, plus de deux mètres de pente par kilomètre, dans une grande partie de son cours, donne la possibilité d'amener à Nîmes, à une très-grande hauteur, un volume d'eau qui, quoique plus faible, produirait une puissance mécanique encore supérieure à celle que l'on obtiendrait avec les eaux du Rhône, en supposant qu'on les amenât au niveau de l'Esplanade, ce qui obligerait d'aller les chercher jusqu'à Valence et peut-être au-delà.

La question se trouvait donc réduite à déterminer le point le plus favorable pour la dérivation du Gardon. Fallait-il prendre les eaux dans le canal de fuite du moulin Calvières? Fallait-il remonter plus, et, dans ce cas, où fallait-il s'arrêter?

À notre point de vue, il est évident que c'est auprès d'Anduze qu'il convient de placer l'origine du canal de dérivation pour obtenir la plus grande chute possible. L'étiage de la rivière s'y trouve à la cote de 121^m25 au-dessus du niveau de la mer, la pente du canal étant fixée à 13^m50 pour un développement de 45 kilomètres, il resterait pour la cote des eaux à leur arrivée à Nîmes 107^m75, c'est-à-dire, qu'elles se trouveraient à plus de 56 mètres au-dessus des eaux du creux de la Fontaine, et que l'on pourrait obtenir par leur

(1) A Viviers, où l'on a proposé de prendre les eaux du Rhône, l'étiage rapporté au niveau de la basse-mer, est à la cote de 59^m39

Le canal de dérivation ne saurait avoir moins de 80 kilomètres de développement, la pente totale à raison de 0^m30 par kilomètre serait donc de..... 24^m00

Les eaux arriveraient à Nîmes à la totale de..... 33^m39
c'est-à-dire à un mètre plus bas que l'écoulement des eaux de la Fontaine sous le Pont-de-la-Servie.

écoulement dans le Vistre une chute totale de 86 mètres.

Le canal presque partout à l'abri des inondations du Gardon éviterait les difficultés qu'on rencontrerait, sans aucun doute, dans les environs de Boucoiran, si l'on partait d'un point beaucoup plus bas qu'Anduze; il suivrait à peu près la direction indiquée par M. Talabot dans le premier tracé de son chemin de fer; il n'exigerait aucun ouvrage d'art considérable, et le souterrain inévitable pour sortir de la vallée du Gardon serait au plus de 5 kilom. au lieu de 12 et de 8 des projets antérieurs; la plus grande profondeur des puits d'aéragé serait de 35 mètres au lieu de 73 et de 99 mètres, et nous avons tout lieu de croire que malgré son plus grand développement les dépenses ne seraient pas de beaucoup supérieures à celle des canaux précédemment proposés.

Les eaux d'alimentation et les eaux motrices arrivant à la hauteur ci-dessus indiquée et qui correspond à 2 mètres en contrebas du plateau de la Tourmagne, les unes pourraient être distribuées dans tous les quartiers de la ville à tous les étages des maisons et s'élançer en jet de plus de cent pieds de hauteur, si les revenus de la ville lui permettaient quelque jour de se livrer à des embellissements de ce genre; les autres, en s'écoulant dans le Vistre, après avoir donné le mouvement aux établissements industriels pourraient encore alimenter un canal de navigation de Nîmes à la mer, projet dont on s'était beaucoup préoccupé avant la construction des chemins de fer, mais qui, sans avoir aujourd'hui la même importance, offrirait peut-être assez d'avantage pour mériter de n'être pas laissé tout-à-fait dans l'oubli.

Quant au volume d'eau à dériver du Gardon, il

serait nécessairement variable et dépendrait de l'état habituel de la rivière.

Si l'eau qu'elle débite pendant une année moyenne était répartie également jour par jour, elle serait plus que suffisante pour satisfaire à tous les besoins agricoles et industriels, car il résulte de nos calculs que les deux branches d'Alais et d'Anduze débiteraient 31 mètres cubes par seconde, et que cette dernière à laquelle se rattache notre projet en débiterait à elle seule plus de 18. On voit quelle large part on pourrait se faire, et quel est le volume d'eau qui se perd sans utilité !

Mais il s'en faut bien que nous ayons cette distribution moyenne, tantôt le Gardon roule une masse d'eau énorme, tantôt il ne paraît plus qu'un simple ruisseau.

Néanmoins, malgré ces variations extrêmes, assez rares d'ailleurs, le régime ordinaire du Gardon permet de supposer que pendant neuf mois de l'année on pourra, sans nuire aux communes voisines, donner un volume d'eau de 1^m50 à 2^m cubes d'eau par seconde; ce qui permettrait d'utiliser pendant 270 jours une force motrice de 1,500 à 2,000 chevaux-vapeur, en comptant seulement sur une chute de 75 mètres, tandis que cette chute pourrait être de 86 mètres, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Pendant l'étiage, on suppléerait à l'insuffisance des eaux du Gardon pour alimenter le canal par l'établissement de réservoirs qui recueilleraient en temps de pluie les eaux qui se perdent sans aucun profit, et souvent après avoir ravagé les champs qu'elles devraient féconder.

La construction de ces réservoirs placés sur des points convenables dans le lit supérieur du Gardon ou de ses affluents, et la construction des ouvrages

d'art nécessaires pour l'épuration des eaux d'alimentation, forment le complément du projet général que nous venons d'esquisser et qui deviendra l'objet, nous l'espérons, d'une étude sérieuse et approfondie.

Ainsi, Messieurs, en nous résumant, nous avons vu que, dans la question des eaux de Nîmes, il fallait placer en première ligne la création de machine hydraulique si l'on voulait ouvrir un vaste champ à l'industrie de notre pays; que la dérivation du Rhône, pour satisfaire à cette partie principale de la question, exigerait des dépenses considérables et hors de toute proportion avec les forces motrices qu'elle nous donnerait; qu'il était de toute impossibilité de créer ces forces au moyen de l'aqueduc romain, parce qu'il ne peut débiter qu'un volume d'eau fort limité, arrivant à Nîmes à un niveau invariable et insuffisant; que c'était alors au Gardon qu'il fallait recourir pour obtenir des chutes d'eau considérables; qu'en le dérivant tout près d'Anduze, on amènerait les eaux presque à la hauteur du plateau de la Tourmagne; que pendant les trois-quarts de l'année, on pourrait utiliser une force de 1,500 à 2,000 chevaux-vapeur; et que, pendant l'étiage, des bassins de réserve convenablement pleins pourraient suppléer à l'insuffisance de la rivière.

Tels sont, Messieurs, dans leur ensemble, les moyens qui nous paraissent les plus propres à résoudre la question des eaux dans les termes où nous l'avons posée en commençant.

Nous avons l'intime conviction que les avantages qui en résulteraient seraient de beaucoup supérieurs aux dépenses à faire, et la ville de Nîmes nous paraît avoir le plus grand intérêt à seconder de tous ses moyens l'exécution d'un projet qui assurerait à son industrie le plus riche avenir.

DES
HOMMES PROVIDENTIELS ,

Considérés sous le point de vue industriel et manufacturier ,

ou

PARALLÈLE DE VAUCANSON , PAULET , JACQUARD ,

Pour servir à la rectification de quelques erreurs relatives à l'invention de la
 Machine dite à la Jacquard ,

PAR M. PHILIPPE HEDDE ,
 Membre résidant.

I.

DES HOMMES PROVIDENTIELS.

Rien n'est nouveau sous le soleil, et nul ne peut dire :
 voilà une chose nouvelle ; car elle a été pratiquée dans
 les siècles qui se sont passés avant nous.

ECLÉSIASTE.

Lorsqu'on pense que l'imprimerie , la production et le travail de la soie , la fabrication des tissus façonnés et l'impression sur tissus , la broderie pendant et après le tissage , et tant d'autres découvertes qui sont devenues modernes pour nous , étaient très-anciennement connues et pratiquées avec assez de perfection dans diverses contrées de l'Orient , et notamment chez les *Grecs* , les *Perses* , les *Hébreux* , les *Syriens* , les *Egyptiens* , les *Chinois* , les *Indiens* , et d'autres peuples ; surtout si l'on en juge par les connaissances dans la mécanique et dans la pratique des diverses opérations qui concourent

à la fabrication des tissus unis et façonnés que devaient nécessairement avoir les habiles ouvriers désignés à Moïse pour la confection des voiles, des draperies et des riches tissus qui devaient orner le tabernacle et former l'habillement des prêtres ; ne doit-on pas être amené à présumer qu'à cette époque si éloignée de nous, les procédés de fabrication étaient, si non aussi précis, aussi perfectionnés et variés qu'ils le sont aujourd'hui, mais avaient peut-être des moyens plus ou moins ingénieux et qui arrivaient au même résultat ; procédés enfin dont quelques-uns ont peut-être été continués dans les siècles suivants, tandis que d'autres ne sont peut-être pas parvenus jusqu'à nous.

Un seul passage de l'Exode suffirait peut-être pour justifier ces conjectures, surtout si l'on pouvait arriver à donner leur véritable signification aux quatre mots : *abietarii*, *polymitarii*, *plumarii* et *bistincti*, du texte latin, qui jusqu'à présent ont fourni matière aux dissertations des commentateurs des livres saints (1).

(1) « Alors Moïse dit aux enfants d'Israël : le Seigneur a appelé, »
 » par un choix particulier, *Beseleel*, et il l'a rempli de l'esprit »
 » d'intelligence, de sagesse et de science, et d'une parfaite con- »
 » naissance pour inventer et pour exécuter avec perfection tout ce »
 » qui peut se faire en or, en argent, en airain.

» Pour graver et tailler les pierres et pour tous les ouvrages de »
 » menuiserie, et il lui a mis aussi dans l'esprit tout ce que l'art »
 » peut inventer et perfectionner, et lui a joint *Ooliab*.

» Le Seigneur les a remplis tous deux d'intelligence pour exé- »
 » cuter aussi avec précision toutes sortes d'ouvrages qui peuvent »
 » se faire par la teinture, l'impression et le tissage uni et »
 » façonné de différentes couleurs, et en broderies hyacinthe, »
 » pourpre et écarlate teinte deux fois, et en fin lin, afin qu'ils »
 » travaillent à tout ce qui peut s'obtenir par le tissage et y ajou- »
 » tent encore tout ce qu'ils pourront encore inventer de nouveau. »

(Exode, ch. xxxv, v. 30.)

Qui sait si ces deux ouvriers inspirés de l'esprit de Dieu et du génie de l'art qu'ils étaient appelés, non pas à créer, car, à cette époque, la production des tissus de divers genres, unis, variés de couleurs et même façonnés, était déjà assez considérable, mais plutôt à perfectionner; qui sait si *Beseleel* et *Ooliab*, donnant essor à toutes les ressources de leur imagination créatrice et inventive, n'ont pas introduit à cette époque de grands perfectionnements dans les diverses branches de l'industrie du tissage, et n'ont pas obtenu, par exemple, la *teinture* par des procédés chimiques et des substances colorantes analogues à ceux qui sont usités dans nos ateliers; l'*impression* par des planches gravées en relief, des *réserves* et autres moyens que nous employons encore aujourd'hui.

Qui sait encore s'ils n'ont pas obtenu les effets de *broderie sur les tissus* déjà fabriqués par les aiguilles et les crochets dont nous nous servons, et s'ils n'obtenaient pas la *broderie pendant le tissage* par des moyens dont *Pesley*, en Ecosse, et *St-Quintin*, en France, se font honneur aujourd'hui comme d'une invention moderne.

Qui sait, enfin, s'ils n'étaient pas arrivés à exécuter tout-à-coup et par inspiration ces *tissus façonnés*, si variés et si riches, dont parlent les livres saints, au moyen de métiers analogues à ceux de nos *grande et petite-tire*, et même encore à l'aide de ces métiers à cylindres à la *Vaucanson* ou à la *Jacquard* qui viennent d'opérer une si grande révolution dans le tissage moderne (1).

(1) Nous pensons, dès-lors, que toute chose connue aujourd'hui avait été expérimentée et plus ou moins pratiquée autrefois. Quand aux moyens employés, tout indique que le principe existant, ces moyens ont dû avoir plus ou moins d'analogie avec ceux usités

Ces considérations ont fait naître en nous le désir de faire des recherches à cet égard, en essayant de comparer les anciens procédés de fabrication avec les nouveaux, surtout avec le métier employé au tissage façonné attribué à *Vaucanson*, et qui porte cependant aujourd'hui le nom de *Jacquard*.

Mais, avant d'entrer en matière, jetons un coup-d'œil rapide sur quelques-uns des *hommes providentiels* qui ont paru à diverses époques.

C'est sans doute par un effet tout particulier de la divine providence, qu'à certaines époques, et pour le bien de l'humanité, ou pour tout autre motif, apparaissent ces *génies providentiels*, ces hommes extraordinaires et supérieurs, auxquels l'esprit de Dieu a donné, pour ainsi dire, en naissant et par intuition, cette sagesse et cette intelligence dont parlent les livres saints, et qu'à diverses époques, plus ou moins élo-

aujourd'hui. Et, en effet, si on admet que la pratique de tous les arts tient à un principe, les diverses opérations de l'art du tissage ne pourront avoir lieu que par des moyens presque toujours similaires dans tous les temps et chez tous les peuples; ainsi, le TISSAGE UNI ne s'exécutera qu'au moyen des *lisses* mises en mouvement par des pédales ou *marches*, pour procurer l'évolution ou l'entrelacement de la chaîne et de la trame; tandis que pour LE TISSAGE FAÇONNÉ, cette évolution s'obtiendra, par des moyens analogues à la *petite* ou à la *grande-tire*, ou enfin aux *métiers à cylindre*, dans le genre de ceux de *Vaucanson* ou de *Jacquard*.

Il en sera de même pour la *broderie* sur les tissus déjà fabriqués, ou pendant le tissage, pour l'*impression* et la *teinture* qui ne pourront également avoir lieu qu'en faisant usage des moyens mécaniques ou des procédés chimiques employés dans nos manufactures de tissage.

D'où il résulte que ces deux ouvriers, ayant connu comme par inspiration la pratique des arts qu'ils étaient appelés à exercer, ont dû procéder de la manière la plus convenable pour arriver à des résultats heureux.

gnées, on a vu paraître successivement sur la scène du monde, dans diverses spécialités des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie.

Sans aller chercher des exemples ailleurs et dans une antiquité trop reculée, et ne consultant que les annales seules de notre histoire, nous trouvons dans les généralités :

CHARLEMAGNE, qui vient rallumer le flambeau des lettres, des sciences et des arts, sur le point de s'éteindre ;

Puis, longtemps après, PIERRE L'HERMITE et ST-LOUIS, qui imprimèrent à toute l'Europe un mouvement si favorable à l'humanité et à la religion ;

Puis JEANNE D'ARC, qui vint sauver la France au moment où elle était sur le point de succomber et de tomber au pouvoir de ses implacables ennemis ;

Puis, encore, LÉON X et FRANÇOIS 1^{er}, restaurateurs des sciences, des lettres et des beaux-arts ;

Puis LOUIS XIV, ce roi si puissant et si grand, qui, comme *Périclès* et *Auguste*, a donné son nom à son siècle ;

Plus tard NAPOLÉON, cet homme de génie, à la fois conquérant et législateur, qui, après avoir étouffé la Révolution et sauvé la France, était encore destiné à lui donner un Code d'institutions et des lois qui font encore l'admiration de tous les peuples.

Enfin, il était réservé au neveu de ce grand homme, à LOUIS NAPOLÉON, de sauver encore la France de l'anarchie, et de faire naître l'espérance d'ajouter un nom de plus à la liste déjà si nombreuse des *hommes providentiels*.

Et si des généralités nous essayons de descendre dans

les spécialités des arts, du commerce et de l'industrie, nous trouvons encore que, de notre temps, comme aux époques antérieures, les hommes supérieurs et inspirés n'ont pas fait défaut.

C'est ainsi, par exemple, que dans les arts nous pourrions citer, en nous reportant seulement vers le xv^e siècle, qui avait déjà fourni des hommes providentiels, CUTTEMBERG pour l'imprimerie, deux cents ans après SENNEFELDER pour la lithographie, et enfin, au xix^e siècle, DAGUERRE, pour les reliefs des corps fixés par la lumière.

Enfin, dans cette même spécialité, mais plutôt dans les arts mécaniques, à peu près vers les mêmes époques, nous trouvons encore des hommes qui nous paraissent plus ou moins providentiels. D'abord :

VAUCANSON, l'habile, l'incomparable mécanicien, par qui le domaine des arts s'est enrichi d'une foule d'automates et d'objets curieux d'une grande précision, et celui de l'industrie d'un grand nombre de machines ingénieuses et de procédés utiles dans la filature et le moulinage des soies, les apprêts ou cylindrage, la fabrication des tapis et des tissus unis, par les procédés mécaniques, et qui, le premier, résolut d'une manière si avantageuse le problème de la fabrication des tissus façonnés par un seul principe, supprimant par ce moyen le tireur de lacs ;

Puis PAULET, contemporain de Vaucanson, qui, par ses savantes dissertations, son traité sur le tissage, sur le lisage des dessins et sur l'industrie de la soie, a continué l'œuvre de Vaucanson ;

Enfin, JACQUARD, dont les efforts ont contribué à mettre en pratique et à vulgariser les indications de Paulet et le métier à cylindre de Vaucanson.

Déjà apparaît dans les travaux de ces trois person-

nages , devenus si célèbres dans nos fastes industriels , de certains rapports , une certaine connexité , un enchaînement enfin qui permettent de les mettre en PARALLÈLE ; c'est ce que nous allons essayer d'indiquer afin de faire connaître aux contrées industrielles , comme *Lyon , St-Etienne , St-Chamond , Nimes , Paris , Rouen , Tours , St-Quentin , etc.* , où le mécanisme à la Jacquard est généralement apprécié et appliqué à la fabrication des étoffes et des rubans , des tapis et des tissus à mailles unis et façonnés de tous genres , en faisant connaître quelle est la part de mérite qui appartient à chacun d'eux.

Examinons maintenant avec attention l'état de l'industrie du *tissage façonné* , avant l'ère de perfectionnement où , grâce aux découvertes de *Vaucanson* , aux efforts de *Paulet* , de *Jacquard* et de quelques autres mécaniciens , elle est parvenue aujourd'hui.

II.

VAUCANSON , DE GRENOBLE.

Ceux qui sont capables d'inventer sont rares , ceux qui n'inventent pas sont en grand nombre , et , dès-lors , les plus forts.

PASCAL.

Naguère les manufactures d'étoffes de soie de Lyon et de Nimes employaient , à la confection des étoffes riches destinées à l'ameublement , à la tenture et à l'habillement , un grand nombre de métiers dits à la GRANDE-TIRE , et les ouvriers qui s'occupaient de ce genre de fabrication , favorisés par des *maîtrises* ou privilèges , en avaient le monopole exclusif.

Ces métiers, très-complicqués dans leur organisation, chargés surtout d'une infinité de cordages vulgairement appelés *cordes de rames* et *lacs*, étaient dirigés et mis en mouvement par un ouvrier placé d'une manière très-incommode au centre du métier, et qui effectuait le tissage au moyen d'un certain nombre de leviers ou *marches* qu'il parcourait alternativement avec les pieds, au fur et à mesure de fabrication.

Les métiers à la *grande-tire*, ainsi disposés, nécessitaient encore, outre cette personne spécialement chargée du tissage, une ou plusieurs autres personnes pour tirer les *lacs* et les *cordes* destinés à faire lever les fils de la chaîne, selon l'ordre du dessin, en même temps que l'ouvrier tisseur passait la navette, opérations qui demandaient le plus parfait accord entre ces divers ouvriers.

On employait généralement à ce travail secondaire des jeunes filles et des enfants appelés *tireurs*; obligées de conserver, pendant des journées entières, des positions forcées qui déformaient leurs membres et qui les exposaient à des maladies funestes par la poussière qui s'élevait sans cesse des masses de cordages qu'elles faisaient mouvoir, les personnes qui se livraient à ces sortes de travaux étaient le plus souvent étiolées et chétives, et n'arrivaient pas généralement à un âge avancé.

Ajoutons encore que des métiers aussi complicqués dans leurs dispositions, demandaient pour les monter et en diriger les *armures*, en composer et en exécuter les *dessins* sur la *mise en carte* et le *lisage* sur les cordes du métier, des personnes très-habiles et très-versées dans la pratique de ces diverses opérations qu'il était très-difficile de se procurer, et dont les salaires étaient par conséquent très-élevés, ce qui, joint enfin

à la difficulté et à la lenteur du travail du tissage, augmentait considérablement le prix des produits qui ne pouvaient plus être dès-lors à la portée de toutes les classes de la société.

LES FABRIQUES DE RUBANS de *St-Etienne*, de *St-Chamond* et de *St-Didier*, dans le voisinage de Lyon, occupaient aussi à la même époque un grand nombre de métiers à une seule pièce à la HAUTE-LISSE, employés à la confection des rubans brochés et façonnés, riches, à grands sujets, destinés pour la mode, pour la passementerie et pour l'ameublement.

Le mécanisme de ce genre de métiers, moins compliqué que celui de la *grande-tire*, n'exigeait pas moins des ouvriers habiles et exercés dans ce genre de fabrication qui, comme la fabrique de Lyon, avait aussi ses *maîtrises* ou *jurandes*.

Toutefois, il faut le dire ici, les sujets ou dessins de rubans plus limités dans les moyens d'exécution que ceux de la *grande-tire*, par suite de l'exiguïté de la largeur du tissu et des plus petites ressources que présentait le mécanisme du métier de *haute-lisse*, n'exigeaient pas le concours de plusieurs personnes. L'ouvrier, après avoir monté et disposé lui-même l'armure de son métier suivant la *mise en carte* du dessin et la disposition écrite qui lui était remise par le fabricant, effectuait immédiatement le tissage au moyen d'un système ou double série de pédales ou *marches*, au nombre de 12, 16 ou 24, disposées de chaque côté du métier et qu'il faisait mouvoir alternativement avec les pieds.

Ces *marches*, ainsi disposées, correspondaient, au moyen de cordes fixées vers leurs extrémités, avec des espèces de bascules ou *leviers* placés immédiatement au-dessus, et mettaient en mouvement un certain nom-

tre de grandes *lisses* placées encore plus *haut*, ce qui a fait donner au métier le nom de *Haute-Lisse*.

Enfin, dans les mailles très-fortes de ces lisses se trouvaient engagées les *cordes de rames* qui venaient s'attacher sur le devant du métier aux lisses, aux *mail-lons* et aux autres appareils destinés à recevoir les *fils* de la chaîne et à opérer le tissage.

Le métier de *haute-lisse*, comme on le voit, était très-limité, fonctionnait péniblement, l'ouvrier étant obligé lorsqu'il voulait augmenter le nombre de coups de trames ou de laes, fixé par les 12, 16 ou 24 marches du métier, d'y suppléer, au moyen de *retours*, ou combinaisons toutes particulières au travail de ces métiers.

Ce moyen consistait à tendre, pendant le travail d'une série, certaines cordes de rames, et à détendre celles qui avaient déjà fonctionné pendant la série ou les séries précédentes, et en répétant plusieurs fois cette opération, on pouvait arriver à donner au dessin jusqu'à 10 et même 12 retours, c'est-à-dire, à près de 300 coups de trame de hauteur.

On voit, par ce qui précède, que le dessinateur et le fabricant étaient gênés dans les effets qu'ils voulaient obtenir sur le tissu étroit du ruban, aussi leur talent ressortait-il plutôt par l'heureux choix des dispositions et des armures, la diversité, l'éclat et la belle harmonie des couleurs, et surtout par la variété, le relief et la précision des *franges* ou dentelures destinées à orner les bords des rubans.

Aussi, s'il ne pouvait arriver à reproduire les effets si élevés, si riches, si variés, si parfaits de la nature, si bien obtenus sur les métiers à la *grande-tire*, le métier de *haute-lisse* ne laissait pas que de produire des objets d'une certaine richesse, et qui

avaient surtout le mérite d'une bonne exécution.

Mais ces deux systèmes de fabrication d'étoffes et de rubans façonnés, si compliqués, si limités dans les moyens d'exécution et de production, à une époque où les besoins de la consommation semblaient tendre à augmenter chaque jour, en même temps que le bien-être des populations; à une époque surtout, où les idées de rénovation, d'amélioration et de progrès se déclaraient de toutes parts dans les sciences et les arts, dans le commerce et l'industrie manufacturière, on commençait à reconnaître la nécessité de remédier aux inconvénients des anciens métiers.

Et voilà qu'un événement fortuit vint mettre sur la voie de la solution de cet important problème : ou, disons-le plutôt, suscita pour le résoudre un de ces *hommes providentiels* destinés à régulariser les sciences et les arts, et les découvertes ou les travaux industriels faits avant eux, et les rendre utiles à l'humanité.

Cet homme, nous l'avons déjà nommé, c'est l'immortel, l'incomparable VAUCANSON.

Nous pensons qu'il serait inutile de donner ici des détails sur la vie et sur les travaux de *Vaucanson*; qu'il nous suffise de rappeler seulement un des principaux faits qui se rattachent au sujet que nous traitons.

On sait que l'ingénieur mécanicien exerçait en France, vers le milieu du 18^e siècle, les fonctions d'inspecteur des manufactures de soieries, et que, se trouvant à *Lyon*, les chefs d'ateliers de cette industrie qui, comme nous l'avons déjà fait connaître, avaient le monopole exclusif de la fabrication des étoffes riches, brochées et damassées, avaient des prétentions exagérées qu'ils voulaient faire valoir auprès du gouvernement. « Vous prétendez que vous seuls pouvez fabri-

» quer vos étoffes damassées à la grande-tire, leur
 » répondit l'illustre mécanicien : eh bien ! je veux vous
 » les faire exécuter par un âne. »

Effectivement, le métier ne tarda pas à être disposé et monté, et une étoffe d'une éclatante richesse et d'une fabrication parfaite, sortit, comme par enchantement, sous les pas de l'aliboron lyonnais.

Les mémoires de cette époque sont pleins d'une foule de commentaires à l'égard de ce singulier défi qui amena une telle irritation parmi les ouvriers, que Vaucanson n'eut rien de mieux à faire que d'emballer son métier et l'envoyer à Paris.

Nous pourrions citer plusieurs preuves à l'appui de ces assertions, et, entre autres, qu'il nous suffise de rapporter ce que dit à l'égard de ce métier le *Mercur*e de France, de novembre 1745 :

« M. VAUCANSON, si célèbre dans les mécaniques,
 » vient de mettre à jour une vraie merveille de l'art,
 » dans un objet d'une grande utilité ; c'est une ma-
 » chine avec laquelle un cheval, un bœuf, un âne,
 » font des étoffes bien plus belles et bien plus parfaites
 » que les meilleurs ouvriers en soie.

» Cette machine consiste en un premier mobile en
 » forme de cabestan qui peut communiquer son mou-
 » vement à plusieurs métiers à la fois pour y faire
 » toutes les opérations nécessaires à la fabrication
 » des étoffes.

» Ce cabestan, mù par une force quelconque, on
 » voit sur le métier l'étoffe se fabriquer sans aucun se-
 » cours humain, c'est-à-dire, la chaîne s'ouvrir, la
 » navette jeter la trame, le battant frapper l'étoffe avec
 » une justesse et une égalité que la main de l'homme ne
 » saurait jamais avoir.

» L'étoffe se roule d'elle-même à mesure qu'elle se

» fabrique , la chaîne est toujours également tendue ,
 » la trame toujours également couchée , et l'étoffe
 » toujours frappée au même point et avec la même
 » force ; et tout cela se fait sans fatiguer la soie et sans
 » qu'elle reçoive aucun frottement , car la navette passe
 » la trame sans toucher la chaîne ni même le peigne ,
 » et les lisses qui font ouvrir la chaîne ne la touchent
 » jamais deux fois au même endroit.

» Cet ingénieux auteur a trouvé le moyen de déter-
 » miner la quantité de soie qu'il veut faire entrer dans
 » cette étoffe , en donnant plus ou moins de poids au
 » battant , avec lequel il le fait frapper en tenant la
 » chaîne plus ou moins tendue , et en donnant plus ou
 » moins de trame.

» Les lisières de l'étoffe fabriquée sur le nouveau
 » métier sont plus belles et plus parfaites que celles
 » des étoffes ordinaires ; l'auteur ayant trouvé moyen
 » de supprimer une pièce appelée *temple* qui gâte les
 » lisières par des trous que des pointes y font.

» Est-il question de recharger la navette, de raccom-
 » moder un fil cassé, on arrête le métier sur-le-champ
 » en poussant un bouton qui peut se trouver aux quatre
 » coins du métier et sous la main d'un enfant préposé
 » pour veiller à quatre de ces métiers , dont la seule
 » occupation consiste à nettoyer la soie , raccommoder
 » les fils cassés et garnir les navettes qui contiennent
 » six fois plus de trame que les navettes ordinaires.

» Cet arrêt suspend comme un éclair tous les mou-
 » vements du métier dans tel état qu'il se puisse trou-
 » ver , et lorsqu'on le fait repartir , ce qui s'opère avec
 » la même facilité , les mouvements reprennent sur-le-
 » champ où ils ont cessé. Cet arrêt , d'ailleurs , est
 » particulier à chaque métier et sans aucune influence
 » sur les autres , en sorte qu'on arrête celui qu'on veut

» sans que les autres cessent de travailler. Un cheval
 » attelé au premier moteur peut faire travailler trente
 » de ces métiers, une chute d'eau, un bien plus grand
 » nombre, et si l'on voulait y employer des hommes,
 » un seul en ferait aller six sans peine. Un métier fait
 » par jour tout autant d'étoffe que le meilleur ouvrier,
 » quand il ne perd pas de temps. » (1)

D'après ce qu'on vient de lire, et en rapprochant toutes les circonstances qui ont amené les divers perfectionnements que les métiers à tisser unis et façonnés ont reçus depuis 1745 jusqu'à ce jour, on est amené à reconnaître d'une manière incontestable que Vaucanson est le premier qui ait résolu le problème si difficile et si important du tissage mécanique et façonné par les procédés qui ont ouvert une carrière immense à l'exploitation de la fabrication des tissus de tous genres.

Que, dès-lors, c'est le métier déposé au Conservatoire des Arts et Métiers qui a donné le premier principe du *tissage mécanique* au moyen duquel un certain nombre de métiers sont simultanément mis en mouvement et fonctionnent avec célérité, précision et surtout avec économie, sous la direction d'un ou de plusieurs ouvriers préposés à l'entretien de ces métiers, procédé dont les Anglais ont tiré depuis lors un si grand parti.

Et qu'enfin, c'est ce même métier de Vaucanson qui a donné la première idée d'exécuter, par un seul principe, au moyen d'une seule marche et sans tireur de laes, tous les *tissus façonnés*, qui a fourni matière aux savantes dissertations de *Paulet*, et, plus tard, a

(1) Placé d'abord dans le Conservatoire des Arts et Métiers des Augustins de Paris, le métier de Vaucanson fut transporté quelques années après dans l'établissement de la rue Saint-Martin où on le voit encore aujourd'hui, à côté du mécanisme à charriot de *Jacquard*.

inspiré les essais de *Jacquard*, ce dont nous parlerons dans les chapitres suivants.

III.

PAULET, DE NIMES.

Former des projets c'est peu de chose, les exécuter
c'est beaucoup.

OVIDE.

Vers l'époque où vivait le célèbre Vaucauson, la ville de Nîmes, déjà renommée par ses fabriques de soieries, comptait au nombre de ses habitants un homme recommandable par ses connaissances dans le tissage; cet homme, c'était JEAN PAULET.

Livré plutôt au soin d'éclairer ses semblables et de perfectionner les diverses branches de commerce et d'industrie manufacturières auxquelles il s'était consacré d'une manière toute spéciale, qu'occupé du désir d'amasser des richesses, de la gloire et de la célébrité, satisfaisant enfin son goût pour les études industrielles, *Paulet* n'avait eu d'autre but que de faire connaître et de populariser le fruit de ses travaux, en traçant des règles sûres et des méthodes faciles dans la riche carrière de l'industrie du tissage et du travail de la soie.

Il est peu d'existences qui aient été mieux remplies que celle de *Paulet*, et on peut dire qu'en exécutant, comme il a fait, le projet colossal qu'il avait formé, il a rendu d'immenses services à la science séricicole et à l'art du tissage; il a doté la France et le monde industriel d'un ouvrage qui sera toujours considéré comme un véritable monument élevé en l'honneur de

ces industries, et il a consacré sa vie, sa fortune à l'accomplissement de cette œuvre, si admirablement conçue, si somptueusement exécutée (1).

Après les documents que nous avons déjà publiés, à diverses époques, sur les travaux de Paulet, soit dans les Mémoires de l'Académie du Gard, soit dans les journaux de Nîmes, nous pensons qu'il serait inutile d'y revenir; qu'il nous suffise de quelques réflexions sur le traité de Paulet, qui porte pour titre : *l'Art du Fabricant des Etoffes de soie*, sur son procédé de *Lisage des Dessins*, et sur son *Métier à une seule Marche*, destiné à remplacer le tireur de lacs dans la fabrication des tissus façonnés.

Disons d'abord que le *Traité sur le Tissage*, de Paulet, a été publié sous le patronage de l'Académie des sciences de Paris, dont Vaucanson était membre en même temps que Paulet. « M. Paulet, dit Vaucanson » dans un rapport à l'Académie des Sciences, nous » paraît avoir beaucoup d'expérience dans l'art qu'il a » entrepris de traiter, et comme il a lui-même conduit » une manufacture et qu'il a pratiqué les différentes » parties de l'art de fabriquer les étoffes de soie, ses » observations sont appuyées de l'expérience. »

Ajoutons encore, que cet ouvrage ayant paru quel-

(1) L'ouvrage de Paulet forme 7 volumes grand in-folio, ou l'art du tissage et l'industrie de la soie, précédés d'un discours préliminaire ou préface, sont décrits dans l'ordre suivant :

1 ^{er} volume : Devidage des soies	9 planches.
2 ^e — Ourdissage des chaînes	26
3 ^e — Art du plicier.....	10
4 ^e — Cannetage des trames	6
5 ^e — Art du remisieur.....	12
6 ^e — Art du fabricant de peignes.....	57
7 ^e — Tissage et ses diverses opérations..	90

que temps après la publication de la grande *Encyclopédie méthodique des Arts et Métiers*, et après le recueil et les savantes dissertations sur le tissage de *Roland de la Platière*, inspecteur des manufactures de soieries, Paulet a pu profiter de ces diverses publications, rectifier leurs erreurs, et faire dès-lors beaucoup mieux que ses devanciers.

Comme nous l'avons dit, on doit encore à Paulet une amélioration très-importante dans le *lisage des dessins* : son système, qu'il avait fait connaître, en 1793, à la municipalité de la ville de Nîmes, et dont il donne la description dans des mémoires autographes qui sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque de cette ville, permettant de lire à la fois deux passées de dessin, abrège de moitié le travail et supprime dès-lors une partie des cordes.

Ce mode de lisage, qui a été adopté et qui fonctionne encore aujourd'hui, ajoute un mérite de plus aux travaux et aux dissertations de Paulet.

Quant au *métier à une seule marche*, destiné à remplacer le tireur de lacs, dont le plan et la description avaient été également remis par Paulet, en 1793, à la municipalité de la ville de Nîmes, et qui se trouvent également à la bibliothèque de cette ville, il s'y rencontre bien quelques bonnes idées, et l'on y reconnaît le besoin, qui se faisait vivement sentir alors, d'arriver à la solution de l'important problème, si vivement réclamé par les manufactures de tissage à la *grande-tire*, la suppression du tireur de lacs. Mais on est bien loin de reconnaître dans ce métier le génie créateur de Vaucanson ; aussi paraît-il au premier aspect très-limité dans les moyens d'exécution, très-lent à faire travailler. Quelques rapides explications suffiront pour justifier ces assertions.

Dans le *métier de Paulet*, le premier mobile consiste dans une marche, correspondant à un petit levier ou bascule au moyen d'une corde ; ce levier porte à une de ses extrémités une **GRIFFE** ou *main de fer*, semblable aux serres d'un oiseau de proie, et, chose digne de remarque, les métiers modernes qui portent le nom de Jacquard, ont conservé le nom de *griffe* à la partie du métier destinée au même usage.

Chaque fois que l'ouvrier foule la marche pour passer un coup de trame, cette *griffe* saisit une petite tringle de fer dont l'extrémité est garnie d'un bouton qui amène avec lui un des *lacs* du dessin, lu par le système de lisage de Paulet.

Ce métier, comme on le voit, offre peu de ressources, surtout pour les dessins d'une grande hauteur. Aussi, il est bien inférieur sous tous les rapports au *métier à cylindre de Vaucanson*, dont Paulet avait eu cependant connaissance, puisqu'il en parle d'une manière assez détaillée dans la préface de son traité sur le tissage, mais qu'il attribue, on ne sait trop pourquoi, à un de ses compatriotes, à *Régnier, de Nîmes*.

« Les *métiers à cylindre*, dit Paulet, sont encore
 » un chef-d'œuvre dont on ne connaît pas le mérite,
 » parce qu'on n'a pas voulu sans doute l'examiner ; je
 » ne sais si la fabrique de Lyon l'a connu ; mais je
 » l'ai vu travailler à Nîmes où il a été inventé par le
 » sieur *Régnier*, homme d'un très-grand génie, qui a
 » reçu même des gratifications du gouvernement et
 » de la province du Languedoc comme inventeur.

» Ce mécanisme n'est pas borné, comme le prétend
 » l'auteur, qui s'est déchainé contre ; car avec un
 » métier semblable on peut faire toutes sortes d'étoffes
 » sur toutes sortes de dessins ; et ce qui prouve l'igno-
 » rance de ce prétendu réformateur, c'est qu'il n'a

» pas prévu que si la circonférence d'un cylindre n'est
 » pas suffisante pour la hauteur d'un dessin, on peut
 » en employer plusieurs qu'on change successivement,
 » de sorte que si un dessin de cent dizaines de hauteur
 » ne peut pas être lu sur un cylindre d'une circonfé-
 » rence déterminée, on le continue sur un second,
 » un troisième, enfin sur tel nombre que la hauteur
 » de ce dessin peut exiger, de sorte qu'en numérotant
 » les cylindres, en les substituant les uns aux autres
 » dans le même ordre, le changement d'un cylindre
 » est de trois-quarts plus prompt que le montage d'un
 » *xemple*.

» Ce que j'avance sur ce mécanisme est d'après les
 » expériences que l'auteur en a faites à Nîmes et à La-
 » vaur, où le sieur *Reboul*, d'Avignon, avait établi
 » une manufacture qui est encore en vigueur; le sieur
 » *Régnier* avait monté dans cette ville pour le sieur
 » *Reboul* un métier à cylindre pour faire un damas de
 » 400 cordes de rames (*c'est le calibre de la machine de*
 » *Vaucanson*), pour un dessin de 200 dizaines, ce qui
 » produisait 2,000 laes, qu'il avait distribués sur un
 » nombre de cylindres convenable à la facilité du travail.

» Si ce mécanisme n'a pas eu de partisans, c'est qu'il
 » n'a pas été assez connu, ou pour mieux dire, c'est
 » qu'on ne l'a pas assez répandu; car, si on avait eu
 » soin de le faire monter chez plusieurs ouvriers, in-
 » sensiblement il aurait prévalu sur les anciens usages,
 » et il faut convenir qu'il est bien commode pour un
 » ouvrier de pouvoir faire seul ce qu'il ne saurait faire
 » qu'à l'aide d'un second, qui non-seulement lui coûte
 » et lui emporte une partie de son profit, mais il arrive
 » très-souvent qu'on ne peut pas trouver des gens au
 » fait de *tirer*, ce qui cause une perte de temps consi-
 » dérable.

» Au surplus , l'entretien d'un métier à cylindre est
 » beaucoup moins considérable que celui d'un métier à
 » cordes , la dépense est à peu près la même ; ainsi
 » quand on a l'avantage de pouvoir fabriquer seul toutes
 » sortes d'étoffes , soit celle de la *petite-tire* , soit celle
 » du *courant* , soit les *brochés* les plus riches , il est
 » certain qu'on ne peut qu'y trouver de l'avantage ,
 » surtout quand on peut avancer l'ouvrage à propor-
 » tion ; j'ai vu chez l'auteur de cette machine un ouvrier
 » qui faisait , journée commune, quatre aunes de *prus-*
 » *sienne* , petite étoffe en deux lacs , par la chaîne et
 » par la trame ; c'est la journée ordinaire de deux qui
 » fabriquent cette étoffe au bouton.

» Le seul défaut que j'ai remarqué à la machine dont
 » je viens de parler , c'est d'être trop bruyante ; mais
 » j'ai fait part à l'auteur dans le temps d'un changement
 » qui, sans nuire à la construction ni à la solidité, pour-
 » rait empêcher que le bruit ne fût plus fort que celui
 » des métiers ordinaires ; mais comme cette invention
 » ne m'appartient pas, je ne crois pas devoir en parler.»

Pour peu qu'on réfléchisse à ce qu'on vient de lire, et si l'on compare la description du métier à cylindre dont parle Paulet avec le métier à cylindre que Vaucanson avait fait travailler en 1745 à Lyon, et qui se trouve au Conservatoire de Paris, il ne doit bien certainement exister aucun doute sur l'espèce d'identité de ces deux métiers.

Mais ce qui a beaucoup étonné, c'est de voir que Paulet qui, bien certainement, devait avoir eu connaissance du *métier à cylindre de Vaucanson*, si bien décrit, en 1745, par le *Mercur de France*, et plus tard par lui-même dans son ouvrage sur le tissage, n'ait pas accordé le mérite de cette découverte à son collègue de l'Académie des sciences, son précurseur,

son émule, son maître même dans les travaux de l'industrie du tissage ; à l'inventeur, enfin.

Ce qui doit davantage étonner, c'est de voir ce même métier à cylindre de Vaucanson qui, suivant tous les témoignages (le témoignage de Paulet lui-même), avait déjà fonctionné avec succès, et qui, par conséquent, était connu et apprécié, négligé tout-à-coup pendant les troubles révolutionnaires de 1793, être repris quelques années après par *Jacquard*, et perfectionné et vulgarisé par *Breton* et *Skola*, et que, malgré tout cela, on ait cru devoir attribuer, on ne sait trop pourquoi, l'honneur de cette découverte à *Jacquard*.

IV.

JACQUARD, DE LYON.

Sic vos non vobis.....

VIRGILE.

Nous voici arrivé à la dernière partie, mais à la partie la plus difficile, la plus pénible de nos recherches, car, en disant la vérité, que tant d'intérêts divers tendent à obscurcir, en proclamant, comme nous allons le faire, que *JACQUARD* n'est pas l'inventeur du métier qui porte aujourd'hui son nom, et que c'est le *métier de Vaucanson*, dont nous avons parlé, qui lui a donné cette idée et lui a servi de modèle ; en proclamant un pareil fait et l'appuyant sur des preuves irrécusables, nous allons bien certainement soulever des susceptibilités, contrarier des idées, surtout parmi les Lyonnais, qui ne doivent cependant pas avoir perdu le souvenir des faits que nous allons essayer de rappeler rapidement.

En 1801, *Jacquard* avait pris un brevet d'invention de 10 ans pour un métier à tisser à 8 marches, d'une forme toute particulière, mais qui pouvait bien rentrer dans la classe des métiers à la *petite-tire*, dits à la *Ponson*, etc., destinés à supprimer le tireur de lacs dans la fabrication des étoffes à petits sujets, et il obtint, à cette époque, pour ce métier, une médaille de bronze à l'exposition nationale, présidée par le célèbre *Chaptal* (1).

(1) Le 4^e volume de la *Description des Brevets d'Invention*, page 62, donne la description et le plan du métier à 8 marches de *Jacquard*, destiné, comme nous l'avons dit, à obtenir des effets de *petite-tire*, dans le genre de ceux à la *Ponson*; le rapport du jury central d'exposition sert encore à justifier cette assertion.

On sait que l'utilité du mécanisme à la *Ponson* ou à accrochage, consiste à multiplier les marches ou le jeu des marches qui ne peuvent excéder le nombre de 8 pour ne pas incommoder l'ouvrier.

Christian, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, qui était bien placé pour rectifier une erreur et faire disparaître une déplorable confusion, s'est plu à la continuer, en attribuant à ce métier de 1801 à 8 marches de *Jacquard*, les avantages du mécanisme que *Jacquard* essaya de présenter quelques années après et même tous les perfectionnements qui ont été faits bien longtemps après, et notamment en 1815, par *Breton*.

Falcol, dans son *Traité encyclopédique des Tissus*, raconte à peu près, dans les mêmes termes, le fait que nous avons cité sur le métier de *Vaucanson*; mais, arrivant au métier à 8 marches, de *Jacquard*, breveté en 1801, il tombe dans la même confusion et la même erreur que *Christian*, et y ajoute même des absurdités.

Borgnis, dans son ouvrage sur les *Machines employées au Tissage* dit : « La collection du Conservatoire des Arts et Métiers possède la machine de *Jacquard*, qui a la propriété de supprimer le travail du tireur de lacs. On voit dans le même établissement un métier de *Vaucanson* qui produit un effet semblable. »

Enfin, le 8^e volume des *Brevets d'Invention*, page 154, fait connaître d'une manière très-détaillée les divers brevets d'invention et de perfectionnement que *Breton* avait pris en 1815. Il est bon de remarquer que ce sont les premiers brevets d'invention qui ont été pris pour le mécanisme qui porte aujourd'hui le nom de *Jacquard*.

Il est important de ne pas confondre ce métier à huit marches avec le *mécanisme à cylindre* à une seule marche, que Jacquard essaya de présenter quelques années après à la fabrique lyonnaise, métier qui avait toutefois également pour but de remplacer le tireur de lacs dans la fabrication des tissus façonnés, mais plus spécialement sur les métiers à la *grandetire*.

On sait aussi que les premières machines, disons même toutes les machines de ce dernier genre, que Jacquard essaya de faire fonctionner à Lyon, étaient défectueuses; le prisme quadrangulaire ou *cylindre* destiné à supporter le dessin lu sur des cartons, travaillant péniblement au moyen d'un lourd *chariot* mû sur un petit chemin de fer, et que dès-lors le travail en était pénible et sujet à de graves inconvénients, et qu'enfin tous les ouvriers, tous les fabricants qui avaient essayé l'usage de ces métiers, connus vulgairement sous le nom de *métiers à chariot*, commençaient à les abandonner, lorsque deux habiles mécaniciens de Lyon, BRETON et SKOLA, par de nouvelles combinaisons et la suppression des parties défectueuses de la machine, parvinrent à assurer sa réussite et à ouvrir une carrière immense à l'exploitation de la fabrication des tissus façonnés de tous genres.

C'était vers 1815 que s'accomplissaient ces heureuses améliorations de la machine de Jacquard, et certainement, sans le secours de ces deux mécaniciens, la machine de Jacquard serait venue moisir à côté du métier de Vaucanson et eût peut-être été entièrement perdue pour nos manufactures de tissage.

D'après ce que nous venons de dire, on est amené à conclure : que si Jacquard, qui avait pris en 1801 un brevet d'invention pour un métier à 8 marches à la

petite tire, et par conséquent, d'une bien petite importance industrielle, puisque le jury ne lui avait accordé qu'une simple médaille de bronze; si Jacquard, disons-nous, eût été l'inventeur de la machine à cylindre qu'il essaya de présenter plus tard, et qui était destinée à remplacer le *métier à la grande-tire*, bien certainement il eût pris un brevet d'invention, eût été proclamé à cette époque l'inventeur de ce nouveau moyen de fabrication, il eût été dès-lors mentionné d'une manière honorable dans la distribution des *prix décennaux*, que *Napoléon* avait institués à cette époque, et qui furent distribués vers 1810; tandis qu'au contraire il n'en a rien été.

Si Jacquard n'a pas cru devoir prendre un brevet d'invention pour ce second métier, c'est que l'idée n'en était pas de lui, et que c'était cet ancien métier déjà connu et employé dans les fabriques de tissage façonné, enfin le *métier à cylindre de Vaucanson* qu'il avait essayé de faire revivre en dénaturant, en mutilant toutefois, comme nous allons le voir, quelques-unes des parties du mécanisme qui devaient lui donner le mouvement et la vie.

Nous n'avons pas connu le célèbre *Vaucanson*, qui mourut à Paris en 1782, et dont l'éloge se trouve consigné dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*; nous n'avons pas connu non plus *Paulet*, que l'on présume être décédé vers la fin de nos désastres révolutionnaires de 1793; mais nous avons connu d'une manière toute particulière l'ouvrier Jacquard, qui avait connu Paulet de Nîmes, contemporain de Vaucanson.

Nous avons connu *Jacquard* à Lyon en 1813, à l'époque où sa machine dite à *chariot*, décriée par les fabricants qui ne pouvaient l'appliquer avec avantage à la fabrication, repoussée surtout par les ouvriers dont

la plupart s'étaient épuisés , s'étaient même ruinés en voulant en essayer l'usage , commençait à être abandonnée et remplacée par les machines plus légères , plus perfectionnées et plus précises , présentées par *Breton* et par *Skola*.

Nous avons assisté aux divers essais de *Jacquard* , lorsqu'il cherchait à remédier aux défauts de sa machine , et qu'il travaillait aussi à simplifier le *lisage des dessins* (1).

Vous avons souvent entendu dire que *Jacquard* n'était pas l'inventeur du mécanisme qui porte aujourd'hui son nom , et que le métier à tisser à cylindre de *Vaucanson* , déposé au Conservatoire des Arts et Métiers et décrit dans le *Mercure de France* , de 1745 , ainsi que dans l'ouvrage de *Paulet* , et qui avait été employé vers la fin du XVIII^e siècle dans les manufactures de soieries , avait fourni à *Jacquard* l'idée de sa machine qu'il avait essayé de présenter quelques années

(1) *Jacquard* obtenait alors le *lisage des dessins* d'une manière lente , coûteuse et surtout très-irrégulière à la main , au moyen d'*emporte-pièces* , d'abord sur des cartons qui portaient imprimés et numérotés les trous des aiguilles , puis ensuite avec des *plaques* ou matrices métalliques percées d'autant de trous qu'il y en avait sur le *cylindre* ou *prisme quadrangulaire* de sa machine , et sur lesquelles il obtenait plus facilement le *lisage des dessins* , perçant chaque trou l'un après l'autre , suivant le nombre de carreaux de couleur indiqué par la mise en carte du dessin.

Ce mode de *lisage* , qui arrêta l'essor de la fabrication sur les nouveaux métiers , ne tarda pas à être abandonné pour être remplacé par le *lisage mécanique* de *Skola* et de *Breton*. Ceux-ci , mettant à profit les indications de *Paulet* , arrivèrent au point d'exécuter simultanément , comme cela se pratique aujourd'hui , le *lisage* et le perçage de chaque carton du dessin. Sans le *lisage mécanique* , la machine de *Jacquard* , même avec tous les perfectionnements qu'elle a reçus , restreinte dans ses moyens de production , n'eût pas amené de grands résultats.

avant 1813, époque où nous nous trouvions à Lyon.

Nous avons essayé de vérifier ces conjectures; en 1820, nous avons découvert dans une des salles du rez-de-chaussée du Conservatoire de la rue St-Martin, le métier à cylindre de Vaucanson.

Ce métier, qui paraissait assez bien conservé et qui avait, au reste, l'aspect de nos métiers ordinaires à la Jacquard, dits *en 400 crochets*, avait encore son ancienne chaîne de soie, ainsi que le dessin façonné dit *poil-trainant*, que Vaucanson avait fait travailler environ un siècle avant à Lyon.

Ce curieux et vénérable métier portait cette inscription placée sur un écusson sur un de ses piliers de devant :

« N° 56. — *Métier à fabriquer une classe façonnée*
» par le seul mouvement circulaire donné au premier
» mobile; le dessin est exprimé par un ou plusieurs
» cylindres, par M. Vaucanson (1). »

Il nous serait bien difficile de pouvoir donner ici, sans le secours du dessin, une description exacte du *métier de Vaucanson*, tel que nous l'avons vu et tel qu'il existe encore dans le Conservatoire des Arts et Métiers, et de pouvoir donner également une description soit du *Métier à chariot de Jacquard*, soit du

(1) Pour l'homme observateur, pour celui surtout qui est initié tant soit peu aux études industrielles et mécaniques, au premier aspect le métier de Vaucanson dénote l'œuvre d'un génie supérieur, qui d'un seul jet et dans un moment de sarcasme contre des prétentions absurdes et exagérées, s'est mis à créer pour ainsi dire en jouant, un des modèles les plus ingénieux et les plus parfaits, et les mieux entendus de la mécanique; ce mécanisme, enfin, qui a ouvert à l'industrie du tissage uni et façonné ce champ immense de perfection et de progrès qu'elle a parcouru depuis cette époque jusqu'à nos jours.

mécanisme perfectionné de *Skola* et de *Breton* qui l'ont entièrement remplacé (1).

Qu'il nous suffise de dire que le corps de la machine de Vaucanson, abstraction faite du chariot et du grand cylindre percé de trous portant le dessin, offre l'aspect de la machine à chariot de Jacquard; qu'elle a même, si l'on veut encore, l'aspect des machines perfectionnées de Breton, de Skola, ce qui, au reste, ne doit pas étonner: ces diverses machines dérivant d'un même principe et étant destinées à arriver au même but ne peuvent manquer de se ressembler.

Ces diverses machines ont dès-lors les mêmes calibres ou proportions dans les parties intérieures et extérieures, fonctionnent par les mêmes moyens, sauf quelques légères modifications, qui, bien loin d'être des perfectionnements au métier de Vaucanson, n'ont servi qu'à entraver pendant plusieurs années la marche de cette heureuse application dans le tissage façonné.

Ajoutons encore que le corps de la machine de Vaucanson, comme celui des machines de Jacquard, ordinaires, consiste en un bâti formé par deux montants ou *jumelles* couronnées par un dessus ou *chapeau*, et

(1) Afin de faciliter l'intelligence de notre travail, nous avons présenté à l'Académie du Gard un dessin ou plan figuratif du métier de Vaucanson, tel qu'il est au Conservatoire des Arts et Métiers; nous y avons joint aussi le dessin du mécanisme qui porte le nom de Jacquard, tel qu'il a été perfectionné par Skola et Breton, et qu'il est employé aujourd'hui, et enfin comme complément indispensable et utile, le dessin de l'étoffe avec la mise en carte du dessin que Vaucanson avait exécuté à Lyon en 1743.

Dans un deuxième Mémoire, nous essaierons d'appliquer les règles de la science textologique et de la pratique du tissage à l'interprétation des chapitres du *Livre de Moïse*, dont nous avons parlé, en conservant toutefois à notre travail son caractère orthodoxe et religieux.

terminées dans le bas par la *planchette des collets*, sur laquelle repose le corps des *crochets*; et comme dans les machines à la Jacquard, c'est entre les deux jumelles que la *griffe*, garnie de lames de métal, est élevée par un levier ou *bascule* correspondant à la *marche*, que l'ouvrier fait mouvoir au fur et à mesure de fabrication.

La seule différence qui existe, c'est que les *aiguilles* ou *épinglettes* de la machine de Vaucanson n'ont pas de ressorts ou élastiques qui les ramènent à leurs places, et que c'est la forme toute particulière du crochet, portant à son extrémité inférieure un talon en forme de bascule, que l'on pourrait comparer à la queue d'un Z, qui supplée à l'effet de ces ressorts ou élastiques.

C'est, on peut bien le dire, dans ce seul crochet que se révèle tout le sentiment de l'artiste, tout le génie du mécanicien; car on voit que Vaucanson, pour ne pas trop multiplier les parties de sa machine, y a suppléé d'une manière admirable en utilisant jusqu'à l'équilibre du crochet et la pesanteur du plomb ou rabbat, qui fait l'effet d'un ressort sur les aiguilles fixées aux crochets, qui, au fur et à mesure de travail, repoussées d'abord, reviennent ensuite à leurs places respectives, et la griffe en retombant remet chaque crochet à sa place.

Jacquard n'avait peut-être pas bien compris le motif de la bascule placée à l'extrémité inférieure des crochets; il avait cru devoir la supprimer en opérant, toutefois, le mouvement de va-et-vient des aiguilles, au moyen de petits ressorts qui, fonctionnant péniblement, furent remplacés plus tard par des *élastiques*.

Jacquard, encore, qui n'avait sans doute pas mieux compris le motif du *chariot* du métier de Vaucanson, si bien conçu, qui imprimait un mouvement si précis, si régulier au développement du cylindre au fur et

à mesure de la fabrication , avait aussi trouvé beaucoup plus simple de lui enlever tous ses rouages et toutes les parties qui en assuraient la précision , et de les remplacer par des *cordes* et des *contre-poids* , qui rendirent le travail de l'ouvrier tisseur pénible et défectueux , et entraînèrent même la détérioration et la perte de la machine elle-même , dont tous les mouvements étaient brusques et saccadés.

Skola et *Breton*, restituant à la machine primitive de Vaucanson le principe de rotation qu'on lui avait enlevé , firent disparaître ces graves inconvénients en supprimant le chemin de fer et le chariot de la machine de Jacquard , et faisant fonctionner le prisme quadrangulaire ou *cylindre* , d'abord au moyen de poulies à ressort , puis d'une *poulie circonscrite* , procédé pour lequel *Breton* prit un brevet d'invention en 1815 , époque à laquelle ces machines atteignirent leur dernier degré de perfectionnement.

Pour compléter ces renseignements , disons encore : que la machine de Vaucanson , comme les machines ordinaires à la Jacquard , porte huit rangs d'aiguilles et de crochets , de 50 à chaque rangée , formant en tout 400 crochets , absolument comme nos machines en 400 à la Jacquard . Toutefois , comme le *poil-trainant* sur fond taffetas que voulait exécuter Vaucanson ne portait que 100 cordes , il n'avait employé que deux rangs de crochets de sa machine , laissant les six autres inoccupés , mais qu'il aurait pu employer , au besoin , pour un plus grand dessin .

Ainsi que nous l'avons déjà fait aperevoir , la seule différence qui existe entre la machine de Vaucanson et celle de Jacquard , c'est que dans la première , le dessin est figuré sur un grand *cylindre* percé de trous mis en mouvement par un *chariot* , tandis que dans le métier

de Jacquard, le dessin est obtenu sur des bandes de carton percées de trous, dont le nombre peut être porté à l'infini, et qui fonctionnent au fur et à mesure de fabrication au moyen d'un prisme quadrangulaire percé sur chacune de ses quatre faces d'autant de trous qu'il y a de crochets à la mécanique, et, chose assez digne de remarque et qui dénoterait l'origine primitive de ces métiers, c'est que ce prisme quadrangulaire, contrairement aux lois de la géométrie, a conservé le nom de *cylindre*.

Le *cylindre* du métier de Vaucanson a 32 centimètres de diamètre; quant à sa largeur, elle est absolument la même que celle du prisme quadrangulaire ou cylindre des métiers à la Jacquard ordinaires en 400; les *repères* même, chose assez singulière, sont placés de la même manière, ce qui prouve encore, jusqu'à l'évidence, la contrefaçon de la machine de Vaucanson.

Pour compléter cette description du métier de Vaucanson, disons, enfin, que le *cylindre* porte 72 coups de hauteur, et le dessin y est obtenu par des trous de la même grosseur, placés à la même distance et disposés de la même manière que les trous des cartons de nos mécaniques à la Jacquard ordinaires de 400 crochets, et c'est à tel point que si, au moyen de raies noires, on essayait de diviser par bandes parallèles et égales la circonférence entière du cylindre de Vaucanson; si on coupait ensuite ces bandes et si on les attachait les unes à la suite des autres en forme de chapelet, elles présenteraient l'aspect de nos cartons ordinaires à la Jacquard, tels qu'ils fonctionnent encore aujourd'hui, et il est probable que c'est l'idée de subdiviser de cette manière le cylindre de Vaucanson en parties égales, à un coup de trame, qui a amené ce perfectionnement im-

portant , dans lequel , ainsi que dans le prisme , réside bien certainement tout le mérite de Jacquard (1).

Mais pourquoi faut-il donc qu'à ces éloges que nous décernons avec plaisir à Jacquard , nous ayons à y mêler d'autres réflexions pénibles qu'ont fait naître en nous la manière dont il s'est comporté à l'égard de Vaucanson , dont il avait profité ?

Car si Jacquard , dès qu'il eut reconnu que le métier à cylindre appliqué au tissage façonné par *Vaucanson* , vulgarisé par *Paulet* , ou , si l'on veut encore , par *Régnier* , de Nîmes , pouvait convenir au développement des fabriques de soieries de Lyon , se fût borné à reproduire exactement le métier primitif à cylindre , sans y rien changer , ou bien encore en se bornant seulement à substituer au *cylindre le prisme quadrangulaire* et les *cartons brisés* , cette machine eût été parfaite et eût réussi dès les premiers essais ; dès-lors , les fabricants et les ouvriers n'auraient pas perdu , comme ils l'ont fait près d'une dizaine d'années , en expériences coûteuses , et auraient eu le temps de réaliser pendant tout ce temps les bénéfices qui se faisaient à cette époque sur les étoffes courantes et même riches par les nouveaux procédés de fabrication.

En agissant ainsi , en indiquant surtout la source où

(1) Sans ces deux améliorations , les machines à cylindre ne pouvaient convenir que pour des dessins d'une petite étendue , et pour arriver à des dessins plus élevés , comme le fait très-bien observer Paulet , il fallait employer un nombre plus ou moins grand de cylindres , et en supposant , par exemple , qu'un cylindre pût faire cent coups de trame , il en eût fallu 20 pour obtenir un dessin de 2,000 coups de trame de hauteur et arrêter encore le travail du métier à chaque changement de cylindre , tandis qu'au moyen des *cartons brisés* , le travail de l'ouvrier n'est jamais interrompu , quel que soit le nombre de coups de hauteur du dessin , que l'on pourrait porter , si l'on voulait , comme nous l'avons dit , à l'infini.

il avait puisé, Jacquard aurait acquis des droits plus incontestables à l'estime, à la reconnaissance de ses concitoyens et de véritables titres à l'admiration du monde industriel, et il ne nous aurait pas forcé de lui faire l'application des paroles du poète latin, placées à la tête de ce chapitre.

Mais comment s'est-il fait que la ville de *Lyon*, qui avait eu connaissance du premier métier à cylindre de Vaucanson, dont la description avait été publiée dans les journaux ou dans l'ouvrage de Paulet; Lyon encore, qui avait assisté aux essais si longtemps renouvelés, si longtemps infructueux de Jacquard, et qui avait profité des perfectionnements apportés à ces métiers par *Breton* et *Skola*; comment Lyon, enfin, qui avait semblé méconnaître, poursuivre même de ses railleries Jacquard pendant sa vie, est-il arrivé au point de lui accorder, après sa mort, toutes ses sympathies, à aller même jusqu'à faire son apothéose, lui élever une statue?...

Et de même qu'*Améric Vespuce* enleva à *Christophe Colomb* la gloire de voir son nom attaché à la découverte du nouveau monde, de même on vit tout-à-coup, après la mort du pauvre et malheureux Jacquard, son nom attaché au métier de Vaucanson, et cela publiquement, sans que personne ait osé réclamer en faveur du mécanicien de Grenoble, une éclatante rémunération, disons mieux une bien légitime restitution (1).

(1) En 1852, un des habiles fabricants d'étoffes de soie de Nîmes, M. *Chardounaud*, allant à Paris, voulut bien examiner avec attention, comme nous l'avions fait en 1820, le métier de Vaucanson et le comparer avec la *machine à chariot* de Jacquard, placés tous les deux dans le Conservatoire.

M. Chardounaud a été sur tous les points parfaitement d'accord avec nous: que le métier à cylindre de Vaucanson avait fourni à Jacquard l'idée de sa machine, et que la machine à chariot de

Disons en terminant et admettons plutôt, cela paraîtra peut-être plus vraisemblable, plus convenable même, que lorsque tous ces essais se faisaient à Lyon pendant la vie de Jacquard, et même après sa mort, GRENOBLE ne se présentant pas pour réclamer l'honneur de cette découverte en faveur d'un de ses concitoyens; LYON, dans un but moral bien certainement et pour exciter une noble émulation dans les arts industriels, négligeant ou semblant ignorer tout ce qui pouvait revenir à Vaucanson, à Paulet et aux autres personnes qui, comme Skola et Breton, s'étaient occupées de perfectionner ce mécanisme, crut n'avoir rien de mieux à faire (dans ses intérêts, bien entendu) que d'accorder l'honneur et le mérite de toute la découverte à Jacquard, un de ses concitoyens, excellent ouvrier, qui s'était longtemps occupé de la solution de cet important problème, et à faire dès-lors de Jacquard, après sa mort, un type, une personnification, enfin, de l'ouvrier intelligent et laborieux, mais malheureux, recevant après sa mort une récompense honorable de ses travaux.

ce dernier n'était qu'une mauvaise copie, une détestable reproduction du métier si précis, si parfait de Vaucanson.

Par les soins de M. *Morin*, directeur actuel du Conservatoire, le métier de Vaucanson, apprécié, a été placé sous un vitrage fermé, qui puisse le protéger contre les injures du temps et le mettre à l'abri des accidents; il a reçu une chaîne nouvelle et fonctionne toujours au moyen d'une marche qui sert à faire mouvoir les quatre lisses du fond et le façonné poil-trainant dont M. Chardounaud a relevé le dessin et la mise en carte, tels qu'ils furent exécutés en 1745. Quand à l'inscription et le n° 56 que nous avons aperçu en 1820 sur un des piliers du métier, ils avaient disparu, on ne sait trop pour quel motif, et on y avait substitué les n°s 13, 206, avec une note faisant connaître que les journaux de 1745 et 1747 avaient mentionné le métier de Vaucanson d'une manière honorable et assez détaillée.

V.

CONCLUSION.



Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Telle est à peu près l'histoire du métier à tisser à cylindre de Vaucanson, celle des travaux de Paulet, et celle enfin de la machine de Jacquard.

Ayant suivi à Lyon et à St-Etienne les dernières phases de la fabrication des étoffes et des rubans à l'aide des métiers à la *grande* et *petite-tire* et à la *haute-lisse*, ayant également assisté aux divers essais qui ont été faits peu de temps après sur les *métiers à cylindre* ou à la *Jacquard à chariot*, et perfectionnés par *Breton* et *Skola*, destinés à remplacer les anciens métiers, nous nous sommes trouvé très-bien placé pour observer et pour décrire la marche de ces perfectionnements.

Terminons en faisant des vœux pour que Lyon, qui a cru devoir élever une statue à Jacquard et qui vient de proposer des prix pour son éloge, veuille bien, dans un but d'équité et dans l'intérêt de la vérité, proposer une enquête sur les faits que nous avons cru devoir signaler, et rendre à chacun ce qui lui appartient.

Pour que *Grenoble* encore, qui vient d'élever aussi une statue à Vaucanson, ne garde pas le silence comme elle l'a fait jusqu'à présent et ne dédaigne pas de revendiquer en faveur d'un de ses concitoyens un nouveau titre à l'admiration du monde commercial et industriel.

Pour qu'enfin le mécanisme ingénieux qui a opéré depuis quelques années et qui opère encore tous les jours de si grands prodiges dans le tissage, porte enfin le nom de son véritable inventeur, et qu'il s'appelle désormais :

MÉTIER A TISSER A CYLINDRE DE VAUCANSON ;
ou si l'on veut encore :

*Métier de Vaucanson vulgarisé par Paulet et Jacquard,
perfectionné par Breton et Skola.*

Comme on le voit d'après ce que nous venons de dire, notre estime, notre admiration, notre reconnaissance pour ces illustrations industrielles nationales devraient être mises en rapport avec le mérite réel des personnes, l'importance de leurs travaux ; et malgré l'immense disproportion qui semble exister naturellement entre elles, comme on a pu le voir, si nous voulions établir un *parallèle* entre elles, et s'il s'agissait enfin d'être juste et impartial, et de rendre à chacun ce qui lui appartient, nous dirions :

GLOIRE A DIEU ! dans sa paternelle sollicitude pour les besoins des manufactures de tissage, il a bien daigné envoyer des hommes capables d'alléger les travaux des ouvriers, de perfectionner les produits.

HONNEUR A VAUCANSON ! en exécutant, le premier, le tissage mécanique et façonné par un seul principe, il a ouvert une carrière immense à la fabrication des tissus de tous genres. Est-il au monde un manufacturier, un artiste, un ouvrier, un simple particulier même, qui ne soit porté à fléchir pour ainsi dire le genou au nom de cet immortel génie, et qui dans son admiration ne s'écrie avec nous : *Gloire à l'incomparable Vaucanson !*

ESTIME A PAULET ! continuant avec un zèle infatigable l'œuvre de Vaucanson, en cherchant à la populariser, à y ajouter encore comme complément de savantes dissertations sur le lisage des dessins, sur l'industrie de la soie et sur la fabrication des tissus de tous genres, *Paulet* a mérité que son nom fût inscrit en let-

tres d'or à côté de celui de *Vaucanson* dans le livre des fastes industriels de la France.

RECONNAISSANCE A JACQUARD ! marchant sur les traces de ses deux célèbres devanciers, *Vaucanson* et *Paulet*, quoique moins heureux qu'eux, en ce sens qu'il ne put terminer lui-même ce qu'il avait commencé, *Jacquard* eut l'heureuse inspiration de faire revivre dans les manufactures un métier oublié ; mais, plus heureux que *Paulet*, il n'a pas été négligé par sa ville natale, et plus heureux surtout que *Vaucanson*, son nom a été attaché à la machine de ce dernier. (1)

RECONNAISSANCE AUSSI A BRETON, à SKOLA ! par les ingénieux perfectionnements qu'ils ont apportés au mécanisme de *Vaucanson* et de *Jacquard* et au lisage des dessins, ils ont amené la réussite de ce nouveau mode de fabrication.

Dès-lors, en attendant que lumière se fasse et que justice s'obtienne : distinguons, mais ne séparons pas toutefois dans le tribut de notre admiration, de notre estime et de notre reconnaissance, ces intelligences d'élite qui, chacune dans leur spécialité, mais toutefois à des degrés bien différents, comme nous croyons l'avoir suffisamment démontré, ont puissamment contribué à améliorer le sort des classes manufacturières et ouvrières, et à perfectionner les diverses opérations du tissage, cette branche si importante du commerce et de l'industrie française.

(1) L'éloge de *Jacquard*, pour être dans le vrai, devrait être précédé de celui de *Vaucanson* et de *Paulet*, et mentionner honorablement *Breton* et *Skola*. De même, la statue, le dessin, le tableau, destinés à faire passer à la postérité les traits et les travaux de *Jacquard*, devraient au moins rappeler les noms de ceux qui ont contribué à la réussite et au perfectionnement de son métier.

ESSAI STATISTIQUE

SUR

LA POPULATION DU GARD,PAR M. H. RIVOIRE.

L'histoire des progrès de la civilisation nous démontre que la richesse et la puissance des États s'établit au moyen du développement des forces productives qui assurent le bien-être des hommes, ouvrent les sources de l'intelligence et donnent naissance aux merveilles des arts et de l'industrie. Devant ce résultat mystérieux de la volonté providentielle, l'homme s'incline avec respect et s'avance avec confiance et espoir vers les voies nouvelles de l'avenir.

L'existence d'un grand peuple est soumise aux lois naturelles du progrès. Arrêtées quelquefois dans leur marche par des causes dont l'esprit humain ne peut expliquer l'origine, ces lois immuables et éternelles semblent acquérir une nouvelle force dans la résistance momentanée qu'elles rencontrent; mais, franchissant bientôt ces faibles obstacles, on les voit imprimer à l'humanité un élan plus vif vers ses destinées. On trouve la preuve de cette vérité dans l'antiquité, et nous pouvons en constater l'authenticité dans les temps modernes.

L'origine des richesses d'un État, avons-nous dit, prend sa source dans le développement incessant de ses forces productives. Ce principe posé, les faits se

groupent en masse pour en démontrer les résultats dans l'application chez tous les peuples civilisés. Cette vérité a été reconnue et une connaissance exacte de la population est un des résultats les plus importants pour l'économie politique. Aussi a-t-on vu tous les gouvernements s'appliquer à l'acquérir. César, dans ses *Commentaires*, estime que la Gaule, composée de la France, d'une partie des Pays-Bas et d'une partie de la Suisse, contenait au moins 32 millions d'habitants.

En France, l'administration apporte le plus grand soin aux travaux périodiques de recensement, et nous pouvons, avec quelque sentiment de fierté, dire, sans crainte d'être démenti, que les travaux exécutés par les ordres du Gouvernement, sur cette matière, sont aussi complets qu'il est permis de le désirer.

Le dénombrement qui vient d'être exécuté, pour l'année 1851, nous offre le résultat le plus remarquable par ses appréciations statistiques sur toutes les parties de cette branche importante de la prospérité publique dans les 37,000 communes qui couvrent le territoire français.

Le dénombrement de 1851 est le huitième qui a été effectué depuis le commencement de ce siècle. Le rapport publié par le Gouvernement sur cette vaste opération fait connaître que la population s'élevait, en 1851, à 35,781,628 âmes, et s'est accrue depuis le dernier recensement, en 1846, de 381,142 ou de 76,228 par an; c'est une augmentation de 1,08 p. 0/0 pour la période quinquennale entière, et d'un peu plus de 0,21 p. 0/0 par an. Le chiffre de 35,781,628 habitants paraîtra bien élevé, si on le compare à celui de 20.000,000 qu'on comptait en France avant la révocation de l'édit de Nantes, suivant le dénombrement fait par M. de Vauban.

Toutefois, l'augmentation du dénombrement de 1851, sur celui de 1846, est plus faible que celle que les dénombrements précédents ont successivement constatée, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

Années.	Population.	Accroissement.	Accroissant p. % sur la période entière.	Par an.
1801	27,349,003	"	"	"
1806	29,107,425	1,758,422	6,43	1,28
1821	30,461,875	1,354,450	4,65	0,51
1831	32,569,223	2,107,348	6,92	0,69
1836	33,540,910	971,687	3,00	0,60
1841	34,240,178	689,268	2,05	0,41
1846	35,400,486	1,170,308	3,42	0,68
1851	35,781,821	781,335	1,08	0,21

L'auteur du rapport sur les opérations générales du dénombrement de 1851 s'est demandé la cause du ralentissement assez sensible qui s'est montré dans le développement de la population en France dans la dernière période quinquennale, et je ne peux mieux faire que de le suivre dans les explications qu'il fournit à ce sujet.

« L'examen des états annuels des mariages, nais-
sances et décès, conduit à reconnaître que, pour les
» cinq années de la période 1846-50, l'excédant des
» naissances sur les décès a dépassé 500,000 ; c'est-
» à-dire que la population s'est accrue, par ce seul
» fait, d'un demi-million d'individus. Si le dénom-
» brement eût été opéré avec une entière exactitude,
» ou plutôt si l'immigration et l'émigration n'eussent
» pas apporté dans le mouvement normal de la popu-
» lation des éléments nouveaux et en quelque sorte
» perturbatifs, on aurait dû constater, en 1851, l'exis-

» tence de cet accroissement. Mais, outre que le ré-
 » sultat du dénombrement ne saurait être considéré
 » comme l'expression très-exacte de la vérité, il est
 » certain que les émigrations ont été très-considérables
 » de 1846 à 1850. C'est ainsi qu'un seul département,
 » celui des Basses-Alpes, a perdu dans la même période
 » près de 11,000 de ses habitants, embarqués en grande
 » partie pour l'Amérique du Sud, et que vingt autres
 » départements (circonstance qui ne s'était point en-
 » core produite) ont également vu diminuer leur popu-
 » lation, et presque tous pour la même cause. Cette
 » vive impulsion donnée aux émigrations est due, en
 » grande partie, aux événements de 1848, à la crise
 » commerciale qui en a été la conséquence, à l'incer-
 » titude de l'avenir qui a pesé sur toutes les transac-
 » tions de 1848 à 1852, et aussi, dans une certaine
 » proportion, à la découverte des gîtes aurifères cali-
 » forniens, ainsi qu'à la pacification progressive de
 » l'Algérie.

» Enfin, l'explication de cette infériorité, dans le
 » chiffre d'accroissement naturel de la population, se
 » trouve, à la fois, dans la diminution des mariages,
 » et, par conséquent, des naissances de 1846 à 1850,
 » et dans les ravages de l'épidémie cholérique de
 » 1849... — Le ralentissement des progrès de la po-
 » pulation, constaté par le dénombrement de 1851,
 » se trouve donc suffisamment justifié par les faits
 » politiques, économiques, sociaux et autres qui se
 » sont produits en France depuis 1846. »

Après avoir tracé l'analyse très-sommaire du travail
 publié sous les auspices du Gouvernement, il me semble
 utile de les faire suivre de quelques réflexions sur les prin-
 cipes généraux qui régissent les lois de la reproduction
 pour l'espèce humaine, servant de base à la population.

Il paraît résulter, de la comparaison des faits recueillis sur tous les points du monde connu , que la population en général a dû être constante, et qu'elle le sera jusqu'à la fin ; que la somme de tous les hommes pris ensemble est égale aujourd'hui à celle de toutes les époques que l'on voudra choisir dans l'antiquité , et à ce qu'elle sera dans les siècles à venir ; qu'enfin , à l'exception de ces événements terribles , où des fléaux ont quelquefois décimé des nations , s'il a été des temps où l'on a remarqué plus ou moins de rareté dans l'espèce humaine, ce n'est pas que sa totalité diminuât , mais parce que la population changeait de place , ce qui rendait les diminutions locales.

Ces déplacements sont bien marqués par ce qui est arrivé , lorsque des conquérants et des nations guerrières ont ravagé la terre ; on a vu les peuples du Midi reculer jusque dans le Nord et revenir occuper la place qu'ils avaient quittée, ou d'autres dans des climats favorables , aussitôt que la violence et l'oppression cessaient. Il est clair alors que ce n'était qu'une partie de la terre qui se dépeuplait pour en peupler une autre ; et c'est , si l'on y prend garde , ce qui arrive à peu près dans tous les temps. Ceux de dévastation causent certainement de grandes pertes à l'espèce ; mais tandis qu'elle les éprouve dans une partie du monde , elle se multiplie dans les autres , et répare même ses pertes avec accroissement dans les parties qui ont été dévastées , dans les temps de repos qui suivent ces calamités. Les hommes ne sentent jamais autant le besoin qu'ils ont les uns des autres qu'après ces désastres , dont le malheur les rapproche et ranime en eux le sentiment d'affection si favorable à la propagation.

Tout ce que rapportent les historiens de l'antiquité , fondé sur des cas particuliers , a bien peu de force

contre les lois éternelles et générales ; d'ailleurs , les faits qu'ils avancent sont-ils incontestables ?

Hérodote, témoin oculaire de ce qui se passait en Egypte , dit lui-même qu'il ne garantit pas une grande partie de ce qu'il a écrit : Comment concilier l'observation de Thucydide , qui remarque que les Grecs ne menèrent au siège de Troie que 100,810 hommes , parce qu'ils craignirent de manquer de vivres dans un pays étranger , avec la possibilité de nourrir ces millions d'hommes armés que Diodore de Sicile donne à Ninus et à Sémiramis ? Était-il plus aisé de faire subsister ces multitudes que les 100,810 Grecs qui furent au siège de Troie ? On trouve dans Xénophon , que l'armée d'Artaxercès , contre laquelle il combattit avec les Grecs qui étaient dans celle du jeune Cyrus , s'élevait à 1,200,000 hommes : il ne dit en nul endroit qu'il l'ait vue , mais seulement qu'on le faisait monter à ce nombre ; et dans l'histoire de la retraite des dix mille , on voit qu'ils ont traversé des déserts immenses qui faisaient partie de l'empire des Perses. Or , on ne peut pas dire qu'un royaume où il se trouve de si vastes régions inhabitées , soit abondamment peuplé.

César, dans le dénombrement qu'il fait des habitants de la Gaule , paraît moins éloigné de la vérité ; on en trouverait presque le même nombre encore aujourd'hui. Cela doit servir à prouver combien il faut se défier de ceux que nous ont laissés les autres historiens de l'antiquité. Ne devons-nous pas croire , en effet , que Diodore de Sicile et les autres ont été trompés par de faux calculs et des récits peu fidèles ? Qui est-ce qui dans l'avenir croira pouvoir assurer , d'après les calculs de Vossius et la géographie d'Hubner , que l'Europe , au xvi^e siècle , n'était peuplée que de 30 millions d'habitants , appuyé surtout du témoignage de Montesquieu ?

Convenons cependant que les nations policées pouvaient être plus nombreuses que celles des temps modernes ; nous en pouvons juger par les Grecs et les Romains, de l'état desquels nous sommes plus assurés. Il est certain aussi que les nations actuelles qui les ont remplacées dans la possession des arts et des sciences, le sont moins elles-mêmes qu'elles ne l'étaient autrefois.

La raison de cette différence est évidemment celle qui est arrivée dans les religions, dans les gouvernements, dans les principes en général et principalement dans les mœurs : les lois et les coutumes des anciens étaient donc plus favorables à la propagation que les nôtres,

Vous m'excuserez, Messieurs, si j'ai cru devoir faire passer rapidement sous vos yeux les faits principaux que nous a légués l'histoire sur cette importante question sociale, et revenons à l'objet principal qui nous occupe, c'est-à-dire la situation du département du Gard dans le travail du dénombrement de la France.

Le recensement de 1851 nous a classé parmi les 35 départements dont la population dépasse le chiffre de 400,000 habitants ; 18 départements atteignent et dépassent le chiffre de 500,000 ; 33 n'atteignent pas 400,000 ou restent fort au-dessous de ce chiffre. Il résulte de là que l'importance de notre département, contrairement au plus grand nombre des départements de France, s'est accrue dans une proportion satisfaisante et se maintient dans les voies de progrès que doit lui assurer les avantages naturels de sa situation et l'activité industrielle dont il est si heureusement doué.

La population du Gard avait été évaluée, par les états dressés en 1790, à 313,460 individus ; en l'an VIII (1800), à 304,300 ; en l'an IX (1801), à 309,636 ; en l'an X (1802), sous l'administration de M. DuBois,

préfet, à 300,144. — Un recensement fait en 1806 la porte à 315,690 habitants.

En 1821, les états donnaient un chiffre de 334,164; en 1826, la population s'élevait à 347,550; en 1831, la progression continue et donne 357,385; en 1836, la population s'élève à 366,259; en 1841, à 376,062; en 1846, à 400,381; et enfin, en 1851, le dernier recensement donne 408,163, et présente un accroissement de 7,782 sur le précédent dénombrement, c'est-à-dire 1/90 p. %, d'augmentation.

Le chiffre de 408,163, résultat total du dénombrement, de 1851, est subdivisé de la manière suivante :

Sexe masculin.	{	Garçons.....	112,136	} 207,744
		Hommes mariés....	84,439	
		Veufs.....	11,169	
Sexe féminin.	{	Filles.....	96,831	} 200,419
		Femmes mariées...	83,449	
		Veuves.....	20,139	
TOTAL GÉNÉRAL.....				408,163

Il ne sera pas sans intérêt de pénétrer dans les principaux détails qui concernent le classement nouveau prescrit par les instructions du Gouvernement pour établir les diverses catégories de la population du Gard :

1^o CULTES.

Le Département compte :

Catholiques romains.....	282,599	} 408,163
Calvinistes.....	124,559	
Luthériens.....	282	
Anglicans.....	» »	
Israélites.....	494	
Autres cultes ou communions	229	

2° NATIONALITÉ.

Français d'origine.	405,879
Naturalisés Français.	52
Anglais.	22
Allemands.	111
Belges.	36
Italiens.	641
Suisses.	205
Espagnols.	329
Polonais.	52
Autres étrangers.	829
Individus dont on n'a pu constater la nationalité.	7
	<hr/>
	408,163
	<hr/>

3° MALADIES OU INFIRMITÉS APPARENTES.

Aveugles.	615
Borgnes.	1,015
Sourds-Muets.	434
Aliénés à domicile.	304
Aliénés dans des établissements particuliers.	20
Individus atteints du goitre.	242
<i>Id.</i> affligés d'une déviation de la co- lonne vertébrale.	500
<i>Id.</i> perte d'un ou de deux bras.	116
<i>Id.</i> perte d'une ou de deux jambes.	126
Pieds bots.	369
Autres maladies ou infirmités.	3,111
	<hr/>
	6,852
	<hr/>

La récapitulation des professions pour les individus des deux sexes donne les résultats suivants :

1° AGRICULTURE.

Propriétaires cultivateurs.	70,786
Fermiers.	5,198
Fermiers propriétaires.	2,994
Fermiers faisant en même temps un autre état.	641
Métayers ou colons.	830
<i>Id.</i> propriétaires.	1,384
<i>Id.</i> <i>id.</i> faisant en même temps un autre état.	1,018
Journaliers (vignerons, jardiniers, laboureurs, etc.	34,714
<i>Id.</i> propriétaires.	11,002
<i>Id.</i> faisant en même temps un autre état.	1,695
Domestiques attachés à l'exploitation	12,095
Bûcherons, charbonniers.	360

2° INDUSTRIE ET COMMERCE.

(Grande industrie ou manufacture, maîtres et ouvriers des deux sexes.)

Fabrication des tissus divers	8,604
Industries extractives, mines, carrières, etc.	2,917
Industrie métallurgique	420
Machines, ustensiles aratoires	427
Manufactures diverses	1,016

3° PETITE INDUSTRIE OU MARCHANDS.

Industrie du bâtiment	9,302
Industrie de l'habillement	21,839
Industrie de l'alimentation	12,092
Industrie des transports.	6,930

Industrie relative aux lettres, aux sciences et aux arts	501
États de luxe	725
Autres états.	2,834
Professions diverses relatives au com- merce, banquiers, agents de change, com- missionnaires, facteurs, etc.	931

3° PROFESSIONS LIBÉRALES.

(*Propriétaires vivant du produit de leurs propriétés.*)

Rentiers	12,476
Pensionnés de l'Etat ou des communes . .	546
Magistrats, fonctionnaires et employés du gouvernement.	1,088
Employés des communes	849
Employés chez des particuliers.	1,254
Militaires et marins.	1,451
Pharmaciens, médecins et sages-femmes.	634
Avocats, officiers ministériels, agents d'affaires	345
Instituteurs et professeurs.	2,831
Artistes, architectes, musiciens, peintres. comédiens.	347
Hommes de lettres et savants sans autres qualification ou fonction	31
Ecclésiastiques.	669
Etudiants des facultés et des écoles spé- ciales	130
<i>Idem</i> des établissements d'instruction se- condaire	345
Autres professions libérales	419

4° DOMESTICITÉ.

Domestiques attachés à la personne . . .	7,920
--	-------

5° DÉSIGNATIONS DIVERSES.

Mendiants et vagabonds.	423
Détenus	85
Filles publiques.	149

6° INDIVIDUS SANS PROFESSION.

Sans moyen d'existence connu.	2,327
Infirmes vivant dans les hospices	356
Femmes vivant du travail ou des revenus de leurs maris	51,073
Enfants en bas-âge à la charge de leurs parents	111,140

D'après les relevés statistiques de la population par arrondissement dans le Gard, on divise le chiffre total de 408,163 habitants dans la proportion suivante :

Arrondissement d'Alais.	102,339	} 408,163
<i>Idem</i> de Nîmes.	148,564	
<i>Idem</i> d'Uzès.	90,011	
<i>Idem</i> du Vigan.	67,249	

Dont 207,744 individus du sexe masculin,

Et 200,419 individus du sexe féminin.

L'étendue du département étant de 582,866 hectares dont :

En montagne	146,238 hectares.
En colines.	291,433
Plaines et vallons	145,195
Total égal	<u>582,866 hectares.</u>

Il en résulte que la superficie du sol est pour chaque individu de 1 hectare 42 ares 802 milliares.

Les 408,163 habitants occupent 75,947 maisons et forment 104,156 ménages.

Cette population est répartie entre 348 communes, dont :

2 ont une population au-dessous de 100 habitants ;

30	de	100	à	200 ;
30	de	201	à	300 ;
38	de	301	à	400 ;
30	de	401	à	500 ;
120	de	501	à	1,000 ;
47	de	1,001	à	1,500 ;
18	de	1,501	à	2,000 ;
13	de	2,001	à	3,000 ;
5	de	3,001	à	4,000 ;
8	de	4,001	à	5,000 ;
4	de	5,001	à	10,000 ;
2	de	10,001	à	20,000 ;
1	de	20,001	et au-dessus.	

Enfin, Messieurs, je terminerai ces divers relevés statistiques en mettant sous vos yeux l'état général de la population du département par âge et par sexe.

L'exactitude qui a été apportée dans la rédaction de cette opération importante me permet de vous en garantir la sincérité. Vous y trouverez un tableau fidèle de la population par catégorie de un an à cent ans pour les deux sexes avec l'indication de leur position civile.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. MATHIEU DE BONAFOUS,

Présentée à l'Académie du Gard, le 17 avril 1852,

PAR M. LE B^{on} D'HOMBRES-FIRMAS.

MESSIEURS,

Les sciences naturelles et l'économie rurale particulièrement viennent de perdre un homme éminent, voué

à leurs progrès et à leurs applications , qui joignait à de grandes connaissances théoriques l'étude des procédés pratiques , auquel une assez belle fortune et de laborieux loisirs avaient donné le goût et les facilités de rechercher et d'obtenir les plus utiles résultats.

M. Mathieu de Bonafous, de Turin , est mort le 30 du mois dernier à Paris ! Il y venait de temps en temps s'inspirer aux sources de la science, fouiller dans nos grandes bibliothèques , conférer avec les savants , généralement si affables et si communicatifs, qui savaient tous l'apprécier.

Il avait à peine 58 ans , quand une attaque foudroyante l'a emporté sans maladie , au moment où tout semblait lui promettre une longue carrière , où il venait réparer et retremper ses forces pour la publication d'un de ses plus importants ouvrages.

M. de Bonafous a rempli sa carrière scientifique. Il était membre de l'Académie royale des sciences de Turin, de celle d'agriculture de la même ville, de celle de Savoie et de presque toutes les Sociétés savantes d'Italie ; il était correspondant de l'Institut de France et de la Société centrale d'Agriculture de Paris ; d'un grand nombre des réunions savantes de nos départements , et notamment de l'Académie du Gard.

A ce titre , Messieurs , son nom et son souvenir avaient droit à vos douloureuses sympathies, et il m'appartenait à moi , qui avais proposé ce savant à vos suffrages ; à moi , qu'il honorait de ses affectueuses communications, de venir , en cette circonstance, vous dire la perte que nous faisons tous , vous raconter cette vie studieuse et si bien remplie ; vous faire partager mon deuil d'ami et mes regrets de confrère.

M. de Bonafous s'était déjà fait une réputation scientifique , lorsqu'il vint à Montpellier prendre le grade de

docteur de cette faculté renommée. Quelques personnes le consultèrent dès son retour , pleines de confiance en son savoir ; ses soins assidus , une extrême prudence , une observation suivie , lui promettaient de vrais succès , il aurait pu devenir un habile médecin , mais il ne tenait qu'au titre , ou , pour mieux dire , au droit qu'il lui donnait de soulager les pauvres ; ses goûts l'entraînaient irrésistiblement vers les sciences agricoles auxquelles il consacra sa rare aptitude d'esprit et de jugement.

Les dignités et les honneurs ne devaient pas faire défaut aux vertus, aux qualités éminentes, aux travaux utiles de M. de Bonafous ; le vrai mérite, si modeste qu'il se fasse lui-même, doit avoir sa récompense ; il était chevalier de Malte, S. M. le Roi de Sardaigne l'avait décoré de l'Ordre des Saint-Maurice et Saint-Lazare ; il reçut en France la croix de la Légion-d'Honneur.

M. de Bonafous était directeur du Jardin d'expériences de l'Académie royale agronomique de Turin (qu'il ne faut pas confondre avec le jardin botanique dirigé par M. le professeur Moris). Il fonda l'établissement d'horticulture de Saint-Jean-de-Maurienne, à la tête duquel il avait placé M. le docteur Mottard. Cette école pratique, qu'il appelait modestement son *orticello*, lui avait coûté de grands sacrifices , mais c'était pour lui un sujet de douce fierté et de consolation qui répondait parfaitement à son attente.

Le chevalier de Bonafous avait dans sa riche bibliothèque une division dite *séricicole*, composée de plus de deux mille ouvrages , plus ou moins volumineux , imprimés ou manuscrits. Permettez-moi de consigner ici avec quelle agréable surprise je vis parmi ces derniers les réponses que M. de Firmas-Periès, mon beau-frère,

avait adressées à M. l'abbé Tessier pour la rédaction de l'*Encyclopédie méthodique*. Je fus heureux de pouvoir ajouter à cette précieuse collection un mémoire sur l'éducation des vers à soie de mon oncle, le professeur de Sauvages, devenu rare parce qu'il avait cherché à le supprimer, lorsqu'il sut que son frère l'abbé traitait le même sujet plus spécialement.

M. de Bonafous participait à toutes les souscriptions, s'associait à tous les projets qui lui paraissaient avantageux pour les agriculteurs. Ce noble emploi de la fortune vous fera juger son cœur et vous l'apprécierez mieux, Messieurs, quand vous saurez qu'il s'était chargé du fils du célèbre chimiste C***, qu'il avait pour ainsi dire adopté. Vous comprendrez son chagrin quand il fut obligé de ramener à ses parents cet enfant atteint d'une nostalgie insurmontable. Sa douleur ne pouvait être adoucie que par l'assurance qu'il avait de conserver auprès de lui un autre fils adoptif, M. Félix ***, en qui reposaient toutes ses espérances. Aussi, n'avait-il rien épargné pour donner à ce jeune homme la plus brillante et la plus solide éducation, pour développer ses talents natifs. A Paris, il lui donna pour maître de dessin le célèbre Redouté, le plus habile des peintres d'histoire naturelle. Je n'ai pas besoin de dire que ce jeune Félix dessinait les planches des ouvrages de son bienfaiteur.

M. Mathieu de Bonafous fit les fonds d'une médaille d'or de 500 fr. pour la meilleure *dissertation sur la culture du riz* et les moyens hygiéniques de préserver ceux qui s'y livrent. Il voulait rechercher si les bénéfices qu'elle présentait pouvaient compenser les dangers auxquels s'exposaient les cultivateurs.

Il proposa d'autres médailles, ou leur valeur, pour l'éducation des vers à soie ; il accorda plusieurs fois des

encouragements, et fonda un prix de 1,000 fr. pour les éducations automnales qui réussissent si bien en Chine; il tenait beaucoup à les propager, les croyant pleines d'avenir, et voulait que j'en donnasse l'exemple dans les Cévennes. Cependant, il se rendit à mes objections quand je lui exposai qu'avec nos habitudes agricoles, nos cultures variées qui succédaient à la récolte des cocons, avec une climature si féconde en accidents subits et imprévus, une seconde éducation devenait fort difficile pour ne pas dire impossible.

Il m'envoya une pincée de graine de *vers trevolini*, qu'il avait rapportée de Pistoia; mon fils qui les éleva en mon absence, vous rendit compte, Messieurs, de ses essais en 1839-40 et 41.

Parmi les succédanées du mûrier, M. de Bonafous avait pensé que le *maclura aurantiaca* offrait au vers à soie un aliment plus convenable que les autres feuilles ou les herbes proposées par différents auteurs. On s'est récrié parce que cet arbre n'est pas plus précoce que le mûrier ordinaire, qu'il est épineux et difficile à cueillir, qu'il est rare et cher; on a dit même que les vers nourris de ses feuilles filaient une soie gluante.... Mais les critiques qui nous conseillent les feuilles sèches de l'année précédente réduites en poudre, n'ont pas fait attention que M. Bonafous présentait le mûrier des Osages seulement comme un auxiliaire pour conserver nos jeunes vers à soie, lorsque les gelées tardives font périr les bourgeons des mûriers blancs; on a observé que ceux-là craignaient moins le froid.

M. de Bonafous avait proposé de faire des prairies de mûriers, comme dans la Chine et dans l'Amérique; il donnait nécessairement la préférence au mûrier des Philippines, plus facile à multiplier, et qui tallait bien. Il m'annonça qu'on les avait essayées en Lombardie et

en Piémont, où elles étaient connues sous le nom de *pratti-gelsivi*. Malgré tout le désir que j'aurais de les propager dans mon pays, les gros vents, les brouillards, les gelées blanches, nos terrains secs et pierreux, quoique très-propres à la culture des mûriers, nous empêcheraient d'établir des *mûrières*. Ne serait-il pas à craindre d'ailleurs que leurs feuilles tendres, herbacées, ne fussent pas une nourriture assez substantielle pour faire produire à nos vers de bons cocons ?

Les préoccupations scientifiques du chevalier de Bonafous se tournaient avec une complaisance infatigable vers l'*industrie séricicole*. Les nombreux mémoires qu'il a publiés sur ce sujet, prouvent qu'il savait unir la persuasion entraînant et spirituelle du précepte à l'autorité de l'exemple.

Il a traduit en vers français le *Poème de Marc-Jérôme Vida*, qui, au temps des Médicis, fit pour les vers à soie, en style presque aussi élégant et aussi pur, ce qu'au siècle d'Auguste, Virgile avait fait pour les abeilles. Ce volume in-8°, avec le texte latin en regard et terminé par des notes explicatives, fut tiré à cent exemplaires seulement, destinés à ses amis ; mais la faveur qui l'accueillit obligea l'auteur à publier une seconde édition in-12 quatre ans après.

On lui doit une traduction en italien de l'*Art de cultiver les mûriers et de gouverner les vers à soie*, que M. Stanislas Julien avait reproduit du chinois en français par ordre de l'Empereur.

Il nous a donné la *Cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font*, ouvrage d'Olivier de Serres, suivi de notes très-intéressantes.

Il a fait une nouvelle édition, ou pour mieux dire quatre éditions successives de l'*Education des vers à soie et de la Culture du mûrier*. Cet ouvrage est la

continuation ou le complément du traité du comte Dandolo, son maître et son ami, dont il a publié l'*éloge historique*, qui nous fait connaître sa vie et ses travaux, comme chimiste, agronome, écrivain, administrateur, homme d'Etat, et par dessus tout, homme de bien.

Le dernier ouvrage de M. de Bonafous, que je suis fier d'avoir reçu de lui comme souvenir et gage de sa sympathie, est le *Yo-san-fi-Rok* ou *l'Art d'élever les vers à soie au Japon*, traduit à sa demande et à ses frais par le docteur Hoffmann, de Leyde, annoté et édité avec un soin remarquable; cet in-4° est enrichi de 50 planches très-curieuses, sur papier de Chine.

Je n'ai cité que les principaux ouvrages de notre associé sur cette branche d'économie rurale, qui vous semblera et qui était, en effet, l'objet de sa prédilection, ainsi qu'il l'avouait lui-même, vous reconnaîtrez cependant avec moi, Messieurs, qu'elle n'avait pas seule occupé son activité, que d'autres sortes de cultures l'avaient également captivé.

Je vous ai déjà parlé de ses *recherches sur les rizières*; je sais qu'il les continuait.

Le plus important de ses ouvrages est l'*Histoire naturelle agricole et économique du Mais*, in-folio, avec 19 planches coloriées, représentant ses diverses espèces ou variétés.

Il avait expédié récemment de Paris au jardin d'expérience de Turin et à son établissement de St-Jean-de-Maurienne plusieurs sortes de *céréales*, avec des notes et des instructions.

Enfin, il m'avait entretenu, il y a quelques années, de l'*Ampélographie subalpine*, magnifique ouvrage auquel il travaillait encore quand la mort est venue le surprendre. Il avait déjà décrit les différents cépages

du Piémont, que son jeune Félix peignait, et il se proposait d'étendre cet examen dans les autres contrées où la vigne est cultivée ; notre département n'eût pas été oublié : il m'avait promis sa visite.

Je dois rapporter ici, Messieurs, que le chevalier de Bonafous était d'origine française, je puis dire français. La souche de sa famille, dont les armes figurent dans la salle des croisades du Musée de Versailles, était du Quercy, ses ramifications s'étendirent dans la Picardie, le Berry, le Languedoc ; un de ses aïeux, marié avec la fille d'un gouverneur de Suze, fut le chef de la branche de laquelle il est issu, et ses père et mère se trouvaient auprès de leurs parents établis à Lyon lorsqu'il naquit dans cette ville. Il lui reste dans notre pays et aux environs des cousins desquels il m'avait manifesté bien des fois le désir de se rapprocher.

Comme Lyonnais et en mémoire d'un illustre concitoyen (M. B. Delessert), M. de Bonnafous offrit mille francs à la Société des sciences naturelles de Lyon pour l'auteur qui retracerait le mieux la vie, les vertus, les travaux de cet homme remarquable ; elle couronna M. Paul-Antoine Cap, qui a d'autant plus de mérite que M. Flourcens s'était chargé de prononcer à l'Institut l'éloge de ce même académicien.

Si M. Mathieu de Bonafous eût pu exécuter ses projets et parcourir nos contrées, il n'aurait pas manqué de rendre hommage à l'Académie du Gard, qui l'avait reçu par acclamation. Puisse le faible tribut que j'apporte à la mémoire d'un confrère et d'un ami, être pour vous, Messieurs, une consolation, comme son nom dans nos archives sera un de nos titres de gloire !

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

ESPRIT REQUIEN.PAR LE MÊME.

La ville d'Avignon est dans le deuil ; elle vient de perdre un de ses meilleurs , de ses plus généreux citoyens. Les sciences et les arts pleurent la perte peut-être irréparable d'une des plus pures et des plus hautes illustrations.

ESPRIT REQUIEN, né le 6 mai 1788 , qui venait d'accomplir sa 63^e année , est mort à Bonifacio (Corse), le 29 mai dernier. Le désir de compléter la Flore inconnue de ce pays , travail auquel il avait consacré beaucoup de temps et plusieurs voyages , l'avait attiré dans cette île. A peine reposé des fatigues de la traversée et d'une longue course à pied , de Bastia à Bonifacio , dans le même jour , sous un soleil brûlant , à travers des plaines de sable ou des rochers abruptes , par des chemins non frayés , il s'occupait dans cette dernière ville à classer ses récentes découvertes , lorsqu'il fut frappé d'une apoplexie foudroyante. Tous les secours , tous les soins de ses nombreux amis , accourus à la première nouvelle de ce malheur , furent inutiles ; vingt-quatre heures après son arrivée , il succombait dans leurs bras , loin de sa patrie !

Requien est mort victime de son amour pour la

science. Cet esprit vaste et profond n'avait pas dit son dernier mot, mais il s'était révélé par ses œuvres, par quelques travaux estimés et recherchés, et par les relations qu'il entretenait avec le monde savant.

Requien s'était fait lui-même. Avec une ardeur infatigable pour l'étude, il portait surtout au cœur le saint amour de la famille, il avait refusé les partis les plus avantageux pour n'avoir point à partager ses affections entre sa mère et une femme : obligé d'entreprendre de longs voyages dans les Pyrénées et les Alpes, en Espagne, en Italie, en Corse, pour augmenter ses conquêtes scientifiques, il ne quittait qu'à regret le foyer domestique, pour n'avoir point à priver la vieillesse de cette mère, si tendrement aimée, des soins continuels et touchants de sa piété filiale.

Sans doute il avait puisé à cette source des nobles sentiments, et dans les inspirations de son cœur, cette bienveillance, ce dévouement, cette générosité qui le faisaient tout à tous. Ces habitudes serviables, ces instincts de cordialité, Requien les apportait dans son commerce avec ses amis, dans ses relations avec les savants étrangers : ses collections les plus rares étaient mises à leur disposition, les conseils de son expérience ne faisaient jamais défaut à leur sollicitation ; il répandait ainsi autour de lui, avec une bonhomie et une grâce parfaites, les trésors d'une mémoire encyclopédique et les fruits de ses longues et judicieuses observations.

Mais à ces qualités, qui faisaient le charme et le bonheur de sa vie privée, venaient se joindre en lui les vertus de l'homme public et du bon citoyen. Il avait rempli sa vie d'une seule pensée : faire le bien ; et, comme pour compléter cette auguste mission, on eût dit qu'il s'était encore donné le grand apostolat de la

propagation de la science. Sa fortune, son temps, ses études, son existence furent consacrés à ce qu'on peut appeler sa tâche de prédilection, à répandre les bienfaits, à se dévouer à l'avancement et au progrès de l'histoire naturelle qui faisait ses délices, à agrandir sans cesse son domaine, à lui conquérir et à former des disciples.

Le mont de piété d'Avignon, dont il était fondateur-directeur, a reçu de lui, en très-grande partie, cette sage organisation qui en avait fait un établissement modèle.

Le Jardin botanique, un des mieux peuplés de végétaux exotiques, dont plusieurs lui doivent leur acclimatation dans le pays, est l'œuvre de ses soins et de ses travaux.

A côté du Musée Calvet, qu'il avait enrichi d'une quantité d'objets précieux d'archéologie, de numismatique, de vieilles chartes, de manuscrits, Requien peut-être regardé comme le créateur du Musée d'histoire naturelle de cette ville, l'un des plus complets et des plus riches qui existent en province; il en était conservateur, et c'est à ce musée qu'il avait fait don de ses livres rares de botanique et de sciences naturelles, d'un coquillier complet et admirable de classification, de son herbier si riche qu'on ne peut comparer qu'à ceux de sir Joseph Banks, de Benjamin Delessert et de Candolle. Ses collections de végétaux, de minéraux, de fossiles, comme ses tableaux, ses dessins, ses autographes sont passés sans réserve dans les Musées d'Avignon. Requien ne semblait s'imposer aucun sacrifice quand il dotait le public de ses richesses, dès qu'il s'agissait de la prospérité d'une institution scientifique ou philanthropique dans sa cité natale.

Mais ce qui rehaussait tous ces mérites, c'était la

modestie, la simplicité, unies dans cette nature d'élite, à une si haute intelligence, à une érudition si profonde et si variée, à une si admirable générosité. Bibliographe, archéologue, botaniste éminent, géologue, paléontologiste, Requien apportait à ses études le goût et l'âme d'un artiste, comme il en avait l'abandon et le désintéressement. L'excellence de son cœur répondait à la distinction de son esprit ; et ce savant, d'une bonté si touchante, d'une bienveillance si affable, était encore un homme profondément et sincèrement religieux.

Requien avec ce caractère communicatif et persévérant, plein d'aménité, d'énergie et d'élévation, jouissait dans son pays d'une considération méritée, d'une influence considérable. Il appartenait par des principes bien arrêtés, par ses convictions constantes à la cause de la légitimité. Un moment, sous le dernier régime, ses opinions lui attirèrent comme une espèce de disgrâce ; la reconnaissance publique l'en releva avec honneur et lui rendit des fonctions qui, devant le souvenir des grands services rendus à son pays, n'auraient jamais dû, même un moment, être interrompues.

Quelques jours avant sa mort, en Corse, de la plage où il contemplait la mer, en causant avec un de ses amis de la patrie absente, un pressentiment mélancolique assaillit tout-à-coup le savant voyageur. Il recommanda avec émotion que s'il venait à mourir en Corse, ses restes fussent transportés à Avignon.

Ce vœu suprême, si patriotique, a été entendu ; il sera exaucé. Dès que la nouvelle fatale de la mort de Requien est arrivée à Avignon, le Conseil municipal, interprète de la douleur et de la reconnaissance publique, a nommé une Commission chargée de se rendre à Bonifacio pour faire transférer à Avignon les dé-

pouilles mortelles d'un de ses fils les plus distingués.

En même temps une autre Commission a été choisie pour étudier un projet de monument à élever à celui qui fut la providence et le bienfaiteur de la ville, au savant modeste, à cette renommée si honorable. Requien reposera sans doute dans ce Musée, objet de tant de soins, riche de ses travaux et de ses dons, et qui ne doit plus porter d'autre nom que le sien.

Sa mort a été pleurée; sa mémoire restera bénie. Il était de ces hommes qui ont le monde pour patrie, parce que leur nom, leur caractère et leur science ont éclairé le monde et leur ont fait partout des amis et des admirateurs.

Pour nous qui l'avons connu et qui l'avons aimé, dont naguère encore il pressait si affectueusement la main dans une circonstance bien douloureuse, puissions-nous avoir rendu à sa mémoire un souvenir digne de cet homme de bien, en déposant sur sa tombe, comme un pieux devoir du cœur, ce tribut de notre amitié, de nos larmes et de nos regrets !

CONCOURS.

RAPPORT

DE M. ADOLPHE D'ESPINASSOUS,

SUR LE CONCOURS DE 1852.

MESSIEURS,

L'Académie a mis au concours, pour en décerner le prix en août 1852, une notice sur JACQUES SAURIN, né à Nîmes.

Le programme est ainsi conçu :

« L'Académie désire surtout que l'on apprécie, en lui, l'orateur chrétien.

» Les concurrents devront caractériser le genre de son éloquence, indiquer les sources où il en puisa la force ; ce qu'il dut à la nature, ce qu'on peut attribuer à sa position, et sous quels rapports il servirait encore de modèle. Les détails biographiques qu'il faudra soigneusement exposer, à cause de la diversité des témoignages, auront pour but de faire connaître la carrière qu'il a parcourue, de relever dans l'homme ce qui tient de plus près au prédicateur, et de constater quelle fut la puissance de sa parole. »

L'Académie, en demandant une notice sur Jacques Saurin, a fait un acte de patriotisme Nimois et de patriotisme national. Les écrits, et en particulier les sermons de ce grand prédicateur, si dignes d'être lus du public et d'être étudiés par les hommes de l'art, sont, de nos jours, il faut le reconnaître, à peu près ignorés en France ; et son nom, qui a droit d'être placé dans les premiers rangs des orateurs français de la chaire, n'est connu que d'une faible partie de la nation ; peut-être même est-il inconnu à beaucoup de Nimois. Essayer de retirer de cet injuste oubli la première gloire littéraire de Nîmes, qui est aussi une gloire nationale, a paru à l'Académie une tentative digne d'approbation.

La vie de Jacques Saurin a été peu accidentée. Né à Nîmes au mois de janvier 1677, expatrié, dès son enfance, avec sa famille, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, il alla continuer ses études à Genève. A l'âge de 18 ans, il les interrompit pour essayer de la carrière des armes ; mais la paix qui se fit bientôt après

le ramena à Genève, où il reprit et termina, sous les maîtres les plus habiles, ses cours de philosophie et de théologie. Ses premiers essais de prédication révélèrent en lui un prodigieux talent pour la chaire, et la foule, attirée par son éloquence naissante, ne pouvant tenir dans l'église affectée à ses exercices, on fit prêcher le jeune Saurin dans la cathédrale.

A l'âge de 23 ans, il se mit à voyager. A Londres, il fut reçu au nombre des pasteurs de l'église Walonne, et s'y maria. Mais le climat nuisant à sa santé, il passa en Hollande avec sa femme. Ses prédications y excitèrent le plus vif enthousiasme. On créa, exprès pour lui, à La Haie, une chaire de la noblesse qu'il occupa pendant le reste de sa vie. L'éminente supériorité de ses talents et l'éclat de sa réputation lui firent beaucoup d'envieux, à la haine et aux persécutions desquels il fut malheureusement trop sensible. Une maladie inflammatoire qui n'eut pas d'autres causes termina ses jours en 1730.

Sept concurrents ont répondu à son appel. Voici très-sommairement l'impression qu'a produite sur moi la lecture de leurs ouvrages :

Le mémoire inscrit sous le N^o 1, portant pour devise : *Nihil isti, neque à naturâ neque a doctrinâ, defuit*, renferme un grand nombre d'appréciations sur Jacques Saurin, tirées de diverses sources. Ces appréciations ont sans doute leur mérite ; mais elles sont étrangères à l'auteur, qui a trop peu puisé dans son propre fonds. Cet ouvrage a paru faiblement écrit et composé.

Celui qui est inscrit sous le N^o 2, avec la devise : *Est-ce un homme, est-ce un ange ?* Exclamation échappée à Abbadie après avoir entendu prêcher Sau-

rin, est de beaucoup préférable au premier. Saurin y est examiné et apprécié sous toutes les faces indiquées dans le programme ; mais l'exécution laisse à désirer dans quelques parties. L'auteur s'est trop étendu sur des détails biographiques de peu d'intérêt ; ceux qui sont consacrés à la courte carrière militaire de Saurin, sont trop abondants. La description du prédicateur est aussi un peu longue.

Mais l'appréciation de Sauvin, considéré comme écrivain touchant à la politique, par où le mémoire se termine, est fort bien. Ces dernières pages valent beaucoup mieux que tout ce qui précède, et font le principal mérite de l'ouvrage.

Le N^o 4 porte pour épigraphe : *La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour être lues.*

Ce mémoire débute par une longue et peu intéressante dissertation sur les divers genres d'éloquence, suivie d'une biographie, presque entièrement consacrée à combattre l'erreur où est tombé l'historien Ménard, relativement à une prétendue apostasie de Saurin, laquelle, si elle était vraie, n'aurait pu avoir lieu que dans son enfance. Cette accusation est si absurde, qu'elle mérite à peine quelques mots de réfutation. L'auteur de cette notice avoue qu'il est étranger à la philosophie et à la théologie ; aussi n'étudie-t-il dans Saurin que l'orateur, et ne s'occupe nullement du pasteur. L'étude de l'orateur n'est point sans mérite.

Le N^o 6 porte ces mots pour épigraphe : *Pectus est quod facit disertum.*

L'auteur de ce mémoire connaît parfaitement les œuvres de Saurin. La juste appréciation qu'il en fait, les citations trop nombreuses, mais bien choisies, dont

ce travail est plein , en sont la preuve. Il a eu l'heureuse idée , après avoir apprécié les diverses faces du talent de Saurin , et en avoir produit des exemples remarquables , de prendre une œuvre entière (le sermon sur le jeûne , à l'ouverture de la campagne de 1706) , d'en faire une analyse détaillée , appuyée de nombreuses citations , et de donner ainsi une idée plus complète et plus vraie des compositions de l'auteur , que ne pouvaient le faire les nombreux fragments détachés d'une foule d'œuvres diverses. Cette étude est faite avec soin , mais le style n'y est pas toujours exempt d'une certaine enflure , d'un goût douteux. En résumé , ce mémoire peut être cité avec éloge , mais ne répond qu'en partie aux questions du programme. C'est une étude littéraire sur les sermons de Saurin : il ne faut pas y chercher autre chose.

Le N^o 5 , avec cette devise : *Il fut l'honneur de l'Eglise protestante ; il fut le Bossuet de Guillaume d'Orange* , n'est , en quelque sorte , que l'image affaiblie du précédent. Le style en est sobre et naturel , les citations bien choisies sont moins nombreuses. L'auteur n'a pas eu l'idée d'étudier un discours entier ; la biographie et l'étude de l'homme s'y trouvent mêlés à l'étude littéraire ; ce qui produit quelquefois de la confusion. En somme , cet ouvrage se lit avec plaisir et , quoique incomplet , il est digne d'éloge.

Le N^o 7 porte l'épigraphe suivante : *Il parla comme il pensait , écrivit comme il parlait , vécut comme il écrivait , et mourut tel qu'il avait vécu.*

Aux imperfections signalées dans les deux précédents mémoires , se joint dans celui-ci un style peu en rapport avec la dignité du sujet. L'étude et l'appréciation de l'orateur sont justes ; mais l'admiration et la critique y sent , le plus souvent , exprimées dans un style

qui manque d'élévation et de distinction. Quelquefois l'auteur semble ignorer que la grande et unique base sur laquelle repose la foi des églises protestantes, est la seule autorité de la parole de Dieu. Il fait preuve, d'ailleurs, d'érudition bibliographique, en ce qui concerne les œuvres religieuses et littéraires du XVIII^{me} siècle. Il caractérise Saurin du nom de *Michel-Ange de la Chaire*; expression qui ne manque ni de hardiesse ni de vérité.

Trois des auteurs de ces mémoires font à Saurin le reproche de manquer d'onction. Ce reproche, s'il n'est pas tout-à-fait injuste, est exagéré. L'onction n'est pas, il est vrai, l'un des caractères distinctifs de Saurin; mais il en a, quand son sujet le demande; une seconde accusation: celle de ne pas consoler le pécheur par l'espoir du pardon, est encore moins fondée. La fin de presque tous ses sermons donne un démenti à cette assertion; et la dernière partie de celui sur *l'incompréhensibilité des miséricordes divines*, suffirait, à elle seule, pour en démontrer l'injustice.

Un dernier mémoire, celui inscrit sous le N^o 3, porte pour devise ces vers de M. de Lamartine :

..... Des sophistes célèbres
Dissipant les fausses clartés,
Tu tires du fond des ténèbres
D'éblouissantes vérités.
Ce voile, qui des lois premières
Couvrait les augustes mystères,
Se déchire et tombe à ta voix.
Et tu suis ta route assurée
Jusqu'à cette source sacrée
Où le monde a puisé ses lois.

Celui-ci est très-supérieur à tous les autres, et remplit d'une manière satisfaisante les diverses conditions du programme. C'est une dissertation savante et déve-

loppée sur la vie et les écrits de Jacques Saurin , principalement sur ses sermons , auxquels il a dû surtout sa célébrité.

La lecture de cet ouvrage fait connaître Saurin sous toutes ses faces. L'homme , le pasteur , l'écrivain , le prédicateur y sont tour-à-tour examinés avec soin , et judicieusement appréciés.

L'auteur remarque et prouve , d'abord , que Saurin possède à un degré éminent *le bon sens supérieur des grands hommes*. Passant ensuite à l'étude approfondie de la manière de composer de ce grand prédicateur , il met en relief la beauté et la simplicité , l'unité et la variété des plans de ses sermons , la force irrésistible de sa logique , qu'il qualifie de *logique d'acier* ; l'habileté admirable avec laquelle il dispose ses arguments ; la gravité , la netteté , la chaleur , la simplicité , la vigueur de son style , jamais apprêté ni fleuri , mais toujours en parfaite harmonie avec la pensée produite , elle-même , sans effort ni recherche , et sortant toujours des entrailles du sujet , sont , dans Saurin , même quand il est sublime , l'effet est toujours produit par la pensée , jamais par les mots , dont l'orateur paraît s'inquiéter peu , et qui arrivent d'eux-mêmes. Nulle part , le célèbre axiôme de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien , s'énonce clairement ,
Et les mots , pour le dire , arrivent aisément ,

ne se vérifie mieux que chez lui. Il remarque aussi la facilité pleine de naturel avec laquelle Saurin passe d'un ton à un autre ; il rapporte ce mot plein de vérité d'un contemporain : *Quand Saurin s'élève , c'est d'un vol d'aigle , et alors il suit de près celui de Meaux*.

L'auteur aurait pu donner moins d'étendue à certaines parties de son travail ; celle , par exemple , où il s'agit des persécutions suscitées à Saurin par ses en-

nemis, au sujet de certaines idées qu'il avait émises sur *le mensonge officieux*. Cependant, il est juste d'observer que ces persécutions vives, acharnées, auxquelles Saurin fut si sensible, conservent la maladie inflammatoire dont il mourut en peu de jours, à l'âge de 53 ans, dans la plus grande maturité de son talent, et qu'elles ont pu, à ce titre, occuper une place considérable dans cette notice.

« L'exclamation de douleur arrachée par cette mort » prématurée et inattendue au rédacteur de la *Bibliothèque Française*, que transcrit l'auteur de ce travail, » donne la mesure de l'estime extraordinaire dont » jouissait Saurin.

» Il n'est plus, cet orateur qui effaçait tous les orateurs de son temps. Le souvenir qu'on l'a possédé » pendant plusieurs années est seul capable de modérer » la douleur que doit causer sa perte. Car, quoique » abattu presque au milieu de sa course, il a assez » vécu pour montrer jusque où peut aller le talent de » la parole ; assez, pour être l'oracle de son troupeau » et les délices de ses âmes. Surtout, il a assez vécu » pour rendre de grands services à la religion, pour se » concilier l'estime et la tendresse des gens de bien, et » en être pleuré amèrement. »

Une dissertation pour savoir si le sermon chrétien n'a pas droit d'être rangé parmi les discours éloquentes, malgré la définition que Cicéron a donnée de l'éloquence oratoire, ne semble pas très-utile, bien qu'elle prouve la science de l'auteur sur ces matières. Il eût été préférable, nous le pensons, de supprimer cette partie et d'ajouter quelques citations à celles trop rares qui se trouvent dans le corps de l'ouvrage, ce moyen étant le plus propre à faire connaître un écrivain que l'on ne connaît pas assez.

Dans son examen des sermons de ce grand prédicateur, examen très-développé et très-bien fait, on souhaiterait qu'il eût insisté davantage sur l'effet que Saurin produisait sur son auditoire dans les nombreux passages inspirés par la situation personnelle de ceux qui l'écoutaient. Il se peut que ces endroits ne soient pas ceux qui attestent le mieux le génie supérieur de l'orateur dans la savante composition de ses discours ; mais il est incontestable que, dans ces endroits, Saurin est très-émouvant, et que son auditoire en était puissamment remué. Les mouvements d'éloquence, puisés à cette source, sont d'ailleurs particuliers à Saurin, nul des grands prédicateurs français de cette époque ne pouvant les partager avec lui.

Si M..... livre son ouvrage à l'impression, ainsi qu'il en paraît digne, nous pensons que quelques retranchements et quelques additions, dans le sens que nous venons d'indiquer, en rendraient la lecture plus intéressante.

Au total, ce travail est l'ouvrage d'un homme instruit, judicieux, accoutumé à approfondir les sujets dont il s'occupe, savant sur la matière spéciale qu'il a traitée, et plein de conscience dans ses appréciations.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport et la lecture de divers passages des Mémoires soumis à l'examen de la Commission, décide que le prix sera accordé au Mémoire n° 3, et la mention honorable au n° 2.

Les deux billets ayant été ouverts ont présenté les noms de M. Théophile Roller, étudiant en théologie, à Montauban, qui recevra la médaille d'or ; et celui de M. Armand Arabet, pasteur à Carla-le-Comte, près le Mas-d'Azil (Ariège), à qui est décernée une mention honorable.

CONCOURS DE 1853.

1^{re} QUESTION.

NOTICE SUR SÉGUIER.

SÉGUIER est une des plus hautes illustrations de la ville de Nîmes. Antiquaire érudit, habile astronome, géologue sagace, ardent botaniste, créateur de collections précieuses recueillies avec patience et groupées avec talent, zélé correspondant de presque tous les savants de l'Europe, il consacra à l'étude des monuments anciens, de la numismatique et de l'histoire naturelle une activité incessante et une science peu commune. Sa vie, toute de travail, de bonnes et grandes œuvres, est digne d'être racontée; elle serait éminemment propre à répandre le goût des recherches archéologiques, des méditations sérieuses, et présenterait aussi, sous le rapport moral, un enseignement salutaire.

DEUXIEME QUESTION.

INDIQUER DES MOYENS PRATIQUES PEU DISPENDEUX ET D'UN EFFET CERTAIN ET ÉPROUVÉ POUR COMBATTRE LA MALADIE DE LA VIGNE, DÉSIGNÉE SOUS LE NOM DE L'ŒDIUM TUKERI.

L'Académie ne demande pas l'exposition de recherches scientifiques, qu'elle accueillerait pourtant avec intérêt. Elle ne se contenterait pas non plus du récit de quelques expériences faites avec les eaux de goudron,

de chaux , avec des aspersions de fleur de soufre ou des lotions d'eau chargée d'acide sulfureux , etc. , etc.

Ce qu'elle désire , c'est qu'on découvre un procédé applicable en grand et propre à éloigner le fléau qui menace et qui a déjà atteint plusieurs riches vignobles du Gard ; c'est qu'on lui propose un remède expéditif , économique et sûr , en précisant même l'époque de l'emploi ; et cela dans un mémoire court , substantiel et accessible à des intelligences peu cultivées.

Chaque prix consistera en une médaille d'or de 300 fr.

Les ouvrages seront envoyés (*franco*) , avant le 15 mai 1853 , à M. NICOT , Secrétaire perpétuel de l'Académie ; ils doivent porter une devise qui sera reproduite dans un bulletin cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Cependant , les concurrents qui traiteront la seconde question pourront se nommer , afin que l'Académie soit à même de constater l'exactitude des résultats et de confirmer elle-même par des expériences.



LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS, NON RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS

ET PAR DIVERS AUTEURS.

-
- Marie Stuart et Henri, tragédie, par M. Ch. REY.
 Poésies diverses, par le même.
 Essai sur les eaux de Nîmes, par M. JOUVIN.
 Du maghzen d'Oran, par M. WALSEN-D'ESTERHAZY.
 Le Daya, par le même.
 Epîtres et odes, par M. Jules CANONGE.
 Du régime des prisons, par M. le Dr VINGTRINIER, membre
 correspondant.
 Mémoires de M. le B^{on} CHAUDRUC DE CRASANNES, correspondant.
 Monographie des Hirudinées et Traité d'hygiène populaire, par
 M. EBRARD, docteur, membre correspondant.
 Notice sur M. Mathieu de Bonafous, par M. le B^{on} D'HOMBRES.
 Histoire de la commune de Montpellier, par M. GERMAIN, corres-
 pondant.
 Eloge de M. Droz, par M. MIGNET.
 Mandements et instructions de M^{er} l'archevêque de Paris, membre
 non résidant.
 La cité, par M. BOYER, du Vigan.
 Recueil de poésies, par M. Onésime SEURRE.
 Discours de M. Gaston BOISSIER.
 Mémoire sur un nouveau développement des fonctions d'une
 seule variable, par M. RODIER DE LABRUGUIÈRE.
 Ode à Louis-Napoléon, par M. RICHAUD.
-

OUVRAGES

DONNÉS

Par MM. les Ministres de l'Instruction publique et du Commerce.

-
- Annuaire météorologique, de MARTINS.
Changements de climat, par FUSTER.
Conquête du Mexique, par RESCOLT.
Souvenir d'un voyage dans la Tartarie, par HUC.
Expéditions dans l'Amérique, par DE CASTELNAU.
La précellence du langage, par FEUGÈRE.
Histoire des races maudites, par F. MICHEL.
Quatre volumes de la statistique industrielle, de M. MOREAU DE
JONNÉS.
-

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Qui ont adressé des Recueils ou Mémoires.

<i>Ain.</i>	Journal d'agriculture de l'Ain.
<i>Aisne.</i>	Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin.
<i>Ariège.</i>	Mémoires de la Société d'agriculture de Foix.
<i>Aube.</i>	Mémoires de la Société académique de Troyes.
<i>Bouches-du-Rhône.</i>	Mémoires de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix. Publications de la Société académique de Marseille.
<i>Calvados.</i>	Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen. Recueil de la Société d'agriculture de Falaise. Mémoires de la Société académique de Bayeux.
<i>Charente.</i>	Annales de la Société de la Charente.
<i>Charente-Infér.^{re}</i>	Société académique de La Rochelle.
<i>Côte-d'Or.</i>	Mémoires de l'Académie de Dijon.
<i>Doubs.</i>	Mémoires de l'Académie de Besançon.
<i>Eure.</i>	Recueil de l'Académie ebroïcienne.
<i>Garonne (Haute-).</i>	Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse.
<i>Gironde.</i>	Bulletins trimestriels de l'Académie de Bordeaux.
<i>Hérault.</i>	Mémoires de l'Académie de Montpellier. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. Recueil de la Société archéologique de Béziers.

<i>Indre.</i>	Société d'agriculture de Châteauroux.
<i>Indre-et-Loire.</i>	Société d'agriculture, sciences, de Tours.
<i>Isère.</i>	Mémoires de la Société académique de Grenoble.
<i>Jura.</i>	Mémoires de la Société académique de Nantua.
<i>Loire.</i>	Bulletin de la Société de St-Etienne.
<i>Loire (Haute-).</i>	Annales de la Société académique du Puy.
<i>Loire-Inférieure.</i>	Annales de la Société académique de Nantes.
<i>Lozère.</i>	Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.
<i>Maine-et-Loire.</i>	Recueil de la Société académique d'Angers.
<i>Marne.</i>	Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.
	Bulletins de l'Académie de Reims.
<i>Meurthe.</i>	Mémoires de la Société académique de Nancy.
<i>Moselle.</i>	Mémoires de l'Académie de Metz.
	Mémoires de la Société d'histoire naturelle.
<i>Nord.</i>	Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
	Mémoires de la Société de Lille.
	Recueil de l'Académie de Douai.
<i>Oise.</i>	Mémoires de l'Athénée du Beauvais.
<i>Pas-de-Calais.</i>	Recueil de l'Académie d'Arras.
	Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.
<i>Puy-de-Dôme.</i>	Annales de l'Auvergne.
<i>Pyénées-Orient.</i>	Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire de Perpignan.
<i>Rhin.</i>	Bulletins et Programmes de la Société de Mulhausen.
<i>Rhône.</i>	Compte-Rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.
	Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.
	Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.
<i>Saône.</i>	Société académique de Châlon.
<i>Sarthe.</i>	Annales de la Sarthe.
<i>Seine.</i>	Comptes-Rendus de la Société philotechnique.
	Société de la Morale Chrétienne.
<i>Seine-et-Oise.</i>	Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.

<i>Seine-Inférieure.</i>	Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen. Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen.
<i>Somme.</i>	Mémoires de la Société Havraise. Mémoires de l'Académie d'Amiens. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
<i>Vaucluse.</i>	Athénée de Vaucluse.
<i>Var.</i>	Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.
<i>Yonne.</i>	Société archéologique de Sens.

Société archéologique de Liège.
Académie de Turin.
Société archéologique d'Anvers.
Académie de Bologne.
Smithsonian, institution à Washington.

JOURNAUX REÇUS.

Journal des Savants.
Journal de la Morale Chrétienne.
Compte-Rendu de l'Académie des Sciences.
Bulletin de la Société d'encouragement.

